Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008)

RAPPORT FINAL

Sonia Hélie

Ph.D., Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Daniel Turcotte

Ph.D., Université Laval

Nico Trocmé

Ph.D., Université McGill

Marc Tourigny

Ph.D., Université de Sherbrooke

Novembre 2012

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008)

RAPPORT FINAL

Sonia Hélie, Ph.D., Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Daniel Turcotte, Ph.D., Université Laval Nico Trocmé, Ph.D., Université McGill Marc Tourigny, Ph.D., Université de Sherbrooke

Novembre 2012

Comité de lecture du rapport final

Chantal Lavergne, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Claudette Leblanc, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Marie Jacob, Ministère de la Santé et des Services sociaux Anne Duret, Association des centres jeunesse du Québec

Mise en page et révision linguistique

Janie Boucher, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Citation suggérée

Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N & Tourigny, M. (2012). Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008. Rapport final. Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 252 p.

Coordonnées pour obtenir copie de ce rapport

Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire 1001, boulevard De Maisonneuve Est, 7e étage Montréal, Québec H2L 4R5 514 896-3550

Site web: http://cjm-iu.qc.ca/recherche

Production du rapport

Équipe de l'ÉIQ-2008

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada ISBN: 978-2-89218-258-3

© Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2012 Tous droits réservés, à l'exception de toute reproduction pour des fins non commerciales et sous une forme matérielle quelconque, à la condition d'en mentionner la source.



Remerciements

Les auteurs désirent remercier les répondants désignés dans chacun des centres jeunesse pour faire le suivi de la collecte de données et assurer le lien avec l'équipe de recherche, de même que les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements et qui ont complété des formulaires d'enquête. Sans leur contribution, une démarche comme celle de l'ÉIQ ne serait pas possible.

SOUTIEN FINANCIER ET MATÉRIEL

La présente étude a été financée par l'Agence de Santé publique du Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fondation canadienne pour l'innovation, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants. De plus, plusieurs partenaires de l'étude ont contribué en fournissant l'infrastructure (locaux, équipement informatique) nécessaire à la coordination des activités de la recherche. Il s'agit du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill, du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire et du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Équipe de l'ÉIQ-2008

DIRECTION

Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Nico Trocmé, Université McGill Daniel Turcotte, Université Laval

COORDINATION

Audrée-Jade Carignan, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Pamela Weightman, Université McGill Geneviève Lamonde, Université Laval Elizabeth Fast, Université McGill

GESTION BUDGÉTAIRE

Louise Blouin, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Marie-France Bastien, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

COMITÉ DE DÉMARRAGE

Pierre Charest, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Claudette Leblanc, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Luc Demers, Association des centres jeunesse du Québec
Jean-Luc Gosselin, Centre jeunesse de l'Estrie
Thérèse Guillemette, Sogique
Gilles Paradis, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Bruno Théorêt, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Line Bérubé, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Carolle Lessard, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Chantal Maltais, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Anne-Marie Ugnat, Agence de Santé publique du Canada
Sarah Dufour, Université de Montréal
Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
Nico Trocmé, Université McGill
Daniel Turcotte, Université Laval

Traitement et analyse de données

Audrée-Jade Carignan, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Marie-Noële Royer, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Janet Sarmiento, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Anabel Solis Valderrama, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Mohamed Hajji, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

DÉVELOPPEMENT DU FORMULAIRE SOUS EXCEL ET CONVERSION VERS SPSS

Martin Chabot, Université McGill

Soutien informatique pendant la cueillette de données

Sylvie Soufflet, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire Martin Chagnon, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

INTÉGRATION DU FORMULAIRE À L'APPLICATION PIJ

Thérèse Guillemette, Sogique Linda Raymond, Sogique

Table des matières

Remerciemer	nts	l
Équipe de l'É	IQ-2008	III
Tableaux et fi	gures	VII
Sigles et acro	nymes	XIII
Faits saillants	i	1
Chapitre 1	Introduction	13
Chapitre 2	Méthodologie	25
Chapitre 3	Les évaluations en protection de la jeunesse en 1998 et en 2008	43
Chapitre 4	Caractéristiques des incidents fondés en 1998 et en 2008	53
Chapitre 5	Caractéristiques des interventions menées pendant les évaluations et les orientations de 2008	75
Chapitre 6	Caractéristiques des enfants ayant un incident de mauvais traitements ou de troubles de comportement fondé en 2008 et de leur milieu de vie	79
Chapitre 7	Comparaison des situations de maltraitance évaluées au Québec et dans le res du Canada en 2008	
Chapitre 8	Le portrait des intervenants en protection de la jeunesse	121
Chapitre 9	Conclusions	133
Références b	ibliographiques	137
Annexe 1	Formulaire d'enquête	143
Annexe 2	Guide pratique	155
Annexe 3	Estimation des taux et pondération	193
Annexe 4	Intervalles de confiance et coefficients de variance	195
Annexe 5	Tableau 4-14 : Combinaison des catégories d'incidents en 1998 et en 2008	243
Annexe 6	Âge et sexe en 1998 et 2008	247
Annexe 7	Combinaison des catégories d'incidents QC-RDC	249
Annexe 8	Âge et sexe QC-RDC	251

Tableaux et figures

LISTE DES TABLEAUX

C	ha	pi	tre	3

Tableau 3-1	Âge des enfants dans la population du Québec en 1998 et en 2008	44
Tableau 3-2	Nombre et incidence des évaluations PJ parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	. 44
Tableau 3-3	Âge des enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	
Tableau 3-4	Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	. 46
Tableau 3-5	Source des signalements ayant mené à une évaluation d'incident ou à une évaluation de risque pour les enfants du Québec en 1998 et en 2008	. 47
Tableau 3-6	Prise en charge après l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	. 49
Tableau 3-7	Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	. 49
Tableau 3-8	Judiciarisation des services rendus aux enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008	
Chapitre 4		
Tableau 4-1	Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008	. 54
Tableau 4-2	Catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008	. 55
Tableau 4-3	Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008	. 56
Tableau 4-4	Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008	. 57
Tableau 4-5	Blessures et autres atteintes à la santé physique des enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008	

Tableau 4-6	Soins médicaux requis chez les enfants ayant une évaluation fondée avec blessures au Québec en 1998 et en 2008
Tableau 4-7	Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008
Tableau 4-8	Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998
Tableau 4-9	Présence de séquelles psychologiques parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008
Tableau 4-10	Soins thérapeutiques requis pour les enfants ayant une évaluation fondée avec séquelles psychologiques au Québec en 1998 et en 2008
Tableau 4-11	Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008 65
Tableau 4-12	Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998
Tableau 4-13	Chronicité des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008
Tableau 4-14	Chronicité des incidents fondés par catégorie d'incident parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008
Tableau 4-15	Chronicité des incidents fondés par catégorie d'incident parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998
Tableau 4-16	Présence d'au moins un incident de maltraitance fondée infligée sous forme de punition parmi les enfants ayant une évaluation d'incident de maltraitance fondé au Québec en 2008
Tableau 4-17	Utilisation de la fessée comme mesure disciplinaire par les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Chapitre 5	
Tableau 5-1	Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé en 2008
Tableau 5-2	Judiciarisation des services chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008
Tableau 5-3	Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008 77
Tableau 5-4	Intervention policière liée à de la violence conjugale parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Chapitre 6

Tableau 6-1	Âge et sexe des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	80
Tableau 6-2	Âge et sexe des enfants selon la catégorie d'incidents fondé au Québec en 2008 .	81
Tableau 6-3	Difficultés de fonctionnement notées chez les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	82
Tableau 6-4	Ascendance autochtone des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	84
Tableau 6-5	Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008	84
Tableau 6-6	Relation entre l'enfant évalué et la première figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	85
Tableau 6-7	Âge et sexe de la principale figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	85
Tableau 6-8	Difficultés de fonctionnement notées chez à la principale personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	86
Tableau 6-9	Relation entre l'enfant évalué et la seconde figure parentale parmi les enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un incident fondé au Québec en 2008.	87
Tableau 6-10	Âge et sexe de la seconde figure parentale des enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un incident fondé au Québec en 2008	88
Tableau 6-11	Difficultés de fonctionnement notées chez la deuxième personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un fondé au Québec en 2008	89
Tableau 6-12	Personne(s) vivant avec les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	90
Tableau 6-13	Nombre d'enfants cohabitant avec les enfants évalués ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	90
Tableau 6-14	Surpeuplement du logement dans lequel vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	91
Tableau 6-15	Source de revenus des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	91
Tableau 6-16	Manque régulier d'argent pour les besoins de base parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	92
Tableau 6-17	Type de logement dans lesquels habitent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008	92

Tableau 6-18	Présence de dangers dans le logement des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Tableau 6-19	Déménagement de la famille dans les 12 mois qui précèdent l'évaluation parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Tableau 6-20	Présence d'un conflit de garde concernant les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Tableau 6-21	Présence de coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Tableau 6-22	Présence de non-coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008
Chapitre 7	
Tableau 7-1	Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-2	Placement* durant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 200810
Tableau 7-3	Judiciarisation des services parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-4	Prise en charge après l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008 103
Tableau 7-5	Principale catégorie de maltraitance fondée parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-6	Blessures et autres atteintes à la santé physique parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-7	Soins médicaux requis parmi les enfants ayant au moins un incident fondé avec une blessure au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-8	Séquelles psychologiques parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-9	Soins thérapeutiques requis pour les enfants ayant au moins un incident fondé avec séquelles psychologiques au Québec et dans le reste du Canada en 2008 . 106
Tableau 7-10	Chronicité des incidents fondés parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-11	Âge et sexe des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008 108
Tableau 7-12	Ascendance autochtone des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008

Tableau 7-13	Difficultés de fonctionnement notées chez les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008 109
Tableau 7-14	Relation entre l'enfant évalué et sa première figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008111
Tableau 7-15	Difficultés de fonctionnement notées chez la première figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^112
Tableau 7-16	Source de revenus des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-17	Types de logement dans lesquels habitent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Tableau 7-18	Présence de dangers dans le logement des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008
Chapitre 8	
Tableau 8-1	Profil général des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements 125
Tableau 8-2	Expérience professionnelle en protection de l'enfance
Tableau 8-3	Âge et expérience des intervenants selon le sexe
Tableau 8-4	Dernier diplôme des intervenants
Tableau 8-5	Niveau de formation selon le sexe
Tableau 8-6	Dernier diplôme en travail social des intervenants
Tableau 8-7	Comparaison du niveau de formation des intervenants
Tableau 8-8	Thèmes de la formation reçue en cours d'emploi
Annexes	
Tableau A	Combinaisons de catégories d'incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident fondé au Québec en 1998 et en 2008
Tableau B	Âge détaillé et sexe des enfants avec incident fondé au Québec en 1998 et en 2008
Tableau C	Combinaisons des catégories d'incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008 249
Tableau D	Âge détaillé et sexe des enfants avec incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008

LISTE DES FIGURES

Figure A	Incidence populationnelle des évaluations et des évaluations avec incident fondé en 1998 et en 2008	2
Figure B	Interventions réalisées auprès des enfants évalués en 1998 et en 2008	2
Figure C	Incidence populationnelle des catégories d'incident fondé en 1998 et en 2008	3
Figure D	Sévérité des incidents fondés en 1998 et en 2008	3
Figure E	Difficultés de fonctionnement chez les enfants ayant un incident fondé évalué en 2008.	4
Figure F	Composition du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008	5
Figure G	Difficultés de fonctionnement des figures parentales des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008	6
Figure H	Autres caractéristiques du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008	6
Figure I	Incidence populationnelle des évaluations et des évaluations avec incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008	8
Figure J	Interventions réalisées auprès des enfants évalués au Québec et dans le reste du Canada en 2008	8
Figure K	Catégories d'incident fondé parmi les enfants ayant un incident fondé évalué au Québec et dans le reste du Canada en 2008	9
Figure L	Autres caractéristiques des situations d'enfants ayant un incident fondé évalué au Québec et dans le reste du Canada en 2008	9
Figure M	Caractéristiques des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements en protection de la jeunesse au Québec et dans le reste du Canada en 2008	0
Figure 8-1	Distribution de l'expérience professionnelle selon la provenance des intervenants	'6

Sigles et acronymes

ASPC Agence de la santé publique du Canada

BD Banque de données

CJ Centre jeunesse

CJM-IU Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

DPJ Directrices et directeurs de la protection de la jeunesse

E.T Écart type

ÉCI Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de

négligence envers les enfants.

ÉIQ Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de

la jeunesse

GRC Gendarmerie royale du Canada

HLM Habitations à loyer modique

LPJ Loi sur la protection de la jeunesse

LSSSS Loi sur les Services de santé et les Services sociaux

LSJPA Loi sur le Système de Justice pénale pour Adolescents

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

PIJ Projet Intégration Jeunesse
PJ Protection de la jeunesse

PNF Programme national de formation

RDC Reste du Canada

RTS Réception et traitement des signalements

SPSS Statistical Package for the Social Sciences

Faits saillants

L'Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ 2008) est le volet québécois d'une vaste recherche pancanadienne quinquennale 1es sur situations évaluées en protection de l'enfance. À partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec en 2008, l'ÉIQ 2008 dresse le portrait des situations évaluées, des enfants concernés par ces situations et de leur milieu de vie. L'ÉIQ 2008 permet également de décrire, sur une période de 10 ans, l'évolution dans l'incidence des situations de protection et dans leurs principales caractéristiques, de comparer le portrait québécois de 2008 à celui du reste du Canada pendant cette même année, puis de documenter le profil des intervenants qui évaluent les signalements.

Il s'agit d'une étude sur l'incidence des situations évaluées en protection de la jeunesse plutôt que sur l'incidence de la maltraitance. Elle repose sur les renseignements fournis par les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements dans un formulaire d'enquête électronique rempli à la fin de l'évaluation ou de l'orientation, s'il y a lieu. L'ÉIQ 2008

produit des estimations annuelles pondérées, qui sont présentées en termes de nombre d'enfants évalués ou de taux d'incidence annuel.

Interventions réalisées auprès des enfants évalués en 1998 et en 2008

L'incidence des évaluations augmenté de 20 % au sein de la population d'enfants du Québec entre 1998 et 2008. passant de 15,4 à 18,5 pour mille (figure A). De plus, les caractéristiques des évaluations ont changé, d'une manière telle qu'elles semblent maintenant proportionnellement moins nombreuses à présenter certaines caractéristiques habituellement attribuées à des situations plus sévères ou complexes (figure B) : en 2008, il proportionnellement moins d'évaluations fondées, moins de placement pendant l'évaluation et l'orientation, moins de situations iudiciarisées et d'évaluations qui aboutissent à une prise en charge par les services de protection, comparativement à l'année 1998. S'il y a eu une augmentation globale dans l'incidence de l'évaluation, l'incidence des évaluations s'appuyant sur un incident fondé est demeurée stable, entre 11 et 12 enfants mille québécois pour (figure A).

Figure A Incidence populationnelle des évaluations et des évaluations avec incident fondé en 1998 et en 2008

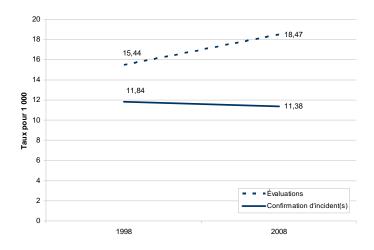
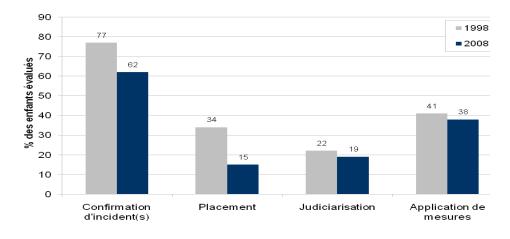


Figure B Interventions réalisées auprès des enfants évalués en 1998 et en 2008

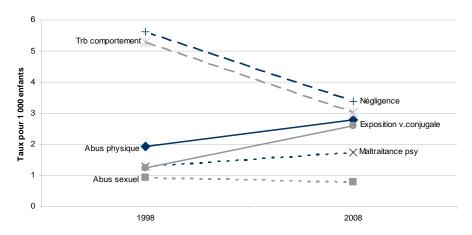


CATÉGORIES D'INCIDENTS FONDÉS CHEZ LES ENFANTS ÉVALUÉS EN 1998 ET EN 2008

L'évolution des différentes catégories d'incident fondé entre 1998 et 2008 est présentée à la figure C. Le taux d'enfants évalués exposés à la violence conjugale a augmenté sur cette période, passant de 1,2 à 2,6 pour mille. Le taux d'enfants évalués négligés, de même que le taux d'enfants

évalués et présentant des troubles de comportement, ont considérablement diminué. La négligence touchait 5,6 enfants pour mille en 1998 et touche 3,4 enfants pour mille en 2008. Les troubles de comportement affectaient 5,3 enfants pour mille en 1998 et affecte 3,0 enfants pour mille en 2008. Les changements observés dans les autres catégories d'incident fondé ne sont pas statistiquement significatifs.

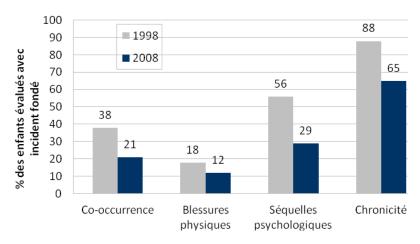
Figure C Incidence populationnelle des catégories d'incident fondé en 1998 et en 2008



SÉVÉRITÉ DES INCIDENTS FONDÉS CHEZ LES ENFANTS ÉVALUÉS EN 1998 ET EN 2008

La majorité des enfants ayant un incident fondé présentent une forme unique maltraitance de troubles ou de Ils ne présentent comportement. pas d'atteintes physiques ni de séquelles psychologiques en lien avec les incidents évalués, mais ont subi les incidents de manière répétée (figure D). À certains égards, les situations de mauvais traitements et de troubles de comportement évaluées en 2008 semblent moins sévères que celles évaluées en 1998 : les enfants cumulent moins de formes différentes de maltraitance ou de troubles de comportement, ils sont moins nombreux à présenter des séquelles psychologiques et à vivre les incidents de manière répétée (bien que cette chronicité touche encore 65 % des enfants victimes en 2008).

Figure D Sévérité des incidents fondés en 1998 et en 2008

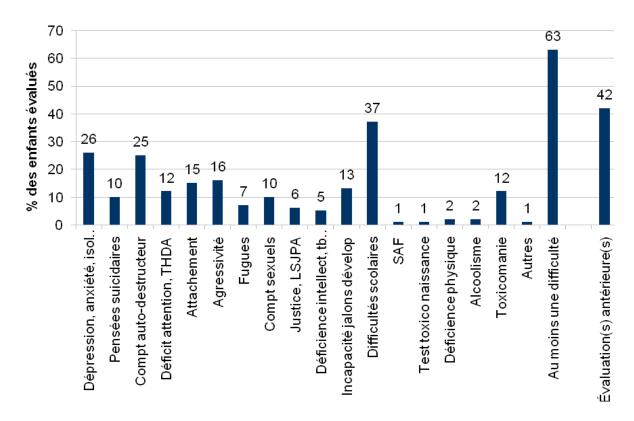


CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS AYANT AU MOINS UN INCIDENT FONDÉ EN 2008

Selon notre étude, plus de la moitié des enfants ayant un incident fondé présentent au moins un problème de fonctionnement (figure E). La difficulté la plus fréquente correspond aux difficultés scolaires, qui touchent plus du tiers des

enfants ayant un incident fondé. Les problèmes de dépression, d'anxiété et d'isolement, de même que les comportements autodestructeurs, affectent le quart des enfants. De plus, deux enfants évalués sur cinq présentent un ou des antécédents d'évaluation en protection de la jeunesse.

Figure E Difficultés de fonctionnement chez les enfants ayant un incident fondé évalué en 2008



CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU DE VIE DES ENFANTS AYANT AU MOINS UN INCIDENT FONDÉ EN 2008

Ce sont, la plupart du temps, les parents biologiques qui assument le rôle de figure parentale auprès de l'enfant (figure F). Toutefois, il s'agit d'un seul parent biologique pour 44 % des enfants évalués avec un incident fondé, alors qu'à titre de comparaison, la monoparentalité touchait 24 % des enfants dans la population générale du Québec en 2006 (Recensement 2006). La majorité des figures parentales

documentées dans l'étude présentent des difficultés de fonctionnement (figure G); on note surtout un manque de soutien social et des problèmes de violence conjugale. Certains enfants, parfois nombreux, vivent dans des conditions qui semblent difficiles (figure H): surpeuplement, logement non sécuritaire ou manque d'argent pour répondre aux besoins de base. Pour 66 % des enfants, les figures parentales ne sont pas propriétaires de leur logement, alors que cette caractéristique touchait 40 % des ménages québécois en 2008.

Figure F Composition du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008

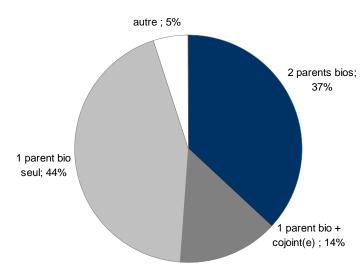


Figure G Difficultés de fonctionnement des figures parentales des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008

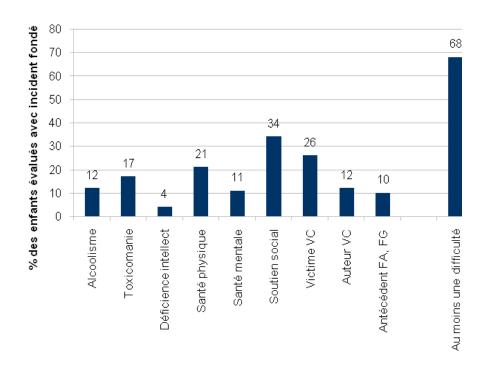
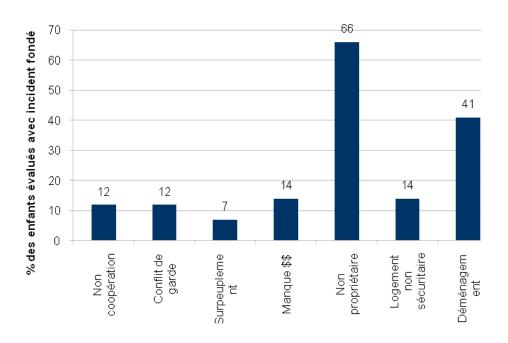


Figure H Autres caractéristiques du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2008



COMPARAISON DU QUÉBEC AVEC LE RESTE DU CANADA (RDC) EN 2008¹

Le taux d'enfants évalués et pour lesquels les mauvais traitements sont jugés fondés par les services de protection est plus de deux fois plus faible au Québec que dans le RDC (figure I).

Les mauvais traitements fondés, le recours au tribunal et la prise en charge se retrouvent en plus grande proportion parmi les enfants évalués au Québec que parmi les enfants évalués dans le RDC (figure J). Le placement pendant l'évaluation ou l'orientation concerne toutefois une plus faible portion des enfants évalués au Québec, comparativement au RDC. Mise à part l'exposition à la violence conjugale, qui est au premier rang des formes de maltraitance dans le RDC, toutes les autres formes ont le même ordre d'importance dans les deux groupes étudiés (figure K): négligence, abus physique, mauvais traitements psychologiques et abus sexuel. Les enfants avec incident fondé au Québec sont proportionnellement moins nombreux à être exposés à la violence conjugale et sont proportionnellement plus nombreux à être victimes d'abus physique, psychologique ou sexuel. La négligence se retrouve en proportions égales chez les enfants avec incident fondé du Québec et chez ceux du RDC.

Les enfants du Québec ayant un incident fondé sont proportionnellement plus nombreux que ceux du RDC à présenter certaines vulnérabilités (figure L) : présence de difficultés de fonctionnement, chronicité des incidents de maltraitance ou milieu de vie moins nanti. Ils sont par contre avantagés sur d'autres dimensions : leurs figures parentales sont moins nombreuses à présenter des difficultés de fonctionnement et lorsqu'ils présentent des séquelles psychologiques, ils ont moins souvent besoin de soins thérapeutiques.

ÉIQ-2008 Faits saillants

¹ Aux fins de la comparaison avec le RDC, les enfants présentant les caractéristiques suivantes ont été retirés de l'échantillon: âgé de 16 ou 17 ans, ayant un ou des incidents de troubles de comportement sans incident de maltraitance, étant actif au moment du signalement échantillonné.

Figure I Incidence populationnelle des évaluations et des évaluations avec incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008

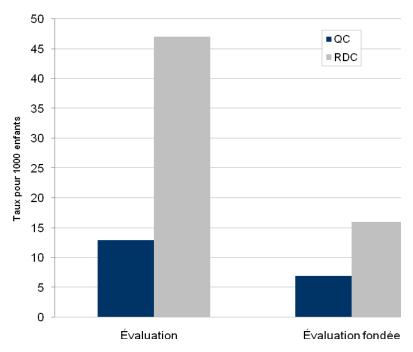


Figure J Interventions réalisées auprès des enfants évalués au Québec et dans le reste du Canada en 2008

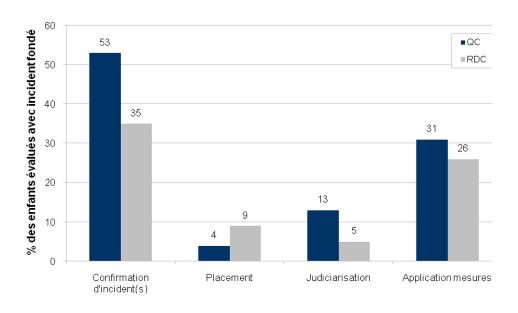


Figure K Catégories d'incident fondé parmi les enfants ayant un incident fondé évalué au Québec et dans le reste du Canada en 2008

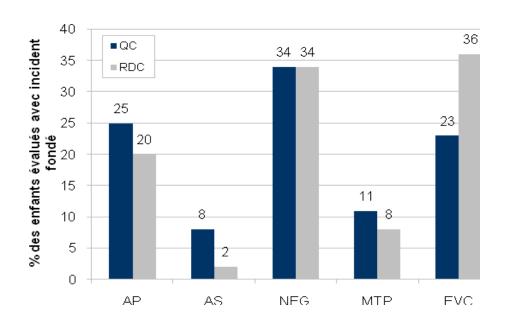
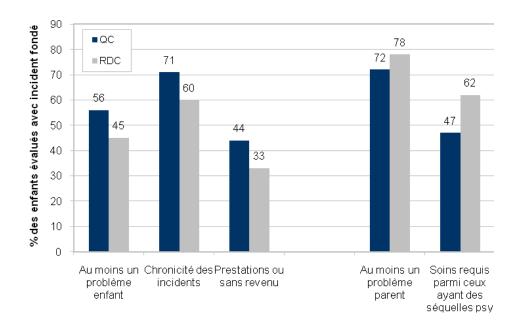


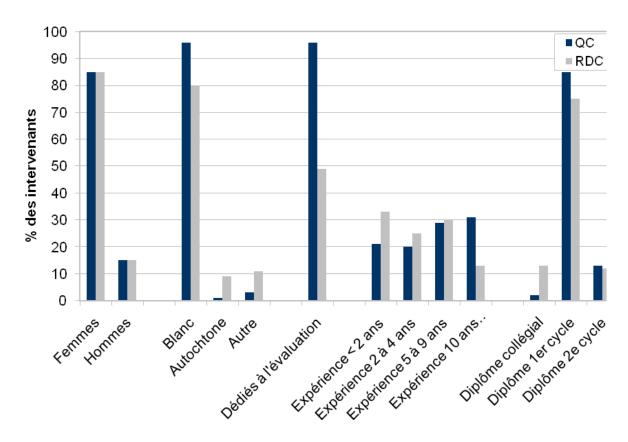
Figure L Autres caractéristiques des situations d'enfants ayant un incident fondé évalué au Québec et dans le reste du Canada en 2008



PORTRAIT DES INTERVENANTS EN 2008

Si la proportion d'hommes et de femmes et la moyenne d'âge sont identiques pour le Québec et le RDC, les intervenants du Québec se distinguent par leur profil ethnique plus homogène, leur pratique dédiée plus spécifiquement à l'évaluation et leur plus grande expérience professionnelle (figure M). En outre, ils sont plus nombreux à avoir une formation de niveau universitaire.

Figure M Caractéristiques des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements en protection de la jeunesse au Québec et dans le reste du Canada en 2008



QUELQUES PISTES D'INTERPRÉTATION

Le taux d'enfants québécois évalués en protection de la jeunesse a augmenté de 20 % entre 1998 et 2008, mais le taux d'enfants victimes de maltraitance ou présentant des troubles de comportement est demeuré stable sur cette même période. On

observe que les enfants évalués en 2008 mobilisent moins de ressources du système de protection que ceux de 1998 (moins de placement, de judiciarisation et de prise en charge). Ces résultats pourraient refléter une plus grande propension au signalement.

On observe redistribution une complète des formes de mauvais traitements et de troubles de comportement au sein des services de protection depuis 1998. Bien que ces résultats puissent s'expliquer par des changements réels dans les taux d'enfants victimes de ces formes de maltraitance ou manifestant des troubles de comportement, une partie de ces changements est certainement attribuable aux dispositions de la LPJ implantées en 2007. L'une de ces dispositions reconnaît formellement l'exposition à la violence conjugale comme une forme de maltraitance psychologique, ce qui a pu contribuer à augmenter la sensibilité des intervenants et de la population à l'égard de cette forme de maltraitance, à améliorer l'expertise dans le dépistage de ces situations et finalement contribuer à l'augmentation de l'exposition à la violence conjugale documentée dans la présente étude. La définition des troubles de comportement couverts par la Loi depuis 2007 est plus restreinte, ce qui a pu contribuer à la diminution du taux de troubles de comportement fondés observé dans l'étude.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse de sévérité documentée entre 1998 et 2008. Des signalements plus précoces pourraient expliquer ce résultat et faire en sorte que les situations qui sont rapportées en 2008 soient moins détériorées que celles qui étaient signalées en 1998. Il est

également possible que les situations de mauvais traitements et de troubles de comportement vécues par les enfants du Québec en 2008 soient moins graves qu'avant.

La présente étude indique une certaine diversité de partenaires à considérer dans le processus d'évaluation d'un bon nombre d'enfants (l'enfant, ses parents, le milieu substitut, les juges et avocats du tribunal, le réseau des services communautaires, etc.). Même si collaborateurs ces ont l'objectif habituellement commun protéger l'enfant, leur nombre et la diversité de leurs points de vue pourraient contribuer à alourdir la tâche des intervenants. De plus, le contexte de pratique se caractérise par une majorité d'enfants et de parents qui présentent des difficultés de fonctionnement et des intervenants parfois peu expérimentés dans le domaine de la protection de l'enfance. Conjugués aux contraintes légales et de temps qui caractérisent l'évaluation en protection de la jeunesse, ces éléments des défis témoignent rencontrés quotidiennement par les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements et font ressortir toute l'importance qui doit être accordée à la formation des intervenants et à leur encadrement clinique.

La situation du Québec se compare avantageusement à celle observée dans le RDC sur le plan de l'incidence des évaluations et des évaluations avec incident fondé. Toutefois, la sévérité des situations fondées et les caractéristiques des enfants et des milieux concernés par ces situations sont relativement similaires.

Globalement, cette étude met en lumière certains phénomènes préoccupants qui méritent d'être surveillés de près dans les prochaines années : le taux d'enfants exposés à la violence conjugale et certains éléments de vulnérabilité qui caractérisent les enfants et leur milieu de vie. Les mauvais traitements et les troubles de comportements reconnus comme fondés par les services de protection de la jeunesse concernent 11,4 enfants québécois pour mille en 2008. Au regard des effets néfastes que l'on connaît de la maltraitance et des troubles de comportement, on peut affirmer qu'il s'agit là d'un problème de santé publique important. Les résultats révèlent par ailleurs certains constats relativement encourageants, notamment la stabilité du d'enfants taux global victimes de maltraitance ou présentant des troubles de comportement et qui sont connus des services de protection, la stabilité ou la diminution de certaines formes maltraitance et la diminution dans certains indicateurs de sévérité des situations évaluées comme étant fondées

Chapitre 1 Introduction

L'Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008) est le volet québécois d'une vaste recherche pancanadienne quinquennale sur les situations évaluées en protection de l'enfance. Ce premier chapitre introduit le contexte dans lequel s'est déroulée l'ÉIQ-2008 décrivant d'abord brièvement le contexte canadien, puis en présentant particularités de l'ÉIQ-2008. L'organisation des services de protection du Québec et les grandes lignes de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) sont ensuite présentées de façon sommaire. Le chapitre se termine avec les objectifs poursuivis par l'ÉIQ-2008 et le contenu du présent rapport.

ÉCI-2008 : ÉTUDE CANADIENNE SUR L'INCIDENCE DES SIGNALEMENTS DE CAS DE VIOLENCE ET DE NÉGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS EN 2008

Au Canada, la protection de l'enfance est sous la responsabilité de chacune des provinces et territoires. Chaque juridiction établit son propre cadre légal délimitant les situations dans lesquelles les services de protection peuvent intervenir et leurs modalités d'intervention. En raison des variations dans les types de situations prises

en compte par chacune des juridictions ainsi que dans la façon de consigner les données de services d'une province à l'autre, il est difficile d'obtenir un portrait fiable à l'échelle canadienne des enfants et des familles qui reçoivent des services de protection de l'enfance en s'appuyant sur les données statistiques provinciales. L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ÉCI) est conçue pour établir un tel profil en recueillant de l'information de façon périodique dans chaque juridiction au moven d'un ensemble normalisé définitions et de procédures. On demande intervenants responsables aux l'évaluation des signalements de remplir un formulaire d'enquête pour chaque cas échantillonné sur une période de trois mois, du 1er octobre au 31 décembre de l'année ciblée. Réalisée avec le financement de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et le soutien d'un regroupement d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux, autochtones et universitaires, l'ÉCI-2008 est la troisième étude nationale qui porte l'incidence et sur caractéristiques des signalements d'abus et de négligence d'enfants dans tout le Canada. Ce projet d'envergure est mené par une

équipe de 12 chercheurs et professionnels de recherche dirigée par Nico Trocmé.

ÉIQ-2008 : ÉTUDE SUR L'INCIDENCE ET LES CARACTÉRISTIQUES DES SIGNALEMENTS ÉVALUÉS EN PROTECTION DE LA JEUNESSE AU QUÉBEC EN 2008

Certaines provinces du Canada, dont le Québec, ont saisi l'opportunité représentait l'ÉCI afin de produire des portraits provinciaux représentatifs de l'ampleur et des caractéristiques des signalements évalués par leurs services de protection de la jeunesse en 2008. Grâce à un financement complémentaire de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux Ouébec (MSSS), du suréchantillonnage a permis de produire un rapport descriptif québécois fournissant des estimations provinciales fiables, en plus de contribuer aux estimations nationales de l'ÉCI-2008. Ce volet provincial permet également de rendre compte de la réalité particulière du système de protection et de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) au Québec. Enfin, ce troisième cycle de l'ÉIQ permettra de tracer l'évolution de la situation de 1998 à aujourd'hui.

L'ÉIQ-2008 est codirigée par Sonia Hélie (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire), Daniel Turcotte (Université Laval) et Nico Trocmé (Université McGill). Aussi, un partenariat étroit s'est établi et a été maintenu tout au long de l'étude entre l'équipe de recherche et les services de

protection des centres jeunesse (CJ) du Québec. Les modalités de collecte, le contenu et le format du formulaire d'enquête canadien ont été adaptés en fonction des besoins exprimés par les milieux de pratique du Québec et par les chercheurs, en tenant compte des contraintes de chacune des parties. Des rencontres avec les répondants des CJ et les chercheurs ont été organisées avant, pendant et après la collecte de données. Les rencontres qui se sont déroulées au début avaient pour but d'établir la procédure qui serait suivie et de préparer l'outil de collecte de données qui serait utilisé au cours de l'étude. Pendant la collecte de données, l'équipe de recherche était disponible pour répondre aux questions relatives formulaire d'enquête au électronique et pour résoudre les problèmes techniques. Finalement, des rencontres après la collecte de données ont permis d'effectuer un bilan de l'expérience et de formuler des recommandations pour les prochains cycles de l'ÉIQ. En parallèle, une collaboration continue a été établie avec l'équipe canadienne de l'ÉCI-2008. Ce partenariat a permis de maximiser la comparabilité avec les autres provinces tout en maintenant la pertinence de l'exercice pour le Québec.

L'objectif principal de l'ÉIQ est de produire des estimations fiables de l'ampleur et des caractéristiques des signalements évalués par les services de protection. L'étude ne documente que les situations rapportées aux services de protection de la jeunesse et faisant l'objet d'une évaluation. Par conséquent, elle ne tient compte ni des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement non signalées aux services de protection, ni des situations signalées, mais non retenues pour évaluation. Même si elle porte sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse et non sur l'incidence de la maltraitance, une étude comme l'ÉIQ est essentielle à la surveillance de la maltraitance et au soutien à la gestion des services de protection. Mais pour apprécier l'ampleur réelle du phénomène de la maltraitance et de son évolution, ses résultats doivent être mis en parallèle avec ceux issus d'études faisant appel à d'autres sources d'information correspondant aux divers niveaux de reconnaissance du phénomène (situations reconnues par les professionnels travaillant des les milieux fréquentés par les enfants ou par la population). Par ailleurs, comme les formulaires d'enquête de l'ÉIQ ont été complétés par les intervenants de la protection de la jeunesse au moment où ils procédaient à l'évaluation ou à l'orientation des situations échantillonnées, les données reflètent les renseignements disponibles à ce moment et le jugement clinique des intervenants sur la situation. Enfin, l'ÉIQ est avant tout une étude descriptive visant à dresser un portrait des signalements évalués par les services de protection, plutôt qu'à expliquer le phénomène global des mauvais

traitements ou à en détecter les facteurs de risque.

Pourquoi réaliser l'ÉIQ

Le système québécois de protection de la jeunesse présente des particularités qui rendent la réalisation de l'ÉIQ d'autant plus pertinente. Le Québec est l'une des rares provinces canadiennes à recourir à une étape formelle de présélection des signalements reçus avant d'en faire une évaluation en profondeur. Ce filtre additionnel par rapport aux autres juridictions canadiennes a pour effet de modifier quelque peu le portrait des enfants et familles à l'étape de l'évaluation des signalements. Aussi, contrairement aux autres lois provinciales, la LPJ vise non seulement les situations d'enfants abusés ou négligés, mais également les situations d'enfants et d'adolescents qui présentent des troubles de comportement sérieux. En documentant ces situations au même titre que celles de la maltraitance, l'ÉIQ dresse portrait réaliste de la situation troubles québécoise, puisque les de comportement représentent une partie non négligeable des signalements reçus et évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec.

La réalisation d'une étude québécoise à l'intérieur d'un projet à portée nationale est une option avantageuse à plusieurs égards pour le Québec. Premièrement, mentionnons que le fait de documenter la nature des situations évaluées à partir de catégories cliniques plutôt qu'en fonction des motifs de protection reconnus par la législation provinciale permet de comparer plus aisément les provinces entre elles et avec les autres pays. Deuxièmement, l'ÉCI et l'ÉIQ offrent la possibilité de décrire, pour chaque signalement évalué, jusqu'à trois catégories distinctes de situations ayant de chacune leur degré confirmation respectif. Troisièmement, en décrivant le profil psychosocial des enfants et de leurs parents ainsi que leur milieu de vie, l'ÉCI et l'ÉIQ produisent un portrait inédit des enfants et des familles évalués en protection de la jeunesse, puisque ces renseignements ne sont pas consignés dans les banques de données des CJ. L'ÉIQ produit donc un portrait complémentaire à celui que l'on peut obtenir en interrogeant les données de service des CJ ou en examinant les statistiques ministérielles produites à partir de ces données. Alors que les données de service des CJ décrivent de manière très exhaustive le traitement et la trajectoire de services des situations signalées et évaluées en vertu de la LPJ, l'ÉIQ vise davantage à décrire la réalité de l'enfant et son milieu. Pris ensemble, les résultats de l'ÉIQ et les données de services des CJ permettent de mieux décrire la fréquence caractéristiques des situations qui font l'objet d'une évaluation en protection de la jeunesse.

d'une Un autre intérêt étude québécoise est la possibilité d'en tirer des pertinentes informations pour planification des services. Les données recueilles par l'ÉIQ au cours des cycles antérieurs ont été utiles à plusieurs titres. Les résultats répondent à des besoins de programmation et d'orientation politiques, notamment parce qu'en documentant les difficultés observées chez l'enfant et ses parents, ils témoignent des besoins de cette clientèle. L'un des exemples les plus probants de la pertinence de l'ÉIQ est le fait que l'importance des mauvais traitements psychologiques révélée dans l'ÉIQ-1998 a permis d'appuyer scientifiquement l'ajout de l'alinéa c (maltraitance psychologique) de l'article 38 de la LPJ en 2006 dans le cadre des récentes modifications à la LPJ². Les données de l'ÉIQ ont généré une multitude d'analyses secondaires permettant d'établir des liens et de mieux comprendre différents phénomènes liés à la maltraitance. Ces analyses secondaires portent sur des sujets comme les facteurs associés aux problématiques vécues par les enfants, aux décisions prises par les intervenants aux premières étapes du processus de protection, ainsi que sur les facteurs qui influencent la trajectoire de service des enfants (Tourigny et al., 2010; Tourigny et al., 2009; Hélie & Bouchard, 2010; Clément et al., 2009;

_

² Bien que la plupart des dernières modifications à la LPJ soient entrés en vigueur en 2007, certaines dispositions ont pris effet en 2006, d'autres en 2008 et 2009.

Larrivée, Tourigny & Bouchard, 2007; Mayer et al., 2007; Tourigny et al., 2007; Chamberland et al., 2005, Tourigny et al., 2005; Marcotte et al., 2003).

DIFFÉRENCES AVEC LES CYCLES ANTÉRIEURS DE L'ÉIO

Il est important de noter certaines caractéristiques spécifiques du présent cycle de l'ÉIQ. Dans l'ÉIQ-2008, un échantillon représentatif de 50 % des évaluations a été sélectionné, alors que tous les signalements reçus (retenus pour évaluation ou non) dans tous les CJ étaient inclus dans l'ÉIQ-1998. Quant à l'ÉIQ-2003, elle comprend toutes les évaluations, mais seulement dans un échantillon non représentatif de neuf CJ. Une autre distinction par rapport aux cycles antérieurs de l'ÉIQ est l'utilisation d'un électronique formulaire arrimé à PIJ CJ. l'application de chaque comparativement à l'utilisation d'un formulaire papier lors de l'ÉIO-1998 et à l'utilisation exclusive des données PIJ lors de l'ÉIO-2003. Enfin, mentionnons que dans ce troisième cycle, deux types d'évaluation sont distingués : les évaluations portant sur un ou des incidents de maltraitance ou de troubles de comportement et les évaluations portant exclusivement sur des risques sérieux de maltraitance non spécifiée (à ne pas confondre avec les notions de risque d'abus physique, risque d'abus sexuel et risque de négligence introduites avec les dispositions de la LPJ implantées en 2007).

Dans les cycles antérieurs de l'ÉIQ, la distinction entre évaluation de risque et d'incident n'était pas faite et toutes les évaluations étaient considérées comme des évaluations d'incident. Or, des études de validations menées à partir des données de 1'ÉCI-2003 (Trocmé et al., 2009) ont indiqué qu'une portion des évaluations documentées portait exclusivement sur des de maltraitance future. distinction dans l'ÉIQ-2008 appelle à la prudence dans l'interprétation des comparaisons avec les cycles antérieurs.

ORGANISATION DES SERVICES DE PROTECTION AU QUÉBEC

Au Ouébec, ce sont les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) qui sont responsables de la protection des enfants sur le territoire qui leur est assigné. Ce sont eux qui ont le mandat d'appliquer la LPJ en offrant des services d'évaluation et en s'assurant que les enfants et les familles vivant une situation correspondant à l'une de celles prévues aux articles 38 et 38.1 de la LPJ reçoivent les services qu'ils requièrent. Les DPJ oeuvrent au sein des CJ, qui offrent également des services en vertu de deux autres lois, soit la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Dans deux régions nordiques du Québec, les services aux familles en difficultés sont offerts par des centres à vocations multiples,

qui ont différents mandats, dont celui d'appliquer la LPJ. L'ÉIQ-2008 porte sur la clientèle des 16 CJ du Québec et exclut, pour des raisons de faisabilité, les populations desservies par les centres à vocations multiples, qui représentent 0,8 % des enfants du Québec.

LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION AU QUÉBEC

La protection de l'enfance est régie par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) depuis son entrée en vigueur en 1979. Cette loi concerne les enfants de moins de 18 ans et s'appuie sur la conception des enfants comme sujets de droit. Elle a pour objectifs premiers de mettre fin à la situation de compromission et d'en prévenir la récurrence. Actuellement, neuf grands principes guident l'intervention sociojudiciaire qui est réalisée en vertu de cette loi : l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits; la primauté de la responsabilité parentale; la participation active de l'enfant et de ses parents; le maintien de l'enfant dans son milieu familial: la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie de l'enfant lorsqu'il est retiré de son milieu familial; l'implication de la communauté; le respect des personnes et de leurs droits; l'importance d'agir avec diligence; la prise en considération des caractéristiques des communautés culturelles et des communautés autochtones. La LPJ a subi plusieurs modifications au

cours des années et les dernières sont entrées en vigueur en juillet 2007.

Les notions de protection et de sécurité ou de développement compromis

Le Manuel de référence sur la protection de la jeunesse (MSSS, 2010, p.358) définit le concept de protection de l'enfant comme suit :

« La protection d'un enfant consiste à apporter une réponse à ses besoins fondamentaux. La notion de besoins étant très large, la LPJ n'a pas pour objectif de satisfaire tous les besoins d'un enfant. Elle a pour but de corriger les situations où la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, parce que ses besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits. Ainsi, la LPJ ne vise pas toutes les situations d'enfants pouvant avoir besoin d'aide ou de services particuliers. L'intervention d'autorité de l'État dans la vie des familles doit être réservée à des situations graves et exceptionnelles prévues dans la LPJ. »

Les notions de sécurité et de développement compromis sont également centrales dans la LPJ, puisqu'elles justifient l'intervention des services de protection dans la vie de l'enfant et de sa famille. La notion de sécurité utilisée dans le cadre de la LPJ prend appui sur celle que l'on retrouve

dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, soit que la sécurité d'une personne est compromise lorsque sa vie est menacée. Plus spécifiquement, la LPJ vise les situations qui compromettent ou risquent de compromettre la sécurité d'un enfant, par un danger réel ou potentiel, actuel ou imminent. Les situations qui compromettent ou risquent de compromettre développement d'un enfant également visées par la LPJ. Le Manuel de référence sur la protection de la jeunesse précise ceci en lien avec la notion de développement :

« La LPJ permet également une intervention lorsqu'un enfant se trouve dans une situation qui de compromet ou risque compromettre, de façon importante, développement physique, intellectuel, affectif ou moral. Le développement de *l'enfant* s'apprécie à la lumière des seuils généralement reconnus sur le plan clinique (par exemple, les stades de développement). Généralement. l'atteinte au développement de l'enfant revêt un caractère évolutif. Alors qu'un seul fait peut servir à prouver que la sécurité d'un enfant est compromise, il est souvent nécessaire de cumuler un ensemble de faits et d'observations pour statuer que le développement de l'enfant est compromis. »

Situations couvertes par la LPJ

Les articles 38 et 38.1 de la LPJ définissent les situations où la sécurité ou le développement d'un enfant sont considérés (article 38) ou peuvent être considérés (article 38.1) comme compromis. Les alinéas a à f de l'article 38 définissent, de façon légale, ce que l'on considère comme étant des situations d'abandon (38a), de négligence et de risque de négligence (38b), de mauvais traitements psychologiques (38c), d'abus sexuel et de risque d'abus sexuel (38d), d'abus physique et de risque d'abus physique (38e) et de troubles de comportement sérieux (38f). Les alinéas de l'article 38.1 présentent des situations de fugue (a), de non-fréquentation scolaire (b) et de délaissement d'un enfant placé (c). À réception des signalements, intervenants déterminent si la situation correspond à l'une de celles prévues aux articles 38 et 38.1 et, le cas échéant, indiquent le motif principal de protection en choisissant l'alinéa qui décrit le mieux la situation rapportée.

Selon l'article 39, l'obligation de signaler les situations décrites aux articles 38 et 38.1 est imposée aux professionnels œuvrant auprès des enfants s'ils ont, dans l'exercice de leur profession, un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont ou peuvent

être compromis. La même obligation incombe aux employés qui travaillent auprès d'enfants. aux corps policiers, enseignants et au personnel des milieux de garde. Les citoyens en général sont tenus de signaler les situations décrites paragraphes d et e de l'article 38 (enfants victimes d'abus sexuel ou d'abus physique) si elles sont soupçonnées sur la base d'un motif raisonnable. Ils ne sont pas tenus de signaler les autres situations décrites dans les articles 38 et 38.1, mais ils peuvent le faire.

Processus PJ

processus d'intervention déclenché par la réception d'un signalement effectué par toute personne qui a un motif de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis. Une analyse sommaire de ce signalement amène l'intervenant à le retenir ou non pour une évaluation plus approfondie. Cette première étape, de même que toute situation visant à déterminer sécurité si la. 1e 011 développement de l'enfant sont compromis, doit notamment prendre en considération les facteurs suivants : a) la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés, b) l'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant, c) la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et d) les ressources du milieu qui peuvent aider l'enfant et ses parents (article 38.2).

Si le signalement n'est pas retenu, le dossier de l'enfant est fermé. L'information recueillie est alors conservée pendant un maximum de deux ans ou jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 18 ans, selon la période la plus courte. Lorsque signalement est retenu pour évaluation, l'intervenant doit déterminer si les faits signalés sont fondés et si la situation compromet la sécurité ou le développement de l'enfant. Trois décisions sont possibles à l'issue de l'évaluation : faits non fondés, faits fondés avec sécurité et développement non compromis et faits fondés avec sécurité et développement compromis. Lorsque les faits sont jugés par l'intervenant comme étant non fondés ou que les faits sont fondés, mais que la sécurité ou le développement de l'enfant ne sont pas compromis, le dossier est alors fermé et l'information recueillie est conservée pendant un maximum de cinq ans ou jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans, selon la période la plus courte. Lorsque la situation le requiert, le DPJ doit informer l'enfant et ses parents des services disponibles et les diriger vers ceux-ci s'ils le souhaitent. Si par ailleurs, à la suite de l'évaluation, un jugement de compromission l'intervenant doit posé, orienter l'intervention, c'est-à-dire choisir les. mesures de protection à mettre en place (ces mesures peuvent dans certains cas inclure un placement) ainsi que le régime, volontaire ou judiciaire, selon lequel ces mesures seront appliquées. Lorsque pertinent, la situation peut être orientée vers une

intervention terminale réalisée par le personnel du DPJ lorsque la mobilisation des parents et les services mis en place permettent de croire que la situation pourra se corriger à court terme. L'intervention des services de protection prend fin lorsque la situation de compromission n'est plus et qu'il n'y a pas de risque qu'elle se reproduise.

Modifications à la LPJ en 2007

En 2006, la LPJ a été révisée. Nous présentons ici un survol des dispositions qui sont susceptibles d'apporter un éclairage sur certains résultats de l'étude. D'abord, le texte de la Loi réaffirme le principe selon lequel les décisions prises doivent toujours tendre à maintenir l'enfant dans son milieu naturel; si le maintien est impossible, les services doivent intervenir auprès du milieu familial afin qu'il soit en mesure de reprendre l'enfant le plus rapidement possible, et dans l'intervalle, les services de protection doivent offrir à l'enfant un milieu de vie substitut stable. Pour ce faire, les nouvelles dispositions de la LPJ prévoient des durées maximales d'hébergement au terme desquelles une orientation permanente doit être ordonnée. La nouvelle Loi donne l'obligation aux services de protection d'évaluer systématiquement la possibilité que l'enfant soit confié à une personne de son entourage s'il doit être retiré de son milieu naturel

Les modifications à la Loi reformulent complètement les motifs pour lesquels la sécurité ou le développement de l'enfant sont considérés comme compromis. Les motifs sont regroupés en six problématiques, circonscrites pour assurer le caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité de l'État dans la vie des familles. De plus, l'accent est davantage mis sur les. l'enfant des conséquences pour comportements inacceptables des parents ou de ceux qui en ont la garde. Ainsi, sont introduites précisément les situations de risques de négligence, de risque d'abus physique et de risque d'abus sexuel, ainsi que les mauvais traitements psychologiques, dont l'exposition à la violence conjugale ou familiale. Pour bien distinguer les situations de besoin d'aide de besoin de protection, la définition des troubles de comportements sérieux est formellement réduite aux situations dans lesquelles un jeune porte atteinte son intégrité physique, psychologique ou à celle d'autrui, et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus d'y oppose.

La nouvelle Loi précise également certaines règles applicables en matière de respect de la vie privée des enfants, de délai de conservation de l'information, d'accessibilité et de divulgation de renseignements.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET PORTÉE DE L'ÉIQ-2008

L'objectif principal de l'ÉIQ-2008 est de fournir des estimations fiables de l'ampleur et des caractéristiques des signalements évalués par les DPJ du Québec en 2008. Les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

- Estimer le taux annuel d'enfants évalués en protection de la jeunesse au Québec en 2008, à partir d'un échantillon représentatif des évaluations réalisées au cours de l'année;
- Contribuer aux estimations canadiennes de l'ÉCI-2008;
- Examiner l'évolution des taux d'enfants évalués depuis 1998 au Québec;
- Décrire la nature et la sévérité des situations évaluées par les DPJ du Québec;
- Examiner les distinctions et les similitudes entre les enfants évalués au Québec et ceux évalués dans les autres provinces du Canada.

Ultimement, l'ÉIQ vise à recueillir les données nécessaires à l'élaboration et la mise en place des programmes et politiques s'adressant aux enfants vulnérables. Une meilleure connaissance de la fréquence des

problèmes et des besoins des enfants et de leurs parents ne peut que favoriser la création de politiques plus efficaces.

CONTENU DU RAPPORT

Ce premier chapitre permis d'effectuer un survol des principales caractéristiques de l'ÉIQ-2008, du contexte qui la caractérise et de ses objectifs. Le deuxième chapitre présente la méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs. Les résultats concernant les taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse en 2008 et la comparaison avec le portrait de l'ÉIQ-1998 figurent au chapitre 3. Ce chapitre inclut toutes les évaluations, qu'elles aient porté sur un incident de maltraitance, de troubles de comportement ou encore exclusivement sur un risque de maltraitance, et qu'elles se réfèrent à des situations fondées ou non. Le chapitre 4 décrit la nature et la sévérité des situations qui ont été évaluées comme étant fondées, en distinguant les évaluations d'incident des évaluations de risque. Le chapitre 5 porte sur les interventions menées auprès des enfants évalués avec incident de maltraitance ou de troubles de comportement fondé en 2008. Le sixième chapitre présente les caractéristiques des enfants ayant un incident fondé en 2008. Il décrit également la composition de leur milieu de vie et leur environnement physique. Le chapitre 7 est produit à partir d'un sous-échantillon de l'ÉIQ-2008, afin de comparer les taux d'incidence du Québec avec ceux des autres provinces et territoires

du Canada. Il est donc normal que les taux québécois rapportés dans ce chapitre diffèrent des taux québécois rapportés dans les autres chapitres. Le huitième chapitre propose un portrait sommaire des intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements dans les 16 CJ du Québec. Le rapport prend fin avec un chapitre de discussion et de conclusions.

Chapitre 2Méthodologie

Pour atteindre les objectifs énoncés au précédent chapitre, un formulaire d'enquête a été rempli par l'intervenant responsable de l'évaluation du signalement au sein des services de protection, pour un échantillon représentatif des signalements retenus, évalués et reçus entre le 1er octobre et le 31 décembre. Le présent chapitre décrit la méthodologie privilégiée pour atteindre les objectifs de l'ÉIQ-2008 : le déroulement de recherche, l'échantillonnage, instruments de cueillette de données, les dimensions mesurées, le traitement des données et l'estimation des taux. Les mesures entreprises pour assurer la confidentialité des données recueillies sont mentionnées et des mises en garde relatives aux comparaisons entre les résultats de l'ÉIQ-1998 et ÉIQ-2008, de même qu'entre les résultats de l'ÉIQ-2008 et l'ÉCI-2008, sont formulées. Le chapitre se termine avec un résumé des forces et des limites de l'étude.

DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE

Les activités préparatoires à la cueillette de données se sont déroulées entre avril 2007 et septembre 2008. Dès le départ, un comité de partenaires a été mis sur pied afin de soutenir la planification et le démarrage de l'étude. Ce comité était

constitué de représentants de l'Association des centres jeunesse du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, des trois chercheurs responsables de l'ÉIQ-2008 et d'un chercheur externe à l'équipe. Il s'est réuni quatre fois entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mai 2008.

Le formulaire d'enquête et le guide destiné à l'intervenant ont été conçus par l'équipe de l'ÉCI-2008, puis adaptés au contexte québécois sur les plans de la langue du cadre légal. L'intégration du formulaire d'enquête au système PIJ (Projet jeunesse), l'application intégration informatique utilisée quotidiennement par les intervenants des CJ pour faire le suivi de leurs activités, a exigé plusieurs tests en collaboration avec la firme Sogique, spécialiste en gestion informatique ayant produit le système PIJ, maintenant intégrée au MSSS

Parallèlement à ces activités, les Directeurs généraux des CJ étaient sollicités par la voie d'une lettre de l'équipe de recherche invitant leur établissement à s'engager dans l'étude et à désigner un répondant pour faire le lien entre le CJ et l'équipe de recherche tout au long de l'étude. Deux journées provinciales regroupant les répondants de tous les CJ et l'équipe de recherche ont permis de renseigner les répondants sur les objectifs et la méthode de l'ÉIQ, de leur présenter le formulaire d'enquête et d'échanger avec eux sur les meilleures façons de faciliter la cueillette de données. Dans les semaines précédant le début de la collecte, les répondants ainsi que les intervenants travaillant à l'évaluation des signalements dans les CJ ont été formés sur place à l'utilisation et au contenu du formulaire par l'une des coordonnatrices, généralement accompagnée de l'un des chercheurs de de l'équipe. Les séances formation incluaient un exercice pratique avec une vignette et duraient en moyenne trois heures.

Tout au long de la cueillette des données, qui s'est déroulée entre octobre 2008 et août 2009, le répondant local et une coordonnatrice de recherche étaient disponibles sur les heures normales de bureau, soit par courriel ou par téléphone, pour répondre aux questions intervenants. Des analystes en informatique du CJM-IU et de la firme Sogique étaient disponibles en cas de problème technique avec le formulaire. Durant la collecte, la qualité des données recueillies a fait l'objet de différentes stratégies de vérification, qui seront détaillées plus tard. Les formulaires électroniques remplis par l'intervenant, puis

vérifiés et dénominalisés sur place par le répondant, étaient acheminés par courriel crypté à l'équipe de recherche par le biais du réseau informatique des CJ. Les données, déjà sur support informatique, ont été fusionnées afin de constituer la banque de données (BD) québécoise. Cette BD a été transmise à l'équipe canadienne afin d'être nettoyée et intégrée à l'ÉCI-2008. L'équipe canadienne a ensuite retransmis la BD québécoise nettoyée à l'équipe de recherche du Québec, qui a finalisé le nettoyage et procédé à l'analyse descriptive des données et à la préparation du présent rapport.

ÉCHANTILLON

L'échantillon de ľÉIQ est représentatif des enfants évalués en protection de la jeunesse dans les 16 CJ du Québec. En ce qui concerne la protection de la jeunesse, les 18 régions socio-sanitaires de la province sont desservies par 16 CJ et trois centres à vocations multiples. Les populations desservies par les trois centres à vocations multiples ont été exclues de l'ÉIQ-2008 en raison de leur faible population, des difficultés d'accessibilité dues à leur éloignement et parce que ces centres n'utilisent pas le système PIJ à partir duquel le formulaire d'enquête était rempli. Ces trois établissements couvrent deux régions socio-sanitaires (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James) et représentent 0,8 % des enfants du Québec. La quasitotalité des enfants de ces régions sont d'ascendance autochtone. Cependant, les enfants autochtones vivant dans une région du Québec desservie par un CJ sont pleinement représentés dans l'ÉIQ-2008.

Une proportion de 50 % des enfants ayant un signalement retenu reçu entre le 1er octobre et le 31 décembre 2008 dans chacun des 16 CJ du Québec a été sélectionnée pour l'échantillon. La fenêtre constituer d'admissibilité de trois mois assure une taille d'échantillon suffisante, tout en maintenant un bon taux de participation des intervenants. La période de l'automne a été choisie pour des raisons de faisabilité et pour éviter les périodes de vacances et la fin de l'année financière des CJ. L'échantillonnage était entièrement assumé par le système PIJ, selon la procédure décrite plus bas et en fonction de critères établis par l'équipe de recherche. Rappelons que PIJ l'application informatique utilisée dans tous les CJ pour faire le suivi des dossiers. Les intervenants y consignent quotidiennement les décisions et les activités cliniques réalisées auprès des enfants, de même que certaines caractéristiques sociodémographiques de ceux-ci. Pour être sélectionné à l'échantillonnage, l'enfant devait répondre aux critères d'admission suivants:

 Faire l'objet d'une évaluation pour un signalement reçu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008 (incluant les cas

- transférés d'un autre CJ et évalués dans le CJ de destination);
- Détenir une décision valide pour cette évaluation (à l'exclusion des cas fermés pour incapacité de procéder, transfert avant décision, décès ou autre motif);
- Avoir une minute de l'heure de saisie du signalement au système PIJ présentant un chiffre impair.

Une prédiction de la taille l'échantillon avait été faite à partir du volume de signalements des deux années précédant la collecte de données. La taille de l'échantillon était estimée au départ à 4 180 formulaires. les Dans faits. 3 251 dossiers ont été échantillonnés en fonction des critères de l'étude 3 171 formulaires ont été reçus. De ces formulaires, 92 ont été exclus pour diverses raisons: 11 représentaient des resignalements; 64 contenaient trop de données manquantes pour être utilisés; 15 présentaient des données manquantes sur la corroboration des situations évaluées: 2 formulaires concernaient des enfants âgés de 18 ans au moment de l'échantillonnage. L'échantillon utilisé dans l'ÉIQ-2008 est finalement constitué de 3 079 enfants évalués dans un CJ du Québec pour un signalement reçu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008. Les données manquantes qui ont occasionné le rejet des 64

formulaires sont attribuables aux réassignations d'intervenants, qui n'étaient plus accessibles pour remplir le formulaire, et à des retards de déploiement dans certains CJ et pour lesquels tous les cas échantillonnés avant le déploiement n'ont pas été complétés en entier. Nous présumons que les 92 rejets (0,03 %) n'ont pas entraîné de biais systématique dans la sélection de l'échantillon final. Le taux de réponse est de 94,7 % (3 079/3 251).

PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE

La procédure d'échantillonnage s'est déroulée différemment selon que le dossier était fermé suite à l'évaluation ou que le dossier était orienté suite à l'évaluation.

En vertu de la LPJ, le dossier doit être fermé après l'évaluation dans les situations suivantes: 1) Les faits ne sont pas fondés; 2) Les faits sont fondés, mais la situation ne compromet pas la sécurité développement de l'enfant; 3) Les faits sont fondés, la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis, mais le dossier doit être transféré dans un autre CJ pour y être orienté. Dans ces situations, dès que la décision était saisie par l'intervenant au système PIJ, le système vérifiait si les critères d'admission étaient respectés. S'ils l'étaient, le formulaire ÉIQ devenait accessible et l'intervenant était informé de la sélection de l'enfant dans l'échantillon. L'ouverture du formulaire ÉIO était obligatoire pour que l'intervenant puisse fermer l'évaluation au système.

Selon le processus de protection, le dossier est acheminé à l'orientation lorsque l'évaluateur détermine que les faits sont fondés, que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis, et qu'une décision doit être prise à l'égard des mesures à appliquer et du régime volontaire ou judiciaire de ces mesures. Dans un tel cas, si situation répondait aux critères d'admission, le système donnait accès au ÉΙΟ formulaire dès l'ouverture l'orientation et l'intervenant était informé de la sélection de l'enfant dans l'ÉIQ. L'ouverture formulaire devenait du obligatoire au moment de la fermeture de l'orientation dans PIJ. Puisque certaines orientations peuvent durer plusieurs mois avant d'être conclues et que la collecte de données ne pouvait s'étendre sur une trop longue période, le système était programmé pour obliger l'ouverture d'un formulaire après un délai de quatre semaines suivant l'ouverture de l'orientation lorsque celle-ci n'était toujours pas conclue.

Les dispositifs d'échantillonnage et le formulaire d'enquête ont été intégrés à la version 7 de PIJ. Cette version a été déployée progressivement dans les CJ, du 25 septembre au 16 octobre 2008. Des retards dans le calendrier de déploiement ont empêché l'échantillonnage automatisé sur

dans certains une courte période établissements, de sorte que certains cas admissibles à l'étude n'ont pas échantillonnés automatiquement par le système. Dans ces cas, une procédure différente a été mise sur pied pour échantillonner les cas et remplir les formulaires: la liste des signalements échantillonnés a été extraite de PIJ et les formulaires d'enquête ont été complétés à partir d'un formulaire électronique non intégré à PIJ.

FORMULAIRE D'ENQUÊTE DE L'ÉIQ-2008 ET GUIDE PRATIQUE

La collecte des données a été réalisée en utilisant un formulaire d'enquête (annexe 1) conçu à partir du formulaire de l'ÉCI. Ce dernier est un document de trois pages comportant 44 questions, qui recueillent des renseignements uniformes à travers toutes les provinces et territoires du Canada. Des analyses validation avec des diversifiées méthodologies (revue de dossiers, focus groups, étude de fiabilité test-retest) ont été menées par l'équipe canadienne pour s'assurer de la qualité de cet instrument³. Ce formulaire nécessitait une adaptation au contexte québécois sur les plans de la terminologie, du processus d'intervention et du cadre légal. Plusieurs critères ont guidé cette adaptation. Ainsi, le formulaire québécois devait être compatible

avec le formulaire canadien et celui de l'ÉIQ-1998, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des attentes exprimées par les chercheurs et les représentants des CJ impliqués dans l'étude. Aussi, les répondants ont été consultés et à la lumière de leurs commentaires, plusieurs améliorations ont été effectuées dans la terminologie et la formulation des questions.

Le formulaire utilisé au Québec est un formulaire électronique qui se présente sous la forme d'un document Excel composé de neuf onglets. Il fut élaboré sur une période de six mois, soit de mai à octobre 2008, par l'équipe de recherche en collaboration avec la firme Sogique. Plusieurs tests ont été effectués avant le déploiement dans les établissements. Malgré ces tests, plusieurs difficultés ont émergé au début de la collecte de données. Des solutions ont été apportées au fur et à mesure par l'équipe de recherche et la firme Sogique en collaboration avec les répondants et les intervenants des CJ.

Le choix d'un formulaire électronique a été fait en raison du contexte particulier qui prévaut dans les CJ du Québec en regard de la gestion informationnelle. En 2003, l'application PIJ fut implantée dans les CJ. Pour la première fois, tous les établissements ont pu fonctionner à partir de la même application, qui centralise et informatise les renseignements relatifs à la clientèle et aux interventions. Ce virage technologique est venu modifier considérablement les

³ Le détail des analyses de validation du formulaire ÉCI-2003 figure au rapport final de l'ÉCI-2008.

habitudes des intervenants dans la gestion de leurs dossiers et beaucoup d'efforts ont été consentis pour les former à saisir euxmêmes au système PIJ les activités qu'ils réalisent quotidiennement. Le recours à un formulaire électronique pour l'ÉIQ-2008 s'inscrit donc en toute logique et en cohérence avec les orientations sousjacentes à l'implantation du système PIJ. De plus, comme le formulaire est intégré au système PIJ, cela rend possible que soient inscrites de manière automatisée certaines informations déjà saisies au système, évitant ainsi la double saisie par les intervenants. Parmi les 46 questions du formulaire, 14 étaient pré-alimentées à partir du système PIJ; dès l'ouverture du formulaire, les réponses à ces questions étaient déjà inscrites. Plusieurs vérifications étaient certaines programmées et réponses s'inscrivaient automatiquement dans le formulaire. Par exemple, en fonction de la réponse à une question, l'inscription « ne s'applique pas » pouvait apparaître automatiquement à la question suivante. Le formulaire comporte quatre champs textes à développement et huit champs textes courts. Les autres items sont des questions à choix multiples accessibles par un menu déroulant. Le temps requis pour remplir le formulaire était en moyenne de 15 minutes lorsque la procédure se déroulait normalement.

Le Guide pratique de l'ÉIQ-2008 (annexe 2), remis à tous les intervenants

participants, présente l'ÉIQ-2008 et son contexte, de même que le contenu du formulaire. Il fournit des consignes sur la manière de remplir le formulaire et donne des définitions pour chacun des items. Il a également été adapté à partir du *Guide pratique de l'ÉCI-2008*.

LES DIMENSIONS MESURÉES PAR LE FORMULAIRE D'ENOUÊTE

Les dimensions mesurées dans l'étude se répartissent en trois grands groupes : 1) La situation signalée et l'évaluation qui en est faite; 2) Les pratiques; 3) L'enfant et son milieu de vie. Elles seront brièvement décrites dans les trois sous-sections cidessous. Le lecteur est invité à consulter le *Guide pratique de l'ÉIQ-2008* qui figure à l'Annexe 2 pour plus de détails.

La situation signalée et l'évaluation qui en est faite

Pour décrire la nature des faits évalués, le formulaire d'enquête propose 44 catégories de situations, dont concernent l'abus et la négligence et 12 concernent les troubles de comportement. Il important de rappeler que est classification de ces catégories, qui est basée sur des définitions cliniques et non légales, ne correspond pas parfaitement aux alinéas des articles 38 et 38.1 de la LPJ, qui définissent les situations couvertes par la Loi.

Les situations couvertes par l'ÉIQ-2008 sont classées en six regroupements :

- Abus physique: Secouer, pousser, attraper ou projeter; frapper avec la main; donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre; frapper avec un objet; étranglement, empoisonnement ou coup de poignard; autre(s) abus physique(s)
- Abus sexuel: pénétration; tentative(s) de pénétration; relation(s) sexuelle(s) orale(s); attouchement(s) sexuel(s); communication(s) à caractère sexuel; voyeurisme; exhibitionnisme; exploitation sexuelle; autre(s) abus sexuel(s).
- Négligence: Défaut de superviser menant ou pouvant mener à un préjudice physique; défaut de superviser menant ou pouvant mener à un abus sexuel; attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel; négligence physique; négligence médicale (incluant la négligence de soins dentaires); défaut de soins pour un traitement psychologique ou psychiatrique; abandon; négligence éducative.
- Mauvais traitements psychologiques:
 Terroriser, menacer de violence ou intimider; violence verbale, dépréciation

- ou rejet; isolement ou confinement; soutien ou affection insuffisants; exploitation, comportement(s) malsain(s) ou corrupteur(s).
- Exposition à la violence conjugale : Exposition directe à la violence physique; exposition indirecte à la violence physique; exposition à la violence psychologique; exposition à la violence physique autre que conjugale.
- Troubles de comportement: Comportement(s) autodestructeur(s); violence envers les autres; fréquentation(s) à risque; consommation problématique de psychotropes; fugue (une seule fois); fugues (plus d'une fois); problèmes relationnels avec les parents ou l'autorité; problèmes de comportement en milieu scolaire; absentéisme scolaire; atteinte aux biens matériels; comportement(s) sexuel(s) inapproprié(s); autre(s) comportement(s) dangereux.

Pour chaque enfant évalué, il est possible de documenter jusqu'à trois catégories d'incidents de mauvais traitements ou troubles de comportement. Ces catégories doivent refléter ce qui fait l'objet d'évaluation par l'intervenant, peu importe l'issue de l'évaluation. Si plus de trois catégories d'incidents ont été évaluées, l'intervenant doit prioriser celles qu'il juge les plus préjudiciables pour l'enfant.

Le formulaire d'enquête de l'ÉIQ permet également de préciser, pour chaque catégorie d'incident évaluée, le degré de confirmation, c'est-à-dire si l'incident est fondé, soupçonné ou non fondé⁴. L'incident est inscrit comme fondé lorsque les preuves indiquent que la situation décrite dans le signalement s'est réellement produite. L'incident est inscrit comme soupçonné lorsque les preuves sont insuffisantes pour étayer la problématique de protection, mais que l'intervenant n'a pas non plus la certitude que la situation ne s'est pas produite. L'incident est inscrit comme non fondé si les preuves indiquent que la problématique de protection ne s'est pas réellement produite. Il est important de préciser que dans le présent rapport, les chapitres qui décrivent la nature des incidents évalués et les familles concernées par ces incidents ne tiennent compte que des incidents fondés, et ce, indépendamment de la décision rendue par l'intervenant à l'issue de l'évaluation quant à la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant par ces faits.

L'ÉIQ-2008 distingue et traite différemment deux types d'évaluation : les

_

évaluations qui ont porté sur un ou des INCIDENT(S) de maltraitance ou troubles de comportement et celles qui ont porté exclusivement sur une présomption de RISQUE sérieux de mauvais traitements ou troubles de comportement. Une évaluation d'incident(s) doit porter sur l'une ou l'autre des catégories d'incident proposées au formulaire. L'intervenant doit avoir cherché à vérifier des faits liés spécifiquement à de l'abus, de la négligence ou des troubles de comportement. À l'inverse, une évaluation de risque ne doit pas porter spécifiquement sur une situation d'abus, de négligence ou de troubles de comportement, mais plutôt sur un risque futur de maltraitance ou de troubles de comportement non spécifié. Il s'agit, par exemple, d'une situation signalée par un voisin à propos d'un enfant dont le parent présente un problème de consommation, ou encore de l'hôpital qui signale un enfant à sa naissance en raison des inquiétudes que suscite la vulnérabilité de sa mère. Ces situations ne réfèrent pas à des incidents précis d'abus ou de négligence, mais elles constituent tout de même des situations de risque sérieux, qui sont susceptibles de retenir l'attention des services de protection. Ces situations ne doivent pas être confondues avec les trois nouveaux motifs de risque ajoutés récemment à la LPJ (risque d'abus sexuel, risque d'abus physique, risque négligence). Les alinéas de risque prévus par la LPJ visent le risque de l'une ou l'autre des

⁴ Dans le présent document, les résultats concernant le degré de confirmation des incidents seront présentés en deux catégories : 1) Fondé et 2) Non fondé ou soupçonné.

formes de maltraitance, alors qu'une évaluation de risque au sens de l'ÉIQ-2008 ne doit porter sur aucune forme d'abus, de négligence ou de troubles de comportement. Dans le cadre de l'ÉIQ-2008, les situations qui étaient évaluées en vertu des nouveaux alinéas de risque d'abus ou de négligence devaient être codées dans la forme d'abus ou de négligence correspondant à l'alinéa parmi les catégories proposées. Pour les évaluations d'incident. des en plus catégories d'incident énoncées l'étude documente précédemment, les. auteurs présumés et le degré de confirmation des faits (fondés, soupconnés ou non fondés). Pour les évaluations ayant porté exclusivement sur des risques, l'intervenant doit préciser s'il y a un risque sérieux de maltraitance ou troubles de comportement futurs, mais n'a pas à qualifier davantage la situation.

Plusieurs dimensions liées à la sévérité des mauvais traitements ou des troubles de comportement sont mesurées. Ainsi, pour chaque incident inscrit au formulaire, la chronicité de la situation (incident unique ou incidents multiples) et le fait que les mauvais traitements infligés constituaient une forme de punition (oui ou non) sont précisés. La présence de séquelles physiques (ecchymoses, coupures et écorchures; brûlures; fractures; traumatismes crâniens; décès, autre problème de santé) et psychologiques sont documentés

globalement pour chaque enfant, de même que le besoin de soins relativement à ces séquelles. Il faut noter que les situations couvertes par l'étude n'engendrent pas systématiquement de séquelles. Par exemple, un jeune enfant d'âge préscolaire laissé seul sans supervision pendant toute une soirée sera considéré comme victime de négligence, même si ce geste n'a entraîné aucun préjudice physique ou psychologique perceptible par l'intervenant.

Toujours en lien avec les dimensions de la situation évaluée, l'ÉIQ-2008 décrit également la source du signalement, c'est-à-dire la catégorie de personne qui est à l'origine du signalement évalué (parent; enfant; membre de la famille; voisin ou connaissance; professionnel de la santé ou des services sociaux; personnel d'un hôpital, milieu scolaire, personnel des services de protection; garderie; police; anonyme; autre).

Les pratiques

Certaines pratiques appliquées l'enfant et sa famille pendant le processus d'évaluation d'orientation et documentées. Il s'agit du placement de l'enfant en milieu substitut (aucun; confié à une personne significative; placé en famille d'accueil ou dans autre milieu familial; placé en centre de réadaptation ou dans un foyer de groupe; placement non spécifié), de judiciarisation du processus par l'application de mesures provisoires ou

judiciaires en cours d'évaluation ou d'orientation ou par le dépôt d'une requête au tribunal à l'issue de l'orientation (oui ou non), de la présence d'une intervention policière (aucune; enquête en cours; enquête complétée sans accusations; accusations portées) soit en matière de violence conjugale, soit en lien avec des mauvais traitements, et de la prise en charge de la situation suite à l'orientation par l'application de mesures de protection.

L'enfant et son milieu de vie

En ce qui concerne les caractéristiques de l'enfant évalué, l'ÉIQ-2008 documente l'âge (en années), le sexe (fille ou garçon), l'ascendance autochtone (non-autochtone; premières nations inscrit; premières nations non-inscrits; métis; inuit; autre ascendance autochtone) et la présence de 18 types de problèmes de fonctionnement dans les six mois qui précèdent l'évaluation. Un problème est noté par l'intervenant s'il est confirmé ou soupçonné, c'est-à-dire qu'il est diagnostiqué par un professionnel, observé par l'intervenant, dévoilé par l'enfant, ou que les soupçons sont suffisants pour permettre de mentionner le problème dans une évaluation écrite ou un résumé de dossier. Jusqu'à quatre évaluations antérieures à celle qui est échantillonnée dans l'étude peuvent être notées pour chaque enfant. à partir des renseignements consignés dans le système PIJ. Ces

renseignements peuvent être consignés au système pour un maximum de 5 ans.

Jusqu'à deux figures parentales qui cohabitent avec l'enfant peuvent être décrites. Les renseignements recueillis concernent le groupe d'âge (moins de 16 ans; 16-18 ans; 19-21 ans; 22-30 ans; 31-40 ans; 41-50 ans; 51-60 ans; plus de 60 ans), le sexe (homme ou femme), la nature du lien avec l'enfant (parent biologique ou conjoint(e); grand-parent; parent d'accueil; parent adoptif; autre), le degré de coopération avec les services au cours de l'évaluation (coopérative; non coopérative; non contactée) et les problèmes de fonctionnement observés au moment de l'évaluation Les problèmes de fonctionnement qui peuvent être notés par 1'intervenant concernant les figures parentales sont au nombre de 10.

Les données recueillies sur l'ensemble des personnes qui cohabitent avec l'enfant permettent de déterminer la composition du milieu dans lequel vivent les enfants évalués, incluant le nombre de frères et Certaines conditions soeurs. socioéconomiques du milieu de vie sont aussi documentées : principale source de revenus (emploi temps plein; emploi(s) temps partiel ou saisonnier(s); prestations d'aide sociale ou autres; aucune), type de logement (locataire; propriétaire; logement public; bande indienne; refuge ou hôtel; autre), nombre de déménagements au cours des 12 derniers mois, et le fait que le ménage manque régulièrement d'argent combler les besoins fondamentaux (oui ou non). Des éléments reliés à la sécurité du logement sont inclus. Il s'agit surpeuplement du logement (oui ou non), de l'accessibilité d'armes, de drogues ou de matériel de consommation ou de production de drogues, de trafic ou production de drogues au domicile (oui ou non) ou autres éléments pouvant causer des blessures (oui ou non). Enfin, la présence d'un conflit de garde concernant l'enfant évalué (oui ou non) est documentée, de même que l'usage de la fessée comme mesure disciplinaire par les figures parentales (oui ou non).

Traitement des données

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pendant la cueillette de données pour favoriser la. qualité des données. Premièrement, des règles automatisées visant à contrôler certaines incohérences et données manquantes ont été programmées à même le formulaire. Deuxièmement, le format électronique permettait d'éviter la double saisie (une première fois sur un formulaire papier et une deuxième fois dans une banque de données) et le risque d'erreur qui peut l'accompagner. Troisièmement, tout au long de la collecte de données, deux niveaux de vérification ont été effectués : par le répondant local et par une coordonnatrice de recherche. Le répondant

avait accès, à partir de son poste informatique, à un répertoire contenant tous les formulaires ouverts par les intervenants de son établissement. Lorsqu'un formulaire était rempli en entier, le nom du formulaire préfixé du terme « final », devenait indiquant au répondant qu'il pouvait procéder à la vérification. Il était possible pour l'intervenant de créer le formulaire, de le remplir en partie, de le sauvegarder et de revenir le compléter à un autre moment. Tant que le formulaire ÉIQ présentait des données manquantes, il apparaissait au répondant local comme étant non finalisé. Lorsque le répondant local détectait des données manquantes ou des incohérences dans un formulaire finalisé par un intervenant il. devait tenter avec l'intervenant d'améliorer la qualité du formulaire. Lorsque le formulaire vérifié par le répondant et envoyé à la coordonnatrice présentait des incohérences ou des données manquantes sur des items importants (âge de l'enfant, catégorie de situation évaluée, confirmation des faits), une relance était réalisée auprès du répondant. Tous les formulaires ont été vérifiés deux fois et 597 relances ont été effectuées dans le cadre de ces vérifications.

Lorsqu'un enfant déjà échantillonné était réévalué en protection de la jeunesse et échantillonné à nouveau, la deuxième évaluation était exclue de l'échantillon, de manière à ne représenter qu'une seule fois chaque enfant et éviter la duplication des cas.

L'unité d'enregistrement et d'analyse de l'ÉIQ-2008 était l'enfant évalué. Ainsi, il est possible que plusieurs enfants évalués dans une même famille aient été échantillonnés dans l'étude. À l'inverse, l'aîné de la famille pouvait être évalué, mais non échantillonné dans l'étude alors que son cadet était évalué et échantillonné.

ESTIMATION DES TAUX

Afin d'estimer les taux annuels d'enfants évalués en protection de la jeunesse au Québec, un poids est attribué à chaque enfant de manière à projeter sur l'ensemble de l'année 2008 les données recueillies sur une période de trois mois. De manière générale, ce poids correspond à un facteur de deux pour tenir compte de l'échantillonnage aléatoire simple de 50 % des coefficient cas. ajouté à un d'annualisation d'environ quatre pour tenir compte de la période d'admissibilité de trois mois (le quart d'une année). Autrement dit, la valeur exacte du poids dépend : 1) du nombre d'évaluations réalisées dans un CJ pendant toute l'année 2008 par rapport au nombre d'évaluations documentées dans l'ÉIQ pour ce CJ, et 2) de la proportion d'échantillonnage de 50 % appliquée dans tous les CJ. Les détails du calcul de pondération figurent à l'annexe 3.

Les taux annuels sont calculés en rapportant le nombre d'enfants (après pondération) ayant une caractéristique donnée sur la population de 0 à 17 ans. Il en résulte un taux annuel pour mille enfants québécois. Les estimations de variance et les intervalles de confiance associés aux taux estimés dans l'étude sont fournis à l'annexe 4. Les données sur la population en 2008 sont tirées du recensement de Statistique Canada (2006). À moins d'indications contraires, les données sur la population en 1998 sont les mêmes que celles utilisées dans l'ÉIQ-1998 (recensement 1996, Institut de la statistique du Québec).

Afin de faciliter l'interprétation des différences observées entre les résultats de l'ÉIQ-1998 et ceux de l'ÉIQ-2008, de même qu'entre les résultats de l'ÉIQ-2008 et ceux observés dans le reste du Canada, des tests statistiques ont été réalisés. Ces procédures sont expliquées plus en détail à l'annexe 3. différences Les qui ne sont statistiquement significatives en vertu de ces tests (niveau de signification de 0,001, compte tenu de la taille des groupes et de la multiplicité des tests) sont indiquées dans les tableaux par un exposant « ns ».

MESURES VISANT À PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le certificat d'éthique a été délivré en février 2008 par l'Université McGill. Ce

certificat couvre l'ÉCI-2008 et les études provinciales qui en découlent. Dans le cadre de l'étude, des renseignements susceptibles de permettre l'identification des enfants et des familles concernés par la recherche ont été colligés à différentes étapes. Dans le but de s'assurer du respect des règles éthiques définies par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, de même que par la LPJ en matière de protection des renseignements personnels, un certain nombre de mesures visant à protéger la confidentialité des informations nominatives contenues dans l'étude ont été prises par l'équipe de recherche. Ces mesures concernaient l'accès, la collecte, le traitement, l'analyse et la communication de renseignements nominatifs.

L'accès à certains renseignements entreposés dans les serveurs des CJ a été autorisé par les directeurs généraux des établissements qui ont accepté de participer à l'étude. Cet accès allait permettre de préalimenter le formulaire d'enquête avec des données déjà saisies au système par l'intervenant.

Avant le début de la collecte de données, les chercheurs, les coordonnatrices, ainsi que tous les membres de l'équipe de recherche ayant travaillé avec les formulaires et les données de l'ÉIQ ont rempli le Formulaire d'autorisation de sécurité du Secrétariat du Conseil du Trésor

du Canada, à la demande de l'Agence de la santé publique du Canada.

Durant la collecte de données, les formulaires remplis étaient conservés sur le serveur local de chaque CJ. Les intervenants avaient accès seulement aux formulaires qu'ils avaient remplis (en totalité ou en partie). Les répondants avaient accès à l'ensemble des formulaires complétés dans leur établissement, afin d'en faire la vérification et d'en retirer les noms et prénoms qui pouvaient y figurer. Seuls étaient conservés les identifiants numériques désignant de manière unique l'enfant sélectionné, sans pour autant permettre de les identifier nommément. La transmission des formulaires vérifiés et dénominalisés à l'équipe de recherche s'est faite par courriel interne crypté. Une fois reçus, formulaires étaient conservés sur le poste informatique de la coordonnatrice, protégé par un code d'accès connu d'elle seule, dans un local constamment verrouillé en son absence. L'équipe de recherche québécoise a alors converti les formulaires, initialement sous forme de feuilles de calcul Excel, vers le format SPSS, afin de constituer la banque de données (BD) québécoise et de procéder au nettoyage des données. La BD québécoise dénominalisée a été transmise à l'équipe de recherche canadienne afin de contribuer au portrait national de l'ÉCI. L'accès à la BD pour toute autre vérification est réservé à l'équipe des chercheurs dûment autorisés par l'Agence de la santé publique du Canada.

Une fois l'analyse de données terminée à partir de la BD québécoise, le fichier de données a été anonymisé. Plus précisément, l'identifiant numérique de l'enfant a été versé dans un fichier de renseignements personnels séparé de la BD. Le fichier anonymisé sera utilisé pour d'éventuelles analyses secondaires de la BD québécoise. Ces analyses n'auront lieu qu'à l'échelle provinciale. Si un CJ en fait la demande, certaines données pourront être transmises pour la rédaction d'un rapport sommaire interne. Cependant, renseignements se rapportant à la clientèle d'un établissement ne seront pas partagés à l'externe.

MISES EN GARDE RELATIVES AUX COMPARAISONS DES RÉSULTATS DE L'ÉIO-1998 ET DE L'ÉIO-2008

Trois principaux éléments sont à considérer dans l'interprétation des différences observées entre le portrait québécois de 1998 et celui de 2008. Le premier réfère au nouveau contexte légal dans lequel s'inscrit l'ÉIQ-2008, le deuxième est lié à la distinction des évaluations de risque et d'incident en 2008 et le troisième a trait au format électronique du formulaire d'enquête.

cueillette de données de La l'ÉIQ-2008 est survenue 15 mois après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LPJ. Certaines de ces dispositions sont susceptibles de modifier les pratiques et le profil de la clientèle. Les principales modifications qui pourraient affecter les résultats de l'ÉIO-2008 sont l'introduction de la maltraitance psychologique (incluant l'exposition à la violence conjugale) comme motif de protection, la façon plus étroite de définir les troubles de comportements couverts par la Loi et l'obligation d'évaluer systématiquement la possibilité de confier l'enfant à une personne significative s'il doit être retiré de son milieu d'origine. La première évaluation d'impacts des nouvelles dispositions de la LPJ confirme à cet effet que lorsqu'un enfant est retiré de son milieu d'origine, on tend maintenant davantage à le confier à une personne significative (Hélie, Turcotte, Royer et Lamonde, 2011). Par ailleurs, l'étude évaluative a également démontré que les situations de troubles de comportements suivies en protection de la représentent une jeunesse proportion moindre de la clientèle depuis la nouvelle LPJ et que les situations de maltraitance psychologique touchaient 26 % des enfants protégés dans l'année qui a suivi l'implantation des nouvelles dispositions.

Rappelons que l'ÉIQ-2008 fait la distinction entre les évaluations de risque et

les évaluations d'incident, alors que cette distinction n'était pas faite dans l'ÉIQ-1998. Dans les cycles antérieurs de l'ÉIQ se retrouvent assurément des évaluations de risque, mais elles n'ont pas été distinguées manière explicite. Une analyse secondaire des données de l'ÉCI-2003 révèle que déjà, à cette époque, certaines évaluations documentées dans l'étude ne portaient sur aucun incident spécifique d'abus ou de négligence, mais bien sur un risque de mauvais traitements futurs non spécifié (Trocmé et al., 2007). On peut penser que cet élargissement dans les types de situations évaluées par les services de protection dans la dernière décennie serait en partie responsable de l'augmentation dans le taux d'enfants canadiens évalués entre 1998 et 2003 (Trocmé et al., 2010). Bien que la distinction des évaluations de risque et des évaluations d'incidents dans l'ÉIQ-2008 vienne enrichir les possibilités d'analyses secondaires, les comparaisons avec les cycles antérieurs deviennent plus compliquées. Par conséquent, dans le présent rapport, les comparaisons entre les taux de l'ÉIQ-1998 et de l'ÉIQ-2008 qui figurent au chapitre 3 incluent tous les types d'évaluations, alors que la description des situations évaluées, des enfants et des familles concernées ne considère que les évaluations d'incidents fondés.

Enfin, le format électronique du formulaire d'enquête, le plan

d'échantillonnage et la durée de la collecte de donnée distinguent l'ÉIQ-2008 des cycles antérieurs. Cependant, il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette nouveauté a pu influencer les résultats obtenus.

MISES EN GARDE RELATIVES AUX COMPARAISONS DES RÉSULTATS DE L'ÉIQ-2008 ET DE L'ÉCI-2008

Certains éléments qui différencient l'ÉIQ-2008 de l'ÉCI-2008 relèvent du contexte législatif propre à chaque province, alors que d'autres relèvent de la méthode d'échantillonnage de l'étude.

Le Québec est la seule province canadienne à considérer les troubles de comportement sérieux manifestés par un ieune comme นท motif iustifiant l'intervention des services de protection. La question d'inclure ou non dans l'ÉIQ les enfants évalués pour des troubles de comportement s'est évidemment posée. Il est difficile de déterminer si le portrait québécois serait plus comparable à celui des autres provinces si l'on y retirait les enfants évalués pour des troubles de comportement. D'emblée, on pourrait croire que oui. Toutefois, on peut aussi penser que certaines situations, qui sont traitées au Québec comme des troubles de comportement, sont quand même prises en charge dans les services de protection des autres provinces, mais sous un autre motif

Les variations dans l'étendue d'âge couverte par les lois des différentes provinces canadiennes ont nécessité un nivellement de l'âge par le bas, de sorte que dans l'étude canadienne, on retrouve seulement des enfants âgés de 0 à 15 ans inclusivement, alors qu'au Québec, tous les enfants d'âge mineur sont admissibles.

Contrairement critères aux d'échantillonnage de l'ÉCI, qui excluent les enfants ayant un dossier actif au moment du signalement échantillonné, ceux de l'ÉIQ ne font pas cette exclusion, afin de permettre la comparaison avec les cycles antérieurs de l'ÉIO. Une autre caractéristique l'échantillonnage qui distingue les deux études est la représentation de certains enfants d'ascendance autochtone. Aπ Québec, les enfants autochtones vivant dans les deux régions administratives n'étant pas desservies par un CJ sont exclus de l'étude, bien qu'ils soient pris en compte dans l'étude canadienne (Sinha et al., 2011). Les enfants autochtones vivant dans les régions couvertes par les 17 CJ du Québec sont par ailleurs pleinement représentés dans 1'ÉIQ-2008.

À la lumière de ces considérations, il a été décidé de conserver les troubles de comportement dans l'échantillon québécois pour les sept premiers chapitres du présent rapport, de manière à produire un portrait qui soit fidèle à la réalité québécoise dans le

domaine de la protection de la jeunesse et, par conséquent, utile pour les milieux de pratique et les décideurs du Québec. Toutefois, pour la comparaison entre la situation du Québec et celle du reste du Canada en 2008 (chapitre 8), un souséchantillon a été utilisé. Ce sous-échantillon québécois exclut les ieunes évalués exclusivement pour des troubles comportement sans incident de maltraitance, les jeunes de plus de 15 ans et les enfants ayant un dossier actif en protection de la jeunesse au moment de l'évaluation Par échantillonnée. conséquent. estimations québécoises présentées au chapitre 8 à des fins de comparaison avec les canadiennes autres provinces estimations correspondent pas aux québécoises des autres chapitres.

FORCES ET LIMITES DE LA RECHERCHE

L'ÉIQ-2008 d'examiner permet l'évolution de la situation au Québec depuis le premier cycle de l'étude, soit sur une période de 10 ans. La production d'un rapport de recherche spécifique au Québec, à l'aide d'un échantillon représentatif des situations signalées et évaluées dans les CJ, comporte plusieurs avantages. En incluant les situations de troubles de comportement et les enfants de 16 et 17 ans (ils sont exclus de l'ÉCI), l'ÉIQ présente un portrait qui reflète bien mieux la réalité québécoise. Le contexte législatif et social propre au Québec fait en sorte que les constats tirés

des autres provinces canadiennes peuvent difficilement être généralisés au territoire québécois, d'où l'importance de l'ÉIQ.

Les résultats de l'ÉIQ constituent un outil précieux, qui vient compléter les statistiques publiées annuellement par les autorités sociales, d'une part, en estimant les taux d'enfants de la population québécoise qui sont touchés par une évaluation en protection de la jeunesse et en décrivant la sévérité de ces situations évaluées, et d'autre part, en établissant le profil psychosocial des enfants évalués, de leurs figures parentales et du milieu de vie au sein duquel ils vivent. Ces dernières dimensions ne sont pas consignées dans les banques de données des CJ et sont difficiles à recueillir à grande échelle.

Rappelons que l'ÉIQ décrit les situations signalées et évaluées en protection de la jeunesse au Québec. Elle ne considère pas les situations rapportées exclusivement à la police ou à d'autres instances, ni les situations jamais dévoilées ou connues seulement des parents ou de l'enfant luimême. Les estimations de l'ÉIO ne prétendent pas mesurer l'incidence de la et des troubles maltraitance de comportement dans la population, mais plutôt le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse au sein de la population. Les caractéristiques des situations, des enfants et de leur milieu de vie qui sont décrites dans l'ÉIQ sont basées sur les dimensions

normalisées proposées dans le formulaire d'enquête, définies dans le guide et présentées lors des formations, mais elles laissent aussi place au jugement clinique de l'intervenant qui a réalisé l'évaluation. Par exemple, les résultats concernant les difficultés de fonctionnement notées chez les enfants et leurs figures parentales peuvent correspondre à un diagnostic professionnel, peuvent également refléter éléments qui ont été directement observés par l'intervenant, dévoilés par la personne elle-même ou déjà inscrits à son dossier. Les dimensions mesurées dans l'ÉIO reflètent aussi l'information provenant de diverses sources (observations directes de l'intervenant. d'évaluation rapports psychologique ou médicale consultés) qui était disponible au moment où l'intervenant a conclu son évaluation ou son orientation. Par exemple, les résultats relatifs aux séquelles observées chez l'enfant, placement, à la judiciarisation et à l'intervention policière sont les éléments qui ont pu être observés pendant l'évaluation, et dans certains cas, de l'orientation de l'enfant. Cette façon de faire permet de recueillir les renseignements les plus exacts et complets que possible pour ce type d'enquête à grande échelle, mais elle ne tient pas compte de dimensions qui pourraient se manifester plus tard dans le processus de protection ou dans la vie de l'enfant.

Les données de l'ÉIQ-2003 ne sont pas utilisées dans le présent rapport. D'une part, seulement neuf CJ ont participé à ce cycle, produisant un échantillon non représentatif pour le Québec. D'autre part, pour des raisons stratégiques et de faisabilité, aucune cueillette de données n'avait été menée auprès des intervenants. Les données résultaient d'une extraction des données déjà saisies au système PIJ nouvellement implanté dans les CJ. Par conséquent, pour l'ÉIQ-2003, les catégories de situations évaluées n'ont pu être documentées selon la classification habituelle de l'ÉCI.

Chapitre 3

Les évaluations en protection de la jeunesse en 1998 et en 2008

Ce chapitre présente l'incidence et les caractéristiques des évaluations en protection de la jeunesse (PJ) menées au Québec en 1998 et en 2008. Pour l'année 2008. deux types d'évaluation considérés, soit les évaluations ayant porté exclusivement sur un risque d'incident et les évaluations ayant porté sur un ou des incidents de maltraitance ou de troubles de comportement sérieux. Pour l'année 1998, cette distinction entre les évaluations de risque et les évaluations d'incident n'est pas possible. Les données relatives à l'an 2008 rapportées dans ce chapitre sont tirées de l'échantillon de 3 079 enfants dont l'évaluation a été documentée dans l'ÉIQ-2008, produisant un nombre annuel estimé à 28 608 enfants évalués. Celles de 1998 proviennent de l'échantillon de 4 929 enfants dont l'évaluation est documentée dans le cadre de l'ÉIQ-1998, menant à une estimation annuelle de 25 615 enfants.

Tout au long du chapitre, les résultats sont présentés à la fois sous l'angle des taux d'incidence populationnels et des pourcentages. Les taux populationnels indiquent la fréquence relative d'une caractéristique au sein de la population, alors que les pourcentages indiquent la fréquence relative cette caractéristique parmi les enfants évalués.

Tout d'abord, la taille de la population d'enfants québécois en 1998 et en 2008 est présentée afin de faciliter l'interprétation des résultats, et ce, pour l'ensemble du rapport (tableau 3-1). Ces effectifs servent de dénominateurs aux taux estimés pour les deux années étudiées. Ils indiquent une diminution de 6,6 % dans le nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans dans la population pendant la période de 10 ans qui sépare les deux cycles d'enquête. Cette diminution touche tous les groupes d'âge, sauf les adolescents, qui ont augmenté en nombre et en proportion pendant cette période.

Tableau 3-1 Âge des enfants dans la population du Québec en 1998 et en 2008

	1998	8	2008		
Groupe d'âge	Nombre	%	Nombre	%	
0 - 5 ans	548 950	33 %	450 905	29 %	
6 - 11 ans	533 400	32 %	507 075	33 %	
12 - 17 ans	576 130	35 %	591 220	38 %	
Total	1 658 480	100 %	1 549 200	100 %	

Source pour 2008: Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit no 97-551-XCB2006011 au catalogue de Statistique Canada (Canada, Code01)

Source pour 1998 : ÉIQ-1998

On observe une augmentation dans l'incidence de l'évaluation PJ parmi les enfants québécois entre 1998 et 2008. L'évaluation PJ concernait 15,4 enfants

québécois sur mille en 1998, alors qu'elle touche, en 2008, 18,5 enfants sur mille (tableau 3-2).

Tableau 3-2 Nombre et incidence des évaluations PJ parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008^

1	998	20	008
Nombre d'enfants évalués	Taux pour 1 000	Nombre d'enfants évalués	Taux pour 1 000
25 615	15,44	28 608	18,47

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

Cette augmentation du taux global d'enfants évalués en PJ ne semble pas généralisée à tous les groupes d'âge (tableau 3-3). L'augmentation est plus marquée chez les enfants de 6 à 11 ans, passant de 12,8 enfants pour mille en 1998 à 19,0 enfants pour mille en 2008, de même que chez les enfants de 3 à 5 ans, pour qui le taux est passé de 14,7 pour mille à 19,2 pour

mille sur la même période. Ces changements se traduisent par une plus grande homogénéité dans les taux d'enfants évalués selon les différents groupes d'âge.

En parallèle, la distribution d'âge des enfants évalués a quelque peu changé depuis 1998. Les enfants âgés de 6 à 11 ans représentaient 28 % des enfants évalués en

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998 et de 3 079 enfants évalués en 2008.

1998 alors qu'ils en représentent 34 % en 2008. L'importance relative des adolescents et des adolescentes parmi l'ensemble des enfants évalués a diminué entre 1998 et

2008, en dépit du fait qu'ils représentent une plus grande proportion de la population d'enfants du Québec en 2008.

Tableau 3-3 Âge des enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Groupe d'âge de l'enfant	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1000 enfants	%
0 - 2 ans	3 909	15,82	15 %	4 087	18,09 ^{ns}	14 % ^{ns}
3 - 5 ans	4 035	14,74	16 %	4 313	19,17	15 % ^{ns}
6 - 11 ans	7 152	12,81	28 %	9 611	18,95	34 %
12 17 ans	10 238	18,18	40 %	10 597	17,92 ^{ns}	37 %
Nombre total d'enfants évalués	25 334	15,43	100 %	28 608	18,47	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

L'augmentation dans le taux global d'enfants évalués semble en grande partie attribuable à l'ajout des évaluations de risque en 2008 (tableau 3-4), puisque les d'enfants ayant une évaluation taux d'incident (fondé ou non) sont demeurés depuis 1998. stables Précisément, 11,8 enfants pour mille ont fait l'objet d'une évaluation d'incident fondé en 1998, alors d'évaluation concerne que ce type 11,4 enfants pour mille en 2008. Les d'incident non évaluations fondé soupçonné sont moins fréquentes, touchant près de quatre enfants pour mille sur les deux temps de mesure.

Le tableau 3-4 permet également d'apprécier la répartition des types d'évaluation parmi les enfants évalués en 2008. Une proportion de 17 % des évaluations ont porté exclusivement sur des risques d'incident futur, sans qu'aucun incident précis de maltraitance ou de troubles de comportement n'ait été évalué. La grande majorité de ces évaluations ont porté sur un risque non fondé ou non spécifié. Les situations de risque fondé représentent 5 % de toutes les évaluations, ce qui correspond à un enfant pour mille en 2008. En ce qui concerne les évaluations d'incident, la plupart se rapportaient à au moins un ou des incidents fondés et une

[^] Selon un échantillon de 4 870 enfants évalués en 1998 et de 3 079 enfants évalués en 2008 ayant des renseignements sur l'âge.

Tableau 3-4 Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Ouébec en 1998 et en 2008^

		1998		2008			
Type d'évaluation	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	
Risque non fondé	-	-	-	2 400	1,55	8 %	
Risque fondé	-	-	-	1 494	0,96	5 %	
Risque non spécifié	-	-	-	987	0.64	4 %	
Incident non fondé	5 972	3,60	23 %	6 092	3,93 ^{ns}	21 %	
Incident fondé	19 643	11,84	77 %	17 635	11,38 ^{ns}	62 %	
Nombre total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 608	18,47	100 %	

Le tableau 3-5 présente la source du signalement des situations évaluées en 1998 et en 2008. L'interprétation de ces résultats demande certaines précautions, puisqu'en 1998, jusqu'à trois sources différentes pouvaient être documentées, alors qu'en 2008, une seule source de signalement était considérée. Une diminution dans l'incidence d'une source de signalement entre 1998 et 2008 est donc difficile à interpréter, puisqu'elle peut refléter une baisse réelle ou simplement le fait que cette source ne soit pas celle que l'intervenant a choisi d'inscrire comme seule source en 2008. Par contre, une augmentation observée dans l'incidence d'une source de signalement peut être comprise comme une augmentation réelle de la fréquence de cette source. Pour les deux cycles d'enquête, les situations sont le plus

souvent signalées par des professionnels dans le cadre de leurs fonctions (tableau 3-5). En 1998, 9,8 enfants pour mille étaient signalés par des professionnels, alors que 6,3 pour mille étaient signalés par des nonprofessionnels. En 2008, ce sont 14,3 enfants pour mille qui sont signalés par des professionnels et 3,9 pour mille par des non-professionnels. Les signalements de source professionnelle ont connu une hausse significative entre 1998 2008 principalement en ce qui concerne les signalements faits par le milieu scolaire (2,8 enfants pour mille en 1998 4,7 enfants pour mille en 2008) et par le personnel des services sociaux et de santé communautaire (1,9 pour mille en 1998 et 3,2 pour mille en 2008). Des vérifications complémentaires (non présentées au tableau)

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998 et de 3 079 enfants évalués en 2008.

ont été réalisées pour vérifier si les situations signalées par ces deux types de professionnels tendent à être plus ou moins fondées que les situations signalées par les autres types de signalants. Ces vérifications indiquent qu'en 2008, ces deux types de professionnels signalent des situations

fondées dans des proportions légèrement plus élevées que les celles des autres sources : 65 % d'évaluations fondées pour le milieu scolaire, 67 % d'évaluations fondées pour les services sociaux, comparativement à une moyenne de 62 % pour l'ensemble des signalants.

Tableau 3-5 Source des signalements ayant mené à une évaluation d'incident ou à une évaluation de risque pour les enfants du Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Source des signalements	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Non professionnelles	10 424	6,29	41 %	6 003	3,87	21 %
Parent	5 165	3,11	20 %	2 479	1,60	9 %
Enfant évalué	735	0,44	3 %	257	0,17 ^{ns}	1 %
Membre de la famille	2 292	1,38	9 %	1 501	0,97 ^{ns}	5 %
Voisins/connaissances	2 332	1,41	9 %	1 766	1,14 ^{ns}	6 %
Professionnelles	16 253	9,80	63 %	22 081	14,25	77 %
Services de santé comm. et sociaux	3 166	1,91	12 %	4 958	3,20	17 %
Hôpitaux (tout membre du personnel)	1 683	1,01	7 %	1 614	1,04 ^{ns}	6 % ^{ns}
Milieu scolaire	4 632	2,79	18 %	7 308	4,72	26 %
Services de protection de l'enfance (inclut FA)	3 191	1,92	12 %	3 668	2,37 ^{ns}	13 % ^{ns}
Garderies	454	0,27	2 %	394	0,25 ^{ns}	1 % ^{ns}
Police	3 127	1,89	12 %	4 138	2,67 ns	15 %
Anonymes/autres	1428		6 %	428	0,28 ^{ns}	2 %
Anonymes	333	0,20	1 %	-	-	_
Autres	1 095	0,66	4 %	428	0,28 ^{ns}	2 %

	1998			2008			
Source des signalements	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	
Nombre total d'enfants évalués	25 615	15,44		28 512	18,40	100 %	

L'incidence de la prise en charge est demeurée stable entre 1998 et 2008 (tableau 3-6). Elle touchait 6,3 enfants pour mille en 1998 alors qu'elle touche 7,0 enfants pour mille en 2008. C'est sur le plan des évaluations n'aboutissant pas à une prise en charge que l'incidence a surtout augmenté, passant de 9,1 enfants pour mille en 1998 à 11,3 enfants pour mille en 2008. Ces évaluations occupent par conséquent une plus grande importance relative qu'avant parmi l'ensemble des enfants évalués (59 % en 1998 et 62 % en 2008), ce qui s'inscrit en cohérence avec l'importance des évaluations fondées non ou soupçonnées (principalement des évaluations de risque) rapportée au tableau 3-4.

Certaines situations nécessitent que l'enfant soit retiré de son milieu naturel et placé en milieu substitut à l'étape de l'évaluation ou de l'orientation, dans le but d'assurer sa protection⁵. En 1998, le taux

d'enfants placés dans l'un ou l'autre des différents types de milieu substitut était de 5,2 pour mille alors qu'il est de 2,3 pour mille en 2008 (tableau 3-7). Le placement en cours d'évaluation ou d'orientation touchait 34 % des enfants évalués en 1998. Ce pourcentage est de 15 % en 2008. Il y a donc une nette diminution du placement lors de l'évaluation des signalements entre les deux années étudiées.

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998 et de 3 069 enfants évalués en 2008 comprenant des renseignements sur la source de signalement. Pour l'année 1998, les pourcentages des colonnes ne s'additionnent pas parce qu'une seule et même évaluation pouvait comporter jusqu'à trois sources de signalement.

⁵ La notion de placement documentée par l'ÉIQ-2008 inclut les situations d'enfants confiés à une personne

significative qui n'est pas formellement reconnue comme une ressource du CJ.

Tableau 3-6 Prise en charge après l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008^

	1998			2008			
Prise en charge	Nombre enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre enfants	Taux pour 1 000	%	
Non	15 151	9,14	59 %	17 528	11,31	62 %	
Oui	10 464	6,31	41 %	10 848	7,00 ^{ns}	38 %	
Nombre total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 376	18,32	100 %	

Tableau 3-7 Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Placement	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Aucun placement	16 776	10,12	66 %	24 238	15,65	85 %
Confié à une personne significative				780	0,50	3 % ^{ns}
Placé en famille d'accueil ou autre milieu familial	4 911	2,96	19 %	1 915	1,24 ^{ns}	7 %
Placé en centre de réadaptation ou foyer de groupe	2 879	1,74	11 %	1 263	0,82 ^{ns}	4 %
Placé milieu non spécifié	834	0,50	3 %	340	0,22 ^{ns}	1 %
Nombre total d'enfants évalués	25 400	15,31	100 %	28 536	18,42	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

Le taux d'enfants évalués pour lesquels une mesure judiciaire a été appliquée ou une requête a été déposée au tribunal avant la conclusion de l'orientation est demeuré assez stable dans la population entre 1998 et 2008 (tableau 3-8). Ce phénomène touche 3,5 enfants pour mille à

chacune des périodes. Mais comme le taux global d'enfants évalués a augmenté, il en résulte que parmi les enfants évalués, ceux qui voient leur situation judiciarisée sont proportionnellement moins nombreux en 2008 qu'en 1998 (22 % en 1998 et 19 % en 2008).

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998 et de 3 069 enfants évalués en 2008.

[^] Selon sur un échantillon de 4888 enfants évalués en 1998 et de 3072 enfants évalués en 2008, comprenant des renseignements sur le placement durant l'évaluation ou l'orientation. Lorsque plusieurs placements ont eu lieu, le placement le plus intensif a été retenu.

Tableau 3-8 Judiciarisation des services rendus aux enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Judiciarisation	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Non	19 887	11,99	78 %	23 155	14,95	81 %
Oui	5 728	3,45	22 %	5 370	3,47 ^{ns}	19 %
Nombre total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 525	18,41	100 %

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

L'incidence des évaluations PJ a augmenté au sein de la population d'enfants du Québec entre 1998 et 2008. Cette augmentation de 20 % est conforme à celle rapportée par les DPJ pour les années 2000 à 2008 (ACJQ, 2009). Selon le Bilan des DPJ, 25 102 enfants ont été évalués en 2008 et ce nombre représente une augmentation de 15 % depuis 2000. De plus, les résultats de la présente étude indiquent que les caractéristiques des évaluations ont changé, d'une manière telle qu'elles semblent maintenant proportionnellement moins nombreuses à présenter certaines caractéristiques habituellement attribuées à des situations plus sévères ou complexes : en 2008, il y a proportionnellement moins d'évaluations fondées, moins de placement pendant l'évaluation et l'orientation, moins de situations judiciarisées et moins de prise en charge, comparativement à l'année 1998. Ce résultat concernant l'augmentation des évaluations semble attribuable, du moins en

partie, à une propension accrue au signalement de situations qui n'auraient pas été signalées auparavant.

S'il y a eu une augmentation globale dans l'incidence de l'évaluation l'incidence des évaluations s'appuyant sur un incident fondé est demeurée stable, entre 11 et 12 enfants québécois pour mille. Une stabilisation, voire une légère diminution, dans le taux d'enfants victimes maltraitance est également rapportée aux États-Unis (Sedlak et al., 2010; US Department of Health and Human Services, 2008) et pour l'ensemble du Canada (Trocmé et al., 2010). Par ailleurs, en 2008, le taux de maltraitance ou troubles de comportement au Québec est légèrement inférieur à celui qui est rapporté par les services de protection dans ces pays: L'ÉCI-2008 rapporte un taux maltraitance fondée de 14 enfants canadiens pour mille (Trocmé et al., 2010); le Children's Bureau du gouvernement fédéral étatsunien rapporte en 2008 un taux de 10

[^] Selon sur un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998 et de 3 070 enfants évalués en 2008 comprenant des renseignements sur le recours au tribunal de la jeunesse.

pour mille (US Department of Health and Human Services, 2008); et la plus récente National Incidence Study rapporte un taux global de maltraitance connue des services de protection de 17 enfants étatsuniens pour mille en 2006 (Sedlak et al., 2010). Deux nuances doivent toutefois être apportées en lien avec ces comparaisons. Premièrement, le taux québécois estimé dans le présent chapitre tient compte des situations de troubles de comportement, un motif de protection qui n'est pas considéré dans les autres études. Le fait de retirer les situations de troubles de comportement des taux québécois augmentera d'autant plus l'écart entre le Québec et les autres régions du monde. Le lecteur est invité à lire à cet effet le chapitre 7, qui propose une comparaison du Québec au reste du Canada en excluant troubles de les. comportement. Deuxièmement, en plus du taux de maltraitance fondée rapportée aux services de protection, le NIS-4 produit également une estimation qui comprend des situations de maltraitance qui ne sont pas connues des services de protection, mais qui sont rapportées par des professionnels travaillant auprès des enfants. En interrogeant un échantillon représentatif de professionnels (écoles, services de police, garderies, hôpitaux, centres psychiatriques, services sociaux, logements subventionnés, centres d'hébergement, services de protection), ils obtiennent un taux de 40 enfants pour mille,

soit plus du double du taux rapporté via les services de protection uniquement.

Québec, on observe Au une augmentation dans l'incidence des évaluations en provenance de certaines catégories de professionnels, plus précisément ceux du milieu scolaire et des services sociaux et de santé communautaire. Il est possible que les efforts déployés par les CJ et leurs partenaires des milieux scolaires et des services sociaux pour se familiariser mutuellement à leurs rôles respectifs aient favorisé le signalement de situations qui, autrement, n'auraient pas été signalées. L'augmentation des évaluations en provenance du milieu scolaire et des services sociaux pourrait être la conséquence d'une diminution des services disponibles dans ces secteurs. On peut également penser que l'introduction, avec les nouvelles dispositions législatives implantées en 2007, de la possibilité de faire un signalement sur la base d'un risque plutôt que d'une situation observée ait fait tomber une barrière au geste de signaler chez certaines catégories de personnes.

Deux autres résultats méritent d'être commentés. Premièrement, l'augmentation de l'incidence de l'évaluation PJ entre 1998 et 2008 concerne plus particulièrement le groupe des 6-11 ans et des 3-5 ans. Par ailleurs, l'incidence de l'évaluation PJ est demeurée stable chez les 12-17 ans. L'un des objectifs des nouvelles dispositions de la

LPJ implantées en 2007 était de restreindre les signalements se rapportant à des troubles de comportement sérieux. reconnaissant comme situations nécessitant une intervention en protection de la jeunesse que celles qui, de façon grave ou continue, portent atteinte à intégrité physique ou psychologique du jeune ou à celle d'autrui. Les nouvelles dispositions légales peuvent expliquer la stabilité de l'incidence chez ce groupe d'âge, qui est principalement composé d'enfants évalués pour des troubles de comportement. Deuxièmement, la baisse du placement en cours d'évaluation ou d'orientation observée depuis 1998 semble

s'inscrire dans une baisse généralisée des placements à toutes les étapes du processus de protection. En effet, l'évaluation d'effet de la nouvelle LPJ (Hélie, Turcotte, Royer et Lamonde, 2011) indique une diminution du recours au placement depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi. Il est toutefois difficile de déterminer si cette baisse est attribuable à une diminution dans le nombre de milieux substituts disponibles pour accueillir les enfants ou à une baisse dans la proportion d'enfants ayant besoin d'être retirés de leur milieu d'origine.



À RETENIR

- ∼ Le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse est de 18,5 pour mille en 2008, une augmentation de 20 % par rapport à 1998.
- ➤ En 2008, pendant l'évaluation et l'orientation des signalements, les situations sont moins judiciarisées, sont moins nombreuses à comporter une mesure de placement, débouchent moins souvent sur une prise en charge de la situation par les services de protection et découlent plus souvent d'un signalement provenant d'un professionnel.
- Le taux d'enfants évalués pour des incidents fondés est demeuré stable entre 1998 et 2008, autour de 11 et 12 enfants pour mille.
- ∼ Dans l'ensemble, on peut émettre l'hypothèse que l'augmentation du taux d'enfants évalués serait principalement attribuable à une propension accrue au signalement, notamment par certains professionnels.

Chapitre 4

Caractéristiques des incidents fondés en 1998 et en 2008

Une description de la nature et de la sévérité des incidents fondés lors des deux cycles d'enquête est présentée dans ce quatrième chapitre. Celui-ci décrit plus précisément les catégories d'incidents fondés, la chronicité des incidents, les blessures physiques et les séquelles psychologiques associées. Tous les enfants ayant une évaluation fondée en 1998 et en 2008 sont inclus dans cette description. Dans la notion d'« évaluation fondée », nous incluons les évaluations de risque fondé (documentées en 2008), les évaluations d'incident fondé (documentées en 2008) et les évaluations ayant au moins un incident fondé documenté en 1998. Bien entendu, dans les évaluations de risque, la nature et la sévérité des situations ne sont pas documentées, puisque, par définition, ces évaluations ne référaient pas à un incident précis de maltraitance ou de troubles de comportement. Les données qui concernent sont présentées pour faciliter l'interprétation des différences entre les

deux cycles d'enquête. Les résultats de ce chapitre portent sur un sous-échantillon de 3 794 enfants ayant une évaluation fondée en 1998 (estimation annuelle de 19 643) et un sous-échantillon de 2 050 enfants ayant une évaluation *de risque* fondé ou d'incident fondé en 2008 (estimation annuelle de 19 129).

Tout au long du chapitre, les résultats sont présentés à la fois sous l'angle des taux d'incidence populationnels et des pourcentages. Les taux populationnels indiquent la fréquence relative d'une caractéristique au sein de la population, alors que les pourcentages indiquent la fréquence de cette caractéristique parmi les enfants évalués.

Le taux d'enfants ayant une évaluation de risque fondé correspond à 1 enfant pour mille dans la population du Québec (tableau 4-1). Ceux-ci représentent une faible proportion (8 %) de l'ensemble des enfants ayant une évaluation fondée en 2008

Tableau 4-1 Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Type d'évaluation fondée	Nombre enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre enfants	Taux pour 1 000	%
Risque fondé d'incident futur	-	-	-	1 494	0,96 ^{ns}	8 % ^{ns}
Incident fondé	19 643	11,84	100 %	17 635	11,38 ^{ns}	92 % ^{ns}
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée	19 643	11,84	100 %	19 129	12,34	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

La nature des incidents fondés en 1998 et en 2008 est présentée au tableau 4-2. Rappelons que chaque enfant peut avoir jusqu'à trois catégories d'incidents fondés. Les catégories les plus fréquentes, tant en 1998 qu'en 2008, sont la négligence et les troubles de comportement, alors que les moins fréquentes sont les situations d'abus sexuel. En 2008, les taux d'enfants évalués pour de la négligence fondée, des troubles de comportement fondés, de l'abus physique fondé ou de l'exposition à la violence conjugale fondée se situent tous autour de 3 enfants mille. pour Les mauvais traitements psychologiques fondés et les abus sexuels fondés touchent respectivement 1,8 enfant pour mille et 0,8 enfant pour mille.

Même si l'incidence des évaluations fondées est demeurée stable entre 1998 et 2008 (tableau 3-3), certaines catégories d'incident ont augmenté en fréquence alors que d'autres ont diminué (tableau 4-2).

L'exposition à la violence conjugale présente une hausse importante : alors qu'elle affectait 1,2 enfant pour mille en 1998, elle concerne 2,6 enfants pour mille en 2008. En contrepartie, l'incidence de la négligence et des troubles de comportement a diminué entre 1998 et 2008. Les troubles de comportement et la négligence sont passés tous deux d'une incidence de 5 enfants pour mille en 1998 à 3 enfants pour mille en 2008. L'augmentation dans les d'abus physique fondé maltraitance psychologique de fondée, même que la diminution observée dans le taux d'abus sexuel fondés ne sont pas statistiquement significatives.

La répartition des différentes catégories d'incidents fondés parmi l'ensemble des enfants ayant une évaluation fondée a changé entre les deux temps de mesure. Depuis 1998, l'exposition à la violence conjugale représente une plus grande proportion des enfants ayant une

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec une évaluation fondée en 1998 et de 2 050 (1 891+159) enfants avec une évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008.

évaluation fondée (10 % en 1998 et 21 % en 2008). Les abus physiques et les mauvais traitements psychologiques ont également gagné en importance, bien que de façon moins marquée (de 16 % à 23 % pour les abus physiques; de 11 % à 14 % pour la maltraitance psychologique). La négligence et les troubles de comportement représentaient respectivement 47 % et 45 %

des enfants avec évaluation fondée en 1998, alors que ces catégories ne concernent respectivement que 27 % et 25 % des enfants ayant une évaluation fondée en 2008. Les abus sexuels sont légèrement moins fréquents qu'avant parmi les enfants ayant une évaluation fondée (8 % en 1998 et 6 % en 2008).

Tableau 4-2 Catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008			
Catégorie d'incident fondé	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%		
Risque fondé d'incident futur				1 494	0,96 ^{ns}	8 % ns		
Abus physique	3 200	1,93	16 %	4 322	2,79 ^{ns}	23 %		
Abus sexuel	1 544	0,93	8 %	1 204	0,78 ^{ns}	6 %		
Négligence	9 323	5,62	47 %	5 219	3,37	27 %		
Mauvais traitements psychologiques	2 134	1,29	11 %	2 713	1,75 ^{ns}	14 %		
Troubles de comportements	8 760	5,28	45 %	4 700	3,03	25 %		
Autre / Mode de vie du gardien	2 515	1,52	13 %	-	-	-		
Exposition à la violence conjugale	2 041	1,23	10 %	4 017	2,59	21 %		
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée	19643	11.84		19129	12,34			

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

Le tableau 4-3 présente le cumul de différentes catégories d'incidents fondés. Sur les deux périodes étudiées, on constate que la plupart des enfants évalués ont une seule catégorie d'incident fondé. On constate également que ces situations sont en hausse : le taux d'enfants évalués pour une seule catégorie d'incident fondé est passé de 7,4 enfants pour mille à 8,8 enfants pour mille entre les deux temps de mesure.

[^] Selon un échantillon de 3796 enfants ayant une évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1 891+159) enfants avec une évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008. Les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir jusqu'à trois catégories de situations évaluées.

De plus, le taux d'enfants évalués et qui cumulent deux catégories d'incidents fondés est passé de 3,5 enfants pour mille à 2,3 pour mille en 2008. Le taux d'enfants évalués qui cumulent trois catégories d'incidents fondés n'a pas changé de manière significative. Il y

a donc une diminution du nombre de situations avec un cumul de catégories d'incident depuis 1998. Les différentes combinaisons de catégories d'incidents fondés en 1998 et 2008 sont présentées à l'annexe 5.

Tableau 4-3 Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998		2008			
Nombre de situations fondées	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	
Risque fondé				1 494	0,96 ^{ns}	8 % ^{ns}	
1	12 283	7,41	63 %	13 619	8,79	71 %	
2	5 876	3,54	30 %	3 502	2,26	18 %	
3	1 483	0,89	8 %	514	0,33 ^{ns}	3 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée	19 643	11,84	100 %	19 129	12,34	100 %	

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

Le tableau 4-4 décrit plus en détail les incidents fondés qui ont été évalués en 2008. Ces résultats ne peuvent pas être comparés à ceux de 1998 parce que les sous-catégories d'incident proposées ne sont pas parfaitement compatibles entre les deux temps de mesure. On constate que les formes d'abus physique les plus fréquentes sont de « frapper l'enfant avec la main » et de « secouer, pousser, attraper ou projeter ». En ce qui concerne les abus sexuels fondés, il s'agit principalement d'attouchements sexuels. Sur le plan de la négligence, la forme la plus fréquente est la négligence physique. Le défaut de superviser pouvant mener à un préjudice physique, de même que la négligence éducative, sont également importants. En maltraitance psychologique, on retrouve principalement de la violence verbale ou du dénigrement, alors que dans les situations d'exposition à la violence conjugale, l'enfant est principalement exposé de manière directe à la violence physique. Les troubles de comportements peuvent prendre plusieurs formes. Les plus fréquentes sont les problèmes relationnels avec les parents ou avec l'autorité, la consommation problématique de psychotropes et la violence envers les autres. Il est intéressant de noter que la sous-

[^] Selon un échantillon de 3796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1 891+159) enfants avec une évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008.

catégorie d'incident fondé qui présente le taux le plus élevé au sein de la population est le fait que l'enfant soit exposé directement à de la violence conjugale physique (plus de 1,4 enfant pour mille).

Tableau 4-4 Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Catégorie d'incident fondé	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Abus physique (nb d'enfants concernés)	4 322	2,79	26 %
Abus physique (nb d'incidents inscrits)	5 319		(100 %)
secouer, pousser, attraper ou projeter	1064	0,69	20 %
frapper avec la main	2012	1,30	38 %
donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre	562	0,36	11 %
Frapper avec un objet	888	0,57	17 %
étrangler, empoisonner ou poignarder	170	0,11	3 %
autre abus physique	623	0,40	12 %
Abus sexuel (nb d'enfants concernés)	1 204	0,78	7 %
Abus sexuel (nb d'incidents inscrits)	1 622		(100 %)
pénétration	180	0,12	11 %
tentative de pénétration	94	0,06	6 %
relations sexuelles orales	152	0,10	9 %
attouchement(s) sexuel(s)	751	0,48	46 %
conversations ou images à caractère sexuel	33	0,02	2 %
voyeurisme	23	0,01	1 %
exhibitionnisme	111	0,07	7 %
exploitation	10	0,01	1 %
autre abus sexuel	269	0,17	17 %
Négligence (nb d'enfants concernés)	5 219	3,37	30 %
Négligence (nb d'incidents inscrits)	6 420		(100 %)
défaut de superviser menant à un préjudice physique	1 526	0,99	24 %
défaut de superviser menant à des abus sexuels	174	0,11	3 %
attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel	128	0,08	2 %
négligence physique	2 161	1,39	34 %
négligence médicale (y compris les services dentaires)	727	0,47	11 %
défaut de soins pour trait. psychiatrique ou psychologique	235	0,15	4 %

Catégorie d'incident fondé	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
abandon	176	0,11	3 %
négligence éducative	1 292	0,83	20 %
Mv. trait. psychologiques (nb d'enfants concernés)	2 713	1,75	16 %
Mv. trait. psychologiques (nb d'incidents inscrits)	3 057		(100 %)
terroriser ou menacer l'enfant de violence	578	0,37	19 %
violence verbale ou dénigrement	1 616	1,04	53 %
isolement ou confinement	114	0,07	4 %
manque d'affection ou d'attention	372	0,24	12 %
comportement favorisant l'exploitation ou la corruption	108	0,07	4 %
exposition à la violence autre que conjugale	269	0,17	9 %
Exp. violence conjugale (nb d'enfants concernés)	4 017	2,59	24 %
Exp. violence conjugagle (nb d'incidents inscrits)	4 959		(100 %)
témoin direct de violence physique	2 239	1,44	45 %
exposition indirecte à la violence physique	826	0,53	17 %
exposition à la violence psychologique	1 894	1,22	38 %
Trble comport. sérieux (nb d'enfants concernés)	4 700	3,03	27 %
Trble comport. sérieux (nb d'incidents inscrits)	8 254		(100 %)
comportement(s) autodestructeur(s)	469	0,30	5 %
violence envers les autres	1 382	0,89	16 %
fréquentation à risque	650	0,42	7 %
consommation problématique de psychotropes	1 438	0,93	16 %
fugue (une seule fois)	94	0,06	1 %
fugue (plus d'une fois)	382	0,25	4 %
problèmes relationnels avec les parents/autorité	2 022	1,31	23 %
problèmes de comportement en milieu scolaire	627	0,40	7 %
absentéisme scolaire	806	0,52	9 %
atteinte aux biens matériels	151	0,10	2 %
autres comportements dangereux et comportement(s) sexuel(s) inadéquat(s)	233	0,15	3 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	17 635	11,38	

[^]Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008. Les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir subis jusqu'à trois catégories d'incident.

Les quatre prochains tableaux portent sur les blessures observées chez les enfants ayant une évaluation fondée en 1998 et 2008 (tableaux 4-5, 4-6, 4-7 et 4-8). Le taux d'enfant évalués en protection de la jeunesse et présentant des blessures ou autres atteintes à la santé physique est demeuré stable entre 1998 et 2008, autour de 2 enfants pour mille (tableau 4-5a). Cependant, en 2008, ces enfants occupent une portion moindre de l'ensemble des

enfants évalués (18 % en 1998 et 12 % en 2008), en raison de l'augmentation dans l'incidence des évaluations sans blessures. Lorsqu'il V a blessure, il s'agit principalement d'ecchymoses, de coupures et d'écorchures. Les blessures observées en 2008 ne requièrent pas plus ni moins de soins médicaux qu'en 1998, puisqu'aux deux temps de mesure, 26 % des enfants blessés avaient besoin de soins médicaux en lien avec cette blessure (tableau 4-6).

Tableau 4-5 Blessures et autres atteintes à la santé physique des enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Blessures physiques	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Risque fondé d'incident futur				1 494	0,96 ^{ns}	8 % ^{ns}
Incident sans blessures	16 155	9,74	82 %	15 255	9,85 ^{ns}	80 %
Nombre d'enfants avec éval. fondée sans blessures	16 155	9,74	82 %	16 749	10,81 ^{ns}	88 %
Ecchymoses, coupures et écorchures	2 276	1,37	12 %	1 397	0,90 ^{ns}	7 % ^{ns}
Brûlures	63	0,04	0 %	77	0,05 ^{ns}	0 % ns
Fractures	104	0,06	1 %	96	0,06 ^{ns}	1 % ^{ns}
Traumatismes crâniens	99	0,06	1 %	38	0,02 ^{ns}	0 % ^{ns}
Décès	0	0,00	0 %	0	0 ns	0 % ^{ns}
Autres problèmes de santé	1 221	0,74	6 %	439	0,28 ^{ns}	2 %
Type de blessure inconnu				491	0,32 ^{ns}	3 % ^{ns}
Au moins un type de blessure physique*	3 488	2,10	18 %	2 380	1,54 ^{ns}	12 %
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée	19 643	11,84	100 %	19 129	12,35	100 %

[^] Selon un échantillon de 3796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2140 (1891+159) enfants avec évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008. Le total des types de blessures ne correspond pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir subis plusieurs types de blessures.

Tableau 4-6 Soins médicaux requis chez les enfants ayant une évaluation fondée avec blessures au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008		
Soins médicaux requis	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	
Blessures sans soins médicaux requis	2 576	1,55	74 %	1 277	0,82 ^{ns}	54 %	
Blessures avec soins médicaux requis	912	0,55	26 %	611	0,39 ^{ns}	26 %	
Blessures et besoin de soins inconnu	_	-	-	491	0,32 ^{ns}	21 % ^{ns}	
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée et blessures	3 488	2,10	100 %	2 379	1,54	100 %	

Les enfants abusés physiquement sont ceux qui présentent la prévalence la plus élevée de blessures, tant en 1998 (tableau 4-7) qu'en 2008 (tableau 4-8). Au cours de cette dernière année, 32 % des enfants abusés physiquement présentaient blessures et 6 % avaient eu besoin de soins médicaux en lien avec ces blessures. On ne peut toutefois pas affirmer que les blessures documentées sont causées directement par l'abus physique, puisque les enfants considérés comme étant abusés physiquement pouvaient également avoir été victimes d'autres formes de maltraitance ou présenter des troubles de comportement. Les autres catégories d'incidents fondés (abus sexuel, négligence, maltraitance psychologique, exposition à la violence conjugale et troubles de comportement) sont sensiblement équivalentes sur le plan des blessures rapportées par les intervenants. Dans ces situations, entre 8 % et 12 % des enfants présentent des blessures ou autres atteintes physiques.

[^] Selon un échantillon de 3796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1891+159) enfants avec évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008.

Tableau 4-7 Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

		Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
Blessures physiques et soins médicaux requis	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Aucune blessure	2 931	1,89 ^{ns}	68 %	1 100	0,71 ^{ns}	91 % ^{ns}	4 615	2,98	88 %	
Blessures sans soins médicaux requis	1 028	0,66 ^{ns}	24 %	39	0,03 ^{ns}	3 %	135	0,09 ^{ns}	3 %	
Blessures avec soins médicaux requis	254	0,16 ^{ns}	6 %	46	0,03 ^{ns}	4 %	162	0,10 ^{ns}	3 %	
Blessures et besoin de soins inconnu	109	0,07 ^{ns}	3 % ^{ns}	19	0,01 ^{ns}	2 % ns	307	0,20 ^{ns}	6 % ^{ns}	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	4 322	2,79 ^{ns}	100 %	1 204	0,78 ^{ns}	100 %	5 219	3,37	100 %	

		uvais traiten psychologiqu		Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
Blessures physiques et soins médicaux requis	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure	2 484	1,60 ^{ns}	92 %	3 635	2,35	90 %	4 257	2,75	91 %
Blessures sans soins médicaux requis	153	0,10 ^{ns}	6 %	148	0,10 ^{ns}	4 %	177	0,11 ^{ns}	4 %
Blessures avec soins médicaux requis	9	0,01 ^{ns}	0 %	92	0,06 ^{ns}	2 %	182	0,12 ^{ns}	4 %
Blessures et besoin de soins inconnu	67	0,04 ^{ns}	2 % ^{ns}	142	0,09 ^{ns}	4 %	84	0,05 ^{ns}	2 % ns
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 713	1,75 ^{ns}	100 %	4 017	2,59	100 %	4 700	3,03	100 %

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Tableau 4-8 Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998^

		Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
Blessures physiques et soins médicaux requis	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Aucune blessure	1 632	0,98	51 %	1 364	0,82	88 %	7 806	4,71	84 %	
Blessures sans soins médicaux requis	1 371	0,83	43 %	141	0,09	9 %	1 020	0,62	11 %	
Blessures avec soins médicaux requis	197	0,12	6 %	39	0,02	3 %	496	0,30	5 %	
N total d'enfants avec éval. d'incident fondé	3 200	1,93	100 %	1 544	0,93	100 %	9 322	5,62	100 %	

Blessures physiques et soins médicaux requis		Mauvais traitements psychologique			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Aucune blessure	1 668	1,01	78 %	1670	1,01	82 %	7 424	4,48	85 %	
Blessures sans soins médicaux requis	377	0,23	18 %	308	0,19	15 %	982	0,59	11 %	
Blessures avec soins médicaux requis	88	0,05	4 %	64	0,04	3 %	354	0,21	4 %	
N total d'enfants avec éval. d'incident fondé	2 133	1,29	100 %	2042	1,23	100 %	8 760	5,28	100 %	

	Autres formes de MT					
Blessures physiques et soins médicaux requis	n	Taux p. 1 000	%			
Aucune blessure	2 177	1,31	86 %			
Blessures sans soins médicaux requis	242	0,15	10 %			
Blessures avec soins médicaux requis	96	0,06	4 %			
N total d'enfants avec éval. d'incident fondé	2 515	1,52	100 %			

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec évaluation fondée en 1998.

Des séquelles psychologiques peuvent découler des incidents de maltraitance et de troubles de comportement fondés (tableau 4-9). L'incidence des séquelles psychologiques associées aux évaluations fondées n'a pas évolué de manière significative depuis 1998, mais le taux d'enfants évalués n'ayant aucune séquelle a augmenté, passant de 5,2 enfants pour mille en 1998 à 7,1 pour mille en 2008. Par ailleurs, la proportion des enfants ayant besoin de soins parmi ceux qui ont des séquelles psychologiques est plus élevée en 2008 qu'auparavant (tableau 4-10 : 35 % des enfants ayant des séquelles en 1998 et 57 % en 2008)⁶.

La présence de séquelles psychologiques et le besoin de soins thérapeutiques qui en résulte varient selon les formes de maltraitance ou troubles de comportement. En 1998, les enfants qui présentent la prévalence la plus élevée de séquelles sont ceux qui ont des troubles de comportement (30 %) et les victimes de maltraitance psychologique (28 %) (tableau 4-11). En 2008, les enfants abusés sexuellement sont ceux qui présentent des séquelles psychologiques en plus grande proportion (52 %), alors que la prévalence

des séquelles varie de 27 % à 42 % parmi les enfants victimes des autres formes de maltraitance ou troubles de comportement (tableau 4-12). Le besoin de soins en lien avec ces séquelles est aussi plus élevé chez les enfants abusés sexuellement (44 %) comparativement aux autres enfants victimes (de 8 % à 32 %).

Les changements significatifs observés entre 1998 et 2008 portent sur le besoin de soins thérapeutiques des enfants évalués pour de la négligence fondée et des troubles de comportement fondés. Dans ces deux catégories de situation, le taux d'enfants avec des besoins thérapeutiques a diminué (de 2 à moins de 1 pour mille dans les deux cas).

⁶ Même en considérant que tous les cas manquants sur le besoin de soins thérapeutiques correspondraient à des enfants ayant besoin de ces soins, on observe quand même que le besoin est proportionnellement plus faible en 1998 qu'en 2008.

Tableau 4-9 Présence de séquelles psychologiques parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998		2008		
Séquelles psychologiques	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Risque fondé d'incident futur				1 494	0,96	9 %
Aucune séquelle	8 692	5,24	44 %	10 953	7,07	63 %
Avec séquelles	10 952	6,60	56 %	5 045	3,26 ^{ns}	29 %
N total d'enfants avec éval. fondée	19 644	11,84	100 %	17 492	11,29	100 %

Tableau 4-10 Soins thérapeutiques requis pour les enfants ayant une évaluation fondée avec séquelles psychologiques au Québec en 1998 et en 2008^

		1998	2008			
Soins thérapeutiques requis	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Séquelles sans soins requis	5 632	3,40	51 %	2 147	1,39	43 %
Séquelles avec soins requis	3 777	2,28	35 %	2 888	1,86 ^{ns}	57 %
Séquelles et besoin de soin inconnu	1 543	0,93	14 %	10	0,01 ^{ns}	0 %
N total d'enfants avec éval. fondée	10 952	6,60	100 %	5 045	3,26	100 %

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 1 879 (1715+159) enfants avec évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008, comprenant des renseignements sur les séquelles psychologiques et sur les traitements requis, le cas échéant.

[^] Selon un échantillon de 3796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1891+159) enfants avec évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008.

Tableau 4-11 Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

		Abus physiqu	1e		Abus sexue	ı		Négligence	;
Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle	2 810	1,81 ^{ns}	68 %	552	0,36 ^{ns}	48 % ^{ns}	3 457	2,23 ^{ns}	78 %
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	830	0,54 ^{ns}	20 %	99	0,06 ^{ns}	9 %	623	0,40	14 %
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	507	0,33 ^{ns}	12 %	507	0,33 ^{ns}	44 %	371	0,24 ^{ns}	8 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	4 147	2,68 ^{ns}	100 %	1 157	0,75 ^{ns}	100 %	4 451	2,87	100 %

		Mauvais traitements psychologique			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis	n	Taux p. 1 000	0/0	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Aucune séquelle	1 409	0,91 ^{ns}	57 %	2 585	1,67 ^{ns}	73 %	2 358	1,52 ns	56 %	
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	478	0,31 ^{ns}	19 %	513	0,33 ^{ns}	14 %	491	0,32	12 %	
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	600	0,39 ^{ns}	24 % ^{ns}	458	0,30 ^{ns}	13 %	1 354	0,87 ^{ns}	32 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 486	1,60 ^{ns}	100 %	3 556	2,30 ^{ns}	100 %	4 203	2,71	100 %	

[^] Selon un échantillon de 1715 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la présence de séquelles psychologiques et sur les traitements requis, le cas échéant.

Tableau 4-12 Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis par catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998^

		Abus physiqu	ıe	•	Abus sexue	1	Négligence		
Séquelles psychologiques et soins requis	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle	1 525	0,92	48 %	626	0,38	41 %	4 255	2,57	46 %
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	951	0,57	30 %	386	0,23	25 %	2 682	1,62	29 %
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	428	0,26	13 %	458	0,28	30 %	1 609	0,97	17 %
Séquelles et besoin inconnu	297	0,18	9 %	74	0,04	5 %	775	0,47	8 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	3 201	1,93	100 %	1 544	0,93	100 %	9 321	5,62	100 %

Séquelles psychologiques et soins requis		Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Aucune séquelle	595	0,36	28 %	1 092	0,66	54 %	2 600	1,57	30 %	
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	928	0,56	43 %	485	0,29	24 %	3 062	1,85	35 %	
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	502	0,30	24 %	319	0,19	16 %	2 317	1,40	26 %	
Séquelles et besoin inconnu	109	0,07	5 %	145	0,09	7 %	781	0,47	9 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 134	1,29	100 %	2 041	1,23	100 %	8 760	5,28	100 %	

	Autres formes de MT						
Séquelles psychologiques et soins requis	n	Taux p. 1 000	%				
Aucune séquelle	1 207	0,73	48 %				
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	748	0,45	30 %				
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	393	0,24	16 %				
Séquelles et besoin inconnu	167	0,10	7 %				
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 515	1,52	100 %				

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec évaluation fondée en 1998.

Le taux d'enfants ayant une évaluation fondée exclusivement sur des incidents isolés a augmenté de 1998 à 2008, puisqu'il est passé de 0,9 enfant pour mille à 2,3 enfants pour mille (tableau 4-13). En contrepartie, le taux d'enfants ayant une évaluation fondée sur des incidents multiples a diminué sur la même période, partant de 10,4 enfants pour mille en 1998 à 8,1 enfants pour mille en 2008.

Même si l'incidence des situations chroniques a diminué entre 1998 et 2008, il demeure que la plupart des enfants ayant une évaluation fondée présentent au moins une catégorie d'incident qui est survenue plus d'une fois (88 % en 1998 et 65 % en 2008). Les autres enfants ont été victimes d'une ou plusieurs catégories d'incident isolé (8 % en 1998 et 19 % en 2008).

Tableau 4-13 Chronicité des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998 et en 2008^

		1998			2008	
Chronicité des incidents	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Risque d'incident fondé				1 494	0,96	8 %
Seulement un ou des incident(s) isolé(s)	1 502	0,91	8 %	3 617	2,33	19 %
Au moins une catégorie avec incidents multiples	17 248	10,40	88 %	12 567	8,11	65 %
Inconnu	885	0,53	5 %	1 450	0,94 ^{ns}	8 %
N total d'enfants avec éval. fondée	19 635	11,84	100 %	19 128	12,34	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

Certaines catégories d'incident surviennent davantage de manière isolée, alors que d'autres sont plus chroniques (tableaux 4-14 et 4-15). Pour les deux années étudiées, les enfants abusés sexuellement ont vécu davantage d'incidents

isolés (19 % des enfants abusés sexuellement en 1998 et 42 % en 2008) alors que la majorité des enfants victimes de maltraitance psychologique et ceux qui présentent des troubles de comportement vivent des incidents multiples.

[^] Selon un échantillon de 3 795 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1891 + 159) enfants avec évaluation de risque ou d'incident fondé en 2008.

Les changements que l'on peut noter dans le temps se situent chez les enfants négligés et ceux qui présentent des troubles de comportement. Le taux d'enfants évalués pour de la négligence fondée répétée a diminué (de 5,1 pour mille en 1998 à 2,5 pour mille en 2008), tout comme le taux

d'enfants évalués pour des troubles de comportement fondés répétés (de 5,1 enfants pour mille en 1998 à 2,7 enfants pour mille en 2008).

Tableau 4-14 Chronicité des incidents fondés par catégorie d'incident parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Chronicité des incidents		Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	
Incidents isolés	1 530	0,99 ns	37 %	488	0,32 ns	42 %	646	0,42 ns	15 %	
Au moins une situation avec incidents multiples	2 644	1,71 ^{ns}	63 %	677	0,44 ^{ns}	58 %	3 800	2,45	85 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	4 174	2,69 ^{ns}	100 %	1 165	0,75 ^{ns}	100 %	4 446	2,87	100 %	

	Mauvais traitements psychologique			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
Chronicité des incidents	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Incidents isolés	320	0,21 ^{ns}	13 %	664	0,43 ns	19 %	304	0,20 ns	7 %
Au moins une situation avec incidents multiples	2 090	1,35 ^{ns}	87 %	2 912	1,88 ^{ns}	81 %	4 176	2,70	93 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 410	1,56 ^{ns}	100 %	3 576	2,31	100 %	4 480	2,89	100 %

[^] Selon un échantillon de 1 735 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la durée.

Tableau 4-15 Chronicité des incidents fondés par catégorie d'incident parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 1998^

		Abus physique			Abus sexue	l	Négligence		
Chronicité des incidents	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Incidents isolés	376	0,23	13 %	285	0,17	19 %	474	0,29	5 %
Au moins une situation avec incidents multiples	2 622	1,58	87 %	1 185	0,71	81 %	8 371	5,05	95 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 998	1,81	100 %	1 470	0,89	100 %	8 845	5,33	100 %

	Mauvais traitements psychologique			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
Chronicité des incidents	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Incidents isolés	87	0,05	4 %	97	0,06	5 %	215	0,13	3 %
Au moins une situation avec incidents multiples	1 976	1,19	96 %	1 863	1,12	95 %	8 382	5,05	97 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 063	1,24	100 %	1960	1,18	100 %	8 597	5,18	100 %

	Autres formes de MT						
Chronicité des incidents	n	Taux p. 1 000	%				
Incidents isolés	160	0,10	7 %				
Au moins une situation avec incidents multiples	2 284	1,38	93 %				
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	2 444	1,47	100 %				

[^] Selon un échantillon de 623 enfants avec évaluation fondée en 1998 comprenant des renseignements sur la durée.

Les deux derniers tableaux de ce chapitre décrivent le caractère punitif des mauvais traitements fondés et le recours à la fessée par les figures parentales des enfants. Ces deux dimensions n'ont pas été mesurées en 1998 et sont donc présentées pour l'année 2008 seulement.

Le tableau 4-16 indique que pour 2,3 enfants pour mille dans la population en 2008, la maltraitance est une forme de punition, ce qui représente 28 % des enfants

ayant une évaluation fondée. Lorsque la maltraitance a un caractère punitif, il s'agit surtout d'abus physique ou de mauvais traitements psychologiques. Les comportements punitifs les plus fréquents sont: « Frapper avec la main »; « Frapper avec un objet »; « Secouer, pousser, attraper projeter »; « Violence verbale. ou dépréciation, rejet »; « Autre(s) abus physique(s) »; « Donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre »; et « Terroriser, violence, menace de intimidation ».

Tableau 4-16 Présence d'au moins un incident de maltraitance fondée infligée sous forme de punition parmi les enfants ayant une évaluation d'incident de maltraitance fondé au Québec en 2008^

La maltraitance est une forme de punition	Nombre enfants	Taux pour 1 000	%	
Non	9 162	5,91	72 %	
Oui	3 537	2,28	28 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident de maltraitance fondé	12 700	8,20	100 %	

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse - 2008.

Le recours à la fessée comme méthode disciplinaire en 2008 est présenté au tableau 4-17. Treize pour cent des enfants ayant une évaluation d'incident fondé en 2008 avaient une ou des figures parentales qui

recourraient à la fessée pour les discipliner. La majorité des enfants (77 %) ne subissent pas ce type de mesures disciplinaires, alors que pour 10 % des enfants, cette caractéristique est inconnue de l'intervenant.

[^] Selon un échantillon de 1 689 enfants avec évaluation d'incident de maltraitance fondé en 2008 comprenant des renseignements sur le caractère punitif de la maltraitance.

Tableau 4-17 Utilisation de la fessée comme mesure disciplinaire par les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Utilisation de la fessée comme mesure disciplinaire	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	
Non	13 489	8,71	77 %	
Oui	2 329	1,50	13 %	
Inconnu	1 816	1,17	10 %	
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	17 635	11,38	100 %	

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Plusieurs constats se dégagent des résultats de ce chapitre sur la nature et la sévérité des situations évaluées par les services de protection en 1998 et en 2008. On remarque que, prises ensemble, en 2008, toutes les catégories d'incident évaluées comme fondées rejoignent 11,4 enfants pour mille au sein de la population du Québec. La négligence constitue la problématique la plus fréquente, suivie de près par les troubles de comportement. L'abus physique et l'exposition à la violence conjugale viennent ensuite, puis les situations de maltraitance psychologique et d'abus sexuel. Presque les trois quarts des enfants vivent une seule forme de maltraitance ou de troubles de comportement. Selon les intervenants qui ont évalué ces situations, le dixième des enfants présente des atteintes physiques et un peu plus du tiers présente des séquelles psychologiques. Plus de la

moitié des enfants ont subi les incidents de maltraitance ou de troubles de comportement de manière répétée au moment où ils sont évalués.

L'importance relative des différentes formes de maltraitance et de troubles de comportement évalués comme fondés par les services de protection semble à première vue bien différente en 2008 de ce qu'elle était en 1998. On retrouve plus d'enfants exposés à la violence conjugale et considérablement moins d'enfants négligés et présentant des troubles de comportement. Ces résultats doivent toutefois être considérés avec prudence, dans la mesure où il est difficile d'établir s'ils traduisent un changement dans la réalité des enfants du Québec ou s'ils résultent plutôt d'un changement dans la façon dont les intervenants classifient les situations de maltraitance vécues par les enfants.

[^] Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Certaines des nouvelles dispositions de la LPJ implantées en 2007 pourraient contribuer à soutenir la seconde option. Parmi ces dispositions, mentionnons d'une définition des troubles part comportement admissibles à des mesures de protection, qui a été formellement restreinte à ceux qui portent atteinte, de manière grave ou continue, au jeune ou à autrui. Cette disposition n'est surement par étrangère à la diminution des troubles de comportements observée dans cette étude. D'autre part, la nouvelle LPJ reconnaît formellement l'exposition à la violence conjugale comme une forme de maltraitance psychologique, ce qui a pu contribuer à augmenter la sensibilité des intervenants à l'égard de cette forme de maltraitance et à améliorer leur expertise dans le dépistage de ces situations et avoir comme effet l'augmentation de l'exposition à la violence conjugale documentée dans la présente étude. On peut également envisager situations que certaines aui étaient auparavant perçues et interprétées comme de la négligence, soient maintenant classées comme de la maltraitance psychologique ou de l'exposition à la violence conjugale, ce qui expliquerait, du moins en partie, non seulement l'augmentation de l'exposition à la violence conjugale, mais aussi la diminution de la négligence.

En outre, la prise en compte, en 2008, des évaluations de risque est susceptible d'avoir absorbé une portion des situations auparavant considérées comme de la

négligence. Toutefois, l'ampleur dans la diminution de la négligence ne saurait s'expliquer exclusivement par l'ajout des évaluations de risque en 2008. On peut penser qu'une partie de cette baisse de la négligence soit attribuable aux efforts de prévention qui sont déployés, parfois sur le territoire entier du Québec, pour contrer ce problème. Pensons notamment aux Services intégrés en périnatalité et en petite enfance (SIPPE: MSSS, 2004). Ce programme a été déployé progressivement dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec depuis le début des années 2000, soit juste après l'ÉIQ-1998. Ces services, qui viennent en aide aux jeunes familles en contexte de vulnérabilité, par le biais notamment de visites à domicile, faisaient partie des activités à déployer prioritairement dans le Programme national de santé publique 2003-2012 (MSSS, 2008).

Même si l'esprit de l'ÉIQ est de documenter la nature des situations au-delà des motifs prescrits par la LPJ, nos résultats suggèrent que le contexte légal influence la façon dont les citoyens perçoivent les situations à signaler et dont les intervenants codifient ces situations.

En ce qui concerne la sévérité des situations évaluées comme fondées, les résultats de la présente étude semblent plutôt encourageants, puisque l'on note une réelle diminution de la sévérité des situations fondées. En 2008, il y a moins d'enfants qui

cumulent plusieurs formes de maltraitance ou de troubles de comportement, et il y a moins d'enfants qui présentent des séquelles psychologiques en lien avec les situations évaluées. On remarque également une diminution dans la chronicité des situations évaluées en 2008 comparativement à celles de 1998, tout particulièrement parmi les cas troubles de négligence et de de comportement. Soulignons cependant que cette chronicité demeure préoccupante en 2008, affectant presque les deux tiers des enfants ayant une évaluation fondée. La diminution de ces différents indices de sévérité peut être attribuable un

signalement plus précoce des situations, qui seraient alors moins détériorées au moment de l'évaluation, ou à une baisse réelle de la gravité des situations vécues par les enfants. Il est difficile de trouver des estimations fiables de la sévérité des situations fondées dans d'autres pays. Le seul indice de sévérité rapporté par le gouvernement étatsunien concerne le taux de maltraitance mortelle, qui semble stable puisqu'il a oscillé entre 2,0 et 2,3 entre 2004 et 2008 (US Department of Health and Human Services, 2008).



À RETENIR

- ∼ En 2008, la maltraitance et les troubles de comportement connus des services de protection concernent 11,4 enfants pour mille dans la population du Québec.
- La majorité de ces enfants présentent une forme unique de maltraitance ou de troubles de comportement, ne présentent pas d'atteintes physiques ni de séquelles psychologiques en lien avec les incidents évalués, mais ont subi les incidents de manière répétée.
- La distribution des différentes formes de maltraitance et de troubles de comportement a changé depuis 1998 : le taux d'enfants exposés à la violence conjugale a augmenté; le taux d'enfants négligés a diminué; et le taux d'enfants présentant des troubles de comportement a diminué. Cette nouvelle répartition des différentes formes de maltraitance et troubles de comportement serait en partie attribuable aux nouvelles dispositions de la LPJ implantées en 2007, plus particulièrement à la redéfinition des situations visées par la Loi.
- A certains égards, les situations de mauvais traitements et de troubles de comportement évaluées en 2008 semblent moins sévères que celles évaluées en 1998 : les enfants cumulent moins de formes différentes de maltraitance ou de troubles de comportement, ils sont moins nombreux à présenter des séquelles psychologiques et à vivre les incidents de manière répétée (bien que cette chronicité touche encore 65 % des enfants victimes en 2008).

Chapitre 5

Caractéristiques des interventions menées pendant les évaluations et les orientations de 2008

Ce chapitre documente les interventions réalisées pendant l'évaluation et l'orientation des enfants en 2008. Rappelons que le but de l'évaluation en protection de la jeunesse est de statuer sur la véracité des faits signalés et sur compromission de la sécurité du développement de l'enfant, alors que l'orientation vise à déterminer les mesures à prendre pour corriger la situation et le cadre, volontaire ou judiciaire, à l'intérieur duquel ces mesures seront appliquées. Avant même que l'évaluation et l'orientation ne soient conclues, certains moyens peuvent être entrepris, par les services de protection ou par d'autres organismes, afin de protéger l'enfant. Les policiers, notamment, peuvent intervenir directement auprès de l'enfant et sa famille (en parallèle avec les services de protection) si une plainte leur est adressée, soit au sujet de la maltraitance de l'enfant ou de ses troubles de comportement, soit en lien avec la violence conjugale dans son milieu de vie. Les décisions et interventions examinées dans cette étude sont le placement de l'enfant, le recours au tribunal et l'intervention policière. La présence d'antécédents en protection de la jeunesse est également examinée. Le présent chapitre

examine l'importance de ces pratiques parmi les enfants ayant au moins un incident fondé en 2008 (n = 1 891 enfants dans l'échantillon, pour une estimation annuelle de 17 635 enfants)⁷.

Contrairement aux deux chapitres qui précèdent, celui-ci rapporte les résultats principalement en termes de pourcentages, ce qui permet de mettre l'accent sur l'importance relative de chacune des pratiques pour les enfants ayant une évaluation fondée. Les taux, qui permettent d'apprécier l'incidence de chaque pratique pour les enfants de la population générale, sont inscrits à titre indicatif dans les tableaux.

Le placement pendant l'évaluation ou l'orientation touche 20 % des enfants ayant une évaluation d'incident fondé (tableau 5-1). La plupart des enfants placés à cette étape sont confiés à une famille d'accueil (ou à une autre ressource de type familial) ou hébergés en centre de réadaptation.

⁷ Le fait qu'un ou des incidents soient notés comme étant fondés dans le formulaire de l'ÉIQ-2008 ne signifie pas nécessairement que cette situation compromet la sécurité ou le développement de l'enfant au sens de la LPJ.

Tableau 5-1 Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé en 2008^*

Placement	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000 enfants	%
Aucun placement	14 003	9,04	80 %
Placé en famille d'accueil ou autre milieu de type familial	1 559	1,01	9 %
Placé en centre de réadaptation ou foyer de groupe	1 196	0,77	7 %
Confié à une personne significative	572	0,37	3 %
Placé milieu non spécifié	255	0,16	1 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	17 585	11,35	100 %

Pendant l'évaluation ou l'orientation de l'enfant, il y a recours au tribunal ou application de mesures judiciaires pour 25 %

des enfants ayant un incident fondé (tableau 5-2).

Tableau 5-2 Judiciarisation des services chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Judiciarisation	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000 enfants	%
Non	13 130	8,48	75 %
Oui	4447	2,87	25 %
Nombre total d'enfants avec évaluation	17 577	11,35	100 %
d'incident fondé			

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Le tableau 5-3, qui présente les résultats relatifs à l'intervention des policiers pour une plainte relative à des mauvais traitements, indique qu'il y a eu intervention policière pour 24 % des enfants ayant un

incident fondé de mauvais traitements ou de troubles de comportement et que pour 6 % des enfants, des accusations ont été portées avant la fin de l'évaluation ou de l'orientation. Pour ce qui est des

[^] Selon un échantillon de 1886 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la présence de placement durant l'évaluation ou l'orientation.

^{*}Lorsque l'enfant a connu plus d'un placement au cours de l'évaluation et l'orientation, seul le premier est considéré dans ce tableau.

[^] Selon un échantillon de 1884 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des informations sur la judiciarisation à l'évaluation et à l'orientation.

interventions policières liées à la violence conjugale (tableau 5-4), elles touchent 14 %

des enfants ayant un incident fondé et elles mènent à des accusations dans 6 % des cas.

Tableau 5-3 Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Interventions policières liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000 enfants	%
Aucune intervention policière	13 333	8,61	76 %
Enquête en cours	1 719	1,11	10 %
Enquête complétée sans accusation	1 563	1,01	9 %
Accusations portées	1 020	0,66	6 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	17 635	11,38	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Tableau 5-4 Intervention policière liée à de la violence conjugale parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Interventions policières liée à de la violence conjugale	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000 enfants	%
Aucune intervention policière	14 304	9,23	86 %
Enquête en cours	576	0,37	4 %
Enquête complétée sans accusation	637	0,41	4 %
Accusations portées	1 032	0,67	6 %
Nombre total d'enfants avec évaluation	16 549	10,68	100 %
d'incident fondé			

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Ce chapitre a documenté certaines interventions réalisées pendant l'évaluation et l'orientation des enfants en 2008. Le placement, la judiciarisation et l'intervention policière en matière de maltraitance sont des pratiques qui touchent chacune le cinquième ou le quart des enfants victimes de maltraitance ou présentant des troubles de

comportement. L'intervention policière en matière de violence conjugale est un peu moins fréquente. Elle s'applique dans 14 % des cas. Ces résultats portent sur les interventions qui ont eu cours pendant le processus d'évaluation et d'orientation, ils ne rendent pas compte des placements, de la judiciarisation et des enquêtes policières qui ont été amorcées plus tard dans le processus de protection de l'enfant. Ils font néanmoins

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

[^] Selon un échantillon de 1775 enfants avec évaluation d'incident fondé comprenant des informations sur l'intervention policière liée à la violence conjugale.

ressortir toute la complexité de l'évaluation et de l'orientation, qui s'opèrent dans un contexte d'autorité et dans des délais prescrits, avec la collaboration de plusieurs partenaires : l'enfant et ses proches, les ressources de la communauté susceptibles de venir en aide à l'enfant et à ses proches durant l'évaluation, le milieu d'accueil de l'enfant, les procureurs, avocats et juges du tribunal, ainsi que les policiers et les tribunaux pour adultes lorsque des accusations sont portées.



À RETENIR

- ➤ En 2008, 24 % des enfants victimes de maltraitance ou présentant des troubles de comportement évalués en protection de la jeunesse sont également impliqués dans une enquête policière en lien avec de la maltraitance ou des troubles de comportement.
- ∼ 14 % voient leurs figures parentales impliquées dans une enquête policière en lien avec de la violence conjugale.
- ~ 20 % sont retirés de leur famille et placés en milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation et 25 % voient leur situation judiciarisée.

Chapitre 6

Caractéristiques des enfants ayant un incident de mauvais traitements ou de troubles de comportement fondé en 2008 et de leur milieu de vie

Ce chapitre fournit une description des enfants évalués par les services de protection de la jeunesse en 2008 et ayant au moins un incident de maltraitance ou de troubles de comportement fondé. Il décrit également les figures parentales de ces enfants et le milieu où ils vivent. L'échantillon utilisé pour faire cette description est composé de tous les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 (n = 1 891 enfants, pour une estimation annuelle de 17 635 enfants).

Dans ce chapitre, les résultats sont généralement présentés sous l'angle du pourcentage d'enfants ayant une caractéristique donnée parmi l'ensemble des enfants ayant un incident fondé. Les taux d'incidence sont présentés seulement en début de chapitre pour l'âge et le sexe des enfants.

CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS AYANT UN INCIDENT FONDÉ

Le tableau 6-1 présente le groupe d'âge et le sexe des enfants ayant un incident fondé et le taux de confirmation pour chaque tranche d'âge et chaque sexe. Le taux d'évaluation avec incident fondé est le plus faible chez les tout-petits (neuf pour mille) et il augmente graduellement en fonction de l'âge, pour atteindre 13 pour mille chez les enfants de 12 à 17 ans. On n'observe pas de différence notable entre l'incidence observée chez les garçons et chez les filles. Le taux de confirmation des faits évalués est supérieur à 50 % dans tous les sous-groupes. Il est le plus faible chez les moins de 5 ans et atteint 75 % chez garçons âgés de 12 à 17 ans.

Tableau 6-1 Âge et sexe des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

	_	Évaluatio	Taux de confirmation		
Âge de l'enfant	Sexe	Sexe Nombre Taux po		%	%
0 - 17 ans	Tous les enfants	17 635	11,38	100 %	62 %
	Filles	8 345	11,00	47 %	60 %
	Garçons	9 290	11,75	53 %	63 %
0 - 2 ans	Filles	1 096	9,92	6 %	51 %
	Garçons	989	8,57	6 %	51 %
3 - 5 ans	Filles	1 032	9,37	6 %	52 %
	Garçons	1 217	10,59	7 %	53 %
6 - 11 ans	Filles	2 617	10,52	15 %	59 %
	Garçons	3 089	11,96	18 %	59 %
12 - 17 ans	Filles	3 600	12,45	20 %	68 %
	Garçons	3 995	13,23	23 %	75 %

Le groupe d'âge et le sexe des enfants sont présentés au tableau 6-2 selon les catégories d'incidents fondés subies par l'enfant. Les garçons et les filles sont représentés en parts relativement égales dans les différentes catégories d'incidents fondés, à l'exception des abus sexuels, qui sont majoritairement subis par les filles (73 %), et des troubles de comportement, qui sont davantage l'affaire des garçons (62 %). L'incidence des différentes catégories d'incidents fondés varie selon l'âge de l'enfant. Les très jeunes enfants (0 à 2 ans) présentent une incidence de négligence plus élevée que les enfants plus âgés. Le groupe de 3 à 5 ans est plus exposé que les autres groupes d'âge à la violence conjugale. L'incidence de l'abus physique est plus élevée chez les 6 à 11 ans, alors que les adolescents (12 à 17 ans) présentent une incidence de troubles de comportement qui est supérieure à celle observée chez les plus jeunes. Les deux motifs de protection dont l'incidence est la plus élevée sont, dans l'ordre, les troubles de comportement chez les 12 à 17 ans (5,6 pour mille chez les adolescentes et 8,4 pour mille chez les adolescents) et la négligence chez les 0 à 2 ans, qui se chiffre à 4,7 pour mille chez les petites filles et à 5,6 pour mille chez les petits garçons (voir tableau 6.2). Un tableau présentant l'incidence selon l'âge détaillé (en années) et le sexe de l'enfant figure à l'annexe 6.

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Tableau 6-2 Âge et sexe des enfants selon la catégorie d'incidents fondé au Québec en 2008

		Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
Groupe d'âge	Sexe	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%
0-17 ans	F	1 925	2,54	45 %	880	1,16	73 %	2 451	3,23	47 %
	G	2 397	3,03	55 %	324	0,41	27 %	2 767	3,50	53 %
0-2 ans	F	116	1,05	3 %	17	0,15	1 %	617	5,59	12 %
	G	161	1,39	4 %	6	0,05	1 %	538	4,66	10 %
3-5 ans	F	201	1,83	5 %	123	1,12	10 %	278	2,52	5 %
	G	367	3,19	8 %	81	0,70	7 %	394	3,43	8 %
6-11 ans	F	714	2,87	17 %	309	1,24	26 %	868	3,49	17 %
	G	1 099	4,25	25 %	135	0,52	11 %	1 061	4,11	20 %
12-17 ans	F	895	3,10	21 %	431	1,49	36 %	688	2,38	13 %
	G	770	2,55	18 %	102	0,34	9 %	774	2,56	15 %
Nombre total d'er avec incident fonc		4 322	2,79	100 %	1 204	0,78	100 %	5 219	3,37	100 %

			uvais traitements osychologiques		Expo	Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportements sérieux		
Groupe d'âge	Sexe	n	Tx p. 1 000	0/0	n	Tx p. 1 000	0/0	n	Tx p. 1 000	%	
0-17 ans	F	1 319	1,74	49 %	2 078	2,74	52 %	1 791	2,36	38 %	
	G	1 394	1,76	51 %	1 940	2,45	48 %	2 909	3,68	62 %	
0-2 ans	F	91	0,82	3 %	508	4,60	13 %	_	_	-	
	G	125	1,08	5 %	414	3,59	10 %	_	_	-	
3-5 ans	F	157	1,43	6 %	461	4,19	12 %	_	_	-	
	G	166	1,44	6 %	427	3,72	11 %	18	0,16	0 %	
6-11 ans	F	470	1,89	17 %	697	2,80	17 %	167	0,67	4 %	
	G	525	2,03	19 %	767	2,97	19 %	363	1,40	8 %	
12-17 ans	F	601	2,08	22 %	412	1,42	10 %	1 623	5,61	35 %	
	G	578	1,91	21 %	331	1,10	8 %	2527	8,37	54 %	
Nombre total d'en avec incident fond		2 713	1,75	100 %	4017	2,59	100 %	4 700	3,03	100 %	

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Le tableau 6-3 montre que pour 63 % des enfants ayant un incident fondé, au moins une difficulté de fonctionnement a été notée (soupçonnée ou confirmée) par l'intervenant. Les difficultés scolaires représentent le problème de fonctionnement rapporté le plus souvent (37 %); elles sont suivies en ordre décroissant d'importance par la dépression, l'anxiété ou l'isolement (26 %), les comportements autodestructeurs

(25 %), l'agressivité (16 %) et un problème d'attachement (15 %). D'autres difficultés de fonctionnement sont présentes chez ces enfants, mais dans des proportions moindres. C'est le cas notamment de l'incapacité d'atteindre les jalons du développement (13 %), le déficit de l'attention ou le trouble de l'hyperactivité avec déficit de l'attention (12 %) et la toxicomanie ou l'inhalation de solvants (12 %).

Tableau 6-3 Difficultés de fonctionnement notées chez les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Difficulté de fonctionnement chez l'enfant	Nombre d'enfants	%
Aucune difficulté de fonctionnement	6 580	37 %
Dépression/anxiété/isolement	4 620	26 %
Pensées suicidaires	1 807	10 %
Comportements autodestructeurs	4 424	25 %
Déficit de l'attention/trouble de l'hyperactivité avec déficit de l'attention	2 174	12 %
Problèmes d'attachement	2 684	15 %
Agressivité	2 771	16 %
Fugue (multiples incidents)	1 307	7 %
Comportements sexuels inappropriés	1 709	10 %
Démêlés avec la justice – LSJPA	982	6 %
Déficience intellectuelle/trouble du développement	913	5 %
Incapacité d'atteindre les jalons du développement	2 304	13 %
Difficultés scolaires	6 435	36 %
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF)	233	1 %
Tests de toxicologie positifs à la naissance	246	1 %
Déficience physique	279	2 %
Alcoolisme	404	2 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	2 184	12 %
Autres problèmes de fonctionnement	1 816	10 %
Au moins une difficulté de fonctionnement chez l'enfant	11 055	63 %

Difficulté de fonctionnement chez l'enfant	Nombre d'enfants	%
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Les données du tableau 6-4 indiquent que les enfants autochtones représentent 4 % de l'ensemble des enfants ayant un incident fondé. Presque tous ces enfants font partie du groupe des Premières Nations⁸.

Un peu plus de la moitié (58 %) des enfants ayant un incident fondé n'ont aucune évaluation en protection de la jeunesse pendant les deux années qui ont précédé l'évaluation échantillonnée dans l'étude (tableau 6-5). Une portion de 23 % des enfants ont été évalués une seule fois, alors que 19 % ont été évalués deux fois ou plus sur cette période.

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU DE VIE DES ENFANTS AYANT UN INCIDENT FONDÉ

Jusqu'à deux figures parentales, cohabitantes ou non, pouvaient être notées pour chaque enfant. Cette section décrit d'abord les caractéristiques de base de la première figure parentale, puis celles de la seconde, lorsqu'il y en a une. Elle fournit ensuite un portrait plus large du milieu de

vie dans lequel vivent les enfants ayant un incident fondé.

Première figure parentale

La quasi-totalité des enfants ayant un incident fondé (96 %) ont un de leurs parents biologiques comme première figure parentale (tableau 6-6). Ce rôle est joué par la mère dans 72 % des cas, comparativement à 24 % pour le père. Les autres enfants ont un grand-parent, un parent d'accueil ou un autre adulte comme première figure parentale. Le tableau 6-7 indique que pour 80 % des enfants avec incident fondé, la première figure est une femme (qui peut être la mère biologique, un parent d'accueil, un parent adoptif, une grand-mère ou autre). La plupart de ces femmes sont âgées de 31 à 40 ans. Une portion de 23 % des enfants avec incident fondé ont une première figure parentale âgée de 30 ans ou moins.

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008. Les pourcentages des types de difficultés ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté de fonctionnement par enfant.

⁸ Rappelons que les régions socio-sanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas couvertes par l'ÉIQ, ce qui entraîne une sous-représentation des enfants Cris et Inuits.

Tableau 6-4 Ascendance autochtone des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Ascendance autochtone	Nombre d'enfants	%
Premières nations, Indiens inscrits	482	3 %
Premières nations, Indiens non inscrits	18	0 %
Métis	44	0 %
Inuits	28	0 %
Autres ascendances autochtones	84	1 %
Sous-total: tous les Autochtones	656	4 %
Non Autochtones	16 979	96 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Note: Les effectifs de population pour les enfants autochtones ne sont pas disponibles.

Tableau 6-5 Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008^

Nombre d'évaluations antérieures	Nombre enfants	Taux pour 1 000 enfants	%
Aucune évaluation antérieure	10 245	6,61	58 %
Une seule évaluation antérieure	4 112	2,65	23 %
Deux évaluations antérieures	1 725	1,11	10 %
Trois évaluations antérieures	892	0,58	5 %
Quatre évaluations antérieures ou plus	661	0,43	4 %
Nombre total d'enfants avec évaluation d'incident fondé	17 635	11,38	100 %

[^] Selon un échantillon de 1 891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

[^] Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Tableau 6-6 Relation entre l'enfant évalué et la première figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Relation entre la première figure parentale et l'enfant	Nombre d'enfants	%
Mère biologique	12 699	72 %
Père biologique	4 164	24 %
Conjoint(e) du parent	51	0 %
Parent d'accueil	217	1 %
Parent adoptif	_	0 %
Grands-parents	237	1 %
Autre	239	1 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 607	100 %

Tableau 6-7 Âge et sexe de la première figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Âge de la première figure	Sexe de la première figure	Nombre d'enfants	%
<16 ans	Femme	-	-
	Homme	-	-
16-18 ans	Femme	49	0 %
	Homme	0	0 %
19-21 ans	Femme	323	2 %
	Homme	10	0 %
22-30 ans	Femme	3 113	19 %
	Homme	293	2 %
31-40 ans	Femme	5 988	37 %
	Homme	1 265	8 %
41-50 ans	Femme	2 951	18 %
	Homme	1 278	8 %
61-60 ans	Femme	358	2 %
	Homme	291	2 %
> 60 ans	Femme	63	0 %

[^] Selon un échantillon de 1 888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la relation unissant la première figure parentale et l'enfant.

Âge de la première figure	Sexe de la première figure	Nombre d'enfants	%
	Homme	38	0 %
Total	Femme	12 844	80 %
	Homme	3 175	20 %
Nombre total d'enfant	ts avec incident fondé	16 019	100 %

La plupart (68 %) des premières figures parentales présentent au moins une difficulté de fonctionnement notée par l'intervenant (tableau 6-8). Les difficultés les plus fréquemment notées sont le manque

de soutien social (34 %), le fait d'être victime de violence familiale (26 %), les problèmes de santé mentale (21 %) et la toxicomanie ou l'inhalation de solvants (17 %).

Tableau 6-8 Difficultés de fonctionnement notées chez à la première personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Difficultés de fonctionnement chez la première figure parentale	Nombre d'enfants	%
Aucune difficulté de fonctionnement	5 713	32 %
Alcoolisme	2 046	12 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	3 038	17 %
Déficience intellectuelle	618	4 %
Problèmes de santé mentale	3 735	21 %
Problèmes de santé physique	1 928	11 %
Manque de soutien social	6 042	34 %
Victime de violence familiale	4 576	26 %
Auteur de violence familiale	2 146	12 %
A déjà vécu dans une famille d'accueil / foyer de groupe	1 733	10 %

[^] Selon un échantillon de 1 722 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements relatifs à l'âge et au sexe de la première figure parentale.

Difficultés de fonctionnement chez la première figure parentale	Nombre d'enfants	%
Au moins une difficulté de fonctionnement	11 895	68 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 607	100 %

Seconde figure parentale

Une portion de 49 % des enfants avec incident fondé, soit 9 529 enfants, ont une seconde figure parentale documentée dans l'étude. Pour 54 % de ces enfants, il s'agit

du père biologique (tableau 6-9) et pour 25 %, il s'agit du (ou de la) conjoint(e) du parent biologique ou adoptif. La seconde figure parentale est majoritairement un homme âgé entre 31 et 50 ans (tableau 6-10).

Tableau 6-9 Relation entre l'enfant évalué et la seconde figure parentale parmi les enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Relation entre la seconde figure parentale et l'enfant	Nombre d'enfants	%
Mère biologique	1 548	16 %
Père biologique	5 096	53 %
Conjoint(e) du parent	2 397	25 %
Parent d'accueil	99	1 %
Parent adoptif	-	_
Grands-parents	2 41	3 %
Autre	149	2 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé et seconde figure parentale	9 529	100 %

[^] Selon un échantillon de 1 888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements les difficultés chez la première figure parentale. Les pourcentages ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté pour la première figure.

[^] Selon un échantillon de 1 022 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la relation unissant la seconde figure parentale et l'enfant.

Tableau 6-10 Âge et sexe de la seconde figure parentale des enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Âge de la seconde figure	Sexe de la seconde figure	Nombre d'enfants	%
<16 ans	Femme	-	-
	Homme	-	-
16-18 ans	Femme	29	0 %
	Homme	8	0 %
19-21 ans	Femme	36	0 %
	Homme	135	2 %
22-30 ans	Femme	364	4 %
	Homme	1 334	16 %
31-40 ans	Femme	852	10 %
	Homme	2 504	29 %
41-50 ans	Femme	461	5 %
	Homme	2 026	24 %
61-60 ans	Femme	134	2 %
	Homme	424	5 %
> 60 ans	Femme	59	1 %
	Homme	201	2 %
Total	Femme	1 935	23 %
	Homme	6 633	77 %
Nombre total d'enfan	ts avec incident fondé	8 567	100 %

La seconde figure parentale présente au moins une difficulté de fonctionnement dans 60 % des cas (tableau 6-11). La nature de ces difficultés est très semblable à celles notées chez les premières figures parentales. Les difficultés les plus fréquentes sont le fait d'être auteur de violence familiale (28 %), le manque de soutien social (27 %), la toxicomanie ou l'inhalation de solvants (21 %) et l'alcoolisme (17 %).

[^] Selon un échantillon de 1 722 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements relatifs à l'âge et au sexe de la seconde figure parentale.

Tableau 6-11 Difficultés de fonctionnement notées chez la deuxième personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant une seconde figure parentale et au moins un fondé au Québec en 2008^

Difficultés de fonctionnement chez la seconde figure parentale	Nombre d'enfants	%
Aucune difficulté de fonctionnement	3 789	40 %
Alcoolisme	1 652	17 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	1 962	21 %
Déficience intellectuelle	295	3 %
Problèmes de santé mentale	1 034	11 %
Problèmes de santé physique	602	6 %
Manque de soutien social	2 525	26 %
Victime de violence familiale	1 287	14 %
Auteur de violence familiale	2 650	28 %
A déjà vécu dans une famille d'accueil / foyer de groupe	773	8 %
Au moins une difficulté de fonctionnement	5 740	60 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 529	100 %

Autres caractéristiques du milieu de vie

Les tableaux 6-12, 6-13 et 6-14 décrivent la composition des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant un incident fondé. Selon le tableau 6-12, près de la moitié des enfants vivent avec un seul parent biologique (44 %) et 37 % vivent avec leurs deux parents biologiques. Une portion de 14 % des enfants vivent dans une famille recomposée, soit avec l'un des parents biologiques et son(sa) partenaire. Les autres enfants (5 %) vivent sans leurs parents

biologiques dans des ménages atypiques, composés notamment de grand-parents, de parents d'accueil ou d'oncles et de tantes. En plus des personnes cohabitantes présentées au tableau 6-12, il y a dans le ménage au moins un autre adulte cohabitant qui n'est pas une figure parentale pour 4 % des enfants (donnée non illustrée). Il s'agit de grands-parents (12 %), d'enfants majeurs âgés de plus de 19 ans (10 %) ou d'autres personnes (84 %). Le nombre d'autres enfants de 19 ans ou moins qui cohabitent

[^] Selon un échantillon de 1 022 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur les difficultés de fonctionnement de la seconde figure parentale. Les pourcentages ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté pour la seconde figure.

avec l'enfant évalué est présenté au tableau 6-13. Le tiers des enfants avec incident fondé ne vit avec aucun autre enfant, un autre tiers vit avec un autre enfant et le tiers

restant vit avec plus d'un autre enfant. Enfin, le tableau 6-14 montre que 7 % des enfants vivent dans un logement qualifié de surpeuplé par l'intervenant.

Tableau 6-12 Personne(s) vivant avec les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Composition du ménage	Nombre d'enfants	%
Les deux parents biologiques	6 585	37 %
Un parent biologique avec un partenaire	2 430	14 %
Un parent biologique seul	7 672	44 %
Autre composition	920	5 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 607	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Tableau 6-13 Nombre d'enfants cohabitant avec les enfants évalués ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Nombre d'enfants cohabitant avec l'enfant signalé	Nombre d'enfants	%
Aucun autre enfant cohabitant	6306	36 %
Un seul enfant	5654	32 %
Deux enfants	3259	18 %
Trois enfants	1569	9 %
Quatre enfants	600	3 %
Cinq enfants	247	1 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

[^] Selon un échantillon de 1888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la composition du ménage.

[^] Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Tableau 6-14 Surpeuplement du logement dans lequel vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Logement surpeuplé	Nombre d'enfants	%
Non	16 157	92 %
Oui	1 182	7 %
Inconnu	296	2 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

La moitié (50 %) des enfants ayant un incident fondé vivent dans un ménage qui tire ses revenus d'un emploi à temps plein (tableau 6-15). Plus du tiers (36 %) sont dans des familles dont la principale source de revenu provient de prestations d'aide sociale, d'assurance-emploi ou d'autres programmes sociaux. Ce sont 6 % des enfants qui vivent dans un ménage qui

cumule plusieurs emplois à temps partiel ou saisonniers, alors que 4 % vivent dans un ménage n'ayant aucune source de revenu nommée par l'intervenant. Au moment de l'évaluation, 14 % des enfants vivaient dans un ménage qui, de l'avis de l'intervenant, manquait régulièrement d'argent pour combler les besoins de base de la famille (tableau 6-16).

Tableau 6-15 Source de revenus des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Source de revenus du ménage	Nombre d'enfants	%
Emploi à temps plein	8 725	50 %
Temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	967	5 %
Aide sociale/assurance-emploi/autres prestations	6 274	36 %
Inconnue	880	5 %
Aucune	761	4 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 607	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

[^] Selon un échantillon de 1888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la source de revenu du ménage.

Tableau 6-16 Manque régulier d'argent pour les besoins de base parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Le ménage manque régulièrement d'argent pour les besoins de base	Nombre d'enfants	0/0
Non	13 590	77 %
Oui	2 507	14 %
Inconnu	1 538	9 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Un peu plus de la moitié (57 %) des enfants ayant un incident fondé vivent dans un logement loué (tableau 6-17), alors que 34 % vivent dans un logement appartenant

aux occupants. Les autres vivent dans des logements alternatifs, comme le logement subventionné (HLM), le logement de bande ou un autre type de logement.

Tableau 6-17 Type de logement dans lesquels habitent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Type de logement	Nombre d'enfants	%
Logement appartenant aux occupants	5 919	34 %
Logement locatif	10 021	57 %
Logement public	702	4 %
Logement de bande	128	1 %
Refuge/hôtel	48	0 %
Autre	277	2 %
Inconnu	539	3 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Il y a présence d'au moins un danger pour la santé dans le logement de 14 % des enfants avec incident fondé en 2008 (tableau 6-18). Il s'agit soit de l'accessibilité de drogues ou d'accessoires servant à la consommer (8 % des enfants), soit d'autres dangers non spécifiés représentant des risques de blessures ou des risques pour la santé (8 % des enfants).

[^] Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Tableau 6-18 Présence de dangers dans le logement des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Dangers dans le logement	Nombre d'enfants	%	
Aucune exposition à des dangers dans le logement	15 113	86 %	
Armes accessibles	229	1 %	
Drogues ou accessoires facilitant la consommation de drogues accessibles	1 471	8 %	
Production/trafic de drogues dans le logement	215	1 %	
Produits chimiques ou solvants utilisés dans la production de drogues	55	0 %	
Autres risques de blessures dans le logement	772	4 %	
Autres dangers pour la santé dans le logement	685	4 %	
Au moins un danger dans le logement	2 522	14 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %	

Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008. Les pourcentages ne s'additionnent pas car plus d'un danger peut être documenté.

Le tableau 6-19 indique que 59 % des enfants ayant un incident fondé n'ont vécu aucun déménagement dans les 12 mois précédant l'évaluation. Vingt et un pour cent ont connu un seul déménagement au cours de cette période et 12 % ont déménagé deux fois ou plus.

Tableau 6-19 Déménagement de la famille dans les 12 mois qui précèdent l'évaluation parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008^

Nombre de déménagements 12 derniers mois	Nombre d'enfants	%
Aucun déménagement	10 415	59 %
Un déménagement	3 747	21 %
Au moins deux déménagements	2 173	12 %
Inconnue	1 299	7 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008. Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Douze pour cent des enfants ayant un incident fondé étaient l'objet d'un conflit concernant la garde ou sur les droits de visite au moment de l'évaluation (tableau 6-20).

Tableau 6-20 Présence d'un conflit de garde concernant les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Conflit de garde	Nombre d'enfants	%
Non	15 226	86 %
Oui	2 070	12 %
Inconnu	339	2 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 635	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008. Selon un échantillon de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Le degré de coopération de la figure parentale peut être examiné sous deux angles différents: la coopération et l'opposition. Le tableau 6-21 décrit la présence de coopération parmi les figures parentales. Il montre que pour 92 % des enfants, au moins une figure parentale a coopéré avec l'intervenant lors de l'évaluation. Inversement, 7 % des enfants

n'avaient aucune figure parentale coopérante. Le tableau 6-22 décrit quant à lui l'opposition. On y voit que 12 % des enfants ont au moins une figure parentale qui ne coopère pas avec les services de protection; donc, pour 88 % des enfants, toutes leurs figures parentales sont coopérantes.

Tableau 6-21 Présence de coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Coopération	Nombre d'enfants	%
Présence de coopération (au moins une figure parentale coopérative)	16 254	92 %
Aucune figure parentale ne coopère	1 304	7 %
Aucune figure parentale contactée	39	0 %
Aucune figure parentale	28	0 %

Coopération	Nombre d'enfants	%
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 625	100 %

Tableau 6-22 Présence de non-coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008 ^

Non-coopération	Nombre d'enfants	%
Présence de non coopération (au moins une figure parentale non coopérative)	2 062	12 %
Toutes les figures parentales coopèrent	15 497	88 %
Aucune figure parentale contactée	39	0 %
Aucune figure parentale	28	0 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé	17 625	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Globalement, l'incidence de l'évaluation avec incident fondé augmente avec l'âge. Les tout-petits font moins souvent l'objet d'une évaluation avec incident fondé que les plus âgés. Toutefois, lorsqu'on tient compte des catégories d'incident, on obtient un portrait plus nuancé. Bien que les adolescents en troubles de comportement aient l'incidence la plus élevée, les poupons arrivent au second rang pour ce qui est de la négligence. Les enfants âgés de 6 à 11 ans présentent quant à eux un

taux d'abus physique plus élevé que les enfants des autres groupes d'âge.

Le taux de confirmation des faits évalués augmente avec l'âge de l'enfant. Un taux de confirmation élevé peut s'interpréter de plusieurs manières. Il peut témoigner de la bonne compréhension de la part des signalants des situations couvertes par la LPJ, il peut refléter la qualité des décisions prises à l'étape de réception et traitement des signalements (RTS), une plus grande exposition à des signalants potentiels, ou encore il peut correspondre à un taux élevé d'enfants victimes dans la population. Ainsi,

[^] Selon un échantillon de 1 888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la coopération des figures parentales

[^] Selon un échantillon de 1 888 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008 comprenant des renseignements sur la coopération des figures parentales.

les taux de confirmation plus faibles observés chez les poupons pourraient être attribuables aux inquiétudes plus importantes que ces tout-petits suscitent chez les signalants en raison de leur plus grande vulnérabilité, à la nécessité de retenir et d'évaluer ces signalements pour les documenter davantage (puisque le jeune enfant ne peut pas témoigner lui-même de la situation), au fait que les plus jeunes soient moins exposés aux différentes sources de signalement ou encore par un faible taux de poupons victimes de maltraitance dans la population.

Selon notre étude, plus de la moitié des enfants présentent au moins un problème de fonctionnement. La difficulté la plus fréquente correspond aux difficultés scolaires, qui touchent plus du tiers des enfants ayant un incident fondé. Les problèmes de dépression, d'anxiété ou d'isolement. de même aue les comportements autodestructeurs, affectent le quart des enfants. De plus, deux enfants évalués sur cinq présentent un ou des antécédents d'évaluation en protection de la jeunesse. La récurrence en protection de la jeunesse a souvent été associée à la négligence et aux troubles de comportement (Hélie & Laurier, 2012; Hélie & Bouchard, 2010; Bae, Solomon & Gelles, 2007; Jonson-Reid, Drake, Chung & Way, 2003; DePanfilis & Zuravin, 1998). L'importance de ces deux catégories d'incident chez les enfants ayant un incident fondé dans notre

étude, combinée à la prévalence élevée d'antécédents que l'on observe parmi cette clientèle, est préoccupante. Elle suggère que l'on tend peut-être à surestimer l'ampleur relative de la négligence et des troubles de comportement par rapport aux autres situations, alors qu'au fond, elles seraient constituées d'un nombre pas si élevé de situations chroniques qui reviennent à répétition dans les services de protection. Cela n'enlève rien à l'importance de remédier à cette chronicité qui affecte une bonne partie des enfants évalués et qui engorge les services de protection. Le rapport de l'ÉIQ-1998 propose différentes façons d'interpréter les antécédents en protection de la jeunesse (Tourigny et al, 2002), qui touchaient à l'époque entre 21 % à 28 % des enfants évalués, selon que l'on considère les évaluations dans la dernière année ou les prises en charge dans les cinq dernières années. Selon ces auteurs, la présence d'antécédents en protection de la jeunesse peut être attribuable : 1) au champ d'application de la LPJ, qui est restreint aux situations de compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant; 2) à une fermeture trop précoce des dossiers; 3) à l'évolution imprévisible d'une situation après la fermeture du dossier; 4) à une déficience dans les services de première ligne et 5) à une difficulté d'accès aux services de première ligne. Si les évaluations qui se répètent sont le plus souvent non fondées, d'autres explications pourraient être considérées, comme le besoin, pour les

intervenants, de cumuler des éléments de preuve sur plusieurs signalements afin de confirmer les faits et de statuer sur la compromission. Des analyses secondaires plus poussées permettront d'examiner de plus près les profils associés aux antécédents.

Enfin, ce sont la plupart du temps les parents biologiques qui assument le rôle de figure parentale auprès de l'enfant. Toutefois, il s'agit d'un seul parent biologique pour 44 % des enfants évalués avec un incident fondé, alors qu'à titre de comparaison, la monoparentalité touchait 24 % des enfants dans la population générale du Québec en 2006 (Recensement 2006). La majorité des figures parentales documentées

dans l'étude présentent des difficultés de fonctionnement; on note surtout un manque de soutien social et des problèmes de violence conjugale. Plusieurs des enfants ayant un incident fondé vivent dans des conditions précaires : sources de revenus autres aue l'emploi, déménagements fréquents ou manque d'argent pour répondre aux besoins de base. Alors que pour 34 % d'entre eux, les figures parentales sont propriétaires de leur logement, cette caractéristique touchait 60 % des ménages québécois.

À RETENIR

- ∼ Globalement, les taux d'enfants victimes de maltraitance ou présentant des troubles de comportement varient en fonction de l'âge de l'enfant.
- Les tout-petits (0 à 2 ans) présentent un taux de négligence plus élevé, les 6 à 11 ans un taux d'abus physique plus élevé et les adolescents, le taux de troubles de comportement le plus élevé.
- ~ Plus du tiers des enfants vivent avec leurs deux parents biologiques.
- ∼ Plus de la moitié des enfants et des parents présentent des problèmes de fonctionnement.
- ∼ Plus de deux enfants sur cinq ont été évalués dans les deux années qui précèdent l'étude.
- ∼ Pour la moitié des enfants, la source de revenu familial n'est pas un emploi à temps complet.
- ➤ Dans 14 % des cas, on note un manque régulier d'argent pour les besoins fondamentaux de la famille.

Chapitre 7

Comparaison des situations de maltraitance évaluées au Québec et dans le reste du Canada en 2008

Ce chapitre propose un examen comparé des situations de maltraitance évaluées en protection de la jeunesse au Québec et dans le reste du Canada (RDC) en 2008 pour les enfants de 15 ans ou moins. Les comparaisons portent sur caractéristiques des évaluations, des mauvais traitements fondés, des interventions réalisées, des enfants victimes et de leur milieu de vie. Le sous-échantillon québécois utilisé dans ce chapitre exclut les enfants n'ayant que des incidents de troubles de comportement sans incident de maltraitance, les enfants ayant un dossier actif en protection de la jeunesse au moment du signalement et ceux qui sont âgés de 16 ans ou plus au moment de leur signalement. Ce groupe est constitué de 1 930 enfants québécois, pour une estimation annuelle de 17 880. Le sous-échantillon RDC est constitué de l'échantillon total de l'ÉCI-2008, duquel on a retranché les enfants du Québec, soit un total 14 050 enfants hors Québec, pour une estimation annuelle de 217 9629.

rapportés dans ce chapitre ne représentent pas l'ensemble des évaluations PJ du Québec, mais plutôt la portion de celles-ci qui sont comparables avec celles menées dans le RDC. Il est donc normal que les taux estimés diffèrent des taux québécois rapportés dans les précédents chapitres et des taux canadiens rapportés dans le rapport final de l'ÉCI-2008. Précisons enfin que dans ce chapitre, le terme « enfant » réfère aux enfants de 15 ans ou moins, tant dans les sous-échantillons étudiés que dans la population.

Soulignons que les résultats québécois

INCIDENCE ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉVALUATIONS

L'incidence de l'évaluation PJ est considérablement plus faible au Québec que dans le RDC (tableau 7-1). Au Québec en 2008, 13,2 enfants pour mille étaient évalués en protection de la jeunesse pour des mauvais traitements, comparativement à 46,7 pour mille dans le RDC. La répartition des différents types d'évaluation est également très différente sur les deux territoires examinés. Au Québec, la majorité des enfants évalués ont au moins un incident fondé (53 %), alors que dans le RDC, cette

⁹ D'autres sélections sont appliquées dans certaines sections du chapitre et sont, le cas échéant, expliquées en début de section.

proportion se situe à 35 %. Inversement, les évaluations de risque (fondé ou non) et les évaluations d'incident non fondé ou soupçonné occupent une plus grande place parmi les enfants évalués dans le RDC que parmi les enfants évalués au Québec. Quel que soit le type d'évaluation, l'incidence québécoise est plus faible que l'incidence dans le RDC

À la lumière de cette première comparaison entre le Québec et le RDC, on peut s'attendre à ce que les taux d'incidence québécois soient systématiquement en-deçà des taux dans le RDC, indépendamment de la caractéristique examinée. Pour cette raison, la suite des résultats de ce chapitre sera généralement rapportée en termes de pourcentages. Dans les rares situations où le taux québécois dépassera le taux du RDC, il en sera fait mention.

Tableau 7-1 Type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec		R	este du Canad	a
Type d'évaluation	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	%
Risque non fondé	1 949	1,44	11 %	37 340	8,00	17 %
Risque fondé	1 004	0,74	6 %	11 015	2,36	5 % ^{ns}
Risque non spécifié	882	0,65	5 %	9 239	1,98	4 % ^{ns}
Incident non fondé	4 654	3,43	26 %	84 317	18,07	39 %
Incident fondé	9 391	6,93	53 %	76 049	16,30	35 %
Nombre total d'enfants évalués	17 880	13,19	100 %	217 960	46,71	100 %

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Le placement de l'enfant lors de l'évaluation ou de l'orientation est une pratique moins fréquente parmi les enfants évalués au Québec que parmi ceux évalués dans le RDC (tableau 7-2). Au Québec, 4 % des enfants de 0 à 15 ans évalués pour des

mauvais traitements ont été placés durant l'évaluation ou l'orientation, alors que dans le RDC, 9 % ont été placés. Le type de milieu substitut se distingue également entre les deux groupes. Au Québec, les placements durant l'évaluation ou

[^] Selon un échantillon de 15 980 enfants évalués dans le RDC (1930 au Québec).

l'orientation se font principalement dans la parenté de l'enfant, alors que dans le RDC, les placements en famille d'accueil sont aussi fréquents que les placements dans la parenté.

Tableau 7-2 Placement* durant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec			Reste du Canada		
Placement	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Aucun placement	16 945	12,50	97 %	198 933	42,63	91 %	
Confié à une personne significative	449	0,33	3 %	8 264	1,77	4 %	
Placé en famille d'accueil ou autre milieu de type familial	147	0,11	1 %	9 307	1,99	4 %	
Placé en centre de réadaptation ou foyer de groupe	_	_	0 %	1 432	0,31 ^{ns}	1 % ^{ns}	
Nombre total d'enfants évalués	17 541	12,94	100 %	217 936	46,70	100 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Au Québec, 13 % des enfants évalués pour de la maltraitance en 2008 ont vu leur situation judiciarisée à l'évaluation ou l'orientation, alors que la judiciarisation concerne 5 % des enfants évalués dans le RDC (Tableau 7-3). Même si la proportion

de judiciarisation est plus élevée parmi les enfants du Québec, en termes populationnels, le taux québécois rejoint le taux canadien (autour de 2 enfants pour mille).

[^] Selon un échantillon de 15 945 enfants évalués dans le RDC avec des renseignements sur le placement durant l'évaluation ou l'orientation (1 896 au Québec).

^{*}Lorsque l'enfant a connu plus d'un placement au cours de l'évaluation (au Québec), seul le premier est considéré dans ce tableau.

Tableau 7-3 Judiciarisation des services parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec		Reste du Canada			
Judiciarisation	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Non	15 483	11,42	87 %	207 580	44,48	95 %	
Oui	2 344	1,73	13 %	10 356	2,22 ^{ns}	5 %	
Nombre total d'enfants évalués	17 827	13,15	100 %	217 936	46,70	100 %	

Ce ne sont pas toutes les évaluations qui donnent lieu à la prise en charge de la situation par les services de protection après l'orientation (tableau 7-4). Le pourcentage des enfants évalués pour maltraitance qui font l'objet de mesures à la suite de l'orientation est légèrement plus élevé au Québec (31 %, soit 4,0 enfants pour mille) que dans le RDC (26 %, soit 12,3 enfants pour mille).

CARACTÉRISTIQUES DES MAUVAIS TRAITEMENTS FONDÉS

Pour décrire la nature des mauvais traitements subis par les enfants évalués et leur sévérité, seuls les enfants ayant une évaluation d'incident fondé sont considérés, et ce, dans les deux groupes à l'étude. Il s'agit donc d'enfants reconnus par les intervenants comme victimes d'au moins une forme de mauvais traitements.

Rappelons les intervenants que pouvaient rapporter, pour chaque enfant, jusqu'à trois catégories de mauvais traitements, en spécifiant celle qui constitue principale forme de maltraitance. L'importance relative des différentes formes de maltraitance, en tant que principale catégorie d'incident fondé, diffère quelque peu entre les deux groupes (tableau 7-5). Au Québec, la catégorie la plus importante est la négligence. Viennent ensuite l'abus physique, l'exposition à la violence conjugale, la maltraitance psychologique et l'abus sexuel. Dans le RDC, la plus fréquente catégorie de mauvais traitements est l'exposition à la violence conjugale. Les autres catégories suivent dans le même ordre qu'au Québec.

[^] Selon un échantillon de 15 972 enfants évalués le RDC avec des renseignements sur la judiciarisation des services (1923 au Québec).

Tableau 7-4 Prise en charge après l'orientation parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec		Reste du Canada			
Prise en charge	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Non	12 212	9,01	69 %	160 570	34,41	74 %	
Oui	5 396	3,98	31 %	57 319	12,28	26 %	
Nombre total d'enfants évalués	17 608	12,99	100 %	217 889	46,69	100 %	

La proportion d'enfants exposés à la violence conjugale est significativement plus faible au Québec que dans le RDC. En contrepartie, les proportions d'enfants abusés physiquement et sexuellement sont plus élevées parmi les cas évalués au Québec.

Sur le plan populationnel, le taux d'enfants victimes d'abus sexuel est l'un des rares taux québécois à surpasser le taux du RDC. Cette forme de maltraitance touche

0,6 enfant pour mille dans la population du Québec comparativement à 0,4 enfant pour mille dans le reste de la population canadienne. Le taux d'enfants québécois maltraités psychologiquement n'est pas significativement différent du taux d'enfants du RDC qui sont victimes de cette forme de maltraitance.

Les principales combinaisons de catégories d'incidents fondés au Québec et au Canada sont présentées à l'annexe 7.

Tableau 7-5 Principale catégorie de maltraitance fondée parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Principale catégorie de maltraitance fondée	-	Québec		Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Abus physique	2 339	1,73	25 %	14 873	3,19	20 %	
Abus sexuel	740	0,55	8 %	1 868	0,40 ns	2 %	
Négligence	3 169	2,34	34 %	25 770	5,52	34 % ^{ns}	
Mauvais trait. psychologiques	995	0,73	11 %	6 428	1,38 ^{ns}	8 % ns	

[^] Selon un échantillon de 15 945 enfants évalués dans le RDC (1900 au Québec) avec des renseignements sur la prise en charge suite à l'orientation.

	-	Québec		Reste du Canada			
Principale catégorie de maltraitance fondée	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Exposition à la violence conjugale	2 148	1,58	23 %	27 111	5,81	36 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	6,93	100 %	76 050	16,30	100 %	

La sévérité des mauvais traitements subis par les enfants évalués dans les deux groupes a été comparée en termes de blessures physiques, de séquelles psychologiques et de chronicité.

En ce qui concerne les blessures et autres atteintes physiques, on les retrouve dans des proportions semblables au sein des deux groupes à l'étude (tableau 7-6). Les blessures se présentent habituellement sous forme d'ecchymoses, de coupures et d'écorchures. Les différences observées dans le besoin de soins médicaux en lien avec ces blessures ne sont pas significatives (tableau 7-7).

Tableau 7-6 Blessures et autres atteintes à la santé physique parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

	-	Québec		Reste du Canada		
Blessures et autres atteintes physiques	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure	8 179	6,03	90 %	69 902	14,98	92 % ^{ns}
Ecchymoses, coupures et écorchures	616	0,45	7 %	4 138	0,89 ^{ns}	5 % ^{ns}
Brûlures	38	0,03	0 %	135	0,03 ^{ns}	0 % ^{ns}
Fractures	19	0,01	0 %	155	0,03 ^{ns}	0 % ^{ns}
Traumatismes crâniens	10	0,01	0 %	314	0,07 ^{ns}	0 % ^{ns}
Décès	-		0 %	-		0 % ^{ns}
Autres problèmes de santé	253	0,19	3 %	1 736	0,37 ^{ns}	2 % ns

[^] Selon un échantillon de 6163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1008 au Québec). Lorsque l'enfant a plusieurs catégories d'incidents fondés, seule celle inscrite comme principale est considérée.

	-	Québec			Reste du Canada		
Blessures et autres atteintes physiques	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	0/0	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Au moins un type de blessure physique	921	0,68	10 %	6 147	1,32 ^{ns}	8 % ^{ns}	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9100		100 %	76049		100 %	

Tableau 7-7 Soins médicaux requis parmi les enfants ayant au moins un incident fondé avec une blessure au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Soins médicaux requis		Québec		Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Non	657	0,48	71 %	3 985	0,85 ^{ns}	65 % ^{ns}	
Oui	253	0,19	27 %	2 162	0,46 ns	35 % ^{ns}	
Inconnu	11	0,01	1 %	_	_	_	
Nombre total d'enfants avec incident fondé et blessures physiques	921	0,68	100 %	6 147	1,32	100 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

La différence entre le Québec et le RDC en ce qui concerne la proportion d'enfants victimes présentant des séquelles psychologiques n'est pas significative (tableau 7-8). Toutefois, il y a une différence significative entre les pourcentages

d'enfants nécessitant des soins thérapeutiques en lien avec des séquelles psychologiques (47 % au Québec comparativement à 62 % dans le RDC, tableau 7-9).

[^] Selon un échantillon de 6 134 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (979 au Québec) et comprenant des renseignements sur les blessures physiques. Les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir été victimes de plusieurs types de blessures physiques.

[^] Selon un échantillon de 5 155 enfants avec évaluation d'incident fondé et blessures dans le RDC (979 au Québec).

Tableau 7-8 Séquelles psychologiques parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Séquelles psychologiques		Québec		Reste du Canada		
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%
Non	6 213	4,58	74 %	53 488	11,46	71 % ^{ns}
Oui	2 194	1,62	26 %	2 2230	4,76	29 % ^{ns}
Nombre total d'enfants avec incident fondé	8 407	6,20	100 %	75 718	16,23	100 %

Tableau 7-9 Soins thérapeutiques requis pour les enfants ayant au moins un incident fondé avec séquelles psychologiques au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Soins thérapeutiques requis	Québec			Reste du Canada		
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%
Séquelles sans soins thérapeutiques requis	1 157	0,85	53 %	8 548	1,83	38 %
Séquelles avec soins thérapeutiques requis	1 037	0,77	47 %	13 682	2,93	62 %
Nombre total d'enfants avec incident fondé et séquelles psychologiques	2 194	1,62	100 %	22 230	4,76	100 %

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

La chronicité des mauvais traitements subis a été documentée pour chacune des catégories de maltraitance. Comme l'indique le tableau 7-10, les mauvais traitements sont plus répétitifs chez les enfants maltraités du Québec que chez ceux du RDC. Au Québec, 71 % des victimes de mauvais traitements ont vécu de façon répétée au moins une catégorie de maltraitance, alors dans le RDC, ce sont 60 % des victimes qui sont dans cette situation.

[^]Selon un échantillon de 6 044 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (908 au Québec) et comprenant des renseignements sur les séquelles psychologiques et sur les soins requis, le cas échéant.

[^]Selon un échantillon de 5 136 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (908 au Québec) et comprenant des renseignements sur les séquelles psychologiques et sur les soins requis, le cas échéant.

Tableau 7-10 Chronicité des incidents fondés parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Chronicité des incidents		Québec		Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Seulement un ou des incident(s) isolé(s)	2 452	1,81	29 %	30 187	6,47	40 %	
Au moins une catégorie avec incidents multiples	6 147	4,53	71 %	45 715	9,80	60 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	8 599	6,34	100 %	75 902	16,27	100 %	

CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE ET DE LEUR MILIEU DE VIE

Le tableau 7-11 la présente des enfants distribution victimes de maltraitance selon le groupe d'âge et le sexe. Au Québec et dans le RDC en 2008, globalement, les taux de filles victimes de maltraitance sont semblables aux taux de garçons victimes, mais il y a des différences selon les groupes d'âge. Au Québec, les filles de 1 à 3 ans ont un taux deux fois plus faible que les garçons. Dans le RDC, les filles de 8 à 11 ans ont un taux plus faible que les garçons du même âge et les adolescentes (12 à 15 ans) ont un taux plus élevé que celui des adolescents.

L'examen de l'incidence des mauvais traitements en fonction de l'âge de l'enfant révèle qu'au Québec, les 4 à 7 ans présentent l'incidence la plus élevée. Vient ensuite le groupe des 8 à 11 ans. Dans le RDC, ce sont les enfants de 1 à 3 ans qui présentent l'incidence de maltraitance la plus élevée, suivi des enfants de moins d'un an.

Un tableau présentant l'incidence selon le sexe et l'âge détaillé de l'enfant figure à l'annexe 8.

[^]Selon un échantillon de 6 072 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (928 au Québec) et comprenant des renseignements sur la durée des incidents.

Tableau 7-11 Âge et sexe des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

			Québec		R	este du Cana	ada
Groupe Sexe d'âge	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
0-15 ans	Tous les enfants avec incident fondé	9 390	6,93	100 %	76 049	16,30	100 %
	Filles	4 642	6,99	49 %	37 948	16,69	50 % ^{ns}
	Garçons	4 748	6,87	51 %	38 101	15,92	50 % ^{ns}
< 1an	Filles	280	7,45	3 %	2 614	20,56	3 % ^{ns}
	Garçons	254	6,48	3 %	2 626	19,62	3 % ^{ns}
1-3 ans	Filles	744	3,34	8 %	9 588	24,84	13 % ^{ns}
	Garçons	755	6,63	8 %	9 789	24,23	13 % ^{ns}
4-7 ans	Filles	1 224	8,16	13 %	9 249	17,33	12 % ^{ns}
	Garçons	1 324	8,45	14 %	9 619	17,20	13 % ^{ns}
8-11 ans	Filles	1 191	6,90	13 %	7 630	12,99	10 % ^{ns}
	Garçons	1 378	7,70	15 %	9 957	16,03	13 % ^{ns}
12-15 ans	Filles	1 203	6,18	13 %	11 482	17,95	15 % ^{ns}
	Garçons	1 037	5,11	11 %	8 736	12,95	11 % ^{ns}

Les enfants d'ascendance autochtone représentent une plus petite portion des enfants reconnus comme victimes de maltraitance au Québec (5 %) que dans le RDC (24 %) (tableau 7-12). Cette situation est en partie attribuable à la plus grande proportion d'enfants autochtones que l'on retrouve au sein de la population de

l'ensemble des autres provinces et territoires du Canada¹⁰.

[^] Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1008 au Québec).

Les enfants autochtones couverts par l'ÉIQ-2008 représentent 2 % des enfants du Québec, alors qu'ils représentent 6 % des enfants sur l'ensemble du territoire canadien couvert par l'ÉCI-2008. Cette disparité dans la répartition des enfants autochtones entre les provinces et territoires canadiens peut expliquer partiellement certaines différences observées entre le Québec et le RDC dans le présent chapitre, notamment la question du logement.

Tableau 7-12 Ascendance autochtone des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

	Qu	ébec	Reste du Canada		
Ascendance autochtone de l'enfant	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	
Premières nations, Indiens inscrits	400	4 %	12 351	16 %	
Premières nations, Indiens non inscrits	9	0 %	2 552	3 %	
Métis	6	0 %	1 822	2 %	
Inuits	10	0 %	883	1 %	
Autres ascendances autochtones	72	1 %	404	1 %	
Sous-total : tous les Autochtones	497	5 %	18 012	24 %	
Non Autochtones	8 895	95 %	58 037	76 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	100 %	76 049	100 %	

Note: Les effectifs populationnels pour les enfants autochtones ne sont pas disponibles.

Environ la moitié des enfants victimes de mauvais traitements au Québec et dans le RDC en 2008 présentent des difficultés de fonctionnement (tableau 7-13). Cette proportion est plus élevée au Québec (56 %) que dans le RDC (45 %). Dans les deux groupes, les difficultés les plus fréquentes sont d'ordre scolaire (32 % au Québec et

22 % dans le RDC). Viennent ensuite la dépression, l'anxiété et l'isolement, qui touchent 21 % des enfants maltraités au Québec et 19 % dans le RDC. Au Québec, le troisième problème en importance fait référence aux comportements autodestructeurs (20 %), alors que dans le RDC, c'est l'agressivité (16 %).

Tableau 7-13 Difficultés de fonctionnement notées chez les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec		Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	0/0	
Aucune difficulté de fonctionnement	4 153	3,06	44 %	41 828	8,96	55 %	
Dépression/anxiété/isolement	1 947	1,40	21 %	14 364	0,69 ns	19 % ^{ns}	

[^] Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1008 au Québec).

	-	Québec		Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	0/0	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Pensées suicidaires	446	0,30	5 %	3 064	1,86	4 % ^{ns}	
Comportements autodestructeurs	1 894	0,65	20 %	3 201	2,34	4 %	
Déficit de l'attention (DDA/THADA)	401	0,56	4 %	8 700	2,67	11 %	
Problèmes d'attachement	875	0,11	9 %	10 922	0,74 ^{ns}	14 %	
Agressivité	755	0,29	8 %	12 482	0,66 ^{ns}	16 %	
Fugue (multiples incidents)	144	0,08	2 %	3 444	0,36 ^{ns}	5 %	
Comportements sexuels inappropriés	393	0,33	4 %	3 059	2,01	4 % ns	
Démêlés avec la justice – LSJPA	108	0,92	1 %	1 681	1,34 ^{ns}	2 % ^{ns}	
Déficience intellectuelle/trouble du développement	443	1,40	5 %	9 362	0,69 ^{ns}	12 %	
Incapacité d'atteindre les jalons du développement	1 253	0,30	13 %	6 255	1,86	8 %	
Difficultés scolaires	3 008	2,22	32 %	16 812	3,60	22 %	
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus	169	0,12	2 %	3 008	0,64 ^{ns}	4 %	
Tests de toxicologie positifs à la naissance	143	0,11	2 %	702	0,15 ^{ns}	1 % ^{ns}	
Déficience physique	161	0,12	2 %	1 268	0,27 ^{ns}	2 % ^{ns}	
Alcoolisme	25	0,02	0 %	2 679	0,57 ^{ns}	4 %	
Toxicomanie/inhalation de solvants	134	0,10	1 %	3 339	0,72 ^{ns}	4 %	
Autres problèmes de fonctionnement	644	0,48	7 %	2 840	0,61 ^{ns}	4 %	
Au moins une difficulté de fonctionnement chez l'enfant	5 238	3,86	56 %	34 221	7,33	45 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391		100 %	76 049		100 %	

Les prochains résultats décrivent le milieu de vie des enfants victimes de maltraitance en 2008. Le tableau 7-14

présente le lien entre l'enfant et sa première figure parentale. Dans la majorité des cas, tant au Québec que dans le RDC, il s'agit de

[^] Selon un échantillon de 6163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1008 au Québec). Les colonnes ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté de fonctionnement par enfant.

la mère (respectivement 79 % et 87 % des enfants victimes). Les pères sont plus souvent nommés comme première figure

parentale au Québec (18 %) que dans le RDC (7 %).

Tableau 7-14 Relation entre l'enfant évalué et sa première figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

	Québec			Reste du Canada			
Relation entre l'enfant et sa première figure parentale	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Mère biologique	7 398	5,46	79 %	65 905	14,12	87 %	
Père biologique	1 718	1,27	18 %	5 538	1,19 ^{ns}	7 %	
Conjoint(e) du parent	24	0,02	0 %	1 167	0,25 ^{ns}	2 %	
Parent d'accueil	10	0,01	0 %	356	0,08 ^{ns}	0 % ns	
Parent adoptif	_		_	464	0,10 ^{ns}	1 % ^{ns}	
Grands-parents	131	0,10	1 %	1 901	0,41 ^{ns}	3 % ^{ns}	
Autre	88	0,06	1 %	676	0,14 ^{ns}	1 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9370	6,91	100 %	76007	16,29	100 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008.

Très souvent, la première figure parentale de l'enfant victime présente ellemême des difficultés de fonctionnement, ce qui est le cas pour une plus faible portion des enfants maltraités du Québec (72 % au Québec et 78 % dans le RDC) (tableau 7-15). Dans les deux groupes, les difficultés les plus fréquentes sont le manque de soutien social (36 % au Québec et 39 % dans le RDC) et le fait d'être une victime de violence conjugale (33 % au

Québec et 48 % dans le RDC). Certains types de difficultés sont significativement moins fréquentes parmi les figures parentales du Québec que celles du RDC: l'alcoolisme (13 % au Québec et 23 % dans le RDC); la déficience intellectuelle (4 % au Québec et 7 % dans le RDC); les problèmes de santé mentale (22 % au Québec et 28 % dans le RDC) et être victime de violence conjugale (33 % au Québec et 48 % dans le RDC).

[^] Selon un échantillon de 6 159 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1 006 au Québec) et comprenant des renseignements sur la relation unissant l'enfant à sa principale figure parentale.

Tableau 7-15 Difficultés de fonctionnement notées chez la première figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

	Québec			Reste du Canada			
Difficultés de fonctionnement chez la première figure parentale	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	0/0	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Aucune difficulté de fonctionnement	2 660	1,96	28 %	16 498	3,54	22 %	
Alcoolisme	1 206	0,89	13 %	17 141	3,67	23 %	
Toxicomanie/inhalation de solvants	1 690	1,25	18 %	12 666	2,71	17 % ^{ns}	
Déficience intellectuelle	386	0,28	4 %	5 156	1,10	7 %	
Problèmes de santé mentale	2 018	1,49	21 %	20 973	4,49	28 %	
Problèmes de santé physique	1 001	0,74	11 %	7 387	1,58	10 % ^{ns}	
Manque de soutien social	3 340	2,46	36 %	29 896	6,41	39 % ^{ns}	
Victime de violence familiale	3 063	2,26	32 %	36 562	7,83	48 %	
Auteur de violence familiale	1 427	1,05	15 %	9729	2,08	13 % ^{ns}	
A déjà vécu dans une famille d'accueil / foyer de groupe	932	0,69	10 %	5 781	1,24 ^{ns}	8 % ^{ns}	
Au moins une difficulté de fonctionnement	6 731	4,97	72 %	59 551	12,76	78 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	6,93	100 %	76 049	16,30	100 %	

Environ la moitié des enfants vivent dans un milieu dont la principale source de revenus est l'emploi à temps plein (tableau 7-16). Cette situation est un peu moins fréquente au Québec (47 %) que dans le RDC (51 %). Au Québec, les enfants victimes de maltraitance sont plus nombreux que ceux du RDC à vivre dans un milieu n'ayant aucune source de revenu (5 % au

Québec et 1 % dans le RDC) ou vivant de prestations des programmes sociaux (39 % au Québec et 32 % dans le RDC), et ils sont moins nombreux que les enfants du RDC à vivre dans des familles qui tirent leur revenu d'un cumul d'emplois saisonniers ou à temps partiel (5 % au Québec et 10 % dans le RDC).

[^] Selon un échantillon de 6163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1008 au Québec). Les colonnes ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté de fonctionnement par figure parentale.

Tableau 7-16 Source de revenus des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

	Québec			Reste du Canada			
Source de revenus du ménage	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Emploi à temps plein	4 402	3,25	47 %	38 953	8,35	51 %	
Temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	439	0,32	5 %	7825	1,68	10 %	
Aide sociale/assurance- emploi/autres prestations	3 658	2,70	39 %	24 501	5,25	32 %	
Inconnue	462	0,34	5 %	3 774	0,81 ^{ns}	5 % ^{ns}	
Aucune	430	0,32	5 %	996	0,21 ^{ns}	1 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	6,93	100 %	76 049	16,30	100 %	

Sur les deux territoires, les enfants victimes vivent principalement dans un logement loué, mais ce type de logement est plus fréquent au Québec (60 % comparativement à 42 % dans le RDC) (tableau 7-17). Le second type d'habitation en importance dans les deux groupes est constitué d'habitations appartenant à

l'occupant (30 % au Québec et 32 % dans le RDC). Les enfants victimes de maltraitance au Québec sont proportionnellement moins nombreux que ceux du RDC à vivre dans des logements alternatifs comme le logement public, le logement de bande, l'hôtel ou le refuge (7 % au Québec et 22 % dans le RDC).

Tableau 7-17 Types de logement dans lesquels habitent les enfants ayant au moins un incident fondé au Ouébec et dans le reste du Canada en 2008^

	-	Québec			Reste du Canada		
Type de logement	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000 enfants	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000 enfants	%	
Logement appartenant aux occupants	2 835	2,09	30 %	24 024	5,15	32 % ^{ns}	
Logement locatif	5 641	4,16	60 %	31 596	6,77	42 %	

[^] Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1 008 au Québec).

Type de logement	Québec			Reste du Canada			
	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000 enfants	0/0	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000 enfants	%	
Logement public	376	0,28	4 %	9 298	1,99	12 %	
Logement de bande	116	0,09	1 %	4 036	0,86 ^{ns}	5 %	
Refuge/hôtel	29	0,02	0 %	1 380	0,30 ^{ns}	2 %	
Autre	144	0,11	2 %	2 012	0,43 ^{ns}	3 % ^{ns}	
Inconnu	251	0,19	3 %	3 703	0,79 ^{ns}	5 %	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	6,93	100 %	76 049	16,30	100 %	

Pour terminer cette description des milieux de vie, le tableau 7-18 indique que les niveaux de sécurité des logements dans lesquels habitent les enfants victimes de mauvais traitements n'affichent pas de différences significatives entre les deux groupes à l'étude. Une portion de 85 % des enfants victimes au Québec ne sont exposés à aucun des dangers examinés dans l'étude, alors qu'ils sont 88 % dans le RDC. L'accessibilité de drogues ou d'accessoires servant à sa consommation sont les dangers

les plus souvent détectés au Québec (7 %). Viennent ensuite d'autres dangers non spécifiés pouvant mener à des blessures (6 %) et d'autres dangers pour la santé (5 %). Dans le RDC, les dangers les plus fréquents sont associés à des risques pour la santé (7 %). Viennent ensuite l'accès aux drogues ou aux accessoires de consommation (5 %) et les dangers non spécifiés pouvant mener à des blessures (4 %).

[^] Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1 008 au Québec).

Tableau 7-18 Présence de dangers dans le logement des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

		Québec		Reste du Canada			
Dangers dans le logement	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	Nombre d'enfants	Taux p. 1 000	%	
Aucun danger	7998	5,90	85 %	66857	14.33	88 %	
Armes accessibles	125	0,09	1 %	1 233	0,26 ^{ns}	2 % ^{ns}	
Drogues ou accessoires facilitant la consommation de drogues accessibles	654	0,48	7 %	3 917	0,84 ^{ns}	5 % ^{ns}	
Production/trafic de drogues dans le logement	159	0,12	2 %	1 069	0,23 ^{ns}	1 % ^{ns}	
Produits chimiques ou solvants utilisés dans la production de drogues	25	0,02	0 %	471	0,10 ^{ns}	1 % ^{ns}	
Autres risques de blessures dans le logement	532	0,39	6 %	3142	0,67 ^{ns}	4 % ^{ns}	
Autres dangers pour la santé dans le logement	453	0,33	5 %	5 086	1,09 ^{ns}	7 % ^{ns}	
Au moins un danger dans le logement	1 393	1,03	15 %	9 192	1,97	12 % ^{ns}	
Nombre total d'enfants avec incident fondé	9 391	6,93	100 %	76 049	16,30	100 %	

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Les taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse sont plus faibles au Québec que dans le RDC. Le Québec présente un taux d'enfants ayant une évaluation non fondée ou soupçonnée qui est cinq fois plus faible que celui du RDC (18,07/3,43). En outre, le taux d'enfants québécois ayant une évaluation fondée est deux fois inférieur à celui du RDC

16,30/6,93). Même si les situations fondées ont une incidence plus faible au Québec que dans le RDC, elles se retrouvent en plus grande proportion parmi les enfants évalués au Québec que parmi les enfants évalués dans le RDC. Dans le même sens, au Québec, les évaluations et orientations conduisent plus souvent à une judiciarisation et donnent lieu plus fréquemment à la prise en charge de la situation par les services de

[^]Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé dans le RDC (1 008 au Québec). Les colonnes ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'un danger par logement.

protection. Le placement, que l'on associe généralement à des situations plus complexes ou sévères, ne va pas en ce sens. La proportion d'enfants placés en cours d'évaluation ou d'orientation au Québec est plus faible que celle observée pour le RDC et le recours à des personnes significatives comme type de milieu substitut est plus important au Québec que dans le RDC.

Certains éléments de l'organisation des services à la jeunesse au Québec peuvent expliquer le fait que les situations fondées se retrouvent en plus grande proportion parmi les enfants évalués au Québec que parmi ceux évalués dans le RDC. Il existe au Québec une étape de réception et traitement des signalements, qui vise à évaluer la recevabilité d'un signalement et à en faire une analyse sommaire avant de procéder à une évaluation en profondeur. Cette étape se déroule généralement au téléphone et peut, à l'occasion, nécessiter une vérification sur place. La décision de retenir ou non le signalement pour évaluation doit s'appuyer notamment sur quatre critères : 1) la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés; 2) l'âge est les caractéristiques personnelles de l'enfant; 3) la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation et 4) les ressources du milieu qui peuvent venir en aide (art. 38.2). Il est donc possible que certains signalements non retenus portent sur des situations de maltraitance 011 de troubles de comportement fondées, mais que le dossier

soit fermé sans évaluation en vertu de ces critères. Le Bilan des Directeurs de la de la jeunesse/Directeurs protection provinciaux 2012 rapporte que plus de la moitié (58 %) des signalements reçus par les services de protection ne sont pas retenus pour évaluation (ACJQ, 2012). Cette étape de pré-évaluation des signalements n'existe pas dans la plupart des autres provinces canadiennes et lorsqu'elle existe, elle ne touche pas une portion aussi importante des signalements. Cette disparité dans la présélection des signalements évalués peut contribuer à la proportion plus importante de cas fondés parmi les enfants évalués au Québec comparativement à ceux du RDC. Elle peut également être associée aux taux d'incidence plus faibles observés au Québec, puisqu'une portion inconnue des signalements non retenus pour évaluation porte sur des situations où les faits sont fondés. mais ne nécessitent pas l'intervention des services de protection.

D'autres hypothèses peuvent être émises pour expliquer le pourcentage de confirmation plus élevé au Québec. On pourrait penser qu'il existe au Québec une meilleure compréhension par les professionnels et par le grand public de l'esprit de la LPJ et des situations qui peuvent justifier une intervention en vertu de la LPJ, ce qui aurait pour effet d'augmenter la proportion de signalements évalués comme étant fondés. On pourrait encore attribuer ce résultat à un réseau de services

préventifs plus efficace. Une prévention efficace pourrait expliquer à la fois le pourcentage plus élevé de cas fondés au Québec (des situations qui seraient considérées non fondées par les services de protection sont traitées par les services préventifs) et l'incidence plus faible de situations fondées au Québec (les services préventifs désamorcent des situations qui, autrement, auraient été signalées et jugées fondées). Les auteurs de l'ÉCI-2008 (Fallon et al., 2012) proposent quatre facteurs permettant de mettre en contexte les différences que l'on peut observer entre les résultats des provinces canadiennes : 1) les caractéristiques socio-démographiques telles que la pauvreté et la proportion de familles autochtones, auxquelles sont associées des conditions de vie difficiles; 2) les écarts de pratique à l'entrée des services de protection, comme les étapes de présélection et les normes d'évaluation des signalements; 3) les écarts dans les définitions des catégories de situations couvertes par la Loi et 4) le contexte législatif qui balise le recours à certaines interventions comme le placement et la prise en charge.

L'examen comparé des enfants victimes de maltraitance au Québec et dans le RDC révèle un certain nombre de similitudes. Mise à part l'exposition à la violence conjugale, qui est au premier rang des formes de maltraitance dans le RDC, toutes les autres formes ont le même ordre

d'importance dans les deux groupes étudiés : abus négligence, physique, mauvais traitements psychologiques et abus sexuel. La présence de blessures et de séquelles psychologiques parmi les enfants victimes sont équivalentes sur les deux territoires. Les types de problèmes les plus fréquemment notés chez l'enfant et chez la première figure parentale sont les mêmes que ce soit au Québec ou dans le RDC : difficultés scolaires et dépression, anxiété ou isolement chez l'enfant; manque de soutien social et le fait d'être victime de violence conjugale chez la figure parentale. La sécurité physique du logement s'équivaut également.

Les deux groupes d'enfants victimes de maltraitance se distinguent par ailleurs sur un bon nombre de dimensions. Au Québec, le taux d'évaluations fondées est le plus élevé pour les enfants de 4 à 7 ans, alors que dans le RDC, la tranche d'âge qui présente le taux le plus élevé est celle des 1 Les enfants d'ascendance 3 ans. autochtone sont proportionnellement moins nombreux parmi les victimes évaluées au Québec que dans le RDC. Les enfants du Québec ont plus souvent des difficultés de fonctionnement, ils sont moins souvent exposés à la violence conjugale et plus souvent victimes d'abus physique et sexuel. L'abus sexuel est d'ailleurs la seule catégorie de maltraitance fondée qui présente une incidence populationnelle plus grande au Québec que dans le RDC. Les

enfants du Québec ont plus souvent vécu les incidents de manière répétée, et ils ont moins souvent besoin soins thérapeutiques en lien avec des séquelles psychologiques, comparativement enfants du RDC. Ils sont plus nombreux à vivre dans un milieu de vie qui présente certaines vulnérabilités : moins de revenus d'emploi, plus de prestations, plus souvent aucune source de revenu nommée et plus souvent locataire. Au Québec, le père de l'enfant est plus souvent désigné comme première figure parentale que dans le RDC. La première figure parentale au Québec présente par ailleurs moins souvent de difficultés de fonctionnement que celle du RDC: moins d'alcoolisme, de déficience intellectuelle, de problèmes de santé mentale et de violence conjugale.

L'âge plus avancé parmi les enfants évalués au Québec pourrait expliquer en partie le fait que les situations évaluées présentent davantage de chronicité et que l'intervenant peut déceler, chez une plus grande proportion de ces enfants, un certain nombre de difficultés de fonctionnement, ce qui est plus difficile chez les tout-petits.

Certaines des différences observées entre le Québec et le RDC pourraient s'expliquer par l'exclusion des situations de troubles de comportement sans incidence de maltraitance évaluées au Québec. Le Québec constitue la seule province canadienne à considérer les troubles de comportement

comme un motif suffisant pour justifier l'intervention des services de protection. Même si l'on peut prétendre que la comparaison entre le Québec et le RDC est plus valable si l'on retire les situations de troubles de comportement que si on les laisse, on ne peut exclure la possibilité que certaines situations qui sont classées comme des troubles de comportement au Québec soient prises en compte dans les autres provinces sous un autre motif. D'ailleurs, au Québec, les troubles de comportement que présente un jeune ne sont pas suffisants pour justifier l'intervention des services de protection: il faut que aussi que les parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que le jeune de 14 ans ou plus s'y oppose. Le choix méthodologique d'exclure les situations de troubles comportement pourrait notamment expliquer le fait que le pourcentage d'enfants placés pendant l'évaluation ou l'orientation soit plus faible au Québec : les jeunes en troubles de comportement représentent une large portion des enfants placés au sein de la clientèle des services de protection du Québec. De fait, le taux d'enfants placés, estimé à partir de l'ensemble de l'échantillon québécois et rapporté au chapitre 3 (tableau 3-6), se rapproche davantage du taux du RDC.

À RETENIR

- ∼ Le taux d'enfants évalués et pour lesquels les mauvais traitements sont jugés fondés par les services de protection est 2,4 fois plus faible au Québec que dans le RDC.
- Les mauvais traitements fondés, le recours au tribunal et la prise en charge se retrouvent en plus grande proportion parmi les enfants évalués au Québec que parmi les enfants évalués dans le RDC.
- Les enfants victimes du Québec sont proportionnellement plus nombreux que ceux du RDC à présenter certaines vulnérabilités : présence de difficultés de fonctionnement, chronicité des incidents de maltraitance, milieu de vie moins nanti. Ils sont par contre avantagés sur d'autres dimensions : ils sont moins jeunes, leurs figures parentales sont moins nombreuses à présenter des difficultés de fonctionnement et lorsqu'ils présentent des séquelles psychologiques, ils ont moins souvent besoin de soins thérapeutiques.

Chapitre 8

Le portrait des intervenants en protection de la jeunesse

protection de l'enfance La est considérée comme l'un des secteurs les plus stressants de l'intervention psychosociale. Plusieurs éléments participent complexité de ce domaine de pratique. Le cadre légal dans lequel il s'inscrit est l'un de ces éléments. Les dispositions légales qui encadrent la pratique en protection de l'enfance entraînent la mise en œuvre de nombreux protocoles d'intervention, qui viennent alourdir la tâche des intervenants (Faugeras, Moisan, & Laquerre, 2000; Carrier, Beaudoin, Lépine & Cloutier, 1996). Même si ces normes juridiques et administratives ont pour objectif notamment d'encadrer la pratique, de limiter l'ingérence de l'État dans la vie des familles et de protéger leurs droits, dans le quotidien, elles peuvent devenir des irritants qui limitent la créativité et les innovations

Par ailleurs, la double fonction de contrôle social et d'aide psychosociale peut placer les intervenants dans une situation de conflit de rôle (Harrison, 1980; Landsman, 2001; Specht & Courtney, 1994). Ce type d'intervention soulève des enjeux majeurs concernant la préséance des droits des enfants ou des droits des parents, les normes en matière de compétence parentale et la place de l'État dans la vie privée des

familles. Les intervenants doivent régulièrement confronter, remettre en question et baliser leurs valeurs par rapport à celles des familles et celles prônées par l'organisme qui les emploie. Ils sont souvent appelés à prendre rapidement des décisions qui peuvent avoir un impact majeur sur la vie des enfants et des familles (Tham & Meagher, 2009).

De plus, ils doivent instaurer un lien de confiance avec des jeunes et des familles qui présentent des problèmes multiples et qui sont souvent en colère contre l'intervention intrusive de la protection de l'enfance (Glisson & Hemmelgarn, 1998; Zell, 2006). Les intervenants qui travaillent dans les services sociaux à l'enfance sont particulièrement à risque d'être victimes de violence de la part de leurs clients (Horejsi, Garthwait & Rolando, 1994; Newhill, 1996; Scalera, 1995).

Un autre facteur de stress est l'attention publique et le traitement médiatique sensationnaliste et généralement négatif des réalités entourant la protection des enfants. Cette situation influe sur le moral du personnel et le climat de travail, tout en contribuant à ternir l'image professionnelle des intervenants qui œuvrent

dans les organismes de protection de l'enfance (Wagner, Van Reyk et Spence, 2001; Chenot, 2011).

Ce contexte de travail particulièrement exigeant se traduit par des taux élevés d'épuisement professionnel et de mobilité chez les intervenants (Anderson, 2000; Boyas & Wind, 2010; Chess & Kunkel, 1986; Cornford, 1993; Drake & Yamada, 1996; Dubois, 1994; Fryer & Miyoshi, 1989; Fryer, Poland, Bross & Krugman, 1988; Jayaratne & Chess, 1983; Jayaratne & Landsman, 2001; McGee, 1989; Mor Barak, Nissly & Levin, 2001; Siefert, Jayaratne & Chess, 1991; Stevenson, 1992; Winokur-Kaplan, Jayaratne & Chess, 1994). Pour certains intervenants, le changement d'emploi apparaît comme la seule avenue pour se soustraire de la pression psychologique (Yamatani. Engel Spieldnes, 2009). Certaines recherches situent jusqu'à 20 % le taux de roulement de personnel dans les organismes de protection de l'enfance (Annie E. Casey Foundation, 2004; American Public Human Services Association (APHSA), 2005; CWLA, 2002). Ce phénomène rend difficile pour les organismes de maintenir une main d'œuvre expérimentée (Landsman, 2007). Or. l'intervention en PJ exige un large éventail de connaissances et d'habiletés (Drake, 1996; Winokur-Kaplan, 1986, 1991). Selon Csiernik et al. 2010, il faut environ deux ans à un nouvel employé dans le domaine de la protection pour connaître l'ensemble des

procédures d'intervention et acquérir les connaissances et habiletés essentielles à son travail. Il n'est donc pas étonnant que la formation et le maintien en emploi de leurs professionnels figurent parmi les priorités des organismes de protection (Barth Lloyd, Christ, Chapman & Dickinson, 2008; Morazes, 2010).

La disponibilité de professionnels solidement formés est essentielle pour assumer adéquatement le mandat dévolu aux organismes de protection (Briar-Lawson & Zlotnik, 2002; Siu & Hogan, 1989; Terpestra, 1992; Zlotnik, DePanfilis, Daining & McDermott Lane, 2005b). Certains auteurs privilégient une formation de niveau maîtrise, soulignant que les détenteurs d'un diplôme de maitrise sont plus efficaces pour exécuter les tâches complexes (Booz-Allen & Hamilton Inc., 1987) et planifier des projets de vie adaptés aux besoins de l'enfant (Albers, Reilly & Rittner (1993).

Dans leur étude sur la formation des intervenants oeuvrant dans 16 organismes de protection aux États-Unis, Lieberman, Hornby et Russell (1988) en ont tracé le profil suivant: 28 % ont une formation en service social (10 % de niveau baccalauréat et 18 % maîtrise), 69 % ont une formation universitaire dans une autre discipline (56 % baccalauréat et 13 % maitrise), et les autres n'ont pas de formation universitaire. Selon résultats les de cette étude. les

professionnels ayant une formation en travail social se sentent mieux préparés que les autres pour effectuer leur travail. D'autres recherches (Jayaratne, Chess, & Kunkel, 1986; Drake & Yadama, 1996) ont obtenu des taux beaucoup plus faibles de professionnels ayant une formation universitaire, soit respectivement 33 % et 63 %. L'échantillon de Jones et Okamura (2000)est constitué à 26,9 % de professionnels ayant une maîtrise et 52,4 % un baccalauréat. L'étude plus récente de Perry (2006) sur les intervenants des services de protection de l'enfance de la Floride fait état que plus de 98 % d'entre eux ont une formation universitaire, dont environ 10 % une formation de niveau maîtrise ou de doctorat, reflétant en cela leur constat que des efforts importants ont été faits au cours des dernières années pour professionnaliser la pratique dans les services de protection de l'enfance. Si plusieurs variables inconnues subsistent quant au profil de formation qui offre la meilleure préparation pour agir avec succès avec les familles en difficulté, il n'en est pas moins intéressant d'examiner le profil des qui professionnels oeuvrent dans le domaine. C'est là l'objet du présent chapitre, qui vise à tracer le profil des intervenants en protection de la jeunesse au Québec et dans le reste du Canada.

MÉTHODE

Au Québec, le profil des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements a été documenté à l'aide d'un formulaire qui a été transmis par le répondant à la recherche désigné dans chacun des 16 centres jeunesse participant à l'ÉIQ-2008. Le formulaire, qui pouvait être rempli en ligne ou en format papier, comprend 15 questions fermées portant sur les dimensions suivantes : les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, groupe d'appartenance culturelle, etc.), la charge de travail, la scolarité, l'expérience et la formation en cours d'emploi. La collecte de données a été réalisée entre septembre 2009 et mars 2010. Le portrait tracé ici correspond donc à celui des intervenants à l'évaluation au cours de cette période. Même si considérant mouvements de main-d'œuvre dans ce secteur, il ne s'agit pas exactement des mêmes professionnels qui ceux qui ont fourni l'information sur les situations d'enfants qui sont documentées dans les autres chapitres de ce rapport, on peut avancer que leur profil traduit assez bien la situation qui prévalait à l'automne 2008.

Dans les autres provinces et territoires canadiens, les travailleurs-enquêteurs de centres sélectionnés pour l'ECI-2008 ont été invités à remplir un formulaire identique à celui utilisé au Québec. Cette information était recueillie au moment de la collecte des

données sur les situations de mauvais traitements envers les enfants.

Les données du Québec et celles du reste du Canada ont été fusionnées dans un même fichier en s'assurant que l'information relative à chaque intervenant n'apparaisse qu'une seule fois. Pour les intervenants du Québec, l'identifiant numérique assigné à chacun d'eux au sein de leur CJ, de même que l'identifiant du CJ, ont été utilisés pour éliminer les doublons. Pour les intervenants des autres provinces et territoires, les variables suivantes ont été utilisées : province, site, identifiant de l'intervenant, âge, agence et équipe. Au total, le fichier contient de 1'information 1 546 intervenants, dont 414 sont localisés au Québec.

Le texte qui suit trace le profil de l'ensemble de ces intervenants en comparant les données pour le Québec avec celles du reste du Canada (RDC). Ce portrait doit être interprété avec prudence en raison de l'impossibilité de statuer sur la. de l'échantillon représentativité d'intervenants. En effet, la composition de l'échantillon d'intervenants est directement liée à la stratégie utilisée pour constituer l'échantillon de situations analysées. À cet égard, rappelons que pour le Québec, un échantillon représentatif de 50 % des évaluations signalées dans les 17 CJ pendant la période d'admissibilité de l'étude a été utilisé, alors que dans les autres provinces et territoires, l'échantillon d'enfants a été déterminé en trois étapes : 1) la sélection d'un échantillon représentatif d'agences, 2) l'identification des cas traités sein de ces agences et 3) l'échantillonnage des situations analysées. Les données présentées dans le présent chapitre ne sont pas pondérées pour tenir compte de ces différentes stratégies d'échantillonnage.

LE PROFIL DES INTERVENANTS EN PJ

Les données indiquent que les intervenants responsables de l'évaluation des situations d'enfants qui sont signalées organismes de protection sont aux elles majoritairement des femmes: représentent 85 % des intervenants. La distribution selon le sexe est identique, qu'il s'agisse du Québec ou du RDC. Ces intervenants sont âgés de 21 à 65 ans (résultat non présenté dans le tableau), pour un âge moyen de 35.9 ans (E.T = 9.138). Le profil de l'âge est identique pour le Québec (35,7, E.T = 9,038) et le reste du Canada [t(1429) = -,536,(36,0,E.T = 9,181) p = .592].

Le groupe d'appartenance culturelle est plus homogène au Québec : 95,9 % des intervenants sont blancs, comparativement à 80,1 % pour le RDC. Comme l'indique le tableau 8-1, dans le RDC, la proportion d'intervenants d'origine autochtone est beaucoup plus importante. Les résultats concernant les fonctions remplies par l'intervenant au sein de l'agence traduisent

la différence dans l'organisation des services des deux groupes étudiés. Au Québec, 95,7 % des intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements sont affectés exclusivement à des tâches d'évaluation, alors que dans le RDC, l'évaluation est souvent combinée à la prestation de services continus.

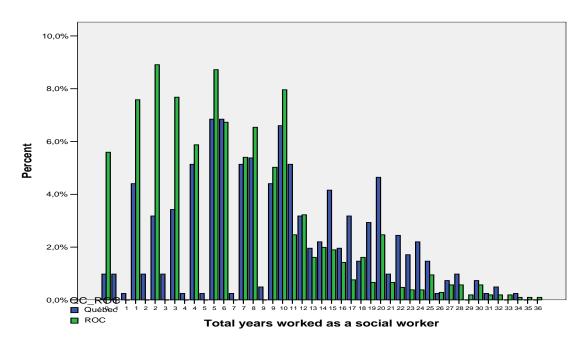
Tableau 8-1 Profil général des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements

	•	-		RDC = 1132)		Total (n = 1546)	
	n	%	n	0/0	n	%	
Femmes	342	84,7 %	917	84,8 %	1 259	84,7 %	V = .001
Hommes	62	15,3 %	165	15,2 %	227	15,3 %	p = .963
Blanc	395	95,9 %	850	80,1 %	1245	84,5 %	V = ,199
Autochtone	3	,7 %	97	9,1 %	100	6,8 %	p = .000
Autre	14	3,4 %	114	10,7 %	128	8,7 %	
Évaluation	396	95,7 %	524	48,9 %	920	61,9 %	
Services continus	5	1,2 %	119	11,1 %	124	8,3 %	V = ,433
Évaluation et services continus	7	1,7 %	353	32,9 %	360	24,2 %	p = .000
Autres	6	1,4 %	76	7,1 %	82	5,5 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Ce sont des intervenants qui comptent en 8,8 années d'expérience moyenne professionnelle (E.T. = 7,11).Si la distribution d'âge des intervenants est identique entre le Québec et le RDC, les intervenants du Québec sont plus expérimentés que ceux du RDC, comme l'illustre la figure 8-1. Ils ont en moyenne 11 ans d'expérience (E.T. = 7,50), comparativement à 8,0 ans (E.T. = 6,78) dans le RDC [t(1462) = 7,417 p = 0,000].

Figure 8-1 Distribution de l'expérience professionnelle selon la provenance des intervenants



Si on examine spécifiquement l'expérience dans le domaine de la protection de l'enfance, plus de 50 % des intervenants comptent moins de 5 années d'expérience professionnelle (tableau 8-2). En moyenne, ils ont 6,7 (E.T. = 6,17) années d'expérience dans le domaine de la protection de la jeunesse. Il s'agit donc pour la plupart de professionnels en début de carrière. Comme c'est le cas pour

l'expérience professionnelle, les intervenants du Québec sont plus expérimentés avec 8,8 (E.T. = 7,17) années protection de la jeunesse, comparativement à 5.9 (E.T. = 5.53) dans autres provinces [t(1461) = 8,312]les p =,000)]. Pour l'ensemble du pays, presque un intervenant sur trois compte moins de 2 années d'expérience dans le domaine de la protection.

Tableau 8-2 Expérience professionnelle en protection de l'enfance

	Québec (n = 414)		RDC (n = 1132)		Total (n = 1546)		_
	n	%	n	%	n	%	
Moins de 2 ans	84	20,5 %	342	32,5 %	426	29,1 %	V = ,221
2 à 4 ans	81	19,8 %	261	24,8 %	342	23,4 %	p = .000
5 à 9 ans	120	29,3 %	317	30,1 %	437	29,9 %	
10 ans et plus	125	30,5 %	133	12,6 %	258	17,6 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Bien que la comparaison soit délicate en raison de l'écart dans la taille des deux groupes, on constate que les intervenants masculins sont plus âgés que les femmes et qu'ils comptent davantage d'années d'expérience professionnelle, que ce soit en travail social ou dans le domaine de la protection (tableau 8-3). Cette tendance est présente aussi bien dans le reste du Canada qu'au Québec.

Tableau 8-3 Âge et expérience des intervenants selon le sexe

			uébec = 414)	RDC (n = 1132)		
		n	moyenne	n	moyenne	
Age	Féminin	338	34,87	856	35,24	
	Masculin	61	38,15	162	39,68	
Expérience	Féminin	337	10,43	887	7,62	
professionnelle	Masculin	62	12,48	163	9,80	
Expérience en	Féminin	339	8,20	888	5,56	
protection	Masculin	62	10,85	160	7,53	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants -2008

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Les données sur le diplôme le plus élevé obtenu indiquent que 12,1 % des intervenants détiennent un diplôme de maîtrise qui, pour 9 %, est dans le domaine

du travail social (tableau 8-4). Près de huit intervenants sur dix (78,1 %) sont titulaires d'un diplôme de baccalauréat, dans le domaine du service social pour 56,9 % des

répondants. Il reste 9,9 % des intervenants qui n'ont pas de formation universitaire, que ce soit en travail social ou dans un autre domaine. Le profil de formation varie selon les régions du Canada. La proportion d'intervenants sans diplôme universitaire se

situe à 1,7 % au Québec, comparativement à 13,0 % pour le RDC. Par contre, la proportion de professionnels avec une maîtrise est sensiblement le même (13,0 % c. 11,7 %).

Tableau 8-4 Dernier diplôme des intervenants

	Québec (n = 414)		RDC (n = 1132)		Total (n = 1546)		
	n	%	n	%	n	0/0	
Collège	7	1,7 %	141	13,0 %	148	9,9 %	V = .169
Baccalauréat	353	85,3 %	819	75,3 %	1172	78,1 %	
Maîtrise	54	13,0 %	127	11,7 %	181	12,1 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Le profil de diplomation des hommes et des femmes présente la même configuration au Québec et dans le reste du Canada (tableau 8-5). Dans les deux cas, il y a un peu plus d'hommes qui détiennent une maîtrise.

Tableau 8-5 Niveau de formation selon le sexe

		Québec (n = 404)		RDC (n = 1082)	
		n	%	n	%
Féminin	Collège	5	1,5 %	116	12,6 %
	Baccalauréat	296	86,5 %	704	76,8 %
	Maîtrise	41	12,0 %	97	10,6 %
Masculin	Collège	2	3,2 %	25	15,2 %
	Baccalauréat	49	79,0 %	111	67,3 %
	Maîtrise	11	17,7 %	29	17,6 %

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants -2008

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Pour ce qui est des intervenants qui détiennent une formation spécifique en travail social, pour l'ensemble du pays, c'est plus de 6 répondants sur 10 qui ont une formation universitaire en travail social (tableau 8-6).

Tableau 8-6 Dernier diplôme en travail social des intervenants

	Q	Québec		RDC		Гotal	
	n	%	n	%	n	%	
Collège	172	41,5 %	390	35,9 %	562	37,4 %	V = .067
Baccalauréat en TS	215	51,9 %	589	54,2 %	804	53,6 %	
Maîtrise en TS	27	6,5 %	108	9,9 %	136	9,0 %	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

On dénote chez les organismes de protection un grand souci de formation continue de leur personnel. En effet, plus de neuf intervenants sur dix rapportent avoir reçu de la formation en cours d'emploi sur un sujet en lien avec la protection de l'enfance (tableau 8-7). La participation à des activités de formation est identique pour l'ensemble du pays $[X^2(1) = 1,446, p = .229]$.

Tableau 8-7 Comparaison du niveau de formation des intervenants

	Québec]	RDC		Total	
	n	%	n	%	n	%	
Aucune activité de formation	36	8,7 %	78	6,9 %	36	8,7 %	
Au moins une activité de formation	378	91,3 %	1054	93,1 %	378	91,3 %	

Sur les 15 thèmes de formation explorés avec les intervenants, le nombre moyen de formations rapporté se situe à 7,69 (E.T. = 4,07). On observe un écart entre le Québec et le RDC sur ce plan [t(1544) = -12,288), p = ,000]; le nombre de thèmes

abordés dans les formations est plus faible au Québec (5,69) que dans le RDC (8,43) (tableau 8-8). Cette situation n'est sans doute pas étrangère à la stratégie déployée au Québec depuis quelques années, qui consiste à orienter les activités de formation à l'intérieur du Programme national de formation (PNF), sous la responsabilité du MSSS. Cette stratégie s'appuyait sur une volonté de mieux cibler la nature des formations pertinentes pour les intervenants. Le thème le plus fréquemment mentionné dans les formations est la maltraitance envers les enfants.

Tableau 8-8 Thèmes de la formation reçue en cours d'emploi

	Q	uébec]	RDC	ŗ	Γotal
	n	%	n	%	n	%
Maltraitance envers les enfants*	232	56,0 %	963	85,1 %	1195	77,3 %
Techniques d'entrevue*	178	43,0 %	897	79,2 %	1075	69,5 %
Développement de l'enfant*	234	56,5 %	828	73,1 %	1062	68,7 %
Abus sexuels à l'égard des enfants*	233	56,3 %	798	70,5 %	1031	66,7 %
Évaluation du risque*	103	24,9 %	898	79,3 %	1001	64,7 %
Intervention en situation de crise*	203	49,0 %	752	66,4 %	955	61,8 %
Évaluation de la négligence*	195	47,1 %	713	63,0 %	908	58,7 %
Attachement	234	56,5 %	601	53,1 %	835	54,0 %
Violence conjugale*	83	20,0 %	707	62,5 %	790	51,1 %
Initiation aux différences culturelles*	88	21,3 %	668	59,0 %	756	48,9 %
Intervention orientée vers les solutions*	92	22,2 %	637	56,3 %	729	47,2 %
Mauvais traitement psychologique*	105	25,4 %	524	46,3 %	629	40,7 %
Prévention du placement*	107	25,8 %	371	32,8 %	478	30,9 %
Autres*	267	64,5 %	185	16,3 %	452	29,2 %

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2008

Moins de un intervenant sur dix (7,9 %) mentionne avoir suivi une formation spécialisée en études autochtones. Cette proportion se situe à moins de ,09 % pour le

Québec comparativement à 10,9 % pour le RDC.

^{*} Différences significatives entre le Québec et le RDC

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Ce portrait fait ressortir quelques similitudes, mais aussi plusieurs différences entre les intervenants des organismes de protection de la jeunesse du Québec et ceux du reste du Canada. Si la proportion d'hommes et de femmes et la moyenne d'âge sont identiques pour l'ensemble du Canada, les intervenants du Québec se distinguent par leur profil ethnique plus homogène, leur pratique spécialisée en évaluation et leur plus grande expérience professionnelle. En outre, ils sont plus nombreux à avoir une formation de niveau universitaire. Par contre, ils ont été exposés à une moins grande diversité de formations en lien avec la protection de la jeunesse. Cette comparaison entre le Québec et RDC s'appuie sur le postulat d'une certaine homogénéité dans le profil des intervenants dans le reste du Canada. Or, un examen sommaire des données indique qu'il existe également des écarts d'une province à l'autre; l'analyse comparative rapportée dans ce chapitre doit donc être interprétée avec prudence.

Si les estimations de Csiernik *et al.* (2010), à l'effet qu'il faut environ deux ans à

un nouvel employé dans le domaine de la protection pour connaître l'ensemble des procédures d'intervention et acquérir les connaissances et habiletés essentielles à son travail, sont fondées, il est préoccupant de qu'au Canada, près d'un constater intervenant sur trois compte moins de deux années d'expérience dans ce domaine. Par contre, on peut se réjouir que neuf intervenants sur dix aient une formation de niveau universitaire et que 12,1 % soient détenteurs d'une maitrise. Ce profil rejoint d'ailleurs celui qui a été relevé dans d'autres études réalisées en Amérique du Nord sur les caractéristiques des intervenants en protection de la jeunesse (Lieberman, Hornby & Russell, 1988; Okamura, 2000; Perry, 2006). Soulignons enfin que les nombreuses activités de formation auxquelles les intervenants ont accès peuvent être interprétées comme une indication que les organismes employeurs reconnaissent la complexité de la pratique dans le domaine de la protection de l'enfance et voient la nécessité de soutenir les intervenants en leur offrant de la formation continue.

À RETENIR

- ∼ 90 % des intervenants travaillant à l'évaluation des signalements ont une formation universitaire et 63 % plus particulièrement dans le domaine du travail social.
- Près du tiers des intervenants ont moins de deux années d'expérience en protection de la jeunesse.
- Les intervenants du Québec se distinguent de ceux du RDC par : leur homogénéité sur le plan ethnoculturel, leur pratique spécialisée en évaluation, leur plus grande expérience professionnelle, leur formation universitaire plus fréquente et une diversité moins grande dans la formation continue reçue.

Chapitre 9 Conclusions

À partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec en 2008, l'ÉIQ-2008 dresse le portrait des situations évaluées en décrivant caractéristiques des enfants concernés par ces situations et celles de leur milieu de vie. L'ÉIQ-2008 permet également de décrire, sur une période de 10 ans, l'évolution dans l'incidence des situations de protection et dans leurs principales caractéristiques, de comparer le portrait québécois de 2008 à celui du reste du Canada pendant cette même année, puis de documenter le profil des intervenants qui évaluent les. signalements. Il s'agit d'une étude sur l'incidence des situations évaluées en protection de la jeunesse, et non sur l'incidence de la maltraitance.

Pour la communauté clinique et scientifique du Québec, il s'agit d'un complément essentiel aux publications qui sont produites exclusivement à partir des données consignées dans les systèmes PIJ des CJ. Dans l'ÉIQ, le recours à des définitions de maltraitance normalisées, qui sont basées sur les consensus sociaux et scientifiques plutôt que sur les dispositions législatives locales, augmente la validité des estimations et les possibilités de

comparaisons avec les provinces canadiennes et les autres pays. L'ÉIQ constitue la seule source d'information provinciale fiable et périodique sur la sévérité des situations et les caractéristiques de l'enfant et de son milieu, des dimensions qui ne sont pas consignées dans les banques de données des CJ, mais qui sont essentielles à la compréhension de cette réalité, à l'analyse des besoins et à l'amélioration des politiques et des programmes destinés à cette clientèle.

Ce dernier chapitre présente cinq grands constats qui peuvent être dégagés des résultats présentés et discutés aux chapitres 3 à 8 du présent rapport. Le lecteur est invité à consulter la section *Synthèse et interprétation* de chaque chapitre pour une discussion plus élaborée des résultats.

Premièrement, le taux d'enfants québécois évalués en protection de la jeunesse a augmenté de 20 % entre 1998 et 2008, mais le taux d'enfants victimes de maltraitance ou présentant des troubles de comportement est demeuré stable sur cette même période. On observe que les enfants évalués en 2008 mobilisent moins de ressources du système de protection que ceux de 1998 (moins de placement, de

judiciarisation, de prise en charge). Ces résultats pourraient refléter une plus grande propension au signalement.

Deuxièmement, observe une redistribution complète des formes de mauvais traitements et troubles de comportement au sein des services de protection depuis 1998. L'exposition à la violence conjugale est la seule forme de maltraitance à avoir connu une augmentation d'incidence, alors que la négligence et les troubles de comportement ont diminué. Bien que ces résultats puissent s'expliquer par des changements réels dans les taux d'enfants victimes de ces formes de maltraitance ou manifestant des troubles de comportement, une partie de ces changements est certainement attribuable aux dispositions de la LPJ implantées en 2007. L'une de ces dispositions reconnaît formellement l'exposition à la violence conjugale comme une forme de maltraitance psychologique, ce qui a pu contribuer à augmenter la sensibilité des intervenants et de la population à l'égard de cette forme de maltraitance, à améliorer l'expertise dans le dépistage de ces situations et finalement contribuer à l'augmentation de l'exposition à la violence conjugale documentée dans la présente étude

Troisièmement, en 2008, les mauvais traitements fondés et les troubles de comportement fondés sont décrits comme étant moins sévères qu'en 1998 : moins de

cooccurrence des différentes formes de maltraitance ou troubles de comportement, moins de séquelles psychologiques et moins d'incidents répétés. Soulignons par ailleurs que, même s'il y a moins d'enfants en 2008 qui ont vécu des incidents répétés de maltraitance ou de troubles de comportement, cette chronicité représente encore 65 % des victimes connues des services de protection. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse de sévérité. Des signalements plus précoces pourraient expliquer ce résultat et faire en sorte que les situations qui sont rapportées en 2008 soient moins détériorées que celles qui étaient signalées en 1998. Il est également possible que les situations de mauvais traitements et de troubles de comportement vécues par les enfants du Québec en 2008 soient moins graves qu'avant.

Quatrièmement, la présente étude indique une certaine diversité de partenaires à considérer dans le processus d'évaluation d'un bon nombre d'enfants (l'enfant, ses parents, le milieu substitut, les juges et avocats du tribunal, le réseau des services communautaires, etc.). Même si collaborateurs ont habituellement l'objectif commun de protéger l'enfant, leur nombre et la diversité de leurs points de vue pourraient contribuer à alourdir tâche la des intervenants. De plus, le contexte de pratique se caractérise par une majorité d'enfants et de parents qui présentent des fonctionnement difficultés de des et

intervenants parfois peu expérimentés dans le domaine de la protection de l'enfance. Conjugués aux contraintes légales et de temps qui caractérisent l'évaluation en protection de la jeunesse, ces éléments témoignent des défis rencontrés quotidiennement par les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements et font ressortir toute l'importance qui doit être accordée à la formation des intervenants et à leur encadrement clinique.

Cinquièmement, la comparaison de l'état de situation du Québec en 2008 avec le portrait du reste du Canada (RDC) indique qu'au Québec, le taux d'enfants de 0 à 15 ans qui sont maltraités et connus des services de protection est moindre que dans le RDC. Toutefois, lorsque les situations de troubles de comportement et celles qui touchent les jeunes de 16 et 17 ans sont considérées dans le portrait, la réalité québécoise se rapproche davantage de celle du RDC. Il est possible que certaines situations s'apparentant à des troubles de comportement soient évaluées dans le RDC, mais sous un autre motif. Dans ce cas, le fait d'exclure ces situations du portrait québécois introduit une distorsion dans la comparaison. Ces constats soulèvent des questions quant à la nécessité d'exclure ou situations de troubles non les comportement évaluées au Québec dans une perspective de comparaison avec d'autres pays.

Globalement, cette étude met en lumière certains phénomènes préoccupants qui méritent d'être surveillés de près dans les prochaines années : le taux d'enfants exposés à la violence conjugale et certains éléments de vulnérabilité qui caractérisent les enfants et leur milieu de vie. Les mauvais traitements et les troubles de comportements reconnus comme fondés par les services de protection de la jeunesse concernent 11,4 enfants québécois pour mille en 2008. Au regard des effets néfastes que l'on connaît de la maltraitance et des troubles de comportement, on peut affirmer qu'il s'agit là d'un problème de santé publique important. Les résultats révèlent par ailleurs constats certains relativement encourageants, notamment la stabilité du taux global d'enfants victimes maltraitance ou présentant des troubles de comportement et qui sont connus des services de protection, la stabilité ou la diminution de certaines formes maltraitance et la diminution dans certains indicateurs de sévérité des situations évaluées comme étant fondées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution positive, dont une plus grande vigilance des personnes signalantes les amenant à détecter et signaler plus rapidement des situations de protection et des efforts de prévention plus efficaces. Aussi, comme discuté dans les précédents chapitres, plusieurs de observations trouvent partiellement leur explication dans l'implantation de nouvelles

dispositions de la LPJ en juillet 2007, un an avant le déroulement de l'étude. Il en sera d'autant plus intéressant d'évaluer dans les prochaines années si les tendances observées de 1998 à 2008 sont durables.

Références bibliographiques

- Albers, E., Reilly, T., & Rittner, B. (1993). Children in foster care: Possible factors affecting permanency planning. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 10(4), 329–341.
- American Public Human Services Association (2005). Report from the 2004 Child Welfare Workforce Survey: State agency findings. Washington, DC.
- Anderson, D. G. (2000). Coping strategies and burnout among veteran child protection workers. *Child Abuse & Neglect*, 24, 839–848.
- Annie E. Casey Foundation (2004). *Trouble on the Human Services Frontline*. *ADVOCASEY Newsletter Index*, 6(1).
- Association des centres jeunesse du Québec (2009). Depuis 30 ans, des générations d'enfants protégés: Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux. Association de centres jeunesse du Québec.
- Association des centres jeunesse du Québec (2012). Un enfant... des parents au cœur de l'intervention: Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux. Association de centres jeunesse du Québec.
- Bae, H.-O., Solomon, P.L. & Gelles, R.J. (2007). Abuse type and substantiation status varying by recurrence. *Children and Youth Services Review*, 29, 856-869.
- Barth, R. P., Lloyd, E. C., Christ, S. L., Chapman, M. V., & Dickinson, N. S. (2008). Child welfare worker characteristics and job satisfaction: a national study. *Social Work*, 52(3), 199–209.
- Booz-Allen & Hamilton, Inc. (1987). *The Maryland social work services job analysis and personnel qualifications study*. Unpublished study prepared for the Department of Human Resources, Maryland.
- Boyas, J., & Wind, L. H. (2010). Employment-based social capital, job stress, and employee burnout: a public child welfare employee structural model. *Children and Youth Services Review*, 32, 380–388.
- Briar-Lawson, K. & Zlotnik, J. L. (Eds.). (2002). Evaluation research in child welfare: Improving outcomes through university-public agency partnerships. *Journal of Health & Social Policy*, 15(3-4). 448-453.

- Carrier, G., Beaudoin, S., Lépine, R. & Cloutier, R. (1996). La judiciarisation à la protection de la jeunesse : cheminement décisionnel des intervenants. Rapport de recherche, Centre de recherche sur les services communautaires, Sainte-Foy, Université Laval.
- Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Hélie, S., & Malo, C. (2005). Psychological maltreatment of children reported to youth protection services: A situation of grave concern. *Journal of Emotional Abuse*, 5(1), 67-94.
- Chenot, D. (2011). The vicious cycle: Recurrent interactions between the media, politicians, and child welfare services organizations. *Journal of Public Child Welfare*, 5(2-3), 167-184
- Child Welfare League of America, (2002). The child welfare workforce challenge: results from a preliminary study. Washington, DC.
- Clément, M. E., Chamberland, C., Tourigny, M., & Mayer, M. (2009). Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse. *Child Abuse & Neglect*, 33(10), 750-765
- Csiernik, R., Carrie Smith, Jennifer Dewar, Laura Dromgole & Arlene O'Neill (2010): Supporting New Workers in a Child Welfare Agency: An Exploratory Study. *Journal of Workplace Behavioral Health*, 25(3), 218-232.
- DePanfilis, D., & Zuravin, S. J. (1998). Rates, patterns, and frequency of child maltreatment recurrences among families known to CPS. *Child Maltreatment*, *3*(1), 27-42.
- Drake, B. & Yadama, G. (1996). A structural equation model of burnout and job exit among child protective services workers. *Social Work Research*, 20(3), 179-187.
- Dubois, M. (1994). Le stress personnel et professionnel chez les employés d'un service de protection de la jeunesse au Québec. Thèse de doctorat, Université Laval.
- Fallon, B., Trocmé, N., MacLaurin, B., Sinha, V. & Hélie, S. (2012). Contextualizing Provincial Comparisons in the CIS-2008: CIS-2008 Provincial / First Nations Research Network Workshop Report. Document de travail inédit.
- Faugeras, F., Moisan, S. & Laquerre, C. (2000). Les problématiques en centre jeunesse : module pédagogique. Québec : Centre jeunesse de Québec.
- Fryer, G.E. Jr, Poland, J.E., Bross, D.C. & Krugman, R.D. (1988). The child protective service worker: a profile of needs, attitudes, and utilization of professional resources. *Child_Abuse and Neglect*, *12*(4), 481-490.
- Fryer, T. & Miyoshi. A. (1989). The relationship of child protection worker attitudes to attrition from the field. *Child Abuse and Neglect*, 13, 345-350.

- Glisson, C., & Hemmelgarn, A. (1998). The effects of organizational climate and interorganizational coordination on the quality and outcomes of children's service systems. *Child Abuse & Neglect*, 22, 401–421.
- Harrison, W.D. (1980). Role strain and burnout in child protective services workers. *Social Service Review*, 54(1), 31-44.
- Hélie, S. & Bouchard, C. (2010). Recurrent Reporting of Child Maltreatment: State of Knowledge and Avenues for Research. *Children and Youth Services Review*, 32(3), 416-422.
- Hélie, S. & Laurier, C. (2012). Récurrence de la violence, subie ou agie, après la fermeture d'un premier signalement avec prise en charge en protection de la jeunesse : Ampleur du risque et facteurs associés. Rapport déposé à l'Association des centres jeunesse du Québec. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Hélie, S., Turcotte, D., Royer, M.-N. & Lamonde, G. (2011). Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse sur la stabilité des enfants placés. Dans D. Turcotte et al. Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse : un premier bilan. Rapport de recherche déposé au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.
- Horejsi, C., Garthwait, C. & Rolando, J. (1994). Survey of Threats and Violence Directed Against Child Protected Workers in a Rural State. *Child Welfare*, 73(2), 173-179.
- Jayaratne, S., & Chess, W. A. (1984). Job satisfaction, burnout, and turnover: A national study. *Social Work*, 29.
- Jayaratne, S. Chess. W. A. & Kunkel, D. (1986). Burnout: Its impact on child welfare workers and their spouses. *Social Work*, 31, 53-59.
- Jones, L. P. & Okamura, A. (2000). Reprofessionalizing child welfare services: An evaluation of a Title IVE training program. *Research on Social Work Practice*, 10, 607-621.
- Jonson-Reid, M., Drake, B., Chung, S., & Way, I. (2003). Cross-type recidivism among child maltreatment victims and perpetrators. *Child Abuse & Neglect*, 27, 899-917.
- Landsman, M. J. (2001). Commitment in public child welfare. *Social Service Review*, 75(3), 386–419.
- Landsman, M. J. (2007). Supporting child welfare supervisors to improve worker retention. *Child Welfare*, 86(2), 105–124.

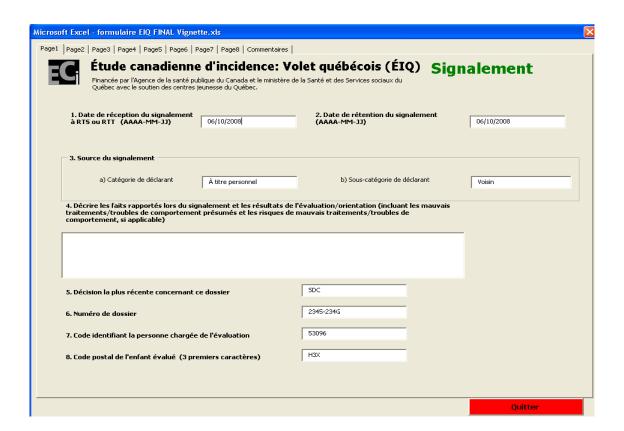
- Larrivée, M.C., Tourigny, M. & Bouchard, C. (2007). Child physical abuse *with* and *without* other forms of maltreatment: Dysfunctionality versus dysnormality. *Child Maltreatment*, 12(4), 303-313.
- Lieberman, A.A., Hornby, H. & Russell, M. (1988). Analyzing the educational backgrounds and work experiences of child welfare personnel: A national study. *Social Work*, 33, 485-489.
- Marcotte, J., Cloutier, R., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J. & Lavergne, C. (2003). Mauvais traitements ou troubles de comportement: étude des variables qui distinguent l'appartenance à l'une ou l'autre de ces problématiques. *Intervention*, 119, 58-70.
- Mayer, M., Lavergne, C., Tourigny, M. & Wright, J. (2007). Characteristics differentiating neglected children from other reported children. *Journal of Family Violence*, 22(8), 721-732.
- McGee, R. A. (1989). Burnout and professional decision making: an analogue study. *Journal of Counseling Psychology*, 36, 345–351.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Québec : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 926p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Programme national de santé publique 2003-2012*. Québec : Direction générale de la santé publique, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Cadre de référence. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Mor Barak, M. E., Levin, A., Nissly, J. A. & Lane, C. J. (2006). Why do they leave? Modeling child welfare workers' turnover intentions. *Children and Youth Service Review*, 28, 548–577.
- MorBarak, M. E., Nissly, J. A. & Levin, A. (2001). Antecedents to retention and turnover among child welfare, social work, and other human service employees: what can we learn from past research? A review and meta-analysis. *Social Service Review*, 75(4), 625–661.
- Morazes, J. L., Benton, A. D., Clark, S. J. & Jacquet, S. E. (2010). Views of specially-trained child welfare social workers. *Qualitative Social Work*, 9 (2), 227-247.
- Newhill, C. E. (1996). Prevalence and risk factors for client violence toward social workers. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, 77(8), 488-495.
- Scalera, N. (1993). The critical need for specialized health and safety measures for child welfare workers. *Child Welfare*, 74(2), 337-349.

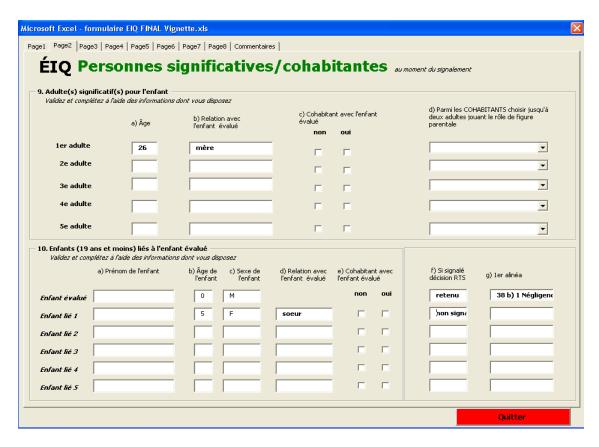
- Sedlak, A.J., Mettenburg, J., Basena, M., Petta, I., McPherson, K., Greene, A. & Li, S. (2010). Fourth National Incidence Study of Child Abuse and Neglect (NIS-4): Report to Congress. Washington, DC: U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families.
- Siefert, K., Jayaratne, S. & Chess, W. A. (1991). Job satisfaction, burnout, and turnover in health care social workers. *Health and Social Work*, 16(3), 193-202.
- Siu, S.F. & Hogan, P.T. (1989). « Public Child Welfare: The Need for Clinical Social Work ». *Social Work*, 34(5), 423-428.
- Specht, H. & Courtney, M.E. (1994). *Unfaithful angels: How social work has abandoned its mission*. New York: Free Press.
- Stevenson, O. (1992). Social work intervention to protect children: Aspects of research and practice. *Child Abuse Review*. 1(1), 19-32.
- Terpstra, J. (1992). Forward to new partnerships, dans: K. Briar, V. Hansen & N. Harris (Eds). New Partnerships. The national public child welfare training symposium. Florida International University, Miami.
- Tham, P. & Meagher, G. (2009). Working in human services: how do experiences and working conditions in child welfare social work compare? *British Journal of Social Work*, 39(5), 807–827.
- Tourigny, M., Poirier, M. A., Dion, J. & Boisvert, I. (2010). Recommandation de placement de l'enfant dans le contexte de la protection de la jeunesse : Facteurs associés. *Revue de psychoéducation*, 39(2), 165-187.
- Tourigny, M., Jacob, M., Mayer, M., Daigneault, I., Hébert, M. & Wright, J. (2009). Facteurs associés à la rétention des signalements impliquant une situation d'abus sexuel. *Child Abuse & Neglect*, 33 (12), 888-896.
- Tourigny, M., Trocmé, N., Hélie, S. & Larrivée, M.-C. (2006). Facteurs associés à la décision de recourir au tribunal de la jeunesse lors de l'orientation des mesures de prise en charge. *Criminologie*, 39(1), 129-150.
- Tourigny, M., Hébert, M., Daigneault, I. & Wright, J. (2005). *Portrait québécois des signalements pour abus sexuels faits à la Direction de la protection de la jeunesse*. Rapport de recherche. Sherbrooke: Université de Sherbrooke.
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J. & Larrivée, M.-C. (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la direction de la protection de la jeunesse

- au Québec (ÉIQ). Montréal: Centre de Liaison sur l'Intervention et la Prévention Psychosociales.
- Trocmé, N., Fallon, B., Black, T., Felstinger, C., Parker, J. & singer, T. (2007). CIS Validation Study: Summary report. Rapport inédit, Université de Toronto.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstinger, C., Hélie, S., Turcotte, D., Weightman, P., Douglas, J. & Holroyd, J. (2010). Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect 2008: Major Findings. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Sinha, V., Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Fast, E., Prokop, T.S. et al. (2011). Kiskisik Awasisak: Remember the Children. Understanding the Overrepresentation of First Nations Children in the Child Welfare System. Ontario: Assembly of First Nations.
- U.S. Department of Health and Human Services (2010). *Child Maltreatment 2008*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.
- Vinokur-Kaplan, D. (1991). Job satisfaction among social workers in public and voluntary child welfare agencies. *Child Welfare*, 70, 80–91.
- Vinokur-Kaplan, D., Jayaratne, S. & Chess, W.A. (1994). Job satisfaction and retention of social workers in public agencies, non-profit agencies, and private practice: The impact of workplace conditions and motivators. *Administration in Social Work*, 18(3), 93-121.
- Vinokur-Kaplan, D. & Hartman, A. (1986). A national profile of child welfare workers and supervisors. *Child Welfare*, 65, 323-335.
- Wagner, R.P., Van reyk, V.P. & Spence, N. (2001) Improving the working environment for workers in children's welfare agencies. *Child & Family Social Work*, 6(2), 161–178.
- Yamatani, H., Engel, R. & Spjeldnes, S. (2009). Child welfare worker caseload: what's just right? *Social Work*, 54, 361–368.
- Zell, M. C. (2006). Child welfare workers: Who they are and how they view the child welfare system. *Child Welfare*, 85, 83–103.
- Zlotnik, J. L., DePanfilis, D., Daining, C. & Lane, M.M. (2005). Factors influencing retention of child welfare staff: A systematic review of research. Washington, DC: Institute for the Advancement of Social Work Research.

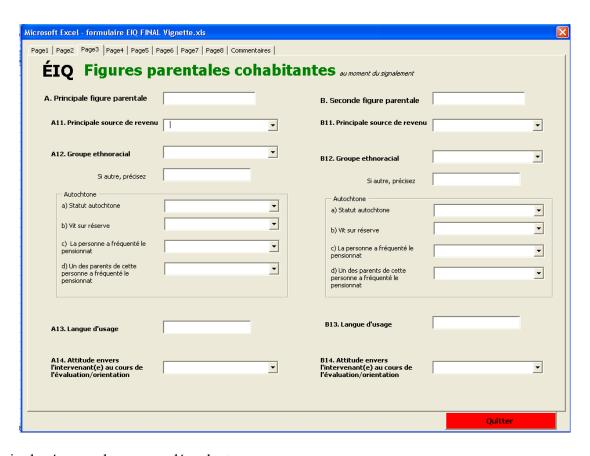
Annexe 1 Formulaire d'enquête

FORMULAIRE (tel que préalimenté par PIJ) Cas de Jason Formation du 17 septembre 2008





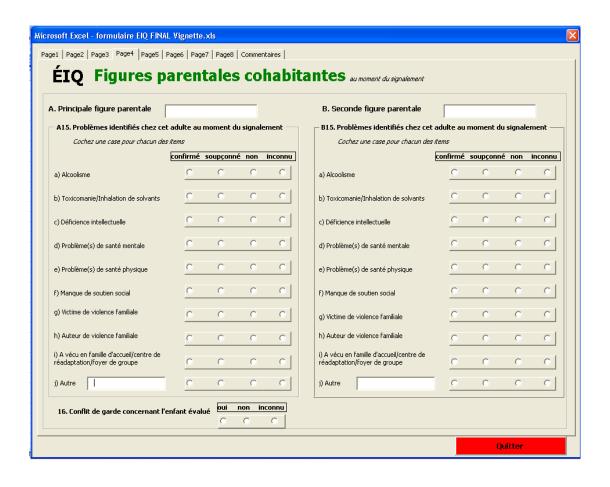
- 9.d) (Lorsque le « oui » est coché en 9c) :
 - Principale figure parentale
 - □ Seconde figure parentale

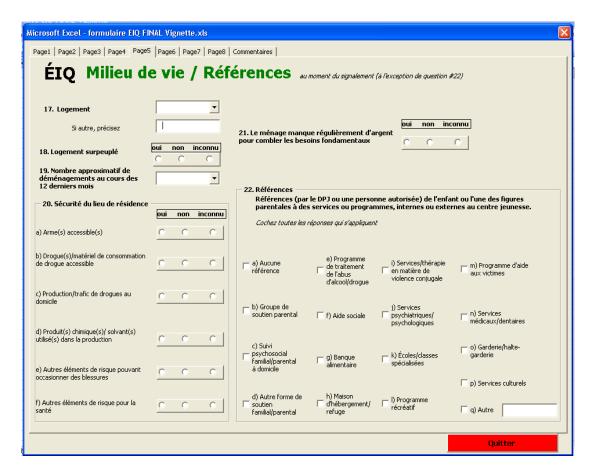


A11 et B11 Principale source de revenu:

- □ Temps plein
- □ Temps partiel (<30 hrs/sem.)
- Plusieurs emplois
- □ Emploi saisonnier
- □ Assurance-emploi
- □ Aide sociale
- Aucune prestation
- □ Inconnu

A12 et	B12 Groupe ethnoracial:
	Blanc
	Noir (ex. Africain, Haïtien, Jamaïcan)
	Latino-Américain
	Arabe/Asiatique de l'Ouest (ex. Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)
	Autochtone
	Asiatique du Sud (ex. Indien, Pakistanais, Punjata, Sri Lankais)
	Chinois
	Asiatique du Sud-Est autre que Chinois (ex. Philippin, Indonésien, Japonais, Coréen Laotien)
	Autre
A4 al	htom o
Autocl	
· ·	ut autochtone : Premières nations - indien inscrit
	Premières nations - indien inscrit
	Métis
	Inuit
	Autre
	Ne s'applique pas (non autochtone)
	The s apprique pas (non autoentone)
b) Vit	sur réserve :
	Oui
	Non
	Ne s'applique pas (non autochtone)
c) La n	personne a fréquenté le pensionnat :
-	Oui
	Non
	Inconnu
	Ne s'applique pas (non autochtone)
d) Un	des parents de cette personne a fréquenté le pensionnat :
	Oui
	Non
	Inconnu
	Ne s'applique pas (non autochtone)
	B14 Attitude envers l'intervenant(e) au cours de l'évaluation/orientation
	Coopérative Non coopérative
	Non coopérative
	Personne non contactée



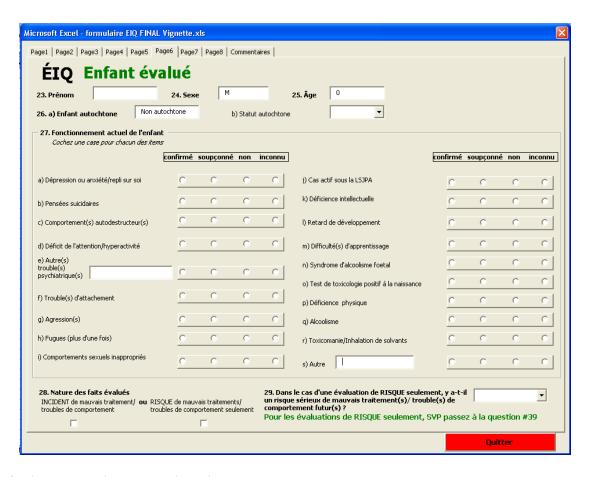


1 7	Logement	
1/.	Logenhem	

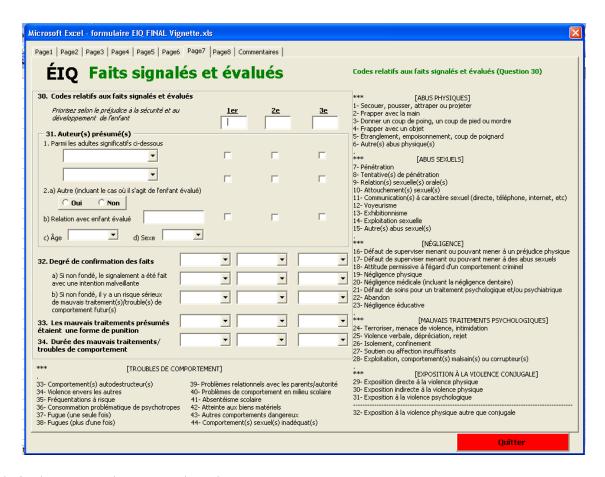
- Propriétaire
- Locataire
- Logement social
- □ Logement bande
- □ Inconnu
- □ Refuge/Hôtel
- □ Autre

19. Nombre approximatif de déménagements au cours des 12 derniers mois :

- **□** 0
- **a** 1
- **a** 2
- □ 3 ou plus
- □ Inconnu



- **26b)** Statut autochtone:
 - Premières nations indien inscrit
 - □ Premières nations indien non inscrit
 - □ Métis
 - □ Inuit
 - □ Autre
 - □ Ne s'applique pas (non autochtone)
- **29.** Dans le cas d'une évaluation de RISQUE seulement, y a-t-il un risque sérieux de mauvais traitement(s)/trouble(s) de comportement futur(s) ?
 - Oui
 - Non
 - □ Inconnu
 - □ Ne s'applique pas (incident)

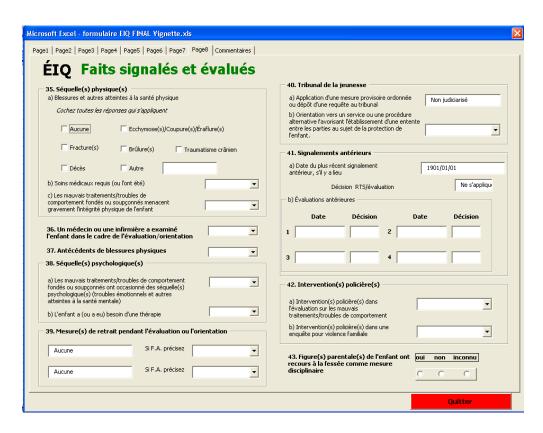


- **31.1.** Auteur(s) présumé(s) parmi les adultes significatifs ci-dessous :
 - □ Adulte(s) significatif(s) inscrits à la question #9.

31.2c) Âge :

- □ <13 ans
- □ 13-15 ans
- □ 16-20 ans
- □ 21-30 ans
- □ 31-40 ans
- □ 41-50 ans
- □ 51-60 ans
- \Box >60 ans
- □ Inconnu
- **31.2d)** Sexe:
 - Masculin
 - □ Féminin

32. De	egré de confirmation des faits (3 colonnes) : Fondé Soupçonné Non fondé
32.a) {	Si non fondé, le signalement a été fait avec une intention malveillante : Oui Non Inconnu
32.b) futur(s	Si non fondé, il y a un risque sérieux de mauvais traitement(s)/trouble(s) de comportement s): Oui Non Inconnu
33. Le	oui Non Ne s'applique pas (code T.C) Inconnu
34. Du	Incident isolé Incidents multiples (durée de moins de 6 mois) Incidents multiples (durée de 6 mois et plus) Incidents multiples (durée inconnue)



3	5.l	D)) S	Soins	médicaux	requis (ou l	'ont été)	:

- Oui
- Non
- □ Ne s'applique pas (aucune séquelle)

35.c) Les mauvais traitements/troubles de comportement fondés ou soupçonnés menacent gravement l'intégrité physique de l'enfant :

- Oui
- □ Non
- □ Ne s'applique pas (non fondé)

36. Un médecin ou une infirmière a examiné l'enfant dans le cadre de l'évaluation :

- Oui
- Non

37. A	ntécédents de blessures physiques : Oui Non Inconnu
des sé	Les mauvais traitements/troubles de comportement fondés ou soupçonnés ont occasionnés quelle(s) psychologique(s)(troubles émotionnels et autres atteintes à la santé mentale) : Oui Non Ne s'applique pas (non fondé)
38.b)	L'enfant a (ou a eu) besoin d'une thérapie : Oui Non Ne s'applique pas (aucune séquelle)
	F.A. précisez : Famille d'accueil régulière Famille d'accueil spécifique Inconnu Ne s'applique pas (non f.a)
	Orientation vers un service ou une procédure alternative favorisant l'établissement d'une de entre les parties au sujet de la protection de l'enfant : Oui Non
	Intervention(s) policière(s) dans l'évaluation sur les mauvais traitements/troubles de ortement : Aucune Enquête en cours Accusations portées Enquête complétée sans accusations
42.b)	Intervention(s) policière(s) dans une enquête pour violence familiale : Aucune Enquête en cours Accusations portées Enquête complétée sans accusations Inconnu Ne s'applique pas

Annexe 2Guide pratique



Étude canadienne d'incidence Volet québécois (ÉIQ-2008)

Guide pratique révisé

23 septembre 2008

Université McGill, Centre de recherche sur l'enfance et la famille (CREF). Bureau 106, Pavillon Wilson,

3506 rue University, Montréal (Québec) H3A 2A7. Téléphone : (514) 398-5286 - Télécopieur : (514) 398-5287.

Université Laval, École de service social, Pavillon Charles-De Koninck, Québec (Québec) G1V 0A6. Téléphone : (418) 656-2372 - Télécopieur : (418) 656-3567.

Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS). Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. 1001, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4R5.

Téléphone: (514) 896-3550. Télécopieur: (514) 896-3400.

Personnes à contacter pour toute difficulté ou question :

Répondant régional :	
Téléphone :	
Courriel:	
Coordonnatrice de recherche :	
Téléphone :	
Courriel :	

Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants

Guide pratique révisé, 22 septembre 2008

CONTEXTE

L'Étude canadienne sur l'incidence des cas signalés de violence et de négligence à l'égard des enfants – *ECI-2008* est la troisième étude d'envergure nationale portant sur l'incidence des signalements de mauvais traitements infligés aux enfants au Canada. Les résultats de l'*ÉCI-2003*, de l'*ÉCI-1998* et du rapport antérieur l'Ontario Incidence Study 1993, ont été largement diffusés dans le cadre de conférences, de rapports, d'ouvrages et d'articles de revue (site Internet du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants au http://www.cecw-cepb.ca/Pubs/PubsCIS.html et celui de l'Agence de santé publique du Canada au http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/cm-vee/cis_e.html) et ont eu un impact sur l'élaboration de services et de politiques de protection de l'enfance à travers le Canada.

L'ÉCI-2008 est financée par l'Agence de santé publique du Canada. Le projet est dirigé par une équipe de chercheurs du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants de l'Université McGill, du Factor-Inwentash de la Faculté de service social de l'Université de Toronto et de la Faculté de service social de l'Université de Calgary.

Cent dix-huit secteurs de services de protection de l'enfance (SSPE) ont été sélectionnés, de façon aléatoire, dans l'ensemble du Canada parmi tous les bureaux et agences de protection de l'enfance assurant des services. Au moins un secteur de services de protection de l'enfance a été retenu dans chaque province ou territoire.

LE VOLET QUÉBÉCOIS DE L'ÉTUDE CANADIENNE

Pour le Québec (tout comme pour l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les premières nations), un financement complémentaire a été fourni par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin de suréchantillonner. Ce suréchantillonnage vise à obtenir des estimations provinciales justes et valides. Il permettra de produire un rapport descriptif québécois en plus de contribuer aux estimations nationales de l'*ÉCI-2008*. L'échantillon québécois est constitué de 50 % des signalements reçus à l'intérieur de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

OBJECTIFS

L'objectif principal de l'ÉCI-2008 et de l'ÉIQ-2008 est de fournir des estimations fiables de l'ampleur et des caractéristiques des cas de violence et de négligence envers les enfants signalés au Canada et au Québec. Plus précisément, l'ÉIQ-2008 vise les objectifs suivants :

- Produire des estimations de l'incidence de cas de violence, de négligence ou de troubles de comportements sérieux signalés au Québec en 2008.
- Contribuer aux estimations nationales de l'incidence de cas de violence et de négligence signalés au Canada en 2008.
- Examiner les changements dans les signalements de cas de violence, de négligence et de troubles de comportement sérieux entre 1998, 2003 et 2008 au Ouébec.
- Examiner les distinctions et les similitudes entre les différentes provinces canadiennes ayant suréchantillonné.
- Accroître les connaissances sur la nature et la sévérité de la maltraitance envers les enfants signalés.
- Recueillir les données nécessaires pour l'élaboration de programmes et de politiques pour les enfants et adolescents vulnérables et aider à canaliser les ressources envers les jeunes les plus à risque de mauvais traitements.
- Explorer la relation entre certains déterminants de la santé (par exemple : milieu physique et social, soutien social, revenu, statut social, développement sain des enfants et méthodes d'adaptation personnelles) et le taux et les caractéristiques de la maltraitance envers enfants.

PROCÉDURE DE COLLECTE DES DONNÉES DE L'ÉIQ

Pour le Québec, la procédure de collecte de données a été développée en fonction de deux préoccupations :

- Utiliser l'information déjà consignée dans le système PIJ.
- Privilégier la procédure de saisie d'information utilisée dans les centres jeunesse, soit la saisie informatisée.

Le formulaire électronique de l'ÉIQ a été adapté du formulaire canadien, qui est un document papier de trois pages, selon la démarche suivante. D'abord, il fut traduit de l'anglais au français et adapté pour correspondre à la réalité spécifique du Québec sur les plans suivants : vocabulaire utilisé, processus d'intervention, subtilités de la Loi sur la protection de la jeunesse. Le formulaire électronique ÉIQ examine divers paramètres concernant la famille, les enfants et les dossiers. Il inclut des données démographiques sur le ménage, le profil des personnes prenant soin des enfants, la source du signalement, les déterminants de la santé, les résultats de l'enquête pour chaque enfant (incluant jusqu'à trois formes de mauvais traitements), la nature des sévices, la durée des mauvais traitements, l'identité de l'auteur présumé, le placement, l'intervention des tribunaux de la jeunesse et des cours criminelles. Il comprend 8 pages de questions et 1 page de commentaires. Ces pages, accessibles par onglet, s'intéressent aux informations suivantes :

• 1 : Informations liées au signalement.

- 2 : Personnes significatives.
- 3-4 : Figures parentales cohabitantes.
- 5 : Milieu de vie de l'enfant et références.
- 6 : Fonctionnement de l'enfant évalué.
- 7-8 : Faits signalés et évalués.
- 9 : Commentaires et autres informations sur le signalement et l'évaluation, sur le milieu de vie et sur l'enfant évalué.

Un certain nombre de questions du formulaire sont préalimentées à partir des informations consignées dans PIJ. Les autres questions devraient être remplies en une quinzaine de minutes.

FORMATION

La collecte des données est encadrée par les mesures suivantes :

- **1.** Des séances de formation d'environ trois heures pour tous les collaborateurs à la collecte des données.
- 2. La disponibilité d'un répondant local et de coordonnatrices de la recherche par courriel ou téléphone (un endroit est prévu à l'intérieur de la couverture avant du Guide pratique de l'ÉIQ-2008 pour inscrire les coordonnées de ces personnes) pour répondre aux questions et résoudre les problèmes concernant le formulaire.

CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité sera assurée tout au long de la collecte et de l'analyse des données par l'application des mesures suivantes :

- L'enfant évalué et l'intervenant sont identifiés par un code numérique dans le formulaire, ce qui permet de préserver leur anonymat. Aucun nom, prénom ou adresse ne doit être inscrit dans le formulaire aux questions 4, 44, 45 et 46. Aux questions 10 et 23, seule l'initiale du prénom doit être inscrite.
- À la fin de la collecte de données, les *Formulaires d'évaluation des mauvais traitements de l'ÉIQ*, en format Excel, seront récupérés par l'équipe de recherche québécoise qui en assurera l'acheminement à l'équipe de recherche canadienne pour le traitement des données. Les formulaires seront ensuite conservés dans un endroit à double verrouillage (un classeur à clé approuvé par la GRC et dans un bureau à clé. L'accès aux formulaires, pour toute autre vérification, sera réservé à l'équipe des chercheurs dûment autorisés par l'Agence de santé publique du Canada.

• Les analyses publiées n'auront lieu qu'à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle provinciale en Alberta, en Ontario, au Québec, en Colombie Britannique et en Saskatchewan. Si un centre en fait la demande, certaines données pourront être transmises pour la rédaction d'un rapport sommaire interne; cependant, les renseignements se rapportant à la clientèle d'un établissement ne seront pas partagés à l'externe. Quant aux données portant expressément sur les collaborateurs à la collecte des données (travailleurs sociaux et équipes), elles ne pourront en aucun cas être transmises à quiconque.

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE ÉIQ

Le *Formulaire d'évaluation des mauvais traitements de l'ÉIQ* doit être rempli par l'évaluateur au moment où celui-ci est avisé par le système PIJ que le dossier a été échantillonné pour l'ÉIQ. L'échantillonnage est aléatoire et sélectionne un signalement sur deux parmi ceux reçus entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008 et ayant fait l'objet d'une évaluation.

Dans le cas d'un dossier fermé à l'évaluation (ex. : SDNC) et échantillonné pour l'ÉIQ, l'intervenant **aura accès** au formulaire *via* le bouton « AUTRES ACTIONS » de la fenêtre du service évaluation, au moment où il saisira la décision de l'évaluation. L'ouverture et la première sauvegarde du formulaire ÉIQ seront obligatoires pour fermer le service évaluation.

Dans le cas d'un dossier acheminé à l'orientation et échantillonné pour l'ÉIQ, l'intervenant **aura accès** au formulaire *via* le bouton « AUTRES ACTIONS » de la fenêtre du service orientation dès le début de l'orientation. L'ouverture et la première sauvegarde du formulaire ÉIQ seront **obligatoires** pour fermer le service orientation, ainsi qu'au moment où il ouvrira l'orientation si celle-ci a débuté depuis plus d'un mois.

L'intervenant peut remplir le formulaire en entier dès la première ouverture ou encore sauvegarder et quitter pour revenir compléter plus tard. Pour ré-ouvrir un formulaire ÉIQ déjà créé, l'intervenant doit y accéder par la fenêtre du service évaluation ou orientation de l'enfant concerné. Tant que le formulaire ÉIQ présente des données manquantes sur des questions jugées importantes, il apparaîtra au répondant local comme étant non finalisé.

Il est essentiel de cocher toutes les cases du *Formulaire ÉIQ*. En cas d'incertitude, cochez la case « INCONNU » ou « NE S'APPLIQUE PAS ». Vérifiez si **toutes les questions ont été répondues**. Si les catégories ne décrivent pas adéquatement un cas, veuillez inscrire un commentaire à la page 9. Référez-vous à l'Annexe 1 pour connaître les rares champs pouvant demeurer vides et sous quelle condition. Si vous avez des questions au cours de l'étude, n'hésitez pas à communiquer avec votre répondant ou avec la coordonnatrice de recherche.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

N° 1 – POUR QUELS DOSSIERS DOIS-JE REMPLIR UN FORMULAIRE ÉIQ?

Vous devez remplir le *Formulaire ÉIQ* dans tous les cas où vous recevrez un avis du système PIJ prévu à cet effet. Cet avis sera envoyé au moment de la fermeture de l'évaluation dans le cas où le dossier est fermé à l'évaluation, ou à la conclusion de l'orientation dans le cas où le dossier est acheminé au service orientation. Cet avis sera transmis après l'application d'une procédure d'échantillonnage appliquée par le système qui sélectionnera au hasard 50 % des signalements évalués reçus entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008.

N° 2 – DOIS-JE REMPLIR LE FORMULAIRE ÉIQ POUR LES CAS DÉJÀ ACTIFS DANS LES SERVICES DE PROTECTION AU MOMENT DE L'ÉTUDE ?

Oui, l'étude s'intéresse à tous les cas ayant fait l'objet d'une évaluation, dont le signalement a été reçu à l'intérieur de la période de collecte de donnée, même les cas déjà actifs dans les services.

Nº 3 - QUAND DOIS-JE REMPLIR LE FORMULAIRE ÉIQ ?

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de remplir le formulaire en entier le plus tôt possible, afin d'avoir en mémoire les caractéristiques de la situation évaluée.

Dans le cas d'un **dossier fermé à l'évaluation** (SDNC), l'intervenant pourra accéder au formulaire ÉIQ dès qu'il aura saisi la décision, si le cas est échantillonné. Si l'option du formulaire ÉIQ est grisée dans le menu « AUTRES ACTIONS », c'est que le cas n'a pas été échantillonnée pour l'étude. Lorsqu'un cas fermé à l'évaluation est échantillonné, l'intervenant est tenu d'ouvrir et d'enregistrer au moins une fois le formulaire ÉIQ pour fermer le service évaluation.

Dans le cas d'un **dossier acheminé à l'orientation**, l'intervenant aura accès au formulaire ÉIQ dès l'ouverture du service orientation, si le cas est échantillonné. Si l'option du formulaire ÉIQ est grisée dans le menu « AUTRES ACTIONS », c'est que le cas n'a pas été échantillonnée pour l'étude. Lorsqu'un cas acheminé à l'orientation est échantillonné, l'intervenant est tenu d'ouvrir et d'enregistrer au moins une fois le formulaire ÉIQ pour fermer le service orientation. L'intervenant est appelé à ouvrir et enregistrer au moins une fois le formulaire ÉIQ, lorsqu'il ouvre une orientation échantillonnée qui est active depuis plus d'un mois.

No 4 - QUI DOIT SE CHARGER DE REMPLIR LE FORMULAIRE ÉIQ LORSQUE PLUS D'UNE PERSONNE PARTICIPE À L'ENQUÊTE ?

C'est l'intervenant responsable de l'évaluation ou de l'orientation qui doit remplir le formulaire. C'est cette personne qui sera avisée de le faire si le dossier est échantillonné.

> ÉIQ-2008 Annexe 2 : Guide pratique

No 5 – QUE DOIS-JE FAIRE LORSQUE L'ENQUÊTE PORTE SUR PLUSIEURS ENFANTS ?

Le Formulaire ÉIQ s'intéresse aux enfants de façon individuelle. Chaque enfant signalé, dont l'évaluation est échantillonnée, doit faire l'objet d'un formulaire ÉIQ distinct. Un formulaire doit donc être rempli pour chaque enfant pour lequel vous recevez un avis d'échantillonnage, même si vous l'avez déjà fait pour d'autres enfants de la même famille.

No 6 - AURAIS-JE UNE FORMATION POUR REMPLIR LE FORMULAIRE ÉIQ?

Tous les intervenants des services évaluation et orientation de chaque centre jeunesse du Québec bénéficieront d'une formation avant le début de la période de collecte des données. Si un intervenant est incapable d'assister à la séance de formation ou s'il est embauché après le début la collecte de données, il devra communiquer avec son répondant ou avec la coordonnatrice de recherche pour recevoir une brève formation et, au besoin, discuter de toute question concernant le formulaire. Le nom de votre répondant et de la coordonnatrice de recherche et les modalités pour les rejoindre sont indiquées à l'intérieur de la couverture du *Guide pratique 2008 de l'ÉIQ*.

No 7 - QUE FAUT-IL FAIRE DES FORMULAIRES REMPLIS?

Le formulaire ÉIQ sera sauvegardé automatiquement dans la base de données du centre jeunesse lorsque l'intervenant quitte le formulaire et accepte d'enregistrer les dernières modifications. Tant que le formulaire est enregistré avec des données manquantes, il apparaîtra dans la base de données comme étant non finalisé. Chaque fois qu'un formulaire est rempli en entier, il est identifié dans la base de données comme étant finalisé. Tous les formulaires finalisés seront examinés par le(la) répondant(e) qui communiquera avec vous en cas d'incompréhension ou d'informations contradictoires. Le(la) répondant(e) pourra également relancer les intervenants qui ont un formulaire non finalisé inactif depuis plus d'une semaine.

No 8 – LES RENSEIGNEMENTS INSCRITS SUR LE FORMULAIRE ÉIQ SONT-ILS CONFIDENTIELS ?

Les renseignements que vous transmettez sont confidentiels. Aucune information permettant de connaître l'identité des personnes ne quittera votre centre jeunesse puisque les formulaires ne comportent aucune donnée nominale. Veuillez vous reporter au paragraphe précédent sur la confidentialité.

DESCRIPTION DES QUESTIONS DU FORMULAIRE ÉIQ

PAGE 1 — SIGNALEMENT

QUESTION 1 — DATE DE RÉCEPTION DU SIGNALEMENT À RTS OU RTT (champ préalimenté)

Ce champ indique la date à laquelle le signalement a été reçu par les services de réception et traitement des signalements et de réception et traitement des transferts sous la forme (AAAA-MM-JJ).

QUESTION 2 — DATE DE RÉTENTION DU SIGNALEMENT (champ préalimenté)

Ce champ indique la date de rétention du signalement par le service RTS ou RTT sous la forme (AAAA-MM-JJ).

QUESTION 3 — SOURCE DU SIGNALEMENT (champs préalimentés)

Ces deux champs indiquent la source du signalement par la catégorie et la sous-catégorie de déclarants saisies dans PIJ.

QUESTION 4 — DÉCRIRE LES FAITS RAPPORTÉS LORS DU SIGNALEMENT ET LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION/ORIENTATION (incluant les mauvais traitements présumés / troubles de comportement et les risques de mauvais traitements / troubles de comportement, si applicable)

Donnez une brève description de l'incident signalé, y compris, le cas échéant, les mauvais traitements ayant donné lieu à une évaluation et les principaux résultats (par exemple : type de mauvais traitements, corroboration, blessures). Vous pouvez faire un « copier-coller » à partir de votre rapport d'évaluation. Le paragraphe de conclusion de votre rapport pourrait être suffisant. Assurez-vous toutefois de ne pas inscrire de prénoms ou d'autres données nominatives dans le texte.

Pour faire un copier-coller à partir d'un rapport d'évaluation ou d'orientation, sélectionnez le texte du rapport et appuyez simultanément sur les touches Ctrl + C de votre clavier. Positionnez ensuite votre curseur dans le champ de la question 4 et appuyer sur Ctrl+V.

Si vous tapez manuellement la description dans le champ et que vous souhaitez délimiter un paragraphe, positionnez votre curseur à l'endroit concerné et appuyez sur les touches Ctrl+enter de votre clavier.

QUESTION 5 — DÉCISION LA PLUS RÉCENTE CONCERNANT CE DOSSIER (champ préalimenté)

Ce champ indique la décision la plus récente qui a été prise concernant ce dossier dans le cadre de l'évaluation ou de l'orientation. Lorsque le cas est échantillonné à l'évaluation, l'intervenant doit inscrire lui-même la décision à l'évaluation, en précisant à la fois si les faits sont fondés et

s'il y a compromission. Lorsque le cas est échantillonné à l'orientation, la mention « SDC » sera inscrite automatiquement.

QUESTION 6 — **NUMÉRO D'USAGER** (champ préalimenté)

Ce champ indique le numéro de l'usager concerné par le formulaire.

QUESTION 7 — CODE IDENTIFIANT LA PERSONNE CHARGÉE DE L'ÉVALUATION (champ préalimenté)

Ce champ indique le code identifiant l'intervenant responsable de l'évaluation qui doit remplir le formulaire.

QUESTION 8 — CODE POSTAL DE L'ENFANT ÉVALUÉ (3 premiers caractères) (champ préalimenté)

Ce champ indique les trois premières lettres du code postal de résidence de l'enfant évalué.

PAGE 2— PERSONNES SIGNIFICATIVES

QUESTION 9 — ADULTE(S) SIGNIFICATIF(S) POUR L'ENFANT (champs A et B préalimentés pour les personnes liées dans PIJ)

Cette question vise à obtenir de l'information sur les adultes significatifs (maximum = 5) pour l'enfant. Les adultes liés à l'enfant dans PIJ seront automatiquement inscrits, mais il est possible qu'il y ait d'autres adultes significatifs pour l'enfant qui doivent être inscrits manuellement. Pour répondre à cette question, vous devez d'abord valider les informations extraites du système PIJ et les compléter / corriger au besoin. Nous vous demandons également d'inscrire les autres adultes significatifs non liés dans le système PIJ.

- a. ÂGE. Indiquez l'âge de chaque adulte significatif.
- **b. RELATION AVEC L'ENFANT ÉVALUÉ**. Indiquez la relation qu'entretient chaque adulte significatif avec l'enfant évalué (par exemple : il peut s'agir du père, de la mère, du beau-père, de la grand-mère, d'un oncle).
- c. COHABITANT AVEC L'ENFANT ÉVALUÉ. Cochez pour chaque adulte significatif, s'il cohabite ou non avec l'enfant évalué. L'adulte est cohabitant s'il vit à la même adresse que l'enfant plus de la moitié du temps.
- d. Parmi les personnes cohabitantes, identifier jusqu'à deux personnes jouant le rôle de figure parentale. En cliquant sur les menus déroulants, sélectionnez la principale figure parentale et la seconde figure parentale. Seuls les adultes cohabitants peuvent être inscrits comme figure parentale. La figure parentale correspond à la personne qui s'occupe généralement des soins à l'enfant. Si vous inscrivez un adulte cohabitant comme figure parentale et que voulez ensuite lui retirer le statut de figure parentale, vous devez réinitialiser le contenu

de ce champ en cochant temporairement l'adulte comme non cohabitant puis comme cohabitant. Si plusieurs adultes significatifs jouent un rôle de figure parentale principale, veuillez choisir comme principale figure parentale, l'adulte significatif avec lequel l'intervenant a (ou a eu) le plus de contacts. Si l'enfant ne vit pas dans son milieu naturel au moment du signalement (s'il vit en dehors de son milieu naturel plus de la moitié du temps), les figures parentales correspondent aux parents d'accueil ou à l'éducateur-tuteur qui prend soin de l'enfant au quotidien.

Pour vous aidez à répondre adéquatement aux questions 9c et d, référez vous à l'annexe 2 : Différents milieux de vie au moment du signalement et réponses à inscrire aux questions 9c et 9d.

QUESTION 10 — ENFANTS (19 ans et moins) LIÉS À L'ENFANT ÉVALUÉ (champs B, C, D, F et G préalimentés)

Il s'agit de tous les enfants (biologiques, par alliance, adoptés et placés en famille d'accueil) qui sont reliés à l'enfant (maximum = 5). Dans le contexte de cette étude, les enfants de 19 ans et moins sont considérés pour uniformiser l'information à travers les différentes provinces. L'âge et le sexe des enfants liés dans PIJ à l'enfant évalué sont inscrits automatiquement. Pour répondre à cette question, vous devez d'abord valider les informations extraites du système PIJ et les compléter (ajouter les initiales de l'enfant et cocher si cohabitant) et les corriger au besoin. Nous vous demandons également d'inscrire, s'il y a lieu, les autres enfants, cohabitants ou non, qui n'ont pas été liés dans le système PIJ et qui sont reliés à l'enfant évalué. Afin de préserver l'anonymat des familles, nous vous demandons d'inscrire les initiales de l'enfant évalué et des enfants liés plutôt que leur prénom.

- **a. Prénom de l'enfant**. Ajoutez les initiales de tous les enfants (19 ans et moins) déjà liés dans PIJ et ajoutez ceux qui n'ont pas été extraits du système PIJ. Le champ « prénom » de l'enfant évalué ne peut rester vide.
- **b.** ÂGE DE L'ENFANT. Réfère à l'âge de l'enfant lié. Corrigez la valeur préalimentée si nécessaire et compléter au besoin. Indiquez 00 pour les enfants âgés de moins d'un an.
- **c. SEXE DE L'ENFANT.** Il s'agit d'un champ préalimenté que vous devez valider, corriger ou compléter au besoin.
- **d. RELATION AVEC L'ENFANT ÉVALUÉ**. Inscrivez la relation qu'entretient chaque enfant lié avec l'enfant évalué (par exemple : il peut s'agir du frère, de la soeur, du demi-frère, etc.).
- **e. COHABITANT AVEC ENFANT ÉVALUÉ**. Cochez pour chaque enfant lié, s'il cohabite ou non avec l'enfant évalué.
- **f.** SI SIGNALÉ, DÉCISION RTS. Ce champ indique la décision prise par le service de réception et de traitement des signalements lorsque l'enfant lié a fait l'objet d'un

- signalement dans les mêmes circonstances que l'enfant ciblé. Il s'agit de champs préalimentés pour les enfants liés dans le système PIJ.
- **g. 1**^{er} ALINÉA. Ce champ indique l'alinéa principal en vertu duquel la décision prise par le service RTS indiquée à la colonne F. Il s'agit de champs préalimentés pour les enfants liés dans le système PIJ.

PAGE 3 — FIGURES PARENTALES COHABITANTES

La principale figure parentale (A) et la seconde figure parentale (B) inscrites à la question 9 sont transcrites automatiquement en haut de la page 3, afin de faciliter votre saisie. Si vous avez inscrit une seule figure parentale à la question 9, assurez-vous que la colonne B soit complètement vide. Inversement, si vous avez inscrit deux figures parentales à la question 9, assurez-vous que les deux colonnes A et B sont remplies. Lorsque vous êtes en présence d'un cas particulier qui ne correspond pas aux catégories qui s'offrent à vous, veuillez rédiger une note dans la section des commentaires et autres informations sur le milieu de vie de la *Page des commentaires / autres informations (page 9 du formulaire)*.

QUESTION 11 — PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Indiquez la principale source de revenu de chaque figure parentale cohabitante. Choisissez la mention qui la décrit le mieux.

- □ **TEMPS PLEIN.** La personne occupe un emploi à plein-temps (plus de 30 heures/semaine).
- □ **TEMPS PARTIEL**. La personne occupe un emploi à temps partiel (moins de 30 heures/semaine).
- □ **PLUSIEURS EMPLOIS**. La personne occupe plusieurs emplois temporaires ou à temps partiel.
- SAISONNIER. La personne occupe un emploi à plein-temps ou à temps partiel au cours de certaines périodes de l'année.
- □ **ASSURANCE-EMPLOI**. La personne est temporairement en chômage et reçoit des prestations d'assurance-emploi.
- □ AIDE SOCIALE. La personne reçoit actuellement des prestations d'aide sociale.
- AUTRES PRESTATIONS. La personne tire sa principale source de revenu d'autres types de prestations (par exemples : allocations familiales, prestations d'invalidité de longue durée, pension alimentaire pour les enfants, revenus de pension).

- □ AUCUNE. Si la personne tire sa principale source de revenu du trafic de la drogue, de la prostitution ou d'autres activités illégales, veuillez l'indiquer dans la section des commentaires.
- □ INCONNU. Cochez cette mention si vous ne connaissez pas la source de revenu de la personne prenant soin de l'enfant.

QUESTION 12 — GROUPE ETHNORACIAL

À partir de l'information sur l'origine ethnoraciale des personnes, on peut déduire des renseignements forts précieux sur les différences en matière d'accès aux services de protection de l'enfance. Cette section utilise la liste des groupes ethnoraciaux employée par Statistique Canada dans le recensement de 1996.

Indiquez la catégorie ethnoraciale qui décrit le mieux, selon vous, l'origine de chacune des figures parentales. Cochez la case « AUTRE » si aucune catégorie ne correspond à la réalité de la personne. Dans ce dernier cas, veuillez préciser la situation dans le champ « SI AUTRE, PRÉCISEZ ».

OUESTION 12a à 12d — AUTOCHTONE

Si le groupe ethnoracial inscrit à la question 12 est différent de « AUTOCHTONE », vous n'aurez pas à remplir les champs 12a à 12d, ils seront automatiquement considérés comme non applicables. Dans le cas contraire, veuillez répondre aux quatre questions :

- **a. STATUT AUTOCHTONE**. Si la figure parentale est autochtone, indiquez son statut autochtone parmi les choix suivants: Premières nations-indien inscrites, Premières nations-indien non inscrit, Métis, Inuit ou autre.
- **b. VIT SUR RÉSERVE**. Si la figure parentale est autochtone, indiquez si elle vit sur une réserve ou hors réserve.
- **c.** LA PERSONNE A FRÉQUENTÉ LE PENSIONNAT. Si la figure parentale est autochtone, indiquez si elle a fréquenté ou non un pensionnat au cours de son enfance ou son adolescence.
- **d.** UN DES PARENTS DE CETTE PERSONNE A FRÉQUENTÉ LE PENSIONNAT. Si la figure parentale est autochtone, indiquez si un des parents de cette personne a fréquenté ou non un pensionnat au cours de son enfance ou son adolescence.

QUESTION 13 — LANGUE D'USAGE (champ préalimenté)

Réfère à la langue d'usage de la figure parentale. Si la personne est bilingue, réfère à la première langue parlée dans le ménage.

QUESTION 14 — ATTITUDE ENVERS L'INTERVENANT(E) AU COURS DE L'ÉVALUATION/ORIENTATION

Cette question fait référence à votre appréciation de vos rapports avec cette personne pendant la réalisation de votre évaluation. Indiquez comment vous caractérisez l'attitude de chacune des figures parentales au cours de l'évaluation réalisée par les services de protection de la jeunesse. Précisez si, de façon générale, cette personne s'est montrée coopérative ou non coopérative. Cochez la case « PERSONNE NON CONTACTÉE » si vous n'avez pas communiqué avec cette personne.

PAGE 4 — FIGURES PARENTALES COHABITANTES

Pour les questions 15 à 21, référez-vous à la situation qui prévalait au moment du signalement pour répondre.

QUESTION 15 — PROBLÈMES IDENTIFIÉS CHEZ CET ADULTE AU MOMENT DU SIGNALEMENT

Ces questions sur ceux rapportent à chacune des figures parentales. Pour chacun des problèmes énumérés, vous devez indiquer s'il s'agit d'un problème « CONFIRMÉ », « SOUPÇONNÉ », « NON » ou « INCONNU ». Ces différents choix se définissent ainsi :

CONFIRMÉ: Le problème a été diagnostiqué par un professionnel, observé par vous personnellement ou par un collègue, ou mentionné par la personne elle-même.

SOUPÇONNÉ. Vous n'avez pas observé personnellement le problème, mais vous avez perçu des signes suffisants pour faire naître un doute dans votre esprit, bien que vos soupçons soient insuffisants pour vous permettre de mentionner le problème dans une évaluation écrite ou dans un résumé du dossier que vous transmettriez à un collègue.

Non. À votre connaissance, ce problème n'est pas présent dans la vie de ce parent.

INCONNU. Vous n'êtes pas certains ou n'avez pas tenté de déterminer la présence de ce problème.

- a. ALCOOLISME. Consommation d'alcool abusive.
- **b. TOXICOMANIE** / **INHALATION DE SOLVANT**. Surconsommation de médicaments d'ordonnance, consommation de drogues ou inhalation de solvants.
- c. DÉFICIENCE INTELLECTUELLE. Capacité cognitive réduite.
- **d. PROBLÈME(S) DE SANTÉ MENTALE**. Problème ayant trait à la santé mentale de la figure parentale.
- e. PROBLÈME(S) DE SANTÉ PHYSIQUE. Maladie chronique, hospitalisations fréquentes ou incapacités physiques.

- **f. MANQUE DE SOUTIEN SOCIAL**. Isolement social ou réseau incapable de fournir le soutien dont la personne a besoin.
- **g. VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE**. Gestes de violence (voies de fait, viol, agressions verbales, menaces, etc.) subis.
- **h. AUTEUR DE VIOLENCE CONJUGALE**. Gestes de violence (voies de fait, viol, agressions verbales, menaces, etc.) posés.
- i. A VÉCU EN FAMILLE D'ACCUEIL / CENTRE DE RÉADAPTATION / FOYER DE GROUPE. Épisode de placement vécu pendant l'enfance ou l'adolescence.
- j. AUTRE. Tout autre problème ayant une influence sur le fonctionnement de la figure parentale. Vous devez donner une précision si vous sélectionnez le bouton « CONFIRMÉ » ou « SOUPÇONNÉ » et vous devez laisser le champ vide si vous sélection n n e z « NON » ou « INCONNU ».

QUESTION 16 — CONFLIT DE GARDE CONCERNANT L'ENFANT ÉVALUÉ

Précisez si la garde de l'enfant ou les droits de visite font l'objet d'un litige entre les parents au moment du signalement.

PAGE 5 — MILIEU DE VIE/ RÉFÉRENCES

QUESTION 17 — LOGEMENT

Indiquez la catégorie de logement qui décrit le mieux le mode d'habitation du ménage.

- □ **PROPRIÉTAIRE**. Maison individuelle, condominium ou maison de ville dont le ou les parents sont propriétaires.
- □ LOCATAIRE. Maison individuelle, maison de ville ou appartement loué.
- LOGEMENT SOCIAL. Logement loué dans un complexe de logements sociaux (loyer subventionné, logement appartenant à l'état, HLM), ou maison individuelle, maison de ville ou appartement situé sur une base militaire. Sont exclus de cette catégorie les logements situés dans une communauté des Premières Nations.
- □ LOGEMENTS DE BANDE. Logement autochtone construit, géré et étant la propriété de la bande. Sont inclus de cette catégorie les logements situés dans une communauté des Premières Nations.
- □ **REFUGE / HÔTEL**. Refuge pour les sans-abris ou les familles, hôtel (chambre pour une personne) ou logement temporaire dans un motel.
- □ **INCONNU**. Type de logement inconnu.

□ **AUTRE**. Toute autre forme d'abri, incluant l'absence de domicile fixe (SDF). Cochez la case et préciser le type de logement dans le champ correspondant.

QUESTION 18: LOGEMENT SURPEUPLÉ

Indiquez si le nombre de personnes qui occupent le logement apparaît excédentaire compte tenu du nombre de pièces ou de l'espace disponible. Un logement surpeuplé permet peu d'intimité aux personnes et est propice à la promiscuité.

QUESTION 19 : NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉMÉNAGEMENTS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Indiquez le nombre de déménagements de la famille au cours des douze derniers mois.

OUESTION 20 : SÉCURITÉ DU LIEU DE RÉSIDENCE

Indiquez pour chacun des éléments mentionnés si, à votre avis, leur présence constitue un risque pour la sécurité physique ou la santé de l'enfant. Cochez la case « INCONNU » uniquement si vous ne vous êtes pas rendu à la résidence en question.

- **a. ARMES ACCESSIBLES**. Il y a des armes à feu ou des armes blanches (couteaux ou autres) auxquels l'enfant a accès facilement.
- **b. DROGUE**(S) / MATÉRIEL DE CONSOMMATION DE DROGUE ACCESSIBLE. Il y a des produits toxiques (drogues légales ou illégales) ou du matériel de consommation de drogue auxquels l'enfant a accès facilement.
- c. PRODUCTION / TRAFIC DE DROGUES AU DOMICILE. Il y a des indices évidents que le logement a servis comme laboratoire de fabrication, de transformation ou de culture de drogues. La réponse « OUI » exige qu'il y ait des preuves de la culture (par exemple : marijuana), ou de la production (par exemple : méthamphétamine) de drogues, ou de la vente à domicile. Les preuves de la vente de drogues peuvent inclure la présence d'un grand nombre de drogues légales ou illégales ou d'accessoires pour la consommation de drogues tels que les pipes ou les seringues ou l'échange d'argent pour la drogue. Les signes suivants peuvent également suggérer la production ou le trafic de drogue. local d'apparence « hermétique » avec des fenêtres occultées ou recouvertes de plastique noir, peu d'air ou de clarté), odeur de produits chimiques ou de solvants.
- **d.** PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) / SOLVANT(S) UTILISÉ(S) DANS LA PRODUCTION DE DROGUE. Il y a des produits chimiques ou solvants auxquels l'enfant a accès facilement et qui peuvent représenter un danger.
- **e. AUTRES ÉLÉMENTS DE RISQUE POUVANT OCCASIONNER DES BLESSURES**. Identifiez s'il y a présence d'autres éléments dans le lieu de résidence qui peuvent présenter un danger de blessure(s) pour l'enfant. Par exemple : du verre brisé, des clous, des éclats de bois, etc.

f. AUTRES ÉLÉMENTS DE RISQUE POUR LA SANTÉ. Identifier s'il y a présence d'autres éléments dans le lieu de résidence qui peuvent présenter un risque pour la santé de l'enfant. Par exemple, un chauffage insuffisant, des moisissures, etc.

QUESTION 21 — LE MÉNAGE MANQUE RÉGULIÈREMENT D'ARGENT POUR COMBLER LES BESOINS FONDAMENTAUX

Indiquez si, à votre connaissance, le ménage manque régulièrement d'argent pour les produits de base nécessaires pour combler les besoins fondamentaux de l'enfant (p. ex. nourriture, vêtements).

QUESTION 22 — RÉFÉRENCES (par le DPJ ou une personne autorisée) DE L'ENFANT OU DE L'UNE DES FIGURES PARENTALES À DES SERVICES OU PROGRAMMES, INTERNES OU EXTERNES AU CENTRE JEUNESSE

Indiquez l'orientation de l'enfant ou de l'une des figures parentales vers des programmes ou des services. Il peut s'agir d'un service ou programme spécialisé à l'interne, c'est-à-dire offert par le centre jeunesse ou d'un service, ou programme externe, c'est-à-dire offert par un autre organisme. Nous désirons connaître toute orientation vers un service, interne ou externe, en cours d'évaluation et d'orientation. Indiquez l'orientation vers les services ou programmes peu importe si l'enfant ou la figure parentale en a effectivement bénéficié. Cochez toutes les mentions applicables.

- **a. AUCUNE RÉFÉRENCE**. Il n'y a eu aucune orientation vers un service ou programme interne ou externe.
- **b. GROUPE DE SOUTIEN PARENTAL**. Tout programme de groupe visant à offrir de l'aide ou une forme d'éducation aux figures parentales (par exempl e: Parents Anonymes, cours d'éducation parentale, association d'aide aux parents, soutien aux jeunes parents, etc.)
- **c. SUIVI PSYCHOSOCIAL FAMILIAL / PARENTAL À DOMICILE**. Services de soutien offerts à domicile pour venir en aide à la famille, réduire les risques de placement ou réintégrer les enfants placés au sein de leur famille (par exemple : services intensifs à la famille).
- **d. AUTRE FORME DE SOUTIEN FAMILIAL OU PARENTAL**. Inclut d'autres programmes de thérapie familiale ou conjugale (par exemple : bureau des services à la famille, centre de santé mentale).
- **e. PROGRAMME DE TRAITEMENT DE L'ABUS D'ALCOOL / DROGUE.** Programme de traitement des problèmes de toxicomanie (quelle que soit la substance) s'adressant à l'enfant ou aux figures parentales.
- **f. AIDE SOCIALE**. Orientation vers les services d'aide sociale pour régler les problèmes financiers du ménage

- **g. BANQUE ALIME**ntaire. Orientation vers une banque alimentaire ou des services de restauration à faible coût (soupe populaire).
- **h. MAISON D'HÉBERGEMENT / REFUGE**. Services d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale ou services d'hébergement pour personnes itinérantes.
- i. SERVICES / THÉRAPIE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE. Services pour les problèmes de violence conjugale, que ce soit pour la victime, l'agresseur ou l'enfant témoin.
- **j. SERVICES PSYCHIATRIQUES / PSYCHOLOGIQUES.** Programme d'évaluation, de thérapie ou d'aide spécialisée de nature psychologique ou psychiatrique, s'adressant à l'enfant ou aux figures parentales (traumatisme, comportement à haut risque, intervention).
- **k.** ÉCOLES / CLASSES SPÉCIALISÉES. Tout programme scolaire spécialisé (écoles ou classes) répondant aux besoins de l'enfant sur le plan éducatif, affectif ou comportemental.
- **l. Programme** RÉCRÉATIF. Programme de loisirs communautaires (par exemple : organismes sportifs, loisirs communautaires, clubs de garçons et filles).
- **m.** PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES D'ABUS PHYSIQUE OU SEXUEL. Programme de soutien pour les victimes (par exemple : groupe d'entraide sur l'abus sexuel).
- **n. SERVICES MÉDICAUX / DENTAIRES**. Tout service spécialisé visant à répondre aux besoins de base de l'enfant sur le plan médical ou dentaire.
- **o. GARDERIE** / **HALTE-GARDERIE**. Tout service de garde, y compris les garderies publiques, les garderies en milieu familial et en milieu scolaire.
- **p. SERVICES CULTURELS**. Services pour aider les enfants ou les familles à mieux connaître leur patrimoine culturel ou à s'intégrer dans leur communauté.
- q. AUTRES. Cochez et précisez toute autre orientation axée sur l'enfant ou sa famille.

PAGE 6 — ENFANT ÉVALUÉ

QUESTION 23 — PRÉNOM (champ préalimenté)

Réfère au prénom de l'enfant évalué.

QUESTION 24 — **SEXE** (champ préalimenté)

Réfère au sexe de l'enfant évalué.

QUESTION 25 — ÂGE (champ préalimenté)

Réfère à l'âge de l'enfant évalué.

QUESTION 26a — **ENFANT AUTOCHTONE** (champ préalimenté)

Réfère à l'origine autochtone ou non autochtone de l'enfant évalué.

QUESTION 26b — **STATUT AUTOCHTONE**

S'il est inscrit que l'enfant est d'origine autochtone à la question 26a, précisez le statut parmi les possibilités suivantes : Premières nations-indien inscrit, Premières nations-indien non inscrit, Métis, Inuit, autre ou ne s'applique pas.

QUESTION 27 — FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT

Cette section porte sur les problèmes relatifs au fonctionnement de l'enfant. Référez-vous à la situation des six derniers mois pour répondre. Pour chacun des problèmes énumérés, indiquez s'il s'agit d'un problème « CONFIRMÉ », « SOUPÇONNÉ », « NON » ou « INCONNU ». Ces différents choix se définissent ainsi :

CONFIRMÉ. Le problème a été diagnostiqué par un professionnel, observé par vous personnellement ou par un collègue, ou mentionné par la personne elle-même.

SOUPÇONNÉ. Vous n'avez pas observé personnellement le problème, mais vous avez perçu des signes suffisants pour faire naître un doute dans votre esprit. Vos soupçons sont suffisants pour vous permettre de mentionner le problème dans une évaluation écrite ou dans un résumé du dossier que vous transmettriez à un collègue.

Non. À votre connaissance, ce problème n'est pas présent dans la vie de ce parent.

INCONNU. Vous n'avez aucune indication sur la présence ou l'absence de ce problème.

- **a. DÉPRESSION / ANXIÉTÉ / REPLI SUR SOI.** Sentiment d'abattement ou d'angoisse qui se manifeste presque tous les jours et persiste pendant au moins deux semaines, et qui nuit à son comportement à la maison et à l'école.
- **b. PENSÉES SUICIDAIRES**. L'enfant a exprimé des pensées suicidaires.
- **c. COMPORTEMENT(S) AUTODESTRUCTEUR(S)**. Comportement dangereux de l'enfant qui met en danger sa propre vie. tentatives de suicide, mutilation, coupures.
- **d. DÉFICIT DE L'ATTENTION / HYPERACTIVITÉ**. Déficit de l'attention ou trouble de l'hyperactivité avec déficit de l'attention.
- e. AUTRE(S) TROUBLE(S) PSYCHIATRIQUE(S). L'enfant a reçu un diagnostic de trouble psychiatrique autre que le trouble d'hyperactivité et de déficit de

- l'attention ou la dépression. Les exemples incluent les troubles oppositionnel-défiant, obsessionnel-compulsif et la schizophrénie. Ne cochez la mention « CONFIRMÉ » que si le trouble psychiatrique a été diagnostiqué par un psychiatre (par exemple : trouble de la conduite, troubles de l'anxiété).
- **f. TROUBLE(S) D'ATTACHEMENT**. L'enfant démontre un attachement physique ou émotionnel problématique envers la mère ou une autre personne qui en prend soin. L'enfant a de la difficulté à exprimer ses besoins ou il apparaît inconfortable ou insécure en présence de la personne qui en prend soin.
- **g.** AGRESSION(S). L'enfant fait preuve de comportements destructeurs ou agressifs envers les personnes ou les objets qui l'entourent.
- **h. FUGUES (plus d'une fois)**. L'enfant s'est sauvé de la maison ou d'une autre résidence plus d'une fois, passant au moins une nuit à l'extérieur sans la permission des personnes en autorité.
- i. COMPORTEMENT(S) SEXUEL(S) INAPPROPRIÉ(S). L'enfant s'est livré à des activités sexuelles qui sont considérées comme inappropriées pour son âge.
- **j.** CAS ACTIF SOUS LA LSJPA. L'enfant a des démêlés avec la justice et il a fait l'objet d'accusations pour lesquelles il a été reconnu coupable en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescent(e)s.
- **k. DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**. L'enfant ne réussit pas à atteindre les jalons du développement établis pour les enfants de son groupe d'âge en raison d'affectation biologique ou de difficulté(s) organique(s) (par exemple : autisme ou syndrome d'Asperger).
- **I. RETARD DE DÉVELOPPEMENT**. L'enfant accuse un retard dans son développement intellectuel, qui est habituellement diagnostiqué lorsque ce dernier ne parvient pas à acquérir les compétences de ses pairs en temps voulu, notamment dans des domaines comme le développement de la parole ou du langage, la motricité générale ou fine et les compétences sociales ou personnelles. Contrairement à la déficience intellectuelle, ce retard est causé par l'environnement (par exemple : une sous-stimulation) et non des affectations biologiques ou physiologiques.
- **m.DIFFICULTÉ(S) D'APPRENTISSAGE**. Difficultés généralement mentionnées par l'école. L'enfant ayant des difficultés d'apprentissage est d'intelligence normale, voire au-dessus de la normale, mais il a des difficultés dans une ou plusieurs disciplines (par exemple : expression orale, calcul, élocution, lecture, compréhension des mots).
- **n. SYNDROME D'ALCOOLISME FŒTAL**. L'enfant a fait l'objet d'un diagnostic d'anomalie congénitale liée à la toxicomanie de sa mère biologique.

- **o. TEST DE TOXICOLOGIE POSITIF À LA NAISSANCE**. À la naissance, l'enfant a reçu un test de toxicologie positif, autrement dit, il avait de la drogue ou de l'alcool dans le sang.
- p. DÉFICIENCE PHYSIQUE. L'enfant a des problèmes physiques chroniques qui le limitent considérablement dans au moins l'une des principales activités physiques de base, comme la marche, le fait de monter les escaliers, d'attraper, de soulever ou de transporter des objets. Ces déficiences incluent des incapacités physiques comme la cécité, la surdité ou un déficit sévère de la vision ou de l'audition qui l'affectent de façon notable dans les activités de la vie quotidienne.
- **q. ALCOOLISME**. Consommation d'alcool causant des problèmes (compte tenu de l'âge, de la fréquence et de la sévérité) de fonctionnement à l'enfant.
- **r. TOXICOMANIE** / **INHALATION DE SOLVANTS**. Consommation de médicaments d'ordonnance ou de drogues ou inhalation de solvants.
- s. AUTRE. Tout autre état se rapportant au fonctionnement de l'enfant. Vous devez donner une précision si vous sélectionnez le bouton « CONFIRMÉ » ou « SOUPÇONNÉ » et vous devez laisser le champ vide si vous sélectionnez « NON » ou « INCONNU ».

QUESTION 28 : NATURE DES FAITS ÉVALUÉS

Indiquez si l'évaluation a porté sur un (ou plusieurs) INCIDENT(s) de mauvais traitements / troubles de comportement ou si elle a porté exclusivement sur une présomption de RISQUE sérieux de mauvais traitements / troubles de comportement. Il s'agit d'une évaluation de risque seulement si, par exemple, on signale un enfant parce qu'il vit avec une personne accusée d'agression sexuelle, ou encore parce que son frère a été abusé, ou parce que sa mère est toxicomane, sans pour autant qu'aucun incident de mauvais traitement ne soit allégué. Au besoin, référez-vous à l'Annexe 3 pour distinguer une évaluation d'incident d'une évaluation de risque seulement.

QUESTION 29 : DANS LE CAS D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE SEULEMENT, Y A-T-IL UN RISQUE SÉRIEUX DE MAUVAIS TRAITEMENT) / TROUBLES DE COMPORTEMENT FUTUR(S) ?

Dans le cas où l'évaluation a porté sur un ou plusieurs INCIDENT(s), la mention « NE S'APPLIQUE PAS » apparaît automatiquement. Dans le cas où l'évaluation a porté exclusivement sur un RISQUE de mauvais traitement / troubles de comportement, indiquez s'il y a risque sérieux de mauvais traitement(s) / troubles de comportement futur(s) et passez directement à la question 39 (page 8).

PAGE 7 — FAITS SIGNALÉS ET ÉVALUÉS

QUESTION 30 : CODES RELATIFS AUX FAITS SIGNALÉS ET ÉVALUÉS

Le code relatif aux faits signalés et évalués doit faire référence aux gestes posés et non à l'intention derrière le geste. Sélectionnez jusqu'à trois codes de mauvais traitement ou de troubles de comportement à partir de la liste qui figure à droite de la page et inscrivez-les dans les cases de la question 30 (1^{er}, 2^e, 3^e). Veuillez indiquer dans la première case le code qui correspond à la problématique qui caractérise le mieux la situation sur laquelle porte l'évaluation. Si l'évaluation porte sur plusieurs problématiques, inscrivez les codes correspondants à celles-ci en ordre décroissant en fonction de l'importance du préjudice à la sécurité et au développement de l'enfant. Fiez-vous à votre jugement professionnel pour déterminer la nature et l'ordre d'importance des problématiques qui caractérisent le mieux la situation de l'enfant. Ne vous référez pas nécessairement aux catégories légales (alinéas). Comme les lois provinciales et territoriales sur la protection de l'enfance sont très différentes, nous utilisons une classification basée sur des définitions cliniques et non légales. La classification utilisée regroupe les problématiques en six catégories : abus physique, abus sexuels, négligence, mauvais traitement psychologique, exposition à la violence conjugale et troubles de comportement. Ces catégories sont comparables à celles utilisées au cours des cycles de l'ÉCI précédents, dans l'Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect).

S'il y a une seule catégorie de mauvais traitement / trouble de comportement, il est possible d'inscrire jusqu'à trois codes dans les cases de la question 30. S'il y a plusieurs types de mauvais traitements / troubles de comportement et que les trois champs ne sont pas suffisants pour rendre compte de toutes les problématiques, priorisez le code qui désigne l'acte le plus préjudiciable pour l'enfant à l'intérieur d'une même catégorie. Par exemple, si l'abus sexuel comporte des attouchements et la pénétration, choisissez la pénétration.

Les principales formes de maltraitance, qu'elles soient fondées ou seulement soupçonnées, doivent être mentionnées dans les cases prévues à cet effet, quelle que soit l'issue de l'évaluation.

✓ ABUS PHYSIQUES

Cette catégorie inclut toute agression physique, y compris les incidents où il y a abus de pouvoir et certains types de punitions. Lorsqu'on est en présence de plusieurs types de violence physique, il faut choisir le plus préjudiciable.

- **1. Secouer, pousser, attraper ou projeter**. Comprend pousser ou tirer un enfant ou secouer un bébé.
- 2. Frapper avec la main. Comprend les gifles et la fessée, mais non les coups de poing.
- **3. Donner un coup-de-poing, un coup de pied ou mordre**. Comprend également tout autre coup donné avec une autre partie du corps (par exemple : avec le coude ou la tête).
- **4. Frapper avec un objet**. C'est-à-dire frapper avec un bâton, une ceinture ou tout autre objet ; lancer un objet à l'enfant, mais n'inclut pas les attaques à coup de couteau.

- **5.** Étranglement / empoisonnement / coup de poignard. Forme de violence physique comprenant le fait d'étrangler, de poignarder, de brûler, d'empoisonner et d'avoir recours à des mesures de contention abusives sur un enfant.
- **6.** Autre(s) abus physique(s). Toutes autres formes d'abus physiques.

✓ ABUS SEXUELS

L'enfant a été agressé ou exploité sexuellement. Ceci inclut les abus sexuels au sein de la famille et par une personne de l'extérieur, de même que les abus sexuels mettant en cause des enfants plus âgés ou de jeunes agresseurs. En présence de plusieurs types d'abus sexuel, il faut choisir le plus préjudiciable, selon votre jugement.

- 7. **Pénétration**. Pénétration vaginale ou anale par le pénis, un doigt ou un objet.
- **8. Tentative(s) de pénétration**. Tentative de pénétration vaginale ou anale par le pénis, un doigt ou un objet.
- **9.** Relation(s) sexuelle(s) orale(s). Contact oral avec les parties génitales de l'agresseur ou de l'enfant.
- **10.** Attouchement(s) sexuel(s). Attouchements ou caresses génitales à des fins sexuelles.
- **11.** Communication(s) à caractère sexuel. Proposition faite oralement ou par écrit, incitation ou suggestions de nature sexuelle (en personne, par téléphone, par écrit, par Internet et exposition de l'enfant à du matériel pornographique).
- **12. Voyeurisme**. Inclut les activités dans le cadre desquelles le voyeur (homme ou femme) observe l'enfant pour sa satisfaction. Utilisez le code « EXPLOITATION » si le voyeurisme inclut des activités pornographiques.
- **13. Exhibitionnisme**. Inclut des activités dans le cadre desquelles l'exhibitionniste (homme ou femme) exhibe ses parties génitales à l'enfant pour sa propre satisfaction.
- **14. Exploitation sexuelle**. Inclut les situations où un adulte exploite sexuellement un enfant en vue d'un gain financier ou de tout autre profit, notamment la pornographie et la prostitution.
- **15.** Autre(s) abus sexuel(s). Toutes autres formes d'abus sexuels.

✓ NÉGLIGENCE

Mentionnons que le terme « NÉGLIGENCE » n'est pas utilisé de façon uniforme dans toutes les lois provinciales ou territoriales, mais que l'on a recours à des notions comparables, notamment : « DÉFAUT DE FOURNIR DES SOINS, DE SUBVENIR AUX BESOINS, DE SURVEILLER ET DE PROTÉGER CONVENABLEMENT » l'enfant ; « NE FOURNIT PAS LE TRAITEMENT », « REFUSE OU N'EST PAS EN MESURE DE DONNER SON CONSENTEMENT À CE TRAITEMENT, OU N'EST PAS DISPONIBLE POUR CE FAIRE ».

- 16. Défaut de superviser menant ou pouvant mener à un préjudice physique. L'enfant a subi ou risque de subir un préjudice physique parce que la figure parentale ne l'a pas surveillé ou protégé suffisamment. On parle de défaut de superviser dans les situations où un enfant est blessé ou est exposé à des blessures en raison de certains actes omis ou posés par la figure parentale (par exemple : laisser un jeune enfant sans surveillance pendant plusieurs heures, conduite avec facultés affaiblies en compagnie d'un enfant ou participation à des activités criminelles dangereuses en compagnie d'un enfant).
- 17. Défaut de superviser menant ou pouvant mener à des abus sexuels. L'enfant a été ou risque d'être agressé ou exploité sexuellement du fait que la figure parentale n'a pas protégé l'enfant convenablement.
- **18.** Attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel. L'enfant a commis une infraction criminelle (par exemples : vol, vandalisme ou voies de fait) du fait que la figure parentale ne l'a pas surveillé ou a été incapable de le surveiller convenablement.
- 19. Négligence physique. L'enfant a subi ou risque de subir un préjudice physique du fait que la figure parentale a fait preuve de négligence et n'a pas répondu adéquatement à ses besoins. Il s'agit notamment d'une alimentation inadéquate, de vêtements inadaptés, de conditions de vie dangereuses et d'un manque d'hygiène. Il doit y avoir des preuves ou la présomption que la personne qui a la charge de l'enfant est responsable de la situation.
- **20.** Négligence médicale (incluant la négligence de soins dentaires). L'enfant a besoin d'un traitement médical en vue de guérir, de prévenir ou de soulager des maux physiques ou sa douleur, et la figure parentale ne fait pas les démarches nécessaires ou refuse de donner son consentement à ce traitement. Inclut les services dentaires lorsqu'on dispose des fonds requis.
- 21. Défaut de soins pour un traitement psychologique et/ou psychiatrique. L'enfant risque gravement d'être en proie à une détresse affective qui se traduit par un sentiment profond d'angoisse, un état dépressif sévère, un repli sur soi ou un comportement autodestructeur ou agressif, ou d'être dans un état mental ou affectif qui pourrait entraver gravement son développement. La figure parentale ne fait pas les démarches nécessaires ou refuse de donner son consentement au traitement requis afin de remédier à ses maux ou les soulager. Cette catégorie comprend le défaut de fournir un traitement pour des problèmes scolaires, notamment des problèmes d'apprentissage et de comportement, ou un traitement pour des problèmes de développement de l'enfant en bas âge comme un retard

- de développement d'origine non physique. Les parents qui attendent des services ne doivent pas être inclus dans cette catégorie.
- **22. Abandon**. Le père ou la mère de l'enfant est décédé ou ne peut pas exercer ses droits de garde ou n'a pas pris des dispositions adéquates pour la garde et les soins à donner à l'enfant, ou l'enfant est placé dans un établissement et le parent refuse ou est incapable d'en assumer la garde.
- 23. Négligence éducative. La figure parentale permet en toute connaissance de cause un absentéisme scolaire chronique (plus de cinq jours par mois) ou néglige d'inscrire l'enfant à l'école ou le garde souvent au foyer. Si l'enfant souffre de troubles mentaux, de problèmes affectifs ou de problèmes de développement et qu'un traitement est offert mais que les figures parentales n'adoptent pas une attitude coopérative à cet égard, cette attitude est assimilée au défaut de fournir le traitement

✓ MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES

- **24.** Terroriser / menace de violence / intimidation. Un climat de crainte qui assujettit l'enfant à des conséquences imprévisibles et chaotiques, dont l'intimidation et la peur, les menaces de violence contre l'enfant ou contre des êtres ou objets aimés.
- **25. Violence verbale, dépréciation, rejet**. Les formes d'hostilité ou de rejet comme par exemple dénigrer, ridiculiser, etc.).
- **26. Isolement/ confinement**. L'enfant souffre d'isolement social et est volontairement mis à l'écart des autres enfants. Inclut le confinement dans la chambre ou le refus de laisser l'enfant participer aux activités familiales.
- **27. Soutien ou affection insuffisants**. L'enfant souffre d'un manque de présence, d'interaction ou d'affection parentale.
- **28.** Exploitation, comportement(s) malsain(s) ou corrupteur(s). La figure parentale permet ou encourage l'enfant à se prêter à un comportement destructeur, criminel, anti-social ou malsain.

✓ EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

- **29. Exposition directe à la violence physique**. L'enfant est présent lors de l'agression physique ou verbale entre les conjoints. Il peut voir et/ ou entendre l'agression.
- **30. Exposition indirecte à la violence physique**. L'enfant n'est pas présent lors de l'agression entre les conjoints, mais il en vit les conséquences, en entend parler

- ou constate des changements dans sa vie qu'il attribue à ces agressions (par exemple : déménagements fréquents).
- **31. Exposition à la violence psychologique**. L'enfant est témoin ou constate les conséquences de la violence psychologique entre les conjoints.
- **32.** Exposition à la violence physique autre que conjugale. L'enfant est témoin ou constate les conséquences de la violence physique entre une figure parentale et une autre personne qui n'est pas le(la) conjoint(e) (par exemple : entre la figure parentale et un voisin, grand-parent, oncle ou tante).

✓ TROUBLES DE COMPORTEMENT

- **33.** Comportement(s) autodestructeur(s). Tendances suicidaires, auto-mutilation et autres comportements dangereux.
- **34. Violence envers les autres**. Violence verbale ou physique dirigée vers les autres.
- **35. Fréquentation(s) à risque**. Relations qu'entretient l'enfant avec des personnes, mineures ou majeures, dont les comportements, le mode de vie ou la réputation laissent clairement croire que leur influence sur l'enfant est négative et ne fait qu'accentuer ses problèmes comportementaux.
- **36.** Consommation problématique de psychotropes. Consommation abusive par l'enfant d'alcool, de drogues ou de médicaments compte tenu de son âge et de son développement.
- **37. Fugue (une seule fois)**. Fugue du milieu familial ou substitut à une seule occasion durant toute la nuit.
- **38.** Fugues (plus d'une fois). Fugues du milieu familial ou substitut plus d'une fois en passant chaque fois au moins une nuit à l'extérieur.
- **39. Problèmes relationnels avec les parents / autorité**. Refus de la part de l'enfant de l'encadrement et de l'aide des parents ou d'autres adultes en autorité différents de ceux du milieu scolaire.
- **40. Problèmes de comportement en milieu scolaire**. Troubles de la conduite qui se manifestent dans le milieu scolaire.
- **41. Absentéisme scolaire**. Enfant qui refuse délibérément de fréquenter l'école, qui s'absente fréquemment ou qui a été l'objet de mesures disciplinaires allant de la suspension à l'expulsion de l'école. Cette catégorie exclut le fait que les parents refusent délibérément que leur enfant fréquente l'école.

- **42. Atteinte aux biens matériels**. Comportements de nature criminelle (vol, vandalisme, pyromanie) où l'enfant porte atteinte aux biens matériels.
- **43. Autre(s) comportement(s) dangereux**. Toutes autres formes de comportements dangereux de l'enfant pour lui-même ou pour les autres.
- **44.** Comportement(s) sexuel(s) inapproprié(s). L'enfant a initié des comportements sexuels inadéquats et problématiques avec des amis ou des membres de la famille.

QUESTION 31.1. — AUTEUR(S) PRÉSUMÉ(S) PARMI LES ADULTES SIGNIFATIFS

Cette question porte sur la ou les personnes, parmi les adultes significatifs, qui sont auteurs présumés, soupçonnés ou reconnus des mauvais traitements à l'égard de l'enfant évalué. Sélectionnez, parmi les adultes significatifs de la question 9 qui ont été transcrits ici, celui ou ceux qui sont présumés auteurs, et ce pour chacun des codes de problématique inscrits à la question 30. Si aucun des adultes significatifs n'est présumé auteur d'aucune problématique, n'inscrivez rien et passez à la question suivante.

QUESTION 31.2. — AUTEUR PRÉSUMÉ AUTRE (incluant le cas où il s'agit de l'enfant évalué)

- **a. Présence d'un autre autreur présumé**. Cochez si oui ou non il existe un auteur présumé qui n'est pas un adulte significatif pour l'enfant. Incluez ici les cas de troubles de comportement en inscrivant l'enfant lui-même comme auteur présumé. S'il existe un auteur présumé qui n'est pas un adulte significatif, répondez aux questions 31.2b, 31.2c et 31.2d décrivant cette personne. Si non, passez directement à la question 32.
- **b. RELATION AVEC L'ENFANT ÉVALUÉ**. S'il existe un auteur présumé autre que les adultes significatifs, précisez le lien de cette personne avec l'enfant (p. ex., frère, oncle, grand-mère, professeur, médecin, étranger, camarade de classe, voisin, ami de la famille). Différentes personnes peuvent être responsables des mauvais traitements. indiquez le principal auteur présumé, peu importe le degré de corroboration à cette étape de l'évaluation.
- c. ÂGE. Indiquez la catégorie d'âge de l'auteur présumé autre.
- **d. SEXE**. Indiquez le sexe de l'auteur présumé autre.

QUESTION 32 — DEGRÉ DE CONFIRMATION DES FAITS

Indiquez le niveau de confirmation (fondé, soupçonné ou non fondé) à ce moment de votre évaluation / orientation pour chacune des problématiques identifiées à la question 30. Nous souhaitons connaître la confirmation des faits propres à chacune des problématiques évaluées, et non l'issue finale de votre évaluation sur l'ensemble des faits.

- □ **Fondé**. les faits sont « fondés » si les preuves indiquent que la situation décrite dans le signalement s'est réellement produite.
- Soupçonné. Les preuves sont insuffisantes. Le signalement demeure « soupçonné » si vous n'avez pas suffisamment de preuves pour étayer les problématiques de protection mais que vous n'avez pas non plus la certitude que cette hypothèse peut être écartée.
- □ **Non fondé**. Les faits sont « non fondés » si les preuves indiquent que la problématique de protection ne s'est pas réellement produite.

Si les faits sont fondés ou soupçonnés, passez directement à la question 33

- a) SI NON FONDÉ, LE SIGNALEMENT A ÉTÉ FAIT AVEC UNE INTENTION MALVEILLANTE. Indiquez si les faits ont été signalés par une personne sachant pertinemment que les allégations n'étaient pas fondées. Cela peut être le cas lorsqu'il y a conflit entre les personnes (par exemple : litige sur la garde de l'enfant, désaccord entre les membres d'une même famille, dispute entre voisins). Lorsque les faits sont fondés, ce champ est automatiquement considéré non applicable.
- b) QUESTION 32b SI NON FONDÉ, IL Y A UN RISQUE SÉRIEUX DE MAUVAIS TRAITEMENTS / TROUBLES DE COMPORTEMENT FUTUR(S). Même si les faits sont non-fondés, indiquez si OUI ou NON, vous croyez qu'il y a un risque sérieux que cet enfant soit éventuellement maltraité ou présente des troubles de comportement. Lorsque les faits sont fondés, ce champ est automatiquement considéré non applicable.

QUESTION 33 — LES MAUVAIS TRAITEMENTS PRÉSUMÉS ÉTAIENT UNE FORME DE PUNITION

Indiquez si OUI ou NON les mauvais traitements allégués constituaient une forme punition. Sélectionnez « NE S'APPLIQUE PAS (T.C) » si la problématique inscrite dans cette colonne à la question 30 est un trouble de comportement. L'option « NE S'APPLIQUE PAS » inclut également les cas où l'on a fait une évaluation sur des punitions trop sévères, sans qu'il y ait nécessairement corroboration. Lorsque les faits sont non fondés, ce champ est automatiquement considéré non applicable.

QUESTION 34 — DURÉE DES MAUVAIS TRAITEMENTS/ TROUBLES DE COMPORTEMENT

Indiquez la durée des mauvais traitements, selon ce que vous en savez à cette étape de l'évaluation / orientation. Il peut s'agir d'un incident isolé, d'incidents multiples d'une durée de moins de six mois ou d'incidents multiples d'une durée de six mois ou plus. Si vous savez qu'il s'agit d'incidents multiples mais ne pouvez déterminer précisément la durée, sélectionnez l'option « INCIDENTS MULTIPLES, DURÉE INCONNUE ». Lorsque les faits sont non fondés, ce champ est automatiquement considéré non applicable.

PAGE 8 — FAITS SIGNALÉS ET ÉVALUÉS

QUESTION 35a — SÉQUELLE(S) PHYSIQUE(S)

- a) BLESSURES ET AUTRES ATTEINTES À LA SANTÉ PHYSIQUE. Indiquer les séquelles physiques causées par l'un ou l'autre des mauvais traitements / troubles de comportement évalués ou qui sont à l'origine du signalement. Cochez les séquelles même lorsqu'il s'agit d'une blessure accidentelle et que le mauvais traitement n'a pas été fondé, si cette blessure est à l'origine du signalement.
 - □ **Aucune séquelle**. Il n'y a aucune preuve apparente de séquelles physiques sur l'enfant à la suite des mauvais traitements / troubles de comportement.
 - □ **Ecchymose(s) / coupure(s) / écorchure(s)**. L'enfant porte diverses marques qui sont demeurées visibles pendant au moins 48 heures.
 - □ **Fractures**. L'enfant a subi des fractures.
 - □ **Brûlures**. L'enfant a été brûlé ou ébouillanté et les traces de brûlure sont demeurées visibles pendant au moins 48 heures.
 - □ **Traumatisme crânien**. L'enfant a subi un traumatisme crânien (mentionnons que dans le cas du syndrome du bébé secoué, le principal traumatisme est un traumatisme crânien et non une lésion au cou).
 - □ **Décès**. L'enfant est décédé et l'on a soupçonné au cours de l'enquête que des mauvais traitements pouvaient être à l'origine du décès. Inclut les cas où le mauvais traitement n'a pas été fondé.
 - □ **Autre**. Autres problèmes de santé physique, notamment asthme non traité, arrêt de la croissance ou infection transmise sexuellement.
- b) SOINS MÉDICAUX REQUIS (OU L'ONT ÉTÉ). Indiquez si des soins médicaux sont ou ont été requis à la suite des blessures ou autres atteintes identifiées à la question 35a. Si aucune séquelle physique n'est inscrite à la question 35a, sélectionnez l'option « NE S'APPLIQUE PAS (aucune séquelle) ».
- SOUPÇONNÉS MENACENT GRAVEMENT L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ENFANT. Si au moins une problématique de mauvais traitement / trouble de comportement s'est avérée fondée ou soupçonnée, indiquez si oui ou non ceux-ci sont ou ont été une menace grave à l'intégrité physique de l'enfant. Nous souhaitons savoir si la vie de l'enfant aurait pu être en danger ou si l'enfant aurait pu garder des séquelles permanentes (par exemple : un enfant de trois ans qui erre dans une rue achalandée, un enfant que l'on trouve en train de jouer avec des produits chimiques dangereux ou des

ÉIQ-2008

médicaments). Si tous les faits évalués sont non fondés, sélectionnez l'option « NE S'APPLIQUE PAS (non fondé) ».

QUESTION 36 — UN MÉDECIN OU UNE INFIRMIÈRE A EXAMINÉ L'ENFANT DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION / ORIENTATION

Indiquez si un médecin ou infirmière a fait un examen physique de l'enfant au cours de l'évaluation.

QUESTION 37 — ANTÉCÉDENTS DE BLESSURES PHYSIQUES

Indiquez si l'évaluation a révélé des antécédents de blessures non décelées ou mal diagnostiquées.

QUESTION 38 — SÉQUELLE(S) PSYCHOLOGIQUE(S)

- a. LES MAUVAIS TRAITEMENTS / TROUBLES DE COMPORTEMENT FONDÉS OU SOUPÇONNÉS ONT OCCASIONNÉ DES SÉQUELLE(S) PSYCHOLOGIQUE(S) (troubles émotionnels et autres atteintes à la santé mentale). Indiquez si l'enfant montre des signes de séquelles psychologiques (par exemple : cauchemars, incontinence nocturne ou repli sur soi par suite des mauvais traitements / troubles de comportement). Si tous les faits sont non fondés, sélectionnez l'option « NE S'APPLIQUE PAS (non fondé) ».
- **b.** L'ENFANT A (OU A EU) BESOIN D'UNE THÉRAPIE. Indiquez si l'enfant montre ou a montré des symptômes psychologiques nécessitant une thérapie. Si aucune séquelle psychologique n'est identifiée, sélectionnez l'option « NE S'APPLIQUE PAS (aucune séquelle) ».

QUESTION 39 — MESURE(S) DE RETRAIT PENDANT L'ÉVALUATION / ORIENTATION ET TYPE DE FAMILLE D'ACCUEIL

Les mesures de retrait qui ont été appliquées pendant l'évaluation ou l'orientation sont alimentées à partir des données extraites de PIJ. Les mesures de retrait correspondent à tout retrait de l'enfant de son milieu de vie habituel et incluent les mesures d'urgence, les mesures provisoires et les mesures d'enfant « confiés à ». Précisez s'il y a lieu le type de famille d'accueil dans lequel l'enfant a passé la plus grande partie de son temps.

- □ Famille d'accueil régulière. toute famille d'accueil qui n'est pas spécifique à l'enfant.
- □ Famille d'accueil spécifique. milieu souvent apparenté à l'enfant et désigné pour accueillir spécifiquement cet enfant.
- □ Inconnu. sélectionnez cette option si un hébergement en famille d'accueil est inscrit et si vous ignorez dans quel type de famille d'accueil l'enfant a été hébergé.

□ **Ne s'applique pas**. sélectionnez cette option si l'hébergement est dans un autre type de milieu qu'une famille d'accueil ou si aucune mesure de retrait n'a été appliquée.

QUESTION 40 — TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

- a) APPLICATION D'UNE MESURE PROVISOIRE ORDONNÉE OU DÉPÔT D'UNE REQUÊTE AUTRIBUNAL (champ préalimenté). Ce champ est automatiquement alimenté à partir de PIJ. Il indique si le dossier de l'enfant est judiciarisé ou non.
- b) ORIENTATION VERS UN SERVICE OU UNE PROCÉDURE ALTERNATIVE FAVORISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE ENTRE LES PARTIES AU SUJET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT. Indiquez si oui ou non l'enfant et ses parents ont été orientés vers un service ou une procédure visant à éviter une confrontation adversariale ou favorisant l'établissement d'une entente entre les parties au sujet de la protection de l'enfant. Il peut s'agir par exemple de conférence de règlement à l'amiable ou cercle autochtone. Nous voulons connaître l'orientation vers un service, procédure ou programme formels, offert en plus des services habituels dispensés dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse.

QUESTION 41 — SIGNALEMENTS ANTÉRIEURS (champs préalimentés)

- a. Date du plus récent signalement antérieur s'il y a lieu et décision sur la rétention ou la compromission, selon le cas : Si l'enfant n'a aucun signalement antérieur, une date aberrante sera inscrite automatiquement (1901-01-01).
- b. Dates et décisions des évaluations antérieures : jusqu'à quatre évaluations peuvent s'inscrire. Si l'enfant n'a aucune évaluation antérieure à celle ciblée dans l'ÉIQ, ces champs peuvent demeurer vides.

QUESTION 42a — INTERVENTION(S) POLICIÈRE(S)

Nous voulons connaître les interventions policières qui ont généré une plainte et l'ouverture d'une enquête (avec ou sans accusation). Si les policiers se sont rendus sur place et sont intervenus, mais qu'aucune plainte n'a été déposée ni aucune enquête ouverte, veuillez sélectionner le choix de réponse « aucune » signifiant « aucune enquête » et noter dans les commentaires concernant le signalement et l'évaluation (page 9) qu'il y a eu intervention policière bien qu'aucune enquête n'ait été ouverte ou d'accusations portées.

- a) INTERVENTION(S) POLICIÈRE(S) DANS L'ÉVALUATION SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS / TROUBLES DE COMPORTEMENT. Indiquez s'il y a eu une enquête policière en lien avec les mauvais traitements/ troubles de comportement évalués et l'intensité de cette intervention :
 - □ **Aucune**. Il n'y a eu aucune enquête policière en lien avec les faits évalués.

- □ **Enquête en cours**. Une enquête policière est en cours mais aucune accusation n'a encore été portée.
- □ Accusations portées. Des accusations ont été portées contre l'agresseur.
- □ **Enquête complétée sans accusations**. L'enquête policière est close et aucune accusation n'a été portée.
- b) INTERVENTION(S) POLICIÈRE(S) DANS UNE ENQUÊTE POUR VIOLENCE CONJUGALE. Indiquez s'il y a eu une enquête policière pour violence conjugale et l'intensité de cette intervention :
 - □ **Aucune**. il y a eu de la violence conjugale mais aucune enquête policière en lien avec ce problème.
 - □ **Enquête en cours**. une enquête policière est en cours mais aucune accusation n'a encore été portée.
 - □ Accusations portées. des accusations ont été portées contre l'agresseur.
 - □ Enquête complétée sans accusations. l'enquête policière est close et aucune accusation n'a été portée.
 - □ **Inconnu**. sélectionnez cette option si vous ne savez pas s'il y a eu ou non enquête policière pour violence conjugale.
 - □ **Ne s'applique pas**. sélectionnez cette option si la situation ne présente pas de problème de violence conjugale.

QUESTION 43 — LA (LES) FIGURE(S) PARENTALE(S) DE L'ENFANT ONT RECOURS À LA FESSÉE COMME MESURE DISCIPLINAIRE

Indiquez si oui ou non les figures parentales de l'enfant ont recours à la fessée comme mesure de discipline. Nous entendons par fessée toute correction physique utilisée de façon récurrente pour discipliner l'enfant. Cochez la mention « INCONNU » si vous n'êtes pas certain.

PAGE 9 — COMMENTAIRES •AUTRES INFORMATIONS

QUESTIONS 44, 45 et 46

Si le *Formulaire ÉIQ* ne tient pas compte de certains renseignements relatifs à votre dossier, veuillez fournir vos informations et commentaires dans les trois sections réservées à cette fin : renseignements sur le **signalement** et l'**évaluation**, renseignements sur le **milieu de vie** et renseignements sur l'**enfant**. <u>Veillez à ce qu'aucun prénom ou adresse ne figure dans le texte inscrit dans ces champs</u>.

Ces champs peuvent demeurer vides si vous n'avez pas d'informations supplémentaires à fournir.

Nous vous remercions infiniment de votre aide et de l'intérêt que vous avez porté au troisième cycle de l'étude d'incidence québécoise sur les signalements en protection de la jeunesse

<u>Annexe 1 du Guide Pratique</u> Liste des champs pouvant demeurer vides, sous certaines conditions

#	Condition(s)
Q9 a,b,c,d	Les champs des lignes 2 à 5 peuvent être vides s'il n'y a qu'un seul adulte significatif.
Q10 a,b,c,d,e,f,g	Les champs des lignes 2 à 6 peuvent être vides s'il n'y a pas d'enfants liés à l'enfant évalué.
Q10 g	Les champs des lignes 2 à 6 peuvent être vides si les enfant(s) lié(s) n'ont pas été évalués dans les mêmes circonstances que l'enfant évalué.
Q A12, si autre	Le champ « si autre, précisez » peut être vide si une option différente de « autre » a été sélectionnée à Q A12.
Q B12, si autre	Le champ « si autre, précisez » peut être vide si une option différente de « autre » a été sélectionnée à Q B12.
Q A15 j	Le champ « <i>autre</i> » peut être vide si le bouton « <i>non</i> » ou « <i>inconnu</i> » correspondant est coché.
Q B15 j	Le champ « <i>autre</i> » peut être vide si le bouton « <i>non</i> » ou « <i>inconnu</i> » correspondant est coché.
Q17, si autre	Le champ « si autre, précisez » peut être vide si une option différente de « autre » a été sélectionnée à Q17.
Q22 q	Le champ « autre » peut rester vide si la case « q) autre » n'a pas été cochée.
Q27 е	Le champ « autre(s) trouble(s) psychiatrique(s) » peut être vide si le bouton « non » ou « inconnu » correspondant est coché.
Q27 s	Le champ « <i>autre</i> » peut être vide si le bouton « <i>non</i> » ou « <i>inconnu</i> » correspondant est coché.
Q30 à 34	Les champs des 2 ^e et 3 ^e colonnes peuvent être vides s'il n'y a qu'une seule problématique de protection évaluée.
Q31.1	Les deux champs peuvent être vides si aucun des auteurs présumés ne se retrouve parmi les adultes significatifs.
Q31.2 c	Le champ « relation avec l'enfant évalué » peut être vide si le bouton « non » est sélectionné à Q31.2 a.
Q35 a	Le champ « <i>autre</i> » peut être vide si la case « <i>autre</i> » n'a pas été cochée.
Q41b	Tous les champs peuvent être vides s'il n'y a pas eu d'évaluations antérieures.
Q44; Q45; Q46	Les champs peuvent être vides car les commentaires ne sont pas obligatoires.

ANNEXE 2 DU GUIDE PRATIQUE

Différents types de milieux de vie au moment du signalement et réponses à inscrire aux questions 9c et 9d

À la Question 9 du formulaire ÉIQ, nous voulons d'abord savoir combien d'adultes significatifs entourent l'enfant, leur âge approximatif et leur lien avec l'enfant. Ensuite, nous désirons connaître lesquels de ces adultes cohabitent avec l'enfant la majeure partie du temps au moment du signalement. Dans le cadre de l'ÉIQ, seul un adulte cohabitant peut jouer le rôle de figure parentale auprès de l'enfant, c'est-à-dire en assumer les soins au quotidien. Si deux adultes significatifs jouent un rôle équivalent auprès de l'enfant, inscrire comme figure principale celui avec lequel l'intervenant a eu le plus de contacts.

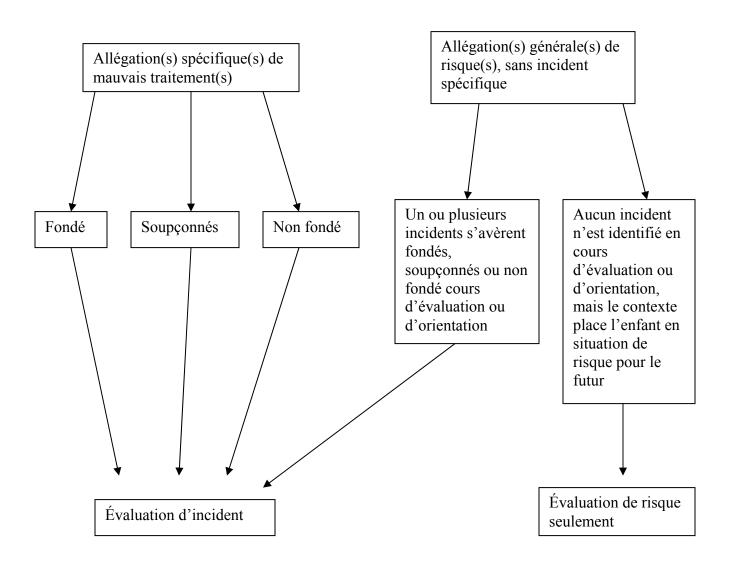
- <u>Enfant en garde partagée (égale) chez chacun des parents</u> : un seul des deux parents doit être inscrit comme cohabitant et donc sélectionné comme principale ou seconde figure parentale.
- Enfant en garde partagée (inégale) chez chacun des parents: le parent chez qui l'enfant passe la majorité du temps sera jugé cohabitant et sera donc susceptible de jouer un rôle de figure parentale. Le parent non cohabitant ne pourra être inscrit comme figure parentale. Vous pouvez vous référer à l'adresse inscrite dans le dossier, le parent qui partage la même adresse que l'enfant est le parent cohabitant.
- Enfant vivant la majeure partie du temps chez ses grands-parents alors que ses parents vivent ailleurs: les grands-parents sont alors le « milieu naturel » de l'enfant. Ils sont cohabitants et peuvent jouer le rôle de figure parentale.
- Enfant vivant en milieu substitut durant la semaine et dans son milieu naturel durant les fins de semaines : comme l'enfant passe la majeure partie de son temps en milieu substitut, ce sont le(s) adulte(s) qui en sont responsables dans le milieu substitut qui doivent être inscrits comme cohabitants et comme figures parentales. Si le milieu substitut est une RTF, il s'agit des parents d'accueil. Si le milieu est un centre de réadaptation, il s'agit de l'éducateur-tuteur. Et ce, peu importe depuis combien de temps l'enfant est placé et peu importe si les adultes du milieu naturel sont en cause au non dans les faits signalés. Aux Questions 11 à 15, il faut décrire le profil du parent d'accueil ou de l'éducateur au mieux de votre connaissance. Ces données seront traitées de manière appropriée par les chercheurs.
- Enfant vivant dans son milieu naturel durant la semaine et en milieu substitut durant les fins de semaines : comme l'enfant passe la majeure partie de son temps dans son milieu naturel, le(s) adulte(s) significatifs dans ce milieu doivent être inscrits comme cohabitants et peuvent donc jouer le rôle de figure parentale.
- Enfant hospitalisé au moment du signalement : inscrire comme cohabitants les adultes significatifs avec qui l'enfant vivait avant son hospitalisation et indiquer ceux qui jouaient le rôle de figure parentale. S'il s'agit d'un bébé naissant, inscrire comme cohabitants tous les adultes significatifs vivant à la même adresse que la mère avant son accouchement et indiquer comme figure(s) parentale(s) ceux qui sont pressentis pour jouer ce rôle auprès de

l'enfant naissant. Pour la Question 10e, les enfants qui cohabitent sont ceux qui vivaient avec la mère enceinte avant l'hospitalisation.

• Enfant vivant de manière autonome ou en appartement supervisé: inscrire tous les adultes significatifs aux Questions 9a et 9b, mais n'en cochez aucun comme cohabitant. Ajoutez un nouvel adulte significatif en inscrivant « 99 » dans la première colonne (question 9a) et en inscrivant « aucune figure parentale cohabitante » dans la 2^e colonne (question 9b, lien avec l'enfant). Cochez cet « adulte » comme étant cohabitant et comme étant la principale figure parentale. Pour les questions 11 à 15, inscrivez « ne s'applique pas » dans toutes les cases de la première colonne. Enfin, inscrire un commentaire à la page 9 (question 45) précisant si l'enfant est autonome ou vit en appartement supervisé. Ces données seront traitées de manière appropriée par les chercheurs.

ANNEXE 3 DU GUIDE PRATIQUE

Distinction entre une évaluation d'incident et une évaluation de risque seulement (questions 28 et 29)



NOTES ET COMMENTAIRES

Annexe 3

Estimation des taux et pondération

PONDÉRATION

Étant donné que l'ÉIQ documente les signalements évalués sur une période de trois mois, les données ont dû être pondérées afin d'estimer le nombre d'enfants évalués sur l'ensemble de l'année 2008. Par conséquent, les données de chaque enfant ont été multipliées par un poids d'annualisation (Pa), qui correspond au

nombre d'évaluations réalisées dans le CJ en 2008 divisé par le nombre d'évaluations réalisées dans le CJ pendant la fenêtre d'admissibilité de trois mois (1er octobre au 31 décembre 2008). Par exemple, si un CJ réalise 1000 évaluations pendant l'année 2008 et que parmi ces évaluations, 250 sont eu lieu pendant la période d'admissibilité, le poids d'annualisation serait égal à 1000/250 = 4 pour tous les enfants de ce CJ.

Les données doivent également être pondérées pour tenir compte du fait qu'une sélection aléatoire d'un enfant sur deux (50 %) a été appliquée dans tous les CJ pendant la période d'admissibilité. Un poids d'échantillonnage (Pe) a donc été appliqué aux données de chaque enfant et correspond au nombre d'évaluations réalisée par le CJ pendant la période

d'admissibilité divisé par nombre le d'évaluations de ce CJ qui ont été échantillonnées. Par exemple, si un CJ a réalisé 250 évaluations pendant la période d'admissibilité et que 125 évaluations ont été échantillonnées, le poids d'échantillonnage correspondrait à 250/125 2.

Le poids global attribué à chaque enfant correspond au produit du poids d'annualisation et du poids d'échantillonnage.

P global = Pa x Pe

TESTS STATISTIQUES

Afin de faciliter l'interprétation des différences observées entre les résultats de l'ÉIQ-1998 et ceux de l'ÉIQ-2008, de même qu'entre les résultats de l'ÉIQ-2008 et ceux observés dans le reste du Canada, des tests statistiques ont été réalisés. Lors de la réalisation de ces tests, les poids normalisés ont été utilisés à la place des poids globaux, afin de ne pas gonfler artificiellement la taille de l'échantillon, ce qui mènerait à identifier des différences significatives alors qu'il n'y en a pas. Le poids normalisé est calculé en ramenant le poids global de chaque sujet sur la moyenne des poids globaux de l'échantillon. Il en résulte un poids dont la moyenne sur l'ensemble de l'échantillon est égale à 1. Cette procédure équivaut à utiliser les poids de sondage, mais sans tenir compte de l'effet du plan d'échantillonnage. Pour tenir compte de la sous-estimation possible de la variance des paramètres, ce qui augmente le risque de détecter des différences alors qu'il n'y en a pas, un niveau de signification plus conservateur, soit alpha=0,001, est utilisé comme seuil de significativité de nos tests

statistiques, pour tenir compte de la multiplicité des tests et de la taille des échantillons.

Des tests ont été réalisés pour vérifier la significativité des différences observées entre les pourcentages de distribution des variables, et entre les taux d'incidence. Pour tester la différence entre les pourcentages de distribution observés sur une variable, un test du Khi-deux a d'abord été réalisé pour vérifier la présence d'une différence significative entre les deux groupes (1998 vs 2008 ou encore ÉIQ vs RDC). Lorsque ce test révélait une différence significative, des tests z pour deux proportions ont été menés afin de déterminer plus précisément à quel niveau de la variable se situaient les différences. Les tests ont été effectués à partir du logiciel SPSS, version 20. Des tests z ont également été réalisés pour tester la différence entre les taux d'incidence estimés pour une variable.

Les différences qui ne sont pas statistiquement significatives en vertu de ces tests sont identifiées dans les tableaux par un exposant « ns ».

Annexe 4 Intervalles de confiance et coefficients de variance

CHAPITRE 3

Nombre et taux d'évaluations sur les mauvais traitements et sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Krreur tyne	Coefficients		
			de variation		
Nombre d'enquêtes	28 608	1 043	3,65 %	26 564	30 652
Incidence pour 1 000 enfants	18,47	0,67		17,15	19,79

Âge des enfants ayant fait l'objet d'une enquête sur les mauvais traitements et d'une enquête sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
	Estimations	Effeur type	de variation	Inférieur	Supérieur
Moins de 2 ans	4 087	178	4,36 %	3 740	4 438
Incidence pour 1 000 enfants	18,09	0,79		16,56	19,65
3 - 5 ans	4 313	178	4,13 %	3 964	4 662
Incidence pour 1 000 enfants	19,17	0,79		17,62	20,72
6 - 11 ans	9 611	388	4,04 %	8 850	10 370
Incidence pour 1 000 enfants	18,95	0,76		17,45	20,45
12 - 17 ans	10 597	337	3,18 %	9 936	11 258
Incidence pour 1 000 enfants	17,92	0,57		16,81	19,04

Répartition des évaluations selon qu'il s'agisse d'une évaluation de risque, d'une évaluation pour mauvais traitement non fondés ou une évaluation pour mauvais traitements pour laquelle les faits sont fondés au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Évaluation de risque sans risque sérieux de mauvais traitement futur	2 400	124	5,18 %	2 157	2 645
Incidence pour 1 000 enfants	1,55	0,08		9,55	11,71

Répartition des évaluations selon qu'il s'agisse d'une évaluation de risque, d'une évaluation pour mauvais traitement non fondés ou une évaluation pour mauvais traitements pour laquelle les faits sont fondés au Québec en 2008

Variables	Estimations Er	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Risque sérieux de mauvais traitement futur	1 494	87	5,84 %	1 322	1 664
Incidence pour 1 000 enfants	0,96	0,06		5,85	7,37
Mauvais traitements non fondés	6 092	293	4,82 %	5 517	6 668
Incidence pour 1 000 enfants	3,93	0,19		24,52	29,63
Mauvais traitements fondés	17 635	660	3,74 %	16 341	18 929
Incidence pour 1 000 enfants	11,38	0,43		27,64	32,02

Sources détaillées de signalement ayant mené à des enquêtes sur les mauvais traitements et sur le risque de mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Non professionnelles					
Parents ayant la garde	2 481	100	4,02 %	2 286	2 676
Incidence pour 1 000 enfants	1,60	0,06		10,12	11,85
Enfants objet du signalement	257	15	5,92 %	227	287
Incidence pour 1 000 enfants	0,17	0,01		1,01	1,27
Membre de la famille	1 501	92	3,78 %	10 044	11 652
Incidence pour 1 000 enfants	0,97	0,06		44,47	51,59
Voisins - connaissances	1 765	92	5,24 %	1 584	1 946
Incidence pour 1 000 enfants	1,14	0,06		7,01	8,62
Professionnelles					
Services de santé comm. et sociaux	4 958	191	3,85 %	4 584	5 332
Incidence pour 1 000 enfants	3,20	0,12		20,37	23,69
Hôpitaux (tout membre du personnel)	1 617	115	7,09 %	1 392	1 842
Incidence pour 1 000 enfants	1,04	0,07		6,16	8,15
Milieu scolaire	7 308	314	4,30 %	6 692	7 924
Incidence pour 1 000 enfants	4,72	0,20		29,63	35,08

Sources détaillées de signalement ayant mené à des enquêtes sur les mauvais traitements et sur le risque de mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Err	J I	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Services de protection.(inclut FA)	3 667	132	3,61 %	3 408	3 926
Incidence pour 1 000 enfants	2,37	0,09		15,14	17,45
Garderies	394	22	5,57 %	351	437
Incidence pour 1 000 enfants	0,25	0,01		1,55	1,93
Police	4 139	190	4,60 %	3 766	4 512
Incidence pour 1 000 enfants	2,67	0,12		16,67	19,98
Autres	428	16	3,85 %	396	460
Incidence pour 1 000 enfants	0,28	0,01		1,76	2,05

Prestation de services à la suite d'une évaluation fondée sur les mauvais traitements envers les enfants et d'une évaluation fondée sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles	Intervalles de confiance	
			ue variation	Inférieur S	Supérieur
Dossiers laissés ouverts pour le maintien des services	10 848	410	3,78 %	10 044	11 652
Incidence pour 1 000 enfants	7,00	0,26		44,47	51,59
Dossiers qui seront fermés	17 527	671	3,83 %	16 212	18 842
Incidence pour 1 000 enfants	11,31	0,43		72,05	83,73

Placements au moment des évaluations sur les mauvais traitements et sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur	Erreur type	V 1	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
L'enfant est demeuré dans sa famille	24 241	919	3,79 %	22 439	26 043
Incidence pour 1 000 enfants	15,65	0,59		99,34	115,30
Placement informel dans la parenté	779	31	3,98 %	718	840
Incidence pour 1 000 enfants	0,50	0,02		3,19	3,73

Placements au moment des évaluations sur les mauvais traitements et sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erre	Erreur type	. .	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Famille d'accueil (régulière et spécifique	1 916	67	3,50 %	1 784	2 048
Incidence pour 1 000 enfants	1,24	0,04		7,90	9,07
Placement dans un milieu institutionnel	1 265	61	4,82 %	1 146	1 384
Incidence pour 1 000 enfants	0,82	0,04		5,07	6,13
Autre type de placement/ Non spécifié	341	20	5,97 %	301	381
Incidence pour 1 000 enfants	0,22	0,01		1,33	1,69

Antécédents des enfants ayant déjà fait l'objet d'une évaluation sur les mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur	Erreur type		Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Enfants ayant déjà fait l'objet d'un signalement	11 477	366	3,19 %	10 759	12 195
Incidence pour 1 000 enfants	7,41	0,24		47,63	53,99
Aucun signalement retenu antérieur	17 133	699	4,08 %	15 764	18 502
Incidence pour 1 000 enfants	11,06	0,45		70,05	82,22

Requêtes adressées au tribunal de la jeunesse dans le cadre d'enquête sur les mauvais traitements et sur le risque de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Aucune requête auprès du tribunal	23 157	900	3,89 %	21 394	24 920
Incidence pour 1 000 enfants	14,95	0,58		94,71	110,33
Requêtes déposées au tribunal	5 369	189	3,53 %	4 998	5 740
Incidence pour 1 000 enfants	3,47	0,12		22,21	25,51
Renseignement inconnu	83	8	9,39 %	68	98
Incidence pour 1 000 enfants	0,05	0,01		0,30	0,44

Intervention policière dans les enquêtes de mauvais traitement envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune	18 220	1353	7,43 %	15 568	20 874
Incidence pour 1 000 enfants	11,76	0,87		68,92	92,41
Enquête en cours	2 581	201	7,80 %	2 185	2 975
Incidence pour 1 000 enfants	1,67	0,13		9,71	13,22
Enquête complétée sans accusations	1 887	142	7,53 %	1 607	2 163
Incidence pour 1 000 enfants	1,22	0,09		7,14	9,61
Accusations portées	1 039	82	7,90 %	876	1 198
Incidence pour 1 000 enfants	0,67	0,05		3,89	5,32

CHAPITRE 4

Nombre et taux de type d'évaluation parmi les enfants ayant une évaluation fondée en 2008								
Variables	Estimations Er	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance				
			de variation	Inférieur	Supérieur			
Risque fondé d'incident futur	1 494	65	4,33 %	1 367	1 620			
Incidence pour 1000 enfants	0,96	0,04		0,88	1,05			
Incident fondé	17 635	660	3,74 %	16 341	18 929			
Incidence pour 1000 enfants	11,38	0,43		10,55	12,22			
Nombre total d'enfants avec évaluation fondée	19 129	706	3,69 %	17 745	20 512			
Incidence pour 1000 enfants	12,35	0,46		11,45	13,24			

Catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008								
Variables	Estimations	V 1	Coefficients de variation					
				Inférieur	Supérieur			
Abus physique	4 322	210	4,85 %	3911	4 734			
Incidence pour 1000 enfants	2,79	0,14		2,52	3,06			
Abus sexuel	1 204	50	4,14 %	1 106	1 301			
Incidence pour 1000 enfants	0,78	0,03		0,71	0,84			
Négligence	5 219	229	4,39 %	4 769	5 668			
Incidence pour 1000 enfants	3,37	0,15		3,08	3,66			

Catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008								
Variables		Coefficients	Intervalles de confiance					
			de variation	Inférieur	Supérieur			
Mauvais traitements psychologiques	2 713	119	4,40 %	2 479	2 947			
Incidence pour 1000 enfants	1,75	0,08		1,60	1,90			
Troubles de comportements	4 700	132	2,81 %	4 441	4 958			
Incidence pour 1000 enfants	3,03	0,09		2,87	3,20			
Exposition à la violence conjugale	4 017	174	4,33 %	3 676	4 359			
Incidence pour 1000 enfants	2,59	0,11		2,37	2,81			

Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Un	13 619	510	3,74 %	12 620	14 618
Incidence pour 1000 enfants	8,79	0,33		8,15	9,44
Deux	3 502	142	4,05 %	3 224	3 779
Incidence pour 1000 enfants	2,26	0,09		2,08	2,44
Trois	514	35	6,84 %	445	583
Incidence pour 1000 enfants	0,33	0,02		0,29	0,38

Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Secouer, pousser, attraper ou projeter	1 064	52	4,91 %	962	1 166
Incidence pour 1000 enfants	0,69	0,03		0,62	0,75
Frapper avec la main	2012	117	5,84 %	1 782	2 242
Incidence pour 1000 enfants	1,30	0,08		1,15	1,45
Donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre	562	29	5,12 %	506	618
Incidence pour 1000 enfants	0,36	0,02		0,33	0,40
Frapper avec un objet	888	68	7,64 %	755	1 021
Incidence pour 1000 enfants	0,57	0,04		0,49	0,66

Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Étranglement, empoisonnement, coup de poignard	170	15	9,09 %	140	200
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,09	0,13
Autre(s) abus physique(s)	623	31	4,98 %	562	684
Incidence pour 1000 enfants	0,40	0,02		0,36	0,44
Pénétration	180	11	6,06 %	158	201
Incidence pour 1000 enfants	0,12	0,01		0,10	0,13
Tentative(s) de pénétration	94	10	10,63 %	74	113
Incidence pour 1000 enfants	0,06	0,01	-	0,05	0,07
Relation(s) sexuelle(s) orale(s)	152	9	5,63 %	135	169
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,09	0,11
Attouchement(s) sexuel(s)	751	43	5,71 %	667	835
Incidence pour 1000 enfants	0,48	0,03		0,43	0,54
Communication(s) à caractère sexuel (directe, téléphone, internet, etc)	33	4	11,52 %	25	40
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03
Voyeurisme	23	3	13,82 %	17	29
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,01	0,02
Exhibitionnisme	111	10	9,47 %	90	131
Incidence pour 1000 enfants	0,07	0,01		0,06	0,08
Exploitation sexuelle	10	2	25,00 %	5	15
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,00	0,01
Autre(s) abus sexuel(s)	269	13	4,75 %	244	294
Incidence pour 1000 enfants	0,17	0,01		0,16	0,19
Défaut de superviser menant ou pouvant mener à un préjudice physique	1526	64	4,22 %	1400	1653
Incidence pour 1000 enfants	0,99	0,04		0,90	1,07
Défaut de superviser menant ou pouvant mener à des abus sexuels	174	17	9,69 %	141	207
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,09	0,13

Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel	128	15	11,60 %	99	157
Incidence pour 1000 enfants	0,08	0,01		0,06	0,10
Négligence physique	2 161	120	5,55 %	1 926	2396
Incidence pour 1000 enfants	1,39	0,08		1,24	1,55
Négligence médicale (incluant la négligence de soins dentaires)	727	48	6,57 %	633	821
Incidence pour 1000 enfants	0,47	0,03		0,41	0,53
Défaut de soins pour un traitement psychologique et/ou psychiatrique	235	15	6,22 %	206	264
Incidence pour 1000 enfants	0,15	0,01		0,13	0,17
Abandon	176	15	8,69 %	146	206
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,09	0,13
Négligence éducative	1 292	63	4,88 %	1 169	1416
Incidence pour 1000 enfants	0,83	0,04		0,75	0,91
Terroriser, menace de violence, intimidation	578	33	5,77 %	513	644
Incidence pour 1000 enfants	0,37	0,02		0,33	0,42
Violence verbale, dépréciation, rejet	1 616	70	4,32 %	1 479	1753
Incidence pour 1000 enfants	1,04	0,05		0,95	1,13
Isolement, confinement	114	11	9,47 %	93	135
Incidence pour 1000 enfants	0,07	0,01		0,06	0,09
Soutien ou affection insuffisants	372	23	6,20 %	327	417
Incidence pour 1000 enfants	0,24	0,01		0,21	0,27
Exploitation, comportement(s) malsain(s) ou corrupteur(s)	108	12	11,52 %	84	132
Incidence pour 1000 enfants	0,07	0,01		0,05	0,09
Exposition directe à la violence physique	2 261	87	3,85 %	2 091	2432
Incidence pour 1000 enfants	1,46	0,06		1,35	1,57

Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Exposition à la violence physique autre que conjugale	269	23	8,48 %	224	313
Incidence pour 1000 enfants	0,17	0,01		0,14	0,20
Exposition directe à la violence physique	2 239	87	3,89 %	2 068	2 410
Incidence pour 1000 enfants	1,45	0,06		1,34	1,56
Exposition indirecte à la violence physique	826	57	6,95 %	713	938
Incidence pour 1000 enfants	0,53	0,04		0,46	0,61
Exposition à la violence psychologique	1 894	99	5,24 %	1 700	2 089
Incidence pour 1000 enfants	1,22	0,06		1,10	1,35
Comportement(s) autodestructeur(s)	469	20	4,18 %	430	507
Incidence pour 1000 enfants	0,30	0,01		0,28	0,33
Violence envers les autres	1 382	43	3,15 %	1 297	1 467
Incidence pour 1000 enfants	0,89	0,03		0,84	0,95
Fréquentations à risque	650	34	5,29 %	582	717
Incidence pour 1000 enfants	0,42	0,02		0,38	0,46
Consommation problématique de psychotropes	1 438	60	4,19 %	1 320	1 557
Incidence pour 1000 enfants	0,93	0,04		0,85	1,00
Fugue (une seule fois)	94	8	8,53 %	79	110
Incidence pour 1000 enfants	0,06	0,01		0,05	0,07
Fugues (plus d'une fois)	382	26	6,89 %	331	434
Incidence pour 1000 enfants	0,25	0,02		0,21	0,28
Problèmes relationnels avec les parents/autorité	2 022	65	3,23 %	1 894	2 150
Incidence pour 1000 enfants	1,31	0,04		1,22	1,39
Problèmes de comportement en milieu scolaire	627	29	4,62 %	570	684
Incidence pour 1000 enfants	0,40	0,02		0,37	0,44
Absentéisme scolaire	806	39	4,79 %	730	882
Incidence pour 1000 enfants	0,52	0,02		0,47	0,57

Catégorie et sous-catégorie d'incident fondé parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Atteinte aux biens matériels	151	10	6,87 %	131	172
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,08	0,11
Autres comportements dangereux	233	12	5,07 %	210	256
Incidence pour 1000 enfants	0,15	0,01		0,14	0,17

Présence d'au moins un incident de maltraitance fondée infligée sous forme de punition parmi les enfants ayant une évaluation d'incident de maltraitance fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles	de confiance
				Inférieur	Supérieur
Non	9 162	387	4,22 %	8 403	9 921
Incidence pour 1000 enfants	5,91	0,25		5,42	6,40
Oui	3 537	198	5,58 %	3 151	3 925
Incidence pour 1000 enfants	2,28	0,13		2,03	2,53

Blessures et autres atteintes à la santé physique des enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	le confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incident sans bessure	15 255	588	3,86 %	14 102	16 408
Incidence pour 1000 enfants	9,85	0,38		9,10	10,59
Nombre d'enfants avec évaluation fondée sans blessures	16 749	626	3,74 %	15 521	17 977
Incidence pour 1000 enfants	10,81	0,40		10,02	11,60
Ecchymoses/coupures/ écorchures	1 397	59	4,24 %	1 281	1 514
Incidence pour 1000 enfants	0,90	0,04		0,83	0,98
Brûlures	77	8	8	61	93
Incidence pour 1000 enfants	0,05	0,01		0,04	0,06
Fractures	96	8	8,31 %	81	112
Incidence pour 1000 enfants	0,06	0,01		0,05	0,07
Traumatisme crânien	38	4	11,37 %	29	46

Blessures et autres atteintes à la santé physique des enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
			ue variation	Inférieur	Supérieur
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03
Autres problèmes de santé	439	19	4,37 %	401	476
Incidence pour 1000 enfants	0,28	0,01		0,26	0,31
Au moins un type de blessure physique	2 380	105	4,40 %	2 175	2 587
Incidence pour 1000 enfants	1,54	0,07		1,40	1,67

Soins médicaux requis chez les enfants ayant une évaluation fondée avec blessures au Québec en 2008

Variables	Estimations	<i>U</i> 1	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Blessures sans soins médicaux requis	1 277	53	4,11 %	1 174	1 380
Incidence pour 1000 enfants	0,82	0,03		0,76	0,89
Blessures avec soins médicaux requis	611	27	4,45 %	558	664
Incidence pour 1000 enfants	0,39	0,02		0,36	0,43
Blessures et besoin de soin inconnu	491	76	15,48 %	342	640
Incidence pour 1000 enfants	0,32	0,05		0,22	0,41

Présence de séquelles psychologiques parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008

Variables	V I	Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	10 953	458	4,19 %	10 053	11 851
Incidence pour 1000 enfants	7,07	0,30		6,49	7,65
Avec séquelles psychologiques	5 045	429	8,51 %	4 202	5 886
Incidence pour 1000 enfants	3,26	0,28		2,71	3,80

Soins thérapeutiques requis pour les enfants ayant une évaluation fondée avec séquelles psychologiques au Québec en 2008

Variables		Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Séquelles sans soins requis	2 147	75	3,47 %	2 001	2 293
Incidence pour 1000 enfants	1,39	0,05		1,29	1,48
Séquelles avec soins requis	2 888	140	4,86 %	2 613	3 163
Incidence pour 1000 enfants	1,86	0,09		1,69	2,04
Séquelles et besoin de soin inconnu	10	3	25,00 %	5	15
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,00	0,01

Chronicité des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation fondée au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Seulement un ou des incident(s) isolé(s	3 617	178	4,92 %	3 268	3 966
Incidence pour 1000 enfants	2,33	0,11		2,11	2,56
Au moins une catégorie avec incidents multiples	12 567	467	3,71 %	11 656	13 486
Incidence pour 1000 enfants	8,11	0,30		7,52	8,71
Inconnu	1 450	154	10,63 %	1 146	1 750
Incidence pour 1000 enfants	0,94	0,10		0,74	1,13

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus phyique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	2 931	158	5,37 %	2 622	3240
Incidence pour 1000 enfants	1,89	0,10		1,69	2,09
Blessures physiques, aucun soin médical requis	1 028	45	4,38 %	940	1 116
Incidence pour 1000 enfants	0,66	0,03		0,61	0,72
Blessures physiques, soins médicaux requis	254	10	3,98 %	235	274
Incidence pour 1000 enfants	0,16	0,01		0,15	0,18
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	109	18	16,09 %	75	144

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus phyique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incidence pour 1000 enfants	0,07	0,01		0,05	0,09

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus sexuel au Québec en 2008

Variables	Estimations	ations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	1 100	47	4,27 %	1 008	1192
Incidence pour 1000 enfants	0,71	0,03		0,65	0,77
Blessures physiques, aucun soin médical requis	39	4	11,20 %	31	48
Incidence pour 1000 enfants	0,03	0,00		0,02	0,03
Blessures physiques, soins médicaux requis	46	4	9,70 %	37	55
Incidence pour 1000 enfants	0,03	0,00		0,02	0,04
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	19	3	17,12 %	12	25
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,01	0,02

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour négligence au Québec en 2008

Variables	Estimations	ons Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	4 615	196	4,25 %	4 231	4 999
Incidence pour 1000 enfants	2,98	0,13		2,73	3,23
Blessures physiques, aucun soin médical requis	135	9	6,41 %	118	152
Incidence pour 1000 enfants	0,09	0,01		0,08	0,10
Blessures physiques, soins médicaux requis	162	13	8,29 %	136	189
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,09	0,12
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	307	59	19,19 %	191	422
Incidence pour 1000 enfants	0,20	0,04		0,12	0,27

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour mauvais traitements psychologique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	2 484	106	4,25 %	2 277	2 691
Incidence pour 1000 enfants	1,60	0,07		1,47	1,74
Blessures physiques, aucun soin médical requis	153	11	6,96 %	132	174
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,09	0,11
Blessures physiques, soins médicaux requis	9	2	25,00 %	5	14
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,00	0,01
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	67	15	22,18 %	38	96
Incidence pour 1000 enfants	0,04	0,01		0,02	0,06

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations	. 1	Coefficients	Intervalles	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Aucune blessure physique	3 635	160	4,41 %	3 321	3 949	
Incidence pour 1000 enfants	2,35	0,10		2,14	2,55	
Blessures physiques, aucun soin médical requis	148	10	6,96 %	128	168	
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,08	0,11	
Blessures physiques, soins médicaux requis	92	8	9,18 %	76	109	
Incidence pour 1000 enfants	0,06	0,01		0,05	0,07	
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	142	25	17,68 %	93	192	
Incidence pour 1000 enfants	0,09	0,02		0,06	0,12	

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	4 257	120	2,81 %	4 022	4 491
Incidence pour 1000 enfants	2,75	0,08		2,60	2,90

Blessures et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations		Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Blessures physiques, aucun soin médical requis	177	10	5,74 %	157	197
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,10	0,13
Blessures physiques, soins médicaux requis	182	9	5,11 %	164	201
Incidence pour 1000 enfants	0,12	0,01		0,11	0,13
Blessures physiques; besoin de soins inconnu	84	7	8,95 %	69	98
Incidence pour 1000 enfants	0,05	0,00		0,04	0,06

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus physique au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	2 810	145	5,14 %	2 527	3 093
Incidence pour 1000 enfants	1,81	0,09		1,63	2,00
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	830	43	5,13 %	747	914
Incidence pour 1000 enfants	0,54	0,03		0,48	0,59
Séquelles psychologiques, traitement requis	507	35	6,99 %	437	576
Incidence pour 1000 enfants	0,33	0,02		0,28	0,37

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus sexuel au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur typ	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	552	22	4,00 %	508	595
Incidence pour 1000 enfants	0,36	0,01		0,33	0,38
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	99	11	11,28 %	77	120
Incidence pour 1000 enfants	0,06	0,01		0,05	0,08

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus sexuel au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type		Intervalles	les de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Séquelles psychologiques, traitement requis	507	27	5,42 %	453	561	
Incidence pour 1000 enfants	0,33	0,02		0,29	0,36	

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour négligence au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	3 457	179	5,16 %	3 107	3 807
Incidence pour 1000 enfants	2,23	0,12		2,01	2,46
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	623	23	3,63 %	578	667
Incidence pour 1000 enfants	0,40	0,01		0,37	0,43
Séquelles psychologiques, traitement requis	371	21	5,66 %	329	412
Incidence pour 1000 enfants	0,24	0,01	•	0,21	0,27

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour mauvais traitements psychologique au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	1 409	64	4,53 %	1 284	1 535
Incidence pour 1000 enfants	0,91	0,04		0,83	0,99
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	478	19	4,07 %	439	516
Incidence pour 1000 enfants	0,31	0,01		0,28	0,33
Séquelles psychologiques, traitement requis	600	37	6,15 %	527	672
Incidence pour 1000 enfants	0,39	0,02		0,34	0,43

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	2 585	128	4,94 %	2 335	2 836
Incidence pour 1000 enfants	1,67	0,08		1,51	1,83
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	513	21	4,01 %	473	554
Incidence pour 1000 enfants	0,33	0,01		0,31	0,36
Séquelles psychologiques, traitement requis	458	39	8,49 %	382	534
Incidence pour 1000 enfants	0,30	0,03		0,25	0,34

Séquelles psychologiques et traitement requis parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	2 358	76	3,24 %	2 208	2 507
Incidence pour 1000 enfants	1,52	0,05		1,43	1,62
Séquelles psychologiques, aucun traitement requis	491	23	4,71 %	446	537
Incidence pour 1000 enfants	0,32	0,01		0,29	0,35
Séquelles psychologiques, traitement requis	1 354	61	4,51 %	1 234	1 474
Incidence pour 1000 enfants	0,87	0,04		0,80	0,95

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus physique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Incidents isolés	1 530	85	5,56 %	1 363	1 697
Incidence pour 1000 enfants	0,99	0,05		0,88	1,10
Au moins une situation avec incidents multiples	2 644	121	4,57 %	2 407	2 881
Incidence pour 1000 enfants	1,71	0,08		1,55	1,86

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus sexuel au Québec en 2008

Variables	V 1	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incidents isolés	488	24	4,87 %	441	534
Incidence pour 1000 enfants	0,31	0,02		0,28	0,34
Au moins une situation avec incidents multiples	677	34	4,96 %	612	743
Incidence pour 1000 enfants	0,44	0,02		0,39	0,48

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour négligence au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Incidents isolés	646	59	9,08 %	531	761
Incidence pour 1000 enfants	0,42	0,04		0,34	0,49
Au moins une situation avec incidents multiples	3 800	160	4,20 %	3 487	4 113
Incidence pour 1000 enfants	2,45	0,10		2,25	2,66

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour mauvais traitements psychologique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	r type Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
				Inférieur	Supérieur	
Incidents isolés	320	20	6,16 %	281	359	
Incidence pour 1000 enfants	0,21	0,01		0,18	0,23	
Au moins une situation avec incidents multiples	2 090	85	4,06 %	1 923	2 256	
Incidence pour 1000 enfants	1,35	0,05		1,24	1,46	

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incidents isolés	664	37	5,57 %	592	736
Incidence pour 1000 enfants	0,43	0,02		0,38	0,48

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations	ations Erreur type Coefficients de variation	Intervalles de confiar	de confiance	
			Inférieur	Supérieur	
Au moins une situation avec incidents multiples	2 912	128	4,39 %	2 661	3 162
Incidence pour 1000 enfants	1,88	0,08		1,72	2,04

Durée des incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles	lles de confiance	
			ue variation	Inférieur	Supérieur	
Incidents isolés	304	13	4,39 %	278	330	
Incidence pour 1000 enfants	0,20	0,01		0,18	0,21	
Au moins une situation avec incidents multiples	4 176	128	3,06 %	3926	4 427	
Incidence pour 1000 enfants	2,70	0,08		2,53	2,86	

CHAPITRE 5

Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucun placement	14 003	559	3,99 %	12 908	15 098
Incidence pour 1000 enfants	9,04	0,36		8,33	9,75
Placé en famille d'accueil ou autre milieu de type familial	1 559	54	3,48 %	1 453	1 665
Incidence pour 1000 enfants	1,01	0,03		0,94	1,07
Placé en centre de réadaptation ou foyer de groupe	1 196	61	5,08 %	1 077	1 315
Incidence pour 1000 enfants	0,77	0,04		0,70	0,85
Confié à une personne significative	572	28	4,97 %	516	628
Incidence pour 1000 enfants	0,37	0,02		0,33	0,41
Placé milieu non spécifié	255	14	5,35 %	228	282

Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles d	le confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Incidence pour 1000 enfants	0,16	0,01		0,15	0,18	

Judiciarisation des services chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles d Inférieur	le confiance	
			de variation		Supérieur	
Non	13 130	555	4,23 %	12 042	14 218	
Incidence pour 1000 enfants	8,48	0,36		7,77	9,18	
Oui	4 447	157	3,53 %	4 139	4 755	
Incidence pour 1000 enfants	2,87	0,10		2,67	3,07	

Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune évaluation antérieure	10 245	438	4,28 %	9 386	11 104
Incidence pour 1000 enfants	6,61	0,28		6,06	7,17
Une seule évaluation antérieure	4 112	162	3,94 %	3 794	4 430
Incidence pour 1000 enfants	2,65	0,10		2,45	2,86
Deux évaluations antérieures	1 725	56	3,22 %	1 616	1 834
Incidence pour 1000 enfants	1,11	0,04		1,04	1,18
Trois évaluations antérieures	892	37	4,20 %	819	965
Incidence pour 1000 enfants	0,58	0,02		0,53	0,62
Quatre évaluations antérieures ou plus	661	31	4,73 %	600	722
Incidence pour 1000 enfants	0,43	0,02		0,39	0,47

Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune intervention policière	13 333	494	3,71 %	12 364	14 302
Incidence pour 1000 enfants	8,61	0,32		7,98	9,23
Enquête en cours	1 719	82	4,78 %	1 558	1 880
Incidence pour 1000 enfants	1,11	0,05		1,01	1,21
Enquête complétée sans accusation	1 563	68	4,37 %	1 429	1 697
Incidence pour 1000 enfants	1,01	0,04		0,92	1,10
Accusations portées	1 020	53	5,19 %	916	1 124
Incidence pour 1000 enfants	0,66	0,03		0,59	0,73

Intervention policière liée à de la violence conjugale parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune intervention policière	14 304	529	3,70 %	13 267	15 341
Incidence pour 1000 enfants	9,23	0,34		8,56	9,90
Enquête en cours	576	31	5,36 %	515	637
Incidence pour 1000 enfants	0,37	0,02		0,33	0,41
Enquête complétée sans accusation	637	39	6,08 %	561	713
Incidence pour 1000 enfants	0,41	0,03		0,36	0,46
Accusations portées	1 032	58	5,63 %	918	1 146
Incidence pour 1000 enfants	0,67	0,04		0,59	0,74

CHAPITRE 6

Âge et sexe des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008									
Variables	Estimations	Estimations Erreur type		Intervalles de confiance					
			de variation	Inférieur	Supérieur				
0 - 17 ans	17 635	660	3,74 %	16 343	18 931				
Incidence pour 1000 enfants	11,38	0,43		10,55	12,22				

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Filles	8 345	329	3,94 %	7702	8 992
Incidence pour 1000 enfants	11,00	0,43		10,16	11,86
Garçons	9 290	335	3,61 %	8631	9 947
Incidence pour 1000 enfants	11,75	0,42		10,91	12,58
0 - 2 ans					
Filles	1 096	61	5,56 %	978	1 216
Incidence pour 1000 enfants	9,92	0,55		8,85	11,01
Garçons	989	50	5,10 %	889	1 087
Incidence pour 1000 enfants	8,57	0,44		7,70	9,41
3 - 5 ans					
Filles	1 032	53	5,14 %	929	1 137
Incidence pour 1000 enfants	9,37	0,48		8,44	10,33
Garçons	1217	54	4,47 %	1 109	1 323
Incidence pour 1000 enfants	10,59	0,47		9,65	11,51
6 - 11 ans					
Filles	2 617	111	4,25 %	2 400	2 836
Incidence pour 1000 enfants	10,52	0,45		9,65	11,40
Garçons	3 089	127	4,12 %	2 840	3 340
Incidence pour 1000 enfants	11,96	0,49		10,99	12,93
12 - 17 ans					
Filles	3 600	127	3,52 %	3 351	3 847
Incidence pour 1000 enfants	12,45	0,44		11,59	13,31
Garçons	3 995	133	3,34 %	3 733	4 257
Incidence pour 1000 enfants	13,22	0,44		12,36	14,09

$\hat{A}ge$ et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus physique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
0 - 17 ans					
Filles	1 925	94	4,88 %	1 741	2 109
Incidence pour 1000 enfants	2,54	0,12		2,30	2,78
Garçons	2 397	124	5,16 %	2 155	2 640

$\hat{A}ge$ et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus physique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Incidence pour 1000 enfants	3,03	0,16		2,72	3,34	
0 - 2 ans						
Filles	116	9	7,95 %	98	134	
Incidence pour 1000 enfants	1,05	0,08		0,88	1,21	
Garçons	161	12	7,61 %	137	185	
Incidence pour 1000 enfants	1,40	0,11		1,19	1,60	
3 - 5 ans						
Filles	201	14	6,77 %	175	228	
Incidence pour 1000 enfants	1,83	0,12		1,59	2,07	
Garçons	367	19	5,18 %	330	405	
Incidence pour 1000 enfants	3,20	0,17		2,87	3,52	
6 - 11 ans						
Filles	714	41	5,79 %	633	795	
Incidence pour 1000 enfants	2,87	0,17		2,54	3,19	
Garçons	1 099	61	5,57 %	979	1 219	
Incidence pour 1000 enfants	4,25	0,24		3,79	4,72	
12 - 17 ans						
Filles	895	46	5,13 %	805	985	
Incidence pour 1000 enfants	3,09	0,16		2,78	3,41	
Garçons	770	47	6,05 %	679	861	
Incidence pour 1000 enfants	2,55	0,15		2,25	2,85	

Variables	Estimations Erreur	Erreur type	Coefficients		
			de variation	Inférieur	Supérieur
0 - 17 ans					
Filles	880	38	4,32 %	806	955
Incidence pour 1000 enfants	1,16	0,05		1,06	1,26
Garçons	324	17	5,35 %	290	357
Incidence pour 1000 enfants	0,41	0,02		0,37	0,45
0 - 2 ans					
Filles	17	3	17,48 %	11	23

Âge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour abus sexuel au Québec en 2008								
Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance				
			de variation	Inférieur	Supérieur			
Incidence pour 1000 enfants	0,16	0,03		0,10	0,21			
Garçons	6	1	25,00 %	3	9			
Incidence pour 1000 enfants	0,05	0,01		0,03	0,07			
3 - 5 ans								
Filles	123	8	6,64 %	107	139			
Incidence pour 1000 enfants	1,12	0,07		0,97	1,26			
Garçons	81	7	9,09 %	67	96			
Incidence pour 1000 enfants	0,71	0,06		0,58	0,83			
6 - 11 ans								
Filles	309	20	6,34 %	271	348			
Incidence pour 1000 enfants	1,24	0,08		1,09	1,40			
Garçons	135	13	9,50 %	110	160			
Incidence pour 1000 enfants	0,52	0,05		0,42	0,62			
12 - 17 ans								
Filles	431	23	5,28 %	386	476			
Incidence pour 1000 enfants	1,49	0,08		1,34	1,64			
Garçons	102	9	8,41 %	85	119			
Incidence pour 1000 enfants	0,34	0,03		0,28	0,39			

Âge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour négligence au Québec en 2008								
Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance				
			de variation	Inférieur	Supérieur			
0 - 17 ans								
Filles	2 451	119	4,86 %	2 218	2 685			
Incidence pour 1000 enfants	3,23	0,16		2,92	3,54			
Garçons	2 767	115	4,16 %	2 542	2 993			
Incidence pour 1000 enfants	3,50	0,15		3,21	3,78			
0 - 2 ans								
Filles	617	45	7,25 %	530	705			
Incidence pour 1000 enfants	5,59	0,41		4,80	6,38			
Garçons	538	29	5,35 %	481	594			
Incidence pour 1000 enfants	4,66	0,25		4,17	5,15			

Âge et sexe des enfants ayan Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	=	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
3 - 5 ans					
Filles	278	16	5,88 %	246	310
Incidence pour 1000 enfants	2,53	0,15		2,24	2,82
Garçons	394	26	6,57 %	344	445
Incidence pour 1000 enfants	3,43	0,23		2,99	3,87
6 - 11 ans					
Filles	868	46	5,30 %	778	958
Incidence pour 1000 enfants	3,49	0,18		3,13	3,85
Garçons	1 061	47	4,47 %	968	1 154
Incidence pour 1000 enfants	4,11	0,18		3,75	4,47
12 - 17 ans					
Filles	688	29	4,15 %	632	744
Incidence pour 1000 enfants	2,38	0,10		2,19	2,57
Garçons	774	33	4,28 %	709	838
Incidence pour 1000 enfants	2,56	0,11		2,35	2,78

$\hat{A}ge$ et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour mauvais traitements psychologique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	de confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
0 - 17 ans					
Filles	1 319	64	4,87 %	1 193	1 445
Incidence pour 1000 enfants	1,74	0,08		1,57	1,91
Garçons	1 394	60	4,31 %	1 276	1 512
Incidence pour 1000 enfants	1,76	0,08		1,61	1,91
0 - 2 ans					
Filles	91	10	10,96 %	72	111
Incidence pour 1000 enfants	0,83	0,09		0,65	1,00
Garçons	125	12	9,93 %	101	149
Incidence pour 1000 enfants	1,08	0,11		0,87	1,29
3 - 5 ans					
Filles	157	10	6,39 %	138	177
Incidence pour 1000 enfants	1,43	0,09		1,25	1,61

 \hat{A} ge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour mauvais traitements psychologique au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	le confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Garçons	166	13	7,97 %	140	192
Incidence pour 1000 enfants	1,45	0,12		1,22	1,67
6 - 11 ans					
Filles	470	28	5,89 %	416	524
Incidence pour 1000 enfants	1,89	0,11		1,67	2,11
Garçons	525	24	4,49 %	479	572
Incidence pour 1000 enfants	2,03	0,09		1,85	2,21
12 - 17 ans					
Filles	601	28	4,61 %	546	655
Incidence pour 1000 enfants	2,08	0,10		1,89	2,27
Garçons	578	28	4,85 %	523	633
Incidence pour 1000 enfants	1,91	0,09		1,73	2,09

 \hat{A} ge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	de confiance
	de variation	de variation	Inférieur	Supérieur	
0 - 17 ans					
Filles	2 078	88	4,23 %	1 906	2 250
Incidence pour 1000 enfants	2,74	0,12		2,51	2,97
Garçons	1 940	95	4,90 %	1 753	2 126
Incidence pour 1000 enfants	2,45	0,12		2,22	2,69
0 - 2 ans					
Filles	508	26	5,21 %	456	560
Incidence pour 1000 enfants	4,60	0,24		4,13	5,07
Garçons	414	22	5,41 %	370	458
Incidence pour 1000 enfants	3,59	0,19		3,21	3,97
3 - 5 ans					
Filles	461	30	6,61 %	401	521
Incidence pour 1000 enfants	4,19	0,28		3,64	4,73
Garçons	427	26	6,04 %	377	478
Incidence pour 1000 enfants	3,72	0,22		3,28	4,16

\hat{A} ge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour exposition à la violence conjugale au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
6 - 11 ans					
Filles	697	29	4,11 %	641	754
Incidence pour 1000 enfants	2,80	0,12		2,58	3,03
Garçons	767	39	5,08 %	691	844
Incidence pour 1000 enfants	2,97	0,15		2,67	3,27
12 - 17 ans					
Filles	412	19	4,67 %	374	450
Incidence pour 1000 enfants	1,43	0,07		1,29	1,56
Garçons	331	19	5,76 %	293	368
Incidence pour 1000 enfants	1,09	0,06		0,97	1,22

\hat{A} ge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
0 - 17 ans						
Incidence pour 1000 enfants	1 791	59	3,28 %	1 675	1 906	
Filles	2,36	0,08		2,21	2,51	
Incidence pour 1000 enfants	2 909	83	2,85 %	2 747	3 071	
Garçons	3,68	0,10		3,47	3,88	
Incidence pour 1000 enfants						
0 - 2 ans	0					
Filles						
Incidence pour 1000 enfants	0					
Garçons	-					
Incidence pour 1000 enfants						
3 - 5 ans	0					
Filles						
Incidence pour 1000 enfants	18	3	17,11 %	12	25	
Garçons	0,16	0,03		0,11	0,21	
Incidence pour 1000 enfants	-					

\hat{A} ge et sexe des enfants ayant une évaluation d'incident fondé pour trouble de comportements sérieux au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
6 - 11 ans	167	12	7,43 %	143	192
Filles	0,67	0,05		0,58	0,77
Incidence pour 1000 enfants	363	16	4,32 %	333	394
Garçons	1,41	0,06		1,29	1,53
Incidence pour 1000 enfants	-				•
12 - 17 ans	1 623	99	6,09 %	1 429	1 817
Filles	5,61	0,34		4,94	6,28
Incidence pour 1000 enfants	2 527	550	21,75 %	1 450	3 604
Garçons	8,37	1,82		4,80	11,93
Incidence pour 1000 enfants					

Difficultés de fonctionnement notées chez les enfant ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune difficulté de					
fonctionnement	6 580	312	4,74 %	5 970	7 192
Dépression/anxiété/isolement	4 620	156	3,37 %	4 315	4 926
Pensées suicidaires	1 807	62	3,43 %	1 686	1 929
Comportements autodestructeurs	4 424	162	3,66 %	4 107	4 741
Déficit de l'attention/trouble de l'hyperactivité avec déficit de l'attention	2 174	77	3,54 %	2 023	2 325
Problèmes d'attachement	2 684	107	3,99 %	2 474	2 894
Agressivité	2 771	94	3,40 %	2 587	2 956
Fugue (multiples incidents)	1 307	61	4,70 %	1 187	1 427
Comportements sexuels inappropriés	1 709	65	3,78 %	1 583	1 836
Démêlés avec la justice – LSJPA	982	39	4,00 %	905	1 060
Déficience intellectuelle/trouble du développement	913	53	5,85 %	808	1 018

Difficultés de fonctionnement notées chez les enfant ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incapacité d'atteindre les jalons du développement	2 304	113	4,89 %	2 083	2 525
Difficultés scolaires	6 435	226	3,51 %	5 993	6 878
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF)	233	11	4,79 %	211	255
Tests de toxicologie positifs à la naissance	246	22	8,76 %	204	288
Déficience physique	279	18	6,30 %	245	314
Alcoolisme	404	16	4,07 %	372	437
Toxicomanie/inhalation de solvants	2 184	73	3,33 %	2 041	2 326
Autres problèmes de fonctionnement	1 816	78	4,27 %	1 664	1 968
Au moins une difficulté de fonctionnement chez l'enfant	11 054	379	3,43 %	10 310	11 798

Ascendance autochtone des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008								
Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	de confiance			
			de variation	Inférieur	Supérieur			
Premières nations, Indiens inscrits	482	47	9,83 %	389	575			
Premières nations, Indiens non inscrits	18	3	18,06 %	12	24			
Métis	44	7	16,59 %	30	58			
Inuits	28	4	13,94 %	20	36			
Autres ascendances autochtones	84	8	9,34 %	69	99			
Sous-total : tous les Autochtones	656	54	8,21 %	550	762			
Non Autochtones	16 979	678	4,00 %	15 649	18 309			

$\hat{A}ge$ et sexe de la principale figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
<16 ans					
Femme	0				
Homme	0				
16-18 ans					
Femme	49	5	10,13 %	39	59
Homme	0				
19-21 ans					
Femme	323	14	4,35 %	295	351
Homme	10	3	25,00 %	5	15
22-30 ans					
Femme	3 113	132	4,25 %	2 854	3 372
Homme	293	18	6,24 %	257	329
31-40 ans					
Femme	5988	245	4,09 %	5 508	6 468
Homme	1 265	49	3,88 %	1 169	1 361
41-50 ans					
Femme	2 951	138	4,66 %	2 681	3 221
Homme	1 278	58	4,53 %	1 165	1 391
51-60 ans					
Femme	358	31	8,63 %	297	419
Homme	291	10	3,45 %	271	311
> 60 ans					
Femme	63	6	8,97 %	52	74
Homme	38	7	19,60 %	23	53
Total					
Femme	12 844	532	4,14 %	11 801	13 887
Homme	3 175	119	3,76 %	2 941	3 409

Relation entre l'enfant évalué et la principale figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Mère biologique	12 699	492	3,87 %	11 736	13662
Père biologique	4 164	142	3,42 %	3 885	4 443
Conjoint(e) du parent	51	5	10,45 %	41	61
Parent d'accueil	217	15	6,69 %	189	245
Parent adoptif	0				
Grands-parents	237	12	5,01 %	214	260
Autre	239	19	8,10 %	201	277

Difficultés de fonctionnement notées chez à la principale personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Aucune difficulté de						
fonctionnement	5 713	226	3,96 %	5 270	6 156	
Alcoolisme	2 046	61	3,01 %	1 925	2 166	
Toxicomanie/inhalation de solvants	3 038	109	3,60 %	2 823	3 252	
Déficience intellectuelle	618	23	3,67 %	573	662	
Problèmes de santé mentale	3 735	128	3,43 %	3 484	3 986	
Problèmes de santé physique	1 928	73	3,81 %	1 785	2 072	
Manque de soutien social	6 042	263	4,35 %	5 527	6 557	
Victime de violence familiale	4 576	188	4,11 %	4 208	4 945	
Auteur de violence familiale	2 146	93	4,33 %	1 964	2 328	
A déjà vécu dans une famille d'accueil / foyer de groupe	1 733	73	4,19 %	1 591	1 875	
Au moins une difficulté de fonctionnement	11 895	445	3,74 %	11 023	12 767	

 \hat{A} ge et sexe de la seconde figure parentale des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
<16 ans					
Femme	0				
Homme	0				
16-18 ans					
Femme	29	5	17,99 %	19	39
Homme	8	2	25,00 %	4	12
19-21 ans					
Femme	36	6	15,30 %	25	47
Homme	135	8	6,12 %	119	151
22-30 ans					
Femme	364	19	5,19 %	327	401
Homme	1 334	65	4,88 %	1 206	1 462
31-40 ans					
Femme	852	47	5,56 %	759	945
Homme	2 504	108	4,32 %	2 292	2 716
41-50 ans					
Femme	461	25	5,46 %	412	510
Homme	2 026	99	4,88 %	1 832	2 220
51-60 ans					
Femme	134	12	8,70 %	111	157
Homme	424	37	8,69 %	352	496
> 60 ans					
Femme	59	8	13,30 %	44	74
Homme	201	11	5,45 %	180	222
Total					
Femme	1 935	91	4,69 %	1 757	2 113
Homme	6 633	288	4,35 %	6 068	7 198

Relation entre l'enfant évalué et la seconde figure parentale parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Mère biologique	1 548	68	4,37 %	1 415	1 681
Père biologique	5 096	203	3,98 %	4 698	5 494
Conjoint(e) du parent	2 397	116	4,83 %	2 170	2 624
Parent d'accueil	99	10	10,28 %	79	119
Parent adoptif	0				
Grands-parents	241	11	4,57 %	219	263
Autre	149	20	13,56 %	109	189

Difficultés de fonctionnement notées chez la deuxième personne s'occupant de l'enfant parmi les enfants ayant au moins un fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune difficulté de					
fonctionnement	3 789	152	4,01 %	3 492	4 086
Alcoolisme	1 652	58	3,50 %	1 539	1 765
Toxicomanie/inhalation de solvants	1 962	79	4,00 %	1 808	2 116
Déficience intellectuelle	295	20	6,89 %	255	335
Problèmes de santé mentale	1 034	41	3,99 %	953	1 115
Problèmes de santé physique	602	24	4,01 %	555	649
Manque de soutien social	2 525	176	6,97 %	2 180	2 870
Victime de violence familiale	1287	63	4,88 %	1 164	1 410
Auteur de violence familiale	2 650	123	4,64 %	2 409	2 891
A déjà vécu dans une famille d'accueil / foyer de groupe	773	42	5,49 %	690	856
Au moins une difficulté de fonctionnement	5 740	234	4,08 %	5 281	6 199

Variables	-	Erreur type	oins un incident fondé au Q rreur type Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Les deux parents biologiques	6 585	258	3,92 %	6 079	7 091
Un parent biologique avec un partenaire	2 430	113	4,67 %	2 208	2 652
Un parent biologique seul	7 672	273	3,56 %	7 136	8 208
Autre composition	920	49	5,37 %	823	1 017

Composition des ménages des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008								
Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance					
			de variation	Inférieur	Supérieur			
Deux figures parentales cohabitantes	9 529	380	3,99 %	8 784	10 274			
Une seule figure parentale cohabitante	8 078	291	3,60 %	7 507	8 649			
Aucune figure parentale cohabitante	28	4	13,46 %	21	35			

Nombre d'enfants cohabitant avec les enfants évalués ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucun autre enfant cohabitant	6 306	243	3,85 %	5 830	6 782
Un seul enfant	5 654	225	3,98 %	5 213	6 095
Deux enfants	3 259	130	3,97 %	3 005	3 513
Trois enfants	1 569	136	8,69 %	1 302	1 836
Quatre enfants	600	30	5,07 %	540	660
Cinq enfants	247	16	6,48 %	216	278

Source de revenus des ménages dans lesquels vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables		Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Emploi à temps plein	8 725	347	3,98 %	8044	9 406
Temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	967	49	5,09 %	870	1 064
Aide sociale/assurance- emploi/autres prestations	6 274	238	3,80 %	5 807	6741
Inconnue	880	42	4,74 %	798	962
Aucune	761	35	4,57 %	693	829

Type de logement dans lesquels habitent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur	Erreur type		Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Logement appartenant aux occupants	5 919	220	3,72 %	5 488	6 350
Logement locatif	10 021	493	4,92 %	9 055	10 987
Logement public	702	32	4,56 %	639	765
Logement de bande	128	15	11,81 %	98	158
Refuge/hôtel	48	6	12,03 %	37	59
Autre	277	12	4,19 %	254	300
Inconnu	539	30	5,62 %	480	598

Déménagement de la famille dans les 12 mois qui précèdent l'évaluation parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucun déménagement	10 415	374	3,60 %	9 681	11 149
Un déménagement	3 747	156	4,17 %	3 441	4 053
Au moins deux déménagements	2 173	85	3,93 %	2 005	2 341
Inconnue	1 299	85	6,55 %	1 132	1 466

Présence de dangers dans le logement des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune exposition à des dangers dans le logement	15 113	577	3,82 %	13 982	16 244
Armes accessibles	229	16	6,94 %	198	260
Drogues ou accessoires facilitant la consommation de drogues accessibles	1 471	57	3,86 %	1 360	1 582
Production/trafic de drogues dans le logement	215	12	5,77 %	191	239
Produits chimiques ou solvants utilisés dans la production de drogues	55	7	11,91 %	42	68
Autres risques de blessures dans le logement	772	49	6,38 %	676	869
Autres dangers pour la santé dans le logement	685	40	5,82 %	607	763
Au moins un danger dans le logement	2 522	99	3,92 %	2328	2 716

Surpeuplement du logement dans lequel vivent les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type		Intervalles d	le confiance	
		de variation	Inférieur	Supérieur		
Non	16 157	600	3,72 %	14 980	17334	
Oui	1 182	50	4,20 %	1 085	1 279	
Inconnu	296	27	9,11 %	243	349	

Manque régulier d'argent pour les besoins de base parmi les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables Estimatio	Estimations Erreur type		Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Non	13 590	520	3,83 %	12 571	1 4609
Oui	2 507	110	4,39 %	2 291	2 723
Inconnu	1 538	92	5,96 %	1 358	1 718

Présence d'un conflit de garde concernant les enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Non	15 226	566	3,71 %	14 117	16 335
Oui	2 070	95	4,58 %	1 884	2 256
Inconnu	339	18	5,17 %	305	373

Présence de coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Présence de coopération (au moins une figure parentale coopérative)	16 254	622	3,83 %	15 035	17 473
Aucune figure parentale ne coopère	1 304	46	3,53 %	1 214	1 394
Aucune figure parentale contactée	39	4	11,20 %	30	48
Aucune figure parentale	28	4	13,46 %	21	35

Présence de non-coopération parmi les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	0 I	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Présence de coopération (au moins une figure parentale coopérative)	2 062	82	3,95 %	1 902	2 222
Aucune figure parentale ne coopère	15 497	586	3,78 %	14 349	16 645
Aucune figure parentale contactée	39	4	11,20 %	30	48
Aucune figure parentale	28	4	13,46 %	21	35

Utilisation de la fessée comme mesure disciplinaire par les figures parentales des enfants ayant au moins un incident fondé au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	le confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Non	13 489	504	3,73 %	12 502	14 476	
Oui	2 329	113	4,86 %	2 107	2 551	
Inconnu	1 816	98	5,42 %	1 623	2 009	

CHAPITRE 7

Répartition des évaluations selon qu'il s'agisse d'une évaluation de risque, d'une évaluation pour mauvais traitement non fondés ou une évaluation pour mauvais traitements pour laquelle les faits sont fondés au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Évaluation de risque sans risque sérieux de MT futur	1 948	92	4,73 %	1 767	2 129
Incidence pour 1000 enfants	1,44	0,07		1,30	1,57
Risque sérieux de futur mauvais traitement	1 004	49	4,88 %	908	1 100
Incidence pour 1000 enfants	0,74	0,04		0,67	0,81
Mauvais traitements NON fondés	4 653	236	5,07 %	4 191	5 115
Incidence pour 1000 enfants	3,64	0,18		3,28	4,00
Mauvais traitements fondés	9 390	352	3,75 %	8 700	10 080
Incidence pour 1000 enfants	7,34	0,28		6,80	7,88

Prestations de services continus à la suite d'une évaluation sur les mauvais traitements et sur les risques de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	type Coefficients de variation	Intervalles de confiance		
				Inférieur	Supérieur	
Dossiers fermés	12 214	504	4,12 %	11 227	13 201	
Incidence pour 1000 enfants	9,55	0,39		8,78	10,32	
Dossiers ouverts	5 398	312	5,77 %	4 787	6 009	
Incidence pour 1000 enfants	4,22	0,24		3,74	4,70	

Placement durant l'évaluation de mauvais traitements et de risques de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables		Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucun placement	16 946	645	3,80 %	15 683	18 209
Incidence pour 1000 enfants	13,25	0,50		12,26	14,24
Informel (parenté)	449	22	4,84 %	406	492
Incidence pour 1000 enfants	0,35	0,02		0,32	0,38
Retrait en FA ou RTF	147	13	8,88 %	121	173
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,09	0,13

Judiciarisation des dossiers de mauvais traitements et de risques de futurs mauvais traitements envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Judiciarisation	2 343	84	3,58 %	2 178	2 508
Incidence pour 1000 enfants	1,83	0,07		1,70	1,96
Aucune judiciarisation	15 485	616	3,98 %	14 277	16 693
Incidence pour 1000 enfants	12,11	0,48		11,17	13,05

Principale catégorie de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008							
Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance			
				Inférieur	Supérieur		
Abus physique	2 339	104	4,45 %	2 135	2 543		
Incidence pour 1000 enfants	1,83	0,08		1,67	1,99		
Abus sexuel	740	33	4,41 %	676	804		
Incidence pour 1000 enfants	0,58	0,03		0,53	0,63		
Négligence	3 169	130	4,11 %	2 914	3 424		
Incidence pour 1000 enfants	2,48	0,10		2,28	2,68		
Mauvais trait. psychologiques	995	36	3,63 %	924	1 066		
Incidence pour 1000 enfants	0,78	0,03		0,72	0,83		
Exposition à la violence conjugale	2 147	94	4,39 %	1 962	2 332		
Incidence pour 1000 enfants	1,68	0,07		1,53	1,82		

Catégories uniques et multiples de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients de variation	Intervalles de confiance	
				Inférieur	Supérieur
Catégories uniques					
Abus physique	1 700	84	4,95 %	1 535	1 865
Incidence pour 1000 enfants	1,33	0,07		1,20	1,46
Abus sexuel	673	28	4,14 %	618	728
Incidence pour 1000 enfants	0,53	0,02		0,48	0,57
Négligence	2 717	112	4,13 %	2 497	2 937
Incidence pour 1000 enfants	2,12	0,09		1,95	2,30
Mauvais trait. psychologiques	740	29	3,86 %	684	796
Incidence pour 1000 enfants	0,58	0,02		0,53	0,62
Exposition à la violence conjugale	1 808	81	4,50 %	1 649	1 967
Catégories multiples					
Abus physique et abus sexuel	27	5	17,11 %	18	36
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,01	0,03
Abus physique et négligence	162	12	7,39 %	139	185
Incidence pour 1000 enfants	0,13	0,01		0,11	0,15
Abus physique et violence psychologique	241	15	6,27 %	211	271
Incidence pour 1000 enfants	0,19	0,01		0,17	0,21
Abus physique et exposition à la violence conjugale	217	13	6,06 %	191	243
Incidence pour 1000 enfants	0,17	0,01		0,15	0,19
Abus sexuel et négligence	29	3	12,01 %	22	36
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03
Abus sexuel et exposition à la violence conjugale	30	4	11,99 %	23	37
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03
Négligence et violence psychologique	174	12	7,16 %	150	198
Incidence pour 1000 enfants	0,14	0,01		0,12	0,16
Négligence et exposition à la violence conjugale	371	25	6,61 %	323	419
Incidence pour 1000 enfants	0,29	0,02		0,25	0,33

Catégories uniques et multiples de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	le confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Violence psychologique et exposition à la violence conjugale	287	16	5,45 %	256	318
Incidence pour 1000 enfants	0,22	0,01		0,20	0,25
Abus physique, négligence et violence psychologique	28	3	12,01 %	21	35
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03
Abus physique, négligence et exposition à la violence conjugale	38	5	12,42 %	29	47
Incidence pour 1000 enfants	0,03	0,00		0,02	0,04
Abus physique, violence psychologique et exposition à la violence conjugale	96	9	9,25 %	79	113
Incidence pour 1000 enfants	0,08	0,01		0,06	0,09
Négligence, violence psychologique et exposition à la violence conjugale	59	9	15,42 %	41	77
Incidence pour 1000 enfants	0,05	0,01		0,03	0,06

Nature des blessures et autres atteintes à la santé physique dans les évaluations sur les cas de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations		Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune blessure physique	8 178	321	3,92 %	7 549	8 807
Incidence pour 1000 enfants	6,40	0,25		5,90	6,89
Type de blessures physiques	6				
Ecchymoses, coupures et écorchures	616	20	3,31 %	576	656
Incidence pour 1000 enfants	0,48	0,02		0,45	0,51
Brûlures	38	4	10,01 %	30	45
Incidence pour 1000 enfants	0,03	0,00		0,02	0,04
Fractures	19	3	15,31 %	14	25
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,01	0,02
Traumatismes crâniens	10	2	22,24 %	6	15

Nature des blessures et autres atteintes à la santé physique dans les évaluations sur les cas de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,00	0,01
Autres problèmes de santé	253	14	5,67 %	225	281
Incidence pour 1000 enfants	0,20	0,01		0,18	0,22
Au moins un type de sévices physiques	920	27	2,98 %	866	974
Incidence pour 1000 enfants	0,72	0,02		0,68	0,76

Séquelles psychologiques et soins médicaux requis dans les cas de mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	le confiance
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucune séquelle psychologique	6 213	257	4,14 %	5 709	6 717
Incidence pour 1000 enfants	4,86	0,20		4,46	5,25
Séquelles psychologiques, aucun soin médical requis	1 157	37	3,21 %	1 084	1 230
Incidence pour 1000 enfants	0,90	0,03		0,85	0,96
Séquelles psychologiques, soins médicaux requis	1 039	62	6,01 %	917	1 161
Incidence pour 1000 enfants	0,81	0,05		0,72	0,91
Incidents isolés	2 451	116	4,75 %	2 223	2 679
Incidence pour 1000 enfants	1,92	0,09		1,74	2,10
Au moins une situation avec incidents multiples	6 146	241	3,92 %	5 674	6 618
Incidence pour 1000 enfants	4,81	0,19		4,44	5,18

$\hat{A}ge$ et sexe des enfants dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	v 1		Intervalles	de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
< 1an	534	30	5,58 %	476	592
Incidence pour 1000 enfants	0,42	0,02		0,37	0,46
1-3 ans	1 498	62	4,11 %	1 377	1 619
Incidence pour 1000 enfants	1,17	0,05		1,08	1,27

Âge et sexe des enfants dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
4-7 ans	2 547	94	3,68 %	2 363	2 731
Incidence pour 1000 enfants	1,99	0,07		1,85	2,14
8-11 ans	2 570	107	4,18 %	2 360	2 780
Incidence pour 1000 enfants	2,01	0,08		1,85	2,17
12-15 ans	2 242	80	3,57 %	2 085	2 399
Incidence pour 1000 enfants	1,75	0,06		1,63	1,88

Problèmes de fonctionnement chez l'enfant dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Aucun problème de fonctionnement	4 154	177	4,27 %	3 807	4 501
Incidence pour 1000 enfants	3,25	0,14		2,98	3,52
Au moins un problème de fonctionnement chez l'enfant	5 238	186	3,54 %	4 874	5 602
Incidence pour 1000 enfants	4,10	185,56		3,81	4,38
Types de problèmes de fonct	ionnement chez	z les enfants			
Dépression/anxiété/isolement	1 947	66	3,38 %	1 818	2 076
Incidence pour 1000 enfants	1,52	0,05		1,42	1,62
Pensées suicidaires	446	16	3,48 %	416	477
Incidence pour 1000 enfants	0,35	0,01		0,33	0,37
Comportements autodestructeurs	1 894	77	4,05 %	1 744	2 044
Incidence pour 1000 enfants	1,48	0,06		1,36	1,60
Déficit de l'attention (DDA/THADA)	401	22	5,45 %	358	444
Incidence pour 1000 enfants	0,31	0,02		0,28	0,35
Problèmes d'attachement	875	39	4,45 %	799	951
Incidence pour 1000 enfants	0,68	0,03		0,62	0,74
Agressivité	755	28	3,73 %	700	810
Incidence pour 1000 enfants	0,59	0,02		0,55	0,63
Fugue (multiples incidents)	144	10	6,83 %	125	164
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,10	0,13

Problèmes de fonctionnement chez l'enfant dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Comportements sexuels inappropriés	393	18	4,67 %	357	429
Incidence pour 1000 enfants	0,31	0,01		0,28	0,34
Démêlés avec la justice – LSJPA	108	7	6,49 %	94	122
Incidence pour 1000 enfants	0,08	0,01		0,07	0,10
Déficience intellectuelle/trouble du développement	443	28	6,29 %	388	498
Incidence pour 1000 enfants	0,35	0,02		0,30	0,39
Incapacité d'atteindre les jalons du développement	1 253	59	4,75 %	1 136	1 369
Incidence pour 1000 enfants	0,98	0,05		0,89	1,07
Difficultés scolaires	3 008	117	3,89 %	2 779	3 237
Incidence pour 1000 enfants	2,35	0,09		2,17	2,53
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus	169	8	4,47 %	154	184
Incidence pour 1000 enfants	0,13	0,01		0,12	0,14
Tests de toxicologie positifs à la naissance	143	13	9,10 %	117	168
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,09	0,13
Déficience physique	161	10	6,20 %	141	180
Incidence pour 1000 enfants	0,13	0,01		0,11	0,14
Alcoolisme	25	3	12,40 %	19	31
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,01	0,02
Toxicomanie/inhalation de solvants	134	8	5,82 %	119	149
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,09	0,12
Autres problèmes de fonctionnement	644	34	5,30 %	577	710
Incidence pour 1000 enfants	0,50	0,03		0,45	0,56

Relation entre la principale personne s'occupant de l'enfant et celui-ci dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	· ·	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Mère biologique	7 400	293	3,96 %	6 826	7 974
Incidence pour 1000 enfants	5,79	0,23		5,34	6,24
Père biologique	1 718	57	3,32 %	1 606	1 830
Incidence pour 1000 enfants	1,34	0,04		1,26	1,43
Conjoint(e) du parent	25	3	12,29 %	19	31
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,01	0,02
Parent d'accueil	10	2	22,24 %	6	14
Incidence pour 1000 enfants	0,01	0,00		0,00	0,01
Grands-parents	131	7	5,16 %	118	144
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,09	0,11
Autre	88	8	8,80 %	73	103
Incidence pour 1000 enfants	0,07	0,01		0,06	0,08

Facteurs de risque relatifs à la principale personne s'occupant de l'enfant dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	ntervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Aucun facteur de risque	2 658	124	4,65 %	2 416	2 900	
Incidence pour 1000 enfants	2,08	0,10		1,89	2,27	
Au moins un facteur de risque	6 729	237	3,52 %	6 265	7 193	
Incidence pour 1000 enfants	5,26	0,18		4,90	5,62	
Alcoolisme	1 206	33	2,70 %	1 142	1 270	
Incidence pour 1000 enfants	0,94	0,03		0,89	0,99	
Toxicomanie/inhalation de solvants	1 690	69	4,10 %	1 554	1 826	
Incidence pour 1000 enfants	1,32	0,05		1,22	1,43	
Déficience intellectuelle	386	16	4,21 %	354	417	
Incidence pour 1000 enfants	0,30	0,01		0,28	0,33	
Problèmes de santé mentale	2 018	82	4,04 %	1 858	2 178	
Incidence pour 1000 enfants	1,58	0,06		1,45	1,70	
Problèmes de santé physique	1 001	39	3,89 %	924	1 077	
Incidence pour 1000 enfants	0,78	0,03		0,72	0,84	

Facteurs de risque relatifs à la principale personne s'occupant de l'enfant dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	timations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur
Manque de soutien social	3 340	138	4,14 %	3 069	3 610
Incidence pour 1000 enfants	2,61	0,11		2,40	2,82
Victime de violence familiale	3 063	118	3,86 %	2 831	3 294
Incidence pour 1000 enfants	2,40	0,09		2,21	2,58
Auteur de violence familiale	1 427	55	3,85 %	1 320	1 535
Incidence pour 1000 enfants	1,12	0,04		1,03	1,20

Source de revenus du ménage dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations Erreur type	Coefficients	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur
Emploi à temps plein	4 402	175	3,98 %	4 059	4 745
Incidence pour 1000 enfants	3,44	0,14		3,17	3,71
Temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	440	22	5,00 %	397	483
Incidence pour 1000 enfants	0,34	0,02		0,31	0,38
Aide sociale/assurance- emploi/autres prestations	3 659	139	3,79 %	3 387	3 931
Incidence pour 1000 enfants	2,86	0,11		2,65	3,07
Inconnue	463	22	4,82 %	419	507
Incidence pour 1000 enfants	0,36	0,02		0,33	0,40
Aucune	429	26	6,04 %	378	480
Incidence pour 1000 enfants	0,34	0,02		0,30	0,38

Types de logement dans lesquels habitent les enfants évalués pour des mauvais traitements fondés au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	Intervalles de confiance		
	de variation		Inférieur	Supérieur			
Logement appartenant aux occupants	2 835	107	3,77 %	2 626	3 044		
Incidence pour 1000 enfants	2,22	0,08		2,05	2,38		
Logement locatif	5 641	248	4,40 %	5 155	6 127		
Incidence pour 1000 enfants	4,41	0,19		4,03	4,79		

Types de logement dans lesquels habitent les enfants évalués pour des mauvais traitements fondés au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur		
Logement public	374	25	6,69 %	325	423		
Incidence pour 1000 enfants	0,29	0,02		0,25	0,33		
Logement de bande	115	10	8,35 %	96	134		
Incidence pour 1000 enfants	0,09	0,01		0,08	0,10		
Refuge/hôtel	30	4	12,04 %	23	37		
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,02	0,03		
Autre	144	8	5,80 %	128	160		
Incidence pour 1000 enfants	0,11	0,01		0,10	0,13		
Inconnu	251	18	7,30 %	215	287		
Incidence pour 1000 enfants	0,20	0,01		0,17	0,22		

Exposition à des dangers à la maison dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	de confiance	
			de variation	Inférieur	Supérieur	
Aucune exposition à des dangers dans le logement	7 998	310	3,88 %	7 390	8 606	
Incidence pour 1000 enfants	6,25	0,24		5,78	6,73	
Au moins un danger pour la santé dans le logement	1 395	54	3,85 %	1 290	1 500	
Incidence pour 1000 enfants	1,09	0,04		1,01	1,17	
Types de dangers à la maison						
Armes accessibles	125	9	6,96 %	108	142	
Incidence pour 1000 enfants	0,10	0,01		0,08	0,11	
Drogues ou accessoires facilitant la consommation de drogues accessibles	654	24	3,67 %	607	701	
Incidence pour 1000 enfants	0,51	0,02		0,47	0,55	
Production/trafic de drogues dans le logement	159	10	6,58 %	139	180	
Incidence pour 1000 enfants	0,12	0,01		0,11	0,14	
Produits chimiques ou solvants utilisés dans la production de drogues	25	4	15,30 %	18	33	
Incidence pour 1000 enfants	0,02	0,00		0,01	0,03	

Exposition à des dangers à la maison dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	V A		Intervalles de confiance		
			de variation	Inférieur	Supérieur		
Autres risques de blessures dans le logement	532	27	5,07 %	480	585		
Incidence pour 1000 enfants	0,42	0,02		0,37	0,46		
Autres dangers pour la santé dans le logement	453	25	5,52 %	404	501		
Incidence pour 1000 enfants	0,35	0,02		0,32	0,39		

Déménagement de la famille au cours des 12 mois précédents dans les évaluations sur les mauvais traitements fondés envers les enfants au Québec en 2008

Variables	Estimations	Erreur type	Coefficients	Intervalles of	de confiance	
				Inférieur	Supérieur	
Aucun déménagement	5 428	200	3,68 %	5 036	5 820	
Incidence pour 1000 enfants	4,24	0,16		3,94	4,55	
Un déménagement	2 108	98	4,63 %	1 917	2 299	
Incidence pour 1000 enfants	1,65	0,08		1,50	1,80	
Au moins deux déménagements	1 246	49	3,97 %	1 149	1 343	
Incidence pour 1000 enfants	0,97	0,04		0,90	1,05	
Inconnue	612	34	5,56 %	545	679	
Incidence pour 1000 enfants	0,48	0,03		0,43	0,53	

Annexe 5 Tableau 4-14 : Combinaison des catégories d'incidents en 1998 et en 2008

Tableau A Combinaisons de catégories d'incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation de risque ou d'incident fondé au Québec en 1998 et en 2008^

	_	1998		_	2008	
Catégories d'incidents fondés	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%
Catégories uniques						
Abus physique	1 038	0,63	5 %	2 539	1,64 ^{ns}	13 %
Abus sexuel	801	0,48	4 %	999	0,64 ^{ns}	5 %
Négligence	4 251	2,56	22 %	3 373	2,18 ^{ns}	18 %
Mauvais traitements psychologiques	310	0,19	2 %	1 071	0,69 ns	6 %
Troubles de comportement	4 692	2,83	24 %	3 314	2,14 ^{ns}	17 %
Autre / Mode de vie du gardien	489	0,29	2 %	_	_	
Exposition à la violence conjugale	702	0,42	4 %	2 324	1,50 ^{ns}	12 %
Sous-total : catégories uniques	1 2283	7,41	63 %	13 620	8,79	71 %
Catégories multiples						
Abus physique et abus sexuel	16	0,01	0 %	27	0,02 ns	0 % ns
Abus physique et négligence	483	0,29	2 %	237	0,15 ^{ns}	1 %
Abus physique et violence psychologique	422	0,25	2 %	471	0,30 ^{ns}	2 % ns
Abus physique et troubles de comportement	406	0,24	2 %	278	0,18 ^{ns}	1 % ns
Abus physique et violence conjugale	53	0,03	0 %	447	0,29 ns	2 %
Abus sexuel et négligence	233	0,14	1 %	36	0,02 ^{ns}	0 %
Abus sexuel et violence psychologique	63	0,04	0 %	20	0,01 ^{ns}	0 % ns
Abus sexuel et troubles de comportement	213	0,13	1 %	54	0,03 ^{ns}	0 %
Abus sexuel et violence conjugale	25	0,02	0 %	28	0,02 ^{ns}	0 % ^{ns}
Négligence et violence psychologique	1 061	0,64	5 %	268	0,17 ^{ns}	1 %
Négligence et troubles de comportement	1 810	1,09	9 %	576	0,37 ns	3 %
Négligence et violence conjugale	310	0,19	2 %	427	0,28 ns	2 % ^{ns}
Violence psychologique et troubles de comportement	381	0,23	2 %	200	0,13 ^{ns}	1 %
Violence psychologique et violence conjugale	117	0,07	1 %	371	0,24 ^{ns}	2 %

		1998			2008	
Catégories d'incidents fondés	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%
Trouble de comportement et violence conjugale	284	0,17	1 %	64	0,04 ^{ns}	0 %
Abus physique, abus sexuel et négligence	9	0,01	0 %	10	0,01 ^{ns}	0 % ns
Abus physique, abus sexuel et violence psychologique	24	0,01	0 %	-	- ns	- ns
Abus physique, abus sexuel et troubles de comportement	14	0,01	0 %	-	- ns	- ns
Abus physique, abus sexuel et violence conjugale	-	-	-	10	0,01 ^{ns}	0 % ns
Abus physique, négligence et violence psychologique	329	0,20	2 %	48	0,03 ^{ns}	0 %
Abus physique, négligence et troubles de comportement	154	0,09	1 %	31	0,02 ^{ns}	0 %
Abus physique, négligence et violence conjugale	5	0,00	0 %	58	0,04 ^{ns}	0 %
Abus physique, violence psychologique et troubles de comportement	213	0,13	1 %	20	0,01 ^{ns}	0 %
Abus physique, violence psychologique et violence conjugale	-	-	-	105	0,07 ^{ns}	1 %
Abus physique, troubles de comportement et violence conjugale	34	0,02	0 %	42	0,03 ^{ns}	0 % ns
Abus sexuel, négligence et violence psychologique	30	0,02	0 %	-	- ns	-
Abus sexuel, négligence et troubles de comportement	94	0,06	0 %	10	0,01 ^{ns}	0 %
Abus sexuel, violence psychologique et troubles de comportement	14	0,01	0 %	-	- ns	- ns
Abus sexuel, violence psychologique et violence conjugale	5	0,00	0 %	-	- ns	ns ns
Abus sexuel, troubles de comportement et violence conjugale	5	-	0 %	10	0,01 ^{ns}	0 % ns
Négligence, violence psychologique et troubles de comportement	392	0,24	2 %	38	0,02 ^{ns}	0 %
Négligence, violence psychologique et violence conjugale	107	0,06	1 %	79	0,05 ^{ns}	0 % ns
Négligence, troubles de comportement et violence conjugale	51	0,03	0 %	29	0,02 ^{ns}	0 % ns
Violence psychologique, troubles de comportement et violence conjugale	5	0,00	0 %	24	0,02 ^{ns}	0 % ns
Sous-total : catégories multiples	7 362	4,44	37 %	4 018	2,59	21 %

	-	1998		-	2008	
Catégories d'incidents fondés	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%
Risque fondé d'incident futur				1 494	0,96	8 %
Nombre total d'évaluations fondées	19 645	11,84	100 %	19 129	12,35	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2050 (1891+159) enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

Annexe 6 Âge et sexe en 1998 et 2008

Tableau B Âge détaillé et sexe des enfants avec incident fondé au Québec en 1998 et en 2008^

			1998			2008	
Âge	Sexe	n	Tx p. 1 000^^	%	n	Tx p. 1 000	%
0 - 17 ans	Tous	19 410	11,82	100 %	17 635	11,38 ^{ns}	100 %*
	Filles	8 950	11,17	46 %	8 345	11,00 ^{ns}	47 %*
	Garçons	10 460	12,44	54 %	9 290	11,75 ^{ns}	53 %*
0 - 5 ans	Filles	2513	9,42	13 %	2 128	9,65 ns	12 %*
	Garçons	2 841	11,17	15 %	2 205	9,57 ^{ns}	13 %*
< 1 an	Filles	520	13,16	3 %	452	12,02 ^{ns}	3 %*
	Garçons	617	16,47	3 %	394	10,04 ^{ns}	2 %*
1 an	Filles	330	7,73	2 %	310	8,57 ^{ns}	2 %*
	Garçons	346	8,65	2 %	343	9,01 ^{ns}	2 %*
2 ans	Filles	364	8,20	2 %	334	9,10 ^{ns}	2 %*
	Garçons	471	10,93	2 %	252	6,61 ^{ns}	1 %*
3 ans	Filles	432	9,55	2 %	365	10,07 ^{ns}	2 %*
	Garçons	456	10,48	2 %	458	12,16 ^{ns}	3 %*
4 ans	Filles	429	9,21	2 %	285	7,70 ^{ns}	2 %*
	Garçons	452	10,21	2 %	269	7,00 ^{ns}	2 %*
5 ans	Filles	438	9,09	2 %	382	10,37 ^{ns}	2 %*
	Garçons	498	10,84	3 %	489	12,61 ^{ns}	3 %*
6 - 11 ans	Filles	2 316	8,13	12 %	2 617	10,52 ns	15 %*
	Garçons	2 876	10,53	15 %	3 089	11,96 ^{ns}	18 %*
6 ans	Filles	412	8,29	2 %	415	10,90 ^{ns}	2 %*
	Garçons	510	10,64	3 %	538	13,52 ^{ns}	3 %*
7 ans	Filles	358	7,06	2 %	535	14,03	3 %*
	Garçons	509	10,50	3 %	419	10,55 ^{ns}	2 %*
8 ans	Filles	386	7,81	2 %	331	8,30 ns	2 %*
	Garçons	503	10,60	3 %	598	14,49 ^{ns}	3 %*
9 ans	Filles	388	8,36	2 %	339	8,06 ^{ns}	2 %*
	Garçons	452	10,20	2 %	603	13,58 ^{ns}	3 %*

	-	-	1998		_	2008	
Âge	Sexe	n	Tx p. 1 000^^	%	n	Tx p. 1 000	%
10 ans	Filles	392	8,84	2 %	457	10,21 ^{ns}	3 %*
	Garçons	418	9,88	2 %	471	10,29 ^{ns}	3 %*
11 ans	Filles	380	8,54	2 %	540	11,79 ^{ns}	3 %*
	Garçons	483	11,34	2 %	460	9,72 ^{ns}	3 %*
12 - 17 ans	Filles	4 121	14,25	21 %	3 600	12,45 ns	20 %*
	Garçons	4 743	17,32	24 %	3 995	13,23	23 %*
12 ans	Filles	646	14,07	3 %	378	8,15 ^{ns}	2 %*
	Garçons	706	16,17	4 %	577	11,83 ^{ns}	3 %*
13 ans	Filles	708	15,16	4 %	613	12,73 ^{ns}	3 %*
	Garçons	735	16,68	4 %	619	12,36 ^{ns}	4 %*
14 ans	Filles	1039	21,84	5 %	952	19,23 ^{ns}	5 %*
	Garçons	1044	23,32	5 %	1040	20,17 ^{ns}	6 %*
15 ans	Filles	829	17,49	4 %	826	16,35 ^{ns}	5 %*
	Garçons	1029	22,81	5 %	761	14,50	4 %*
16 ans	Filles	611	12,31	3 %	483	9,90 ^{ns}	3 %*
	Garçons	883	18,92	5 %	655	12,76	4 %*
17 ans	Filles	288	5,53	1 %	347	7,59 ^{ns}	2 %*
	Garçons	346	6,99	2 %	343	7,17 ^{ns}	2 %*

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008.

[^] Selon un échantillon de 3748 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 1891 enfants avec évaluation d'incident fondé en 2008.

^{^^} Les taux de 1998 sont calculés à partir des estimations de Statistique Canada pour l'année 1998, mises à jour par l'Institut de la statistique en 2012 (population 0-17 = 1 642 180)

^{*}La différence entre le % 1998 et celui de 2008 n'a pas été testée statistiquement.

Annexe 7 Combinaison des catégories d'incidents QC-RDC

Tableau C Combinaisons des catégories d'incidents fondés parmi les enfants ayant une évaluation d'incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008

		Québec		Re	Reste du Canada			
Combinaisons des catégories d'incidents fondés	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%		
Catégories uniques								
Abus physique	1 702	1,26	18 %	10 933	2,34	14 %		
Abus sexuel	672	0,50	7 %	1 392	0,30 ^{ns}	2 %		
Négligence	2 716	2,00	29 %	20 925	4,48	28 % ^{ns}		
Mauvais trait. psychologiques	740	0,55	8 %	4 539	0,97 ns	6 % ^{ns}		
Exposition à la violence conjugale	1 807	1,33	19 %	24 423	5,23	32 %		
Sous-total : catégories uniques	7 637	5,63	81 %	62 212	13,33	82 % ^{ns}		
Catégories multiples								
Abus physique et abus sexuel	27	0,02	0 %	163	0,03 ^{ns}	0 % ns		
Abus physique et négligence	160	0,12	2 %	817	0,18 ^{ns}	1 % ^{ns}		
Abus physique et violence psychologique	241	0,18	3 %	2 040	0,44 ^{ns}	3 % ns		
Abus physique et exposition à la violence conjugale	217	0,16	2 %	1 267	0,27 ^{ns}	2 % ns		
Abus sexuel et négligence	28	0,02	0 %	330	0,07 ^{ns}	0 % ^{ns}		
Abus sexuel et violence psychologique	-		-	62	0,01 ^{ns}	0 % ^{ns}		
Abus sexuel et exposition à la violence conjugale	29	0,02	0 %	16	0,00 ^{ns}	0 %		
Négligence et violence psychologique	174	0,13	2 %	2 121	0,45 ^{ns}	3 % ^{ns}		
Négligence et exposition à la violence conjugale	370	0,27	4 %	3 403	0,73 ^{ns}	5 % ^{ns}		
Violence psychologique et exposition à la violence conjugale	287	0,21	3 %	2 080	0,45 ^{ns}	3 % ns		
Abus physique, abus sexuel et négligence	_		-	9	0,00 ^{ns}	0 % ns		
Abus physique, abus sexuel et violence psychologique	-		-	18	0,00 ^{ns}	0 % ns		

	Québec			Reste du Canada		
Combinaisons des catégories d'incidents fondés	n	Tx p. 1 000	%	n	Tx p. 1 000	%
Abus physique, abus sexuel et exposition à la violence conjugale	-		-	50	0,01 ^{ns}	0 %
Abus physique, négligence et violence psychologique	28	0,02	0 %	539	0,12 ^{ns}	1 % ^{ns}
Abus physique, négligence et exposition à la violence conjugale	38	0,03	0 %	64	0,01 ^{ns}	0 % ns
Abus physique, violence psychologique et exposition à la violence conjugale	96	0,07	1 %	279	0,06 ^{ns}	0 % ^{ns}
Abus sexuel, négligence et violence psychologique	_		_	146	0,03 ^{ns}	0 % ^{ns}
Abus sexuel, négligence et exposition à la violence conjugale	_		_	31	0,01 ^{ns}	0 % ^{ns}
Négligence, violence psychologique et exposition à la violence conjugale	58	0,04	1 %	401	0,09 ^{ns}	1 % ^{ns}
Sous-total : catégories multiples	1 753	1,29	19 %	13 836	2,96	18 % ^{ns}
Nombre total d'évaluations d'incident fondé	9 391			76 049		

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2008

[^] Selon un échantillon de 6163 évaluations sur les mauvais traitements fondés (1 008 au Québec).

Annexe 8 Âge et sexe QC-RDC

Tableau D Âge détaillé et sexe des enfants avec incident fondé au Québec et dans le reste du Canada en 2008^

Groupe d'âge de l'enfant	Sexe de l'enfant	Québec			Reste du Canada			
		n	Tx p. 1 000	n	Tx p. 1 000	n	Tx p. 1 000	
0-15 ans	Tous	9 390	6,93	100 %	76 049	16,30	100 % ^{ns}	
	Filles	4 642	6,99	49 %	37 948	16,69	50 % ^{ns}	
	Garçons	4 748	6,87	51 %	38 101	15,92	50 % ^{ns}	
< 1an	Filles	280	7,45	3 %	2 614	20,56	3 % ns	
	Garçons	254	6,48	3 %	2 626	19,62	4 % ns	
1-3 ans	Filles	744	3,34	11 %	9 588	24,84	13 % ns	
	Garçons	755	6,63	11 %	9 789	24,23	13 % ^{ns}	
1 an	Filles	220	6,08	2 %	2 414	18,92	3 % ^{ns}	
	Garçons	211	5,54	2 %	2 697	20,19	4 % ^{ns}	
2 ans	Filles	245	6,68	3 %	2 313	17,81	3 % ^{ns}	
	Garçons	205	5,37	2 %	2 580	18,99	3 % ^{ns}	
3 ans	Filles	279	7,69	3 %	2 247	17,48	3 % ^{ns}	
	Garçons	339	9,00	4 %	1 886	14,03	3 % ^{ns}	
4-7 ans	Filles	1 224	8,16	13 %	9 249	17,33	12 % ^{ns}	
	Garçons	1 324	8,45	14 %	9 619	17,20	13 % ^{ns}	
4 ans	Filles	226	6,11	2 %	2 213	17,15	3 % ^{ns}	
	Garçons	245	6,37	3 %	2 431	17,97	3 % ^{ns}	
5 ans	Filles	261	7,08	3 %	2 297	17,54	3 % ^{ns}	
	Garçons	350	9,02	4 %	2 173	15,79	3 % ^{ns}	
6 ans	Filles	304	7,97	3 %	2 334	17,12	3 % ^{ns}	
	Garçons	418	10,50	5 %	2 764	19,37	4 % ns	
7 ans	Filles	432	11,34	5 %	2 405	17,54	3 %	
	Garçons	312	7,86	3 %	2 252	15,69	3 %	
8-11 ans	Filles	1 191	6,90	13 %	7 630	12,99	10 % ^{ns}	
	Garçons	1 378	7,70	15 %	9 957	16,03	13 % ns	

	Sexe de l'enfant	Québec			Reste du Canada			
Groupe d'âge de l'enfant		n	Tx p. 1 000	n	Tx p. 1 000	n	Tx p. 1 000	
8 ans	Filles	219	5,49	2 %	1 594	11,41	2 % ns	
	Garçons	406	9,83	4 %	2 935	20,00	4 % ^{ns}	
9 ans	Filles	254	6,04	3 %	2 314	16,14	3 % ^{ns}	
	Garçons	383	8,63	4 %	2 622	17,22	3 % ^{ns}	
10 ans	Filles	325	7,27	4 %	1 840	12,20	2 % ^{ns}	
	Garçons	327	7,14	4 %	2 356	14,87	3 % ^{ns}	
11 ans	Filles	394	8,60	4 %	1 882	12,26 ^{ns}	3 % ^{ns}	
	Garçons	262	5,53	3 %	2 044	12,48	3 % ^{ns}	
12-15 ans	Filles	1 203	6,18	13 %	11 482	17,95	15 % ^{ns}	
	Garçons	1 037	5,11	11 %	8 736	12,95	12 % ^{ns}	
12 ans	Filles	239	5,15	3 %	2 465	15,92	3 % ^{ns}	
	Garçons	261	5,35	3 %	2 429	14,85	3 % ^{ns}	
13 ans	Filles	366	7,60	4 %	2 727	17,24	4 % ^{ns}	
	Garçons	266	5,31	3 %	2 357	14,12	3 % ^{ns}	
14 ans	Filles	309	6,24	3 %	3 313	20,45	4 % ^{ns}	
	Garçons	342	6,63	4 %	1 963	11,58	3 % ^{ns}	
15 ans	Filles	290	5,74	3 %	2 977	18,08	4 % ^{ns}	
	Garçons	169	3,22	2 %	1 986	11,38	3 % ^{ns}	

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998 et 2008. Étude canadienne sur l'incidence des signalements de violence et de négligence envers les enfants – 2008

[^] Selon un échantillon de 6 163 enfants avec évaluation d'incident fondé au Canada en 2008 (1008 au Québec).